



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre  
CH-1015 Lausanne  
<http://serval.unil.ch>

---

*Year : 2010*

Jevons et Walras: entre philosophie morale et économie sociale, un jalon dans la compréhension de la décision publique

SEKERLER RICHIARDI, Ayse Pelin

SEKERLER RICHIARDI, Ayse Pelin 2010 Jevons et Walras: entre philosophie morale et économie sociale, un jalon dans la compréhension de la décision publique

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive.  
<http://serval.unil.ch>

### **Droits d'auteur**

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

### **Copyright**

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.

---

UNIVERSITE DE LAUSANNE  
FACULTE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

---

**Jevons et Walras : entre philosophie morale et économie sociale,  
un jalon dans la compréhension de la décision publique**

THESE

Présentée à la Faculté des Hautes Etudes Commerciales  
de l'Université de Lausanne  
en co-tutelle avec l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

par

**Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI**

Licenciée en Sciences de Gestion  
de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Titulaire d'un Master en Histoire de la Pensée Economique  
de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pour l'obtention du grade de  
Docteur en Sciences Economiques  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

2010



UNIL | Université de Lausanne  
HEC Lausanne  
Le Doyen  
Bâtiment Internef  
CH-1015 Lausanne

## IMPRIMATUR

---

Sans se prononcer sur les opinions de l'auteur, le Conseil de la Faculté des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne autorise l'impression de la thèse de Madame Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI, licenciée en Sciences de Gestion de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, titulaire d'un master en Histoire de la Pensée Economique de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en vue de l'obtention du grade de docteur en Sciences Economiques, mention "Histoire de la Pensée Economique".

La thèse est intitulée :

**JEVONS ET WALRAS : ENTRE PHILOSOPHIE MORALE  
ET ECONOMIE SOCIALE,  
UN JALON DANS LA COMPREHENSION  
DE LA DECISION PUBLIQUE**

Lausanne, le 8 septembre 2010

Le doyen

Daniel Oyon

## **Membres du jury :**

Roberto **Baranzini**, Professeur, Université de Lausanne, Centre Walras-Pareto, directeur de thèse,

Pascal **Bridel**, Professeur, Université de Lausanne, Centre Walras-Pareto, expert interne,

Marco E. L. **Guidi**, Professeur, Université de Pise, expert externe,

André **Lapidus**, Professeur, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE, expert externe,

Jean-Pierre **Potier**, Professeur, Université Lumière Lyon 2, TRIANGLE, expert externe,

Nathalie **Sigot**, Professeure, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE, directrice de thèse.

Ghislaine **Cestre**, Professeure et Vice-doyenne de la Faculté des Hautes Études Commerciales de l'Université de Lausanne, présidente du jury.

Université de Lausanne  
Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Doctorat en Sciences Economiques,  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

Par la présente, je certifie avoir examiné la thèse de doctorat de  
de

**Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI**

Sa thèse remplit les exigences liées à un travail de doctorat.  
Toutes les révisions que les membres du jury et le-la soussigné-e ont  
demandées durant le colloque de thèse ont été prises en considération et  
reçoivent ici mon approbation.

Signature :  Date : 30 août 2010

Prof. Roberto Baranzini, Université de Lausanne  
Directeur de thèse

Université de Lausanne  
Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Doctorat en Sciences Economiques,  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

Par la présente, je certifie avoir examiné la thèse de doctorat de  
de

**Ayşe Pelin SEKERLER RICHARDI**

Sa thèse remplit les exigences liées à un travail de doctorat.

Toutes les révisions que les membres du jury et le-la soussigné-e ont  
demandées durant le colloque de thèse ont été prises en considération et  
reçoivent ici mon approbation

Signature : Pascal Bridel Date : 01-09-2010

Prof. Pascal Bridel, Université de Lausanne  
Membre interne du jury

Université de Lausanne  
Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Doctorat en Sciences Economiques,  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

Par la présente, je certifie avoir examiné la thèse de doctorat de  
de

**Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI**

Sa thèse remplit les exigences liées à un travail de doctorat.

Toutes les révisions que les membres du jury et le-la soussigné-e ont  
demandées durant le colloque de thèse ont été prises en considération et  
reçoivent ici mon approbation

Signature : Marco Eusebio Luigi Guidi Date : 1/9/2010

Prof. Marco E. L. Guidi, Université de Pise  
Membre externe du jury

Université de Lausanne  
Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Doctorat en Sciences Economiques,  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

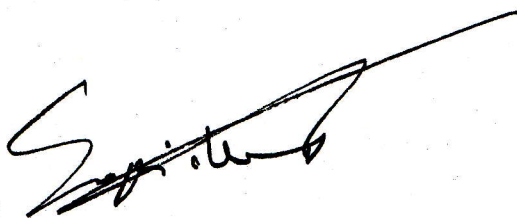
Par la présente, je certifie avoir examiné la thèse de doctorat de  
de

**Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI**

Sa thèse remplit les exigences liées à un travail de doctorat.

Toutes les révisions que les membres du jury et ~~le-la~~ soussigné-e ont  
demandées durant le colloque de thèse ont été prises en considération et  
reçoivent ici mon approbation

Signature :



Date :

**31/08/2010**

André Lapidus, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Membre interne du jury



Université de Lausanne  
Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Doctorat en Sciences Economiques,  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

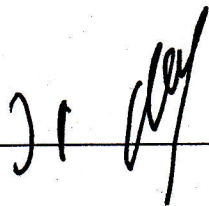
Par la présente, je certifie avoir examiné la thèse de doctorat de  
de

**Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI**

Sa thèse remplit les exigences liées à un travail de doctorat.

Toutes les révisions que les membres du jury et le-la soussigné-e ont  
demandées durant le colloque de thèse ont été prises en considération et  
reçoivent ici mon approbation

Signature :



Date : 06/09/2010

Prof. Jean-Pierre Potier, Université Lumière Lyon-2

Membre externe du jury

Université de Lausanne  
Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Doctorat en Sciences Economiques,  
mention « Histoire de la Pensée Economique »

Par la présente, je certifie avoir examiné la thèse de doctorat de

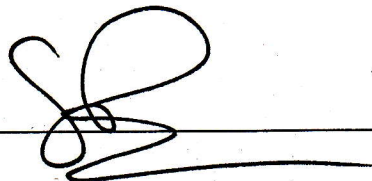
de

**Ayse Pelin SEKERLER RICHIARDI**

Sa thèse remplit les exigences liées à un travail de doctorat.

Toutes les révisions que les membres du jury et le-la soussigné-e ont  
demandées durant le colloque de thèse ont été prises en considération et  
reçoivent ici mon approbation.

Signature :



Date : **31.08.2010**

Prof. Nathalie Sigot, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Directrice de thèse

*"All is not lost, of course. There is still time if we judge teachers, students and parents, hold them accountable on the same scale, if we truly test teachers, students and parents, if we make everyone responsible for quality, if we ensure that by the end of their sixth year every child in every country can live in libraries to learn almost by osmosis, then our drug, street gang, rape and murder scores will suffer themselves near zero"*

*Ray Douglas Bradbury, Fahrenheit 451.*

## Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier mes directeurs de thèse Roberto Baranzini et Nathalie Sigot de m'avoir soutenue tout au long de cette aventure parfois difficile mais toujours très enrichissante. J'aimerais également remercier les membres du jury Pascal Bridel, Marco Guidi, André Lapidus et Jean-Pierre Potier de leur disponibilité et de leurs commentaires qui m'ont permis d'améliorer cette thèse.

Sans ma famille, ma mère Inci mes frères Burak et Nazim et leurs conjointes Sibel et Bulcay, je n'aurais pas eu le courage d'arriver au bout de ce long chemin. Ils étaient peut-être géographiquement loin, mais leur amour m'a accompagnée tout le long.

Et ma belle-famille qui m'a adoptée comme si j'étais une des leurs et qui m'ont fait sentir chez moi dans ce pays. Liliane, Jean-Jacques, Brigitte, Dominique et Basil, merci du fond du cœur!

Les membres anciens et actuels de PHARE, ma troisième famille, merci de m'avoir donné le goût de la recherche et votre amitié : Gregor, Kader, Laurie, Philippe, Cinla, Rebeca, Nesrine, Shirine, Jean, Jocelyn et le directeur de PHARE, Jérôme de Boyer.

Merci à mes collègues du Centre Walras-Pareto, Juan, François, Joanna, Nicolas E., Nicolas B., Amanar et Sophie pour les multiples discussions que nous avons eues et pour être des adeptes si acharnés de la Banane.

Les doctorants du 6ème étage de l'Internef même si certains d'entre eux sont déjà docteurs : Valentina, Jessica, Steve, Grégoire, Larissa, Adriana, Sebastien et les collègues des autres étages et bâtiments : Dominik, Adrian, Samuel, Stéphane G., Ulysse, Mine, Florian, Karl, Lotfi, Raffael, Thomas, Bruno. Votre présence à l'université a rendu mon lieu de travail infiniment plus agréable.

Et mes collègues d'ailleurs qui non seulement ont contribué au contenu scientifique de ma thèse mais aussi m'ont permis de passer d'agréables moments en leur compagnie : Ragip Ege, Jean-Sébastien Gharbi, Antoinette Baujard.

Merci également à mes amis sur qui je compterai toujours Olivier, Stéphan, Serge, Vienne, Ozgur, Deniz et Cem. Ils ont chacun participé, à leur manière, à la réalisation de ce rêve. Mais, leur besogne n'est pas encore terminée, ils ont la lourde responsabilité de jouer avec mes futurs enfants.

J'aimerais encore remercier Nathalie Sigot et André Lapidus mais cette fois à titre personnel. Nathalie, merci d'avoir cru en moi même quand je doutais de moi-même, de votre patience, de votre soutien psychologique et de votre humour. André, merci d'avoir toujours écouté mes problèmes théoriques qui me semblaient chaque fois insurmontables et d'avoir cherché avec moi à les rendre moins insupportables.

Et enfin ma meilleure trouvaille dans la vie, mon amour, mon merveilleux mari, Jonas. Ta contribution à cette thèse est inestimable. Karicigin seni seviyor.

## **English Abstract**

### **Jevons and Walras: Between Moral Philosophy and Social Economics, Landmarks in Understanding Public Decision Making**

This PhD dissertation deals with the question of evaluating social welfare and public policy making through the works of William Stanley Jevons (1835-1882) and Léon Walras (1834-1910), two economists who lived in the 19<sup>th</sup> century. These authors, well-known for their analyses on pure economics, were also deeply interested in the social problems of their time and proposed solutions to remedy them. In accordance with utilitarianism, Jevons was convinced that the reforms implemented by public authorities should improve social welfare (viewed as dependant on individual utilities). As for Walras, he defined a justice criterion based on a particular definition of natural law, and the reforms he proposed had the objective of restoring the rights following from this definition. We have drawn two principal conclusions from our work. First, the analyses of Jevons and Walras, who are often considered *marginalist*, are different not only in pure economics (as suggested by Jaffé in the seventies), but also from the point of view of welfare economics (defined as a science dealing with the evaluation of different social states). Secondly, these authors propose two different ways of justifying social reforms which have similarities with modern theory even though neither Jevons nor Walras are considered pioneers of welfare economics or public economics. Based on these two conclusions, we claim that studying these authors' theories might be of interest for the evaluation of public projects by the economists of today. Not only were their problems similar to ours, but also the original ideas present in their analyses may lead to the refinement of modern methods.

## Résumé en français

Cette thèse de doctorat porte sur les manières dont deux économistes du XIX<sup>e</sup> siècle, William Stanley Jevons (1835-1882) et Léon Walras (1834-1910), abordent la question du bien-être collectif et la prise de décision publique. Connus principalement pour leurs travaux en économie pure, ces auteurs s'intéressent également à la question sociale et proposent des solutions pour y remédier. Jevons, conformément à son adhésion à la tradition utilitariste, estime que les interventions des autorités publiques doivent avoir pour objectif l'amélioration du bien-être collectif. Quant à Walras, il adopte un critère de justice qui relève du « droit naturel » et les propositions sociales qu'il préconise sont justifiées sur la base de leur conformité avec ce dernier. A l'issue du travail effectué dans le cadre de cette thèse, nous avons abouti à deux résultats principaux : (1) Les analyses de Jevons et Walras, deux économistes qui sont souvent considérés comme des « marginalistes » diffèrent fondamentalement non seulement dans leur analyse de l'économie pure, comme Jaffé le soulignait (1976), mais également en termes d'économie du bien-être (comprise comme une science ayant pour objectif l'évaluation des différents états sociaux). (2) Il existe deux voies originales pour justifier les réformes sociales dans les œuvres de Jevons et Walras qui partagent des similarités importantes avec les théories modernes bien que ces auteurs ne fassent pas partie des jalons généralement retenus de l'histoire de l'économie du bien-être et de l'économie publique. Ces deux résultats nous conduisent à avancer que l'étude des approches de Jevons et de Walras peut contribuer à la formulation de nouvelles solutions à des problèmes rencontrés dans l'évaluation des différentes politiques publiques, car non seulement les préoccupations de ces auteurs étaient similaires aux nôtres, mais vu les éléments originaux que leurs propositions comportent, elles peuvent permettre de nuancer certains aspects des méthodes modernes.

## **Tables des Sigles**

### ***Les ouvrages de William Stanley Jevons :***

**TPE** : *The Theory of Political Economy*

**MSR** : *Methods of Social Reform and Other Papers*

**RFPL** : « The Rationale of Free Public Libraries »

**POT** : « On the Analogy Between the Post Office, Telegraphs, and Other Systems of Conveyance of the United Kingdom, As Regards Government Control »

**RS** : « The Railways and The State »

**STL** : *The State in Relation to Labour*

### ***Les ouvrages de Léon Walras :***

**EEPP** : *Éléments d'économie politique pure*

**EES** : *Études d'économie sociale*

**EEPA** : *Études d'économie politique appliquée*

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie I. L'Histoire de l'utilité : l'individuel et le collectif .....</b>	<b>21</b>
Chapitre I. Le contenu de la notion d'utilité .....	23
Chapitre II. La mesure de l'utilité : un double chemin.....	29
II.1 Niveau individuel : utilité et préférences .....	30
II.1.1 Cardinalité et Ordinalité : une première incursion.....	30
II.1.2 Préférences Individuelles .....	34
II.2 L'utilité individuelle, l'utilité sociale : une histoire controversée.....	36
II.2.1 La théorie traditionnelle de l'économie du bien-être : vision utilitariste .....	37
A. La question de la répartition.....	38
B. Les critiques de la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilités .....	43
II.2.2 « La nouvelle économie du bien-être ».....	44
II.2.3 La fonction d'utilité collective à la Bergson-Samuelson.....	46
II.2.4 Le théorème d'impossibilité d'Arrow.....	47
Chapitre III. Deux voies pour sortir de l'impossibilité.....	51
III.1 Réhabilitation des comparaisons interpersonnelles d'utilités .....	51
III.1.1 Les comparaisons interpersonnelles des différences d'utilité : l'exemple de Harsanyi .....	51
A. Les fonctions von Neumann-Morgenstern.....	53
B. Harsanyi et les fonctions von Neumann-Morgenstern .....	55
III.1.2 Les comparaisons interpersonnelles des niveaux d'utilité : une interprétation de Rawls .....	57
III.1.3 Sen et l'introduction d'une « base informationnelle » différente.....	59
III.2 L'indépendance de l'évaluation des états sociaux.....	61
III.2.1 Le droit naturel : une brève histoire.....	62
III.2.2 Les libertariens de gauche.....	65
Conclusion.....	69
<b>Partie II. Jevons et le bien-être collectif.....</b>	<b>71</b>
Chapitre I. Le concept d'utilité chez Jevons : les origines controversées.....	73
I.1 Bentham et Jevons : filière théorique rejetée.....	74
I.2 Bentham et Jevons : les liens remis en cause.....	75
Chapitre II. Les deux niveaux d'utilité collective.....	81
II.1 L'utilité collective « en économie ».....	83
II.1.1 L'économie : une science de nature mathématique ?.....	83
II.1.2 L'utilité économique au niveau individuel.....	86



II.1.3 L'utilité économique collective.....	93
A. Le corps commerçant en tant qu'individu .....	95
B. Le corps commerçant en tant qu'entité sociale.....	96
i. La question de l'indétermination.....	96
ii. Comment construire une fonction d'utilité sociale en économie? .....	103
C. Cardinalité dans la TPE .....	105
II.2. L'utilité globale collective. ....	112
Chapitre III. Jevons et la méthode de la réforme sociale : comment évaluer, juger et mesurer? .....	119
III.1 Le mécanisme de financement et de transfert d'utilité.....	125
III.2 Le critère d'évaluation: les mécanismes générateurs d'externalités.....	129
III.2.1 Le principe de multiplication d'utilité .....	129
III.2.2 Les externalités intertemporelles .....	131
A. Contrainte sur les individus : le niveau d'éducation .....	133
B. Contrainte sur les réformes : la qualité.....	136
C. Le statut des réformes n'engendrant pas d'externalités intertemporelles.....	139
III.3 La réduction des coûts des réformes .....	142
III.4 Jevons : un regard particulier sur les comparaisons interpersonnelles et la mesure de l'utilité .....	144
Chapitre IV. La gestion des industries par l'État.....	147
IV.1 Le transport du courrier: une activité publique par excellence.....	150
IV.2 Le département de la télégraphie: un échec au niveau pratique.....	153
IV.3 Les chemins de fer : une activité inappropriée pour la nationalisation .....	155
Chapitre V. Mesure indirecte.....	161
V.1 La qualité à travers la quantité .....	161
V.2 La méthode de vérification de Jevons.....	165
V.2.1 Le champs de la vérification.....	166
V.2.2 Le moyen de vérification: l'expérimentation sociale.....	167
V.3 Les bibliothèques publiques : une source d'utilité.....	172
V.3.1 Une relecture de l'article de 1881.....	174
V.3.2 Les bibliothèques publiques : un moyen efficace pour le transfert d'utilité .....	176
V.3.3 Le principe de multiplication d'utilité : l'étendue des livres publiques.....	177
A. Les lecteurs .....	177
B. Les Visiteurs.....	181
V.3.4 Les externalités intertemporelles : les effets positifs des livres dans le temps .....	182
A. Une amélioration au niveau intrapersonnelle d'utilité.....	183
B. La réduction des dépenses publiques .....	184
V.3.5 L'éloge des bibliothèques publiques : une évaluation indirecte de l'utilité.....	187

Chapitre VI. L'apport de l'analyse jevonsienne et son lien avec l'analyse moderne .....	192
VI.1 De l'économie du bien-être à l'économie publique.....	194
VI.2. L'analyse de Jevons et les concepts modernes.....	195
VI.2.1 En économie publique.....	195
A. Le bien public .....	195
B. L'analyse économique des projets publics .....	197
C. Les effets de débordement .....	200
VI.2.2 Sur la mesure de l'utilité: une base informationnelle factuelle .....	201
Conclusion.....	204
<b>Partie III. Walras et la résolution de la question sociale .....</b>	<b>206</b>
Chapitre I. Walras et Jevons au regard de l'utilité.....	209
I.1 L'utilité individuelle .....	209
I.1.1 Les origines du concept de l'utilité.....	209
I.1.2 Le poids du concept d'utilité.....	211
I.1.3 La mesure de l'utilité .....	219
I.2 Le niveau d'analyse collectif.....	221
Chapitre II. Le projet social de Walras : une conception tripartite.....	224
II.1 Les trois composantes de l'économie politique et sociale.....	224
II.2 Une distinction entre normatif et positif ? .....	226
II.3 La hiérarchie des sciences et la science morale pure.....	230
Chapitre III. La question sociale : l'économie politique et sociale comme solution.....	234
III.1 Du côté de l'économie sociale .....	238
III.1.1 Droit naturel versus utilitarisme.....	239
III.1.2 Les propriétés revenant à l'individu et à l'État.....	241
III.1.3 Suppression des impôts et nationalisation du sol par rachat des terres par l'État.....	244
III.2 Du côté de l'économie appliquée.....	247
III.2.1 Les monopoles naturels et nécessaires.....	251
III.2.2. Les monopoles moraux .....	253
III.2.3 Les monopoles à la fois naturels et moraux : la question des chemins de fer.....	256
Chapitre IV. L'analyse de Walras et la théorie moderne.....	262
IV.1 L'économie du bien-être.....	262
IV.1.1 Le « maximum de satisfaction » .....	262
IV.1.2 Walras est-il un libertarien de gauche?.....	266
IV.2 L'économie publique .....	270
IV.2.1 Le service/bien public .....	271
IV.2.2 Le Monopole.....	272
IV.2.3 Les externalités.....	274

Conclusion .....	276
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>278</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>292</b>
Annexe 1 .....	292
Annexe 2 .....	293
Annexe 3.....	294
Annexe 4.....	299
Annexe 5.....	300
Annexe 6.....	302
Annexe 7.....	303
Annexe 8.....	310
<b>Bibliographie.....</b>	<b>312</b>

## Introduction

L'économie du bien-être constitue une branche de l'économie normative : elle a pour objet l'évaluation du bien-être social et sur cette base, peut servir de fondement à la justification de la mise en place des politiques publiques. Si d'autres types d'analyse sont envisageables, le bien-être collectif est essentiellement considéré comme étant le résultat d'une agrégation des appréciations individuelles. Ces dernières peuvent être représentées sous plusieurs formes différentes, utilité, préférences ou un autre type d'indicateur, qui impliquent chacun des conséquences différentes sur l'évaluation des situations sociales.

Cependant, la forme des relations entre les appréciations individuelles et collectives est difficile à fonder et parallèlement à cette difficulté le rôle de la l'économie du bien-être dans la prise de décision publique est constamment remis en cause. Les critiques concernent d'abord la version utilitariste de la théorie du bien-être qui propose d'évaluer les réformes sociales en fonction de leur capacité à améliorer l'utilité collective. Dans le cadre de la fonction d'utilité sociale additive issue de l'utilitarisme classique, une telle amélioration signifie que l'utilité engendrée par une réforme doit être plus grande que la désutilité qu'elle provoque pour que sa mise en place soit souhaitable. Cette affirmation qui semble intuitivement facile à établir se heurte pourtant à un obstacle majeur : la comparaison des effets négatifs et positifs d'une réforme suppose que l'on puisse comparer les utilités des individus pour en conclure à une augmentation ou non de l'utilité collective. Or, la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité constitue un sujet controversé et renvoie à un débat ancien sur la mesure de l'utilité opposant une conception cardinaliste à une conception ordinaliste. Le type de mesure adopté affectant la manière dont la fonction d'utilité sociale est construite a des conséquences sur la forme des relations qu'entretiennent l'utilité collective et les utilités individuelles.

L'abondante littérature qui a vu le jour dans la première moitié du XXe siècle sur

la question des relations entre ces deux niveaux d'utilité a conduit progressivement à abandonner le cadre cardinaliste de type utilitariste au profit de l'approche ordinaliste (Pareto (1906[1909]), Bergson (1938), Robbins (1938), Samuelson (1947) etc.). Cependant, cette dernière n'est pas sortie, non plus, indemne des débats qui ont secoué le XXe siècle. Cette démarche a attiré plusieurs objections dont le théorème d'impossibilité d'Arrow (1951) constitue l'un des exemples les plus connus. Sur la base d'une représentation formelle novatrice, l'auteur démontre que si l'on respecte un certain nombre de conditions « raisonnables », il n'est pas possible de fonder une décision sociale sur les préférences des individus, c'est-à-dire sur un ensemble de conditions dont on dérive la conception ordinaliste de l'utilité<sup>1</sup>. Le constat d'Arrow a profondément marqué la nature et l'intensité des discussions sur ce sujet. De nombreux auteurs ont annoncé la mort de l'économie du bien-être suite aux critiques qui lui ont été adressées<sup>2</sup>, mais ce serait négliger les développements ultérieurs que d'admettre qu'elles compromettent d'une manière définitive cette discipline. Cette attitude qui consiste à s'interroger sur les problèmes de l'économie du bien-être a été, en réalité, fructueuse : elle a ouvert la voie à des recherches qui ont non seulement permis de renforcer les fondements de l'économie du bien-être, mais également conduit à la naissance d'une nouvelle sous-discipline, la théorie du choix social moderne qui s'intéresse d'une manière plus systématique à la possibilité de la construction des relations entre les niveaux individuel et collectif<sup>3</sup>. Ces recherches ont alimenté plusieurs débats visant à sortir de l'impasse de l'économie du bien-être.

Certains de ces débats ont constitué des réactions presque immédiates aux résultats d'Arrow, puisque l'une ou l'autre des conditions sur lesquelles ce théorème repose a été remise en cause. Dans le cadre d'une telle démarche, la littérature

---

<sup>1</sup> On sait que si les préférences d'un agent constituent un préordre complet sur l'ensemble de choix et si ce dernier est fini ou infini dénombrable, ou alors si les préférences sont continues, ces dernières peuvent être représentées par une fonction ordinaliste d'utilité au sens où «  $x$  préféré à  $y$  » est équivalent à « l'utilité de  $x$  est supérieure à celle de  $y$  ».

<sup>2</sup> Plusieurs auteurs abordent la question de cette réaction pessimiste : Sen (1998), pp.181-182, Fleurbaey (2000), pp.1215-1216, Fleurbaey & Mongin (2005), p.381. Pour une liste plus complète des auteurs qui ont annoncé la mort de l'économie du bien-être voir Baujard (2003), p.2.

<sup>3</sup> Le champs d'étude de la théorie du choix social est ainsi plus réduit que celui de l'économie du bien-être dont elle fait partie.

secondaire a insisté sur la limitation à deux du nombre d'option, sur l'abandon de l'hypothèse d'universalité ou celle d'indifférences des options non-pertinentes<sup>4</sup>. Mais, le théorème d'Arrow constitue également l'enjeu des débats qui concernent moins, comme nous le verrons, l'abandon de telle ou telle condition que l'élaboration de voies alternatives qui sortent du cadre strict imposé par le théorème lui-même.

Ces débats face au problème de l'économie du bien-être n'ont pas pris fin et occupent toujours l'esprit des auteurs contemporains<sup>5</sup>. C'est ce constat qui laisse une place à une démarche telle que celle que nous entreprenons ici : faire apparaître, sous l'angle de l'histoire de la pensée économique, des contributions originales issues du passé afin de proposer des pistes de réflexion originales à la question récurrente de l'économie du bien-être. Un tel travail nous conduit à privilégier la manière dont deux économistes du XIXe siècle ont abordé ce sujet : Jevons et Walras. Deux types de raisons plaident en faveur de ce choix :

i) Premièrement, ces auteurs anciens proposent deux voies alternatives originales qui correspondent à deux approches différentes pour résoudre le problème récurrent de l'économie du bien-être :

- Jevons, conformément à son adhésion à la tradition utilitariste<sup>6</sup>, construit une fonction de bien-être social fondée sur les utilités individuelles. Les interventions des autorités publiques sont justifiées, selon lui, sur la base de l'augmentation de l'utilité sociale qu'elles sont susceptibles de générer. Si cette méthode conduit à intégrer les comparaisons interpersonnelles, elle est

---

<sup>4</sup> Voir Partie I pour plus de détails sur les conditions retenues dans le théorème d'Arrow.

<sup>5</sup> Pour donner quelques exemples : Feldman (1987), Sen (1987a), Sen (1995), Hammond (1991), D'Aspremont (1995), Fleurbaey (2000), Fleurbaey & Mongin (2005), Arrow et al. (2002).

<sup>6</sup> L'utilitarisme est décrit par Sen comme suit : « In the utilitarian formulation the maximand in all choice exercises is taken to be the sum-total of individual utilities. The approach can be seen as an amalgam of three distinct principles: (1) welfarism, (2) sum-ranking, and (3) consequentialism. Welfarism asserts that the goodness of a state of affairs is to be judged entirely by the utility information related to that state, i.e., by information about individual utilities... sum ranking... asserts that the goodness of a collection of utilities... of different individuals, taken together, is simply the sum of these utilities... consequentialism... requires that all choice variables, such as actions, rules, institutions, etc., must be judged in terms of the goodness of their respective consequences » (Sen (1987), p.1039). Voir la Partie I, Chapitre II pour plus de détail.

cependant caractérisée par la volonté de limiter autant que possible ces comparaisons et de réduire les jugements de valeur qui y sont contenus.

- Quant à Walras, en adoptant un critère de justice qui relève du « droit naturel »<sup>7</sup>, il identifie des réformes sociales indépendantes des appréciations individuelles. Ainsi, ses propositions sociales découlent de la définition de ce critère mais non, comme chez Jevons, d'une conception utilitariste.

Ces deux analyses ont un intérêt pour la recherche moderne, car elles ont des liens forts avec des débats actuels qui visent à trouver une solution au problème d'évaluation des états sociaux. Deux de ces débats nous semblent mériter d'être retenus tant ils semblent être annoncés par certains aspects des travaux de Jevons et Walras : il s'agit d'une part, d'accepter un certain niveau de comparaison entre les individus, d'autre part d'affirmer l'indépendance des préférences sociales vis-à-vis des préférences individuelles.

- En ce qui concerne la première option, elle consiste d'abord à réintroduire les comparaisons interpersonnelles d'utilité. En levant l'interdiction sur l'utilisation d'une mesure cardinale, cette démarche fait disparaître le problème que le théorème d'Arrow avait relevé. Cette proposition rentre dans le cadre de la tradition utilitariste. D'autres approches qui admettent, comme la précédente, la possibilité de faire des comparaisons entre les individus mais sur la base cette fois des informations autres que l'utilité ont été également proposées. Cette démarche, incarnée par Amartya Sen consiste à modifier, « la base informationnelle » retenue pour évaluer le bien-être collectif. Plus précisément, Sen propose de remplacer l'utilité par ce qu'il appelle les « capacités »<sup>8</sup>, un concept qui prend en compte non seulement les biens qui sont à disposition des individus mais aussi leurs capacités à profiter de ces biens<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Les théoriciens du droit naturel admettent, d'une manière générale, l'existence d'une nature universelle à l'homme dont la connaissance lui est accessible. C'est cette nature qui leur sert de fondement à la définition de la justice. Voir Partie I, §III.2.1 pour plus de détail.

<sup>8</sup> Voir pour Partie I, §III.1.3 la définition de cette notion.

<sup>9</sup> Nous n'ignorons pas, bien entendu, les critiques adressées par Sen à l'utilitarisme. Le rapprochement effectué dans le cadre de ce travail entre ces deux positions est justifié, selon nous, par leur acceptation du principe de comparaison. Par ailleurs, Sen ne se prononce pas toujours contre

- La deuxième option consiste à évaluer des états sociaux indépendamment des appréciations individuelles. Cette indépendance peut être illustrée par ce qu'il est convenu d'appeler les approches holistes mais d'autres perspectives en relèvent également comme par exemple certaines théories du droit naturel moderne telles qu'elles apparaissent chez Hobbes ou Locke. Il est utile de préciser ici que cette voie est différente de celle qui suggère le recours aux comparaisons entre individus. Si la première proposition que nous avons abordée rentre dans le cadre à la fois de l'économie du bien-être et de la théorie du choix social, celle-ci en évitant de construire les préférences sociales sur celles des individus sort du cadre de cette deuxième discipline. Elle répond cependant, à l'objectif fixé par l'économie du bien-être qui est l'évaluation de différents états sociaux.

Si les voies que nous avons identifiées dans les œuvres de Jevons et de Walras ont des points communs avec celles que nous venons d'évoquer, elles sont suffisamment originales pour ne pas se résumer à ces dernières. L'étude de ces propositions est, par conséquent, susceptible de contribuer à l'analyse moderne en économie du bien-être.

ii) Le deuxième argument en faveur de notre choix d'étudier les œuvres de Jevons et Walras pour traiter de l'économie du bien-être réside dans l'utilisation du concept d'utilité par ces auteurs. Cette notion qui est un élément essentiel dans l'évolution de l'économie du bien-être est présente dans les œuvres tant de Jevons que de Walras. Leurs travaux principaux en économie pure, *Theory of Political Economy* pour Jevons (1871) et les *Éléments d'économie politique pure* pour Walras (1874), dans lesquels ils proposent une formulation mathématique de ce que l'on appelle aujourd'hui l'« utilité marginale » leur donnent une importance indéniable dans l'histoire de ce concept.

Néanmoins, si Jevons et Walras ont tous les deux contribué à l'évolution de cette notion, l'usage que l'un et l'autre en a fait est différent. Cette divergence est pourtant souvent négligée par la littérature moderne – au moins jusqu'à Jaffé (1976). En se basant sur leur découverte simultanée du concept d'utilité marginale et sur leur rôle dans

---

la possibilité de faire des comparaisons interindividuelles sur la base des utilités. Voir Sen (1998), pp.187-189.



l'avènement d'une « révolution marginaliste », il est devenu coutumier de rapprocher leurs pensées. Une telle attitude a l'inconvénient de sous-estimer les particularités des analyses de ces deux auteurs. Elle pourrait conduire, en effet, non seulement à faire l'amalgame de leurs œuvres, alors que celles-ci sont marquées par des différences considérables mais aussi à occulter le projet social qui se trouve derrière le langage formel que Jevons et Walras utilisaient.

Notre démarche qui consiste à réétudier les travaux de Jevons et Walras en relation avec l'économie du bien-être exige un regard différent sur leurs œuvres que celui fréquemment adopté. La réduction de l'apport des travaux respectifs de ces auteurs à l'élaboration de la formulation mathématique de l'utilité marginale en économie, ne laisse en effet aucune place à une recherche telle que celle que nous envisageons. Au contraire, notre objectif dans ce travail est de faire ressortir ces divergences afin de mettre en évidence les raisons pour lesquelles les travaux de ces deux auteurs ne peuvent donner lieu à une même interprétation en termes d'économie du bien-être. Une telle démarche nécessite que l'on s'intéresse aux œuvres de Jevons et Walras au delà de leurs travaux en économie pure. Nous serons conduit ainsi à privilégier des écrits qu'on ne considère pas comme absolument centraux dans leurs œuvres : ceux qui concernent la réforme sociale chez Jevons – *Methods of Social Reform*, (MSR, Jevons (1883[1965])) – et des travaux qui, chez Walras, relèvent de ce qu'il appelle « économie sociale » – *Études d'économie sociale* (EES, Walras (1896[1990])) – et « économie appliquée » – *Études d'économie politique appliquée* (EEPA, Walras (1898[1992]))<sup>10</sup>. Nous nous intéresserons dans ces écrits à ce qui, du fait des débats qu'ils abordent, est susceptible d'alimenter le renouvellement l'économie du bien-être. De ce fait, le thème de l'économie pure chez ces auteurs occupera une place secondaire dans notre travail. Il ne sera abordé que dans la mesure où il facilite la compréhension du reste des travaux de ces auteurs concernant les réformes sociales.

---

<sup>10</sup> Il est important de préciser ici que nous ne nous limiterons pas, dans le cas de Jevons comme dans celui de Walras, à la seule étude de ces ouvrages. Cependant, nous nous référerons aux autres écrits de ces auteurs dans la mesure où ils nous permettent d'améliorer la compréhension des méthodes d'évaluation de réformes qu'ils ont proposées. N'ayant pas pour but l'étude de la totalité des œuvres de ces auteurs, leurs ouvrages d'économie dans lesquels est précisément traitée cette question constituent l'objet principal de notre recherche.

Notre insistance sur les divergences entre les pensées de Jevons et Walras en termes d'économie du bien-être, rejoint, bien que dans une perspective évidemment différente, la démarche de « dé-homogénéisation » entreprise par Jaffé (1976) qui consiste à souligner les différences que comportent les travaux des fondateurs du marginalisme en économie pure.

Jaffé dans son fameux article explique son objectif ainsi :

The main point is that the persistent historiographic practice of classifying these authors [Walras, Jevons and Menger] together simply as independent discoverers of very much the same marginal utility principle has obscured essential differences not only in *the original intent and design of their theoretical edifices*, but also in *the influence of their major works exerted*, each in a way of its own, upon the subsequent development of economic thought (Jaffé (1976), p.511, nous soulignons).

En adoptant une approche homologue de celle de Jaffé, nous allons nous intéresser non seulement aux analyses théoriques de Jevons et Walras et à leurs intentions, mais également aux prolongements auxquels leurs œuvres peuvent toujours donner lieu : nous verrons que les divergences que l'on constate dans leurs œuvres peuvent conduire à alimenter des recherches modernes divergentes.

Cependant, là où Jaffé mettait l'accent uniquement sur les différences entre ces auteurs en économie pure, nous recherchons ces différences dans d'autres domaines, comme l'appréciation des propositions de réforme sociale. Que la question sociale ait fait l'objet de divergences entre Jevons et Walras ne fait guère de doute. Cependant, il est possible d'aller au-delà de ce simple constat.

L'étude de cette divergence est tout d'abord un moyen pour faire apparaître que la volonté d'élaborer des théories ne se limite ni chez Jevons ni chez Walras à l'économie pure. Si l'on identifie rarement chez le premier une cohérence au niveau de ses propositions sociales, la présence d'une théorisation en dehors de son économie pure est plus facilement accordée au deuxième. Une étude qui a pour objectif la mise en évidence des différences dans leurs théories devrait, de ce point de vue, s'étendre également à leur analyse au niveau social.

Ceci étant acquis, la question des relations entre des propositions de nature différente (économie pure et économie sociale) se pose pour chacun de ces auteurs. En

particulier, nous montrerons que les divergences dans le domaine de l'économie pure ne suffisent pas à expliquer les divergences dans le domaine de l'économie sociale. Ce principe conduit à admettre :

- 1) premièrement, l'autonomie relative de l'économie pure et l'économie sociale chez chaque auteur,
- 2) deuxièmement, l'éventualité d'une identité des propositions sociales en dépit de conceptions différentes dans le domaine de l'économie pure.

En ce qui concerne la première hypothèse (1), les œuvres de Jevons et Walras donnent des informations précieuses. L'utilité sociale dont il est question dans l'analyse de Jevons se construit à partir de l'utilité économique traitée dans le cadre de son économie pure, et, de ce fait, le traitement de ces deux domaines – économique et social – peut apparaître moins indépendant chez lui que chez Walras. Chez ce dernier, en effet, l'étude de l'économie sociale ou celle de l'économie appliquée peuvent être difficilement considérées comme simplement s'inscrivant dans la continuité de son économie pure : la division disciplinaire qu'il adopte suggère des relations plus complexes entre les différentes sciences qu'il étudie, comparées à celles présentes dans l'œuvre de Jevons.

Quant à la deuxième hypothèse (2), il faut préciser que malgré les différences qui caractérisent les deux auteurs sur lesquelles se centre notre travail, ceux-ci arrivent parfois à s'entendre sur la mise en place des réformes similaires – comme, par exemple, dans le cas de l'éducation publique – tout en fondant leur argumentaire sur des principes totalement divergents. Ces constats nous conduisent à soutenir que, afin de rendre compte des divergences de propositions sociales entre ces auteurs, il est nécessaire d'aller au delà de l'étude de leur analyse en économie pure.

Notre travail conduit alors à deux résultats principaux : l'analyse des réformes sociales proposées par Jevons et Walras permet, en premier lieu, de montrer que les analyses de ces auteurs sont différentes non seulement en économie pure, comme Jaffé le soulignait, mais aussi dans le domaine social ; en second lieu, de faire apparaître que Jevons et Walras s'intéressaient à des questions très proches de nos préoccupations modernes et apportaient des solutions originales à la question de la justification des

réformes sociales. Ces deux résultats nous conduisent à avancer que l'étude de leurs approches peut enrichir les perspectives de solutions au problème d'évaluation des états sociaux, en relativisant certaines méthodes existantes (comme dans le cas des méthodes modernes d'analyse économique de projets publics que la méthode de Jevons peut conduire à discuter) ou en mettant l'accent sur certains concepts (comme le rôle de la liberté réelle sur lequel insistent les écrits de Walras).

Ainsi, notre démarche s'explique aussi bien par une réflexion de nature analytique, s'appuyant sur les problèmes posés par l'économie du bien-être, que par une réflexion historique qui revient sur des éléments jusqu'à présent relativement négligés des théories sociales des fondateurs du marginalisme. Ce double objectif détermine également la structure de notre travail qui sera articulée autour de la notion d'utilité. Deux raisons pourraient être avancées pour justifier un tel choix :

- D'une part, le concept d'utilité sous ses différentes formes, que ce soit en termes de contenu (satisfaction des besoins physiques ou des besoins plus sophistiqués, plaisir etc.) ou en termes de mesure (utilité ordinale, utilité cardinale), fut un concept essentiel dans la naissance et l'évolution de l'économie du bien-être.
- D'autre part, c'est ce concept d'utilité, sous la forme de l'utilité marginale, qui sert d'argument pour faire l'amalgame entre les œuvres de Walras et Jevons. Une étude de l'utilisation de ce concept chez les deux auteurs, permettra de saisir la signification et le rôle réel de ce concept dans leurs travaux respectifs aussi bien en économie pure que dans la théorie sociale.

Nous verrons ainsi que s'il n'est pas possible de nier l'existence d'une ressemblance entre ce que ces auteurs entendent par « utilité » en économie pure, leur différence se manifeste dès ce niveau d'analyse : malgré leur référence à un même concept, leurs problématiques diffèrent fondamentalement. Alors que Walras est préoccupé par la construction de sa théorie de l'équilibre général, Jevons cherche à identifier les conditions d'un échange optimal. Dès lors que l'on s'intéresse aux écrits de Walras et Jevons qui se situent au delà de l'économie pure un rapprochement autour de l'utilisation de ce terme devient encore plus difficile : ils n'accordent point la même signification à ce qu'ils appellent « utilité ». Chez Jevons cette notion est utilisée pour

désigner la satisfaction des besoins de la collectivité tandis que Walras semble lui accorder principalement un sens en tant qu'efficacité économique.

Un tel travail nous permettra également de revenir sur la conclusion fréquemment adoptée aujourd'hui concernant la contribution de ces auteurs à l'économie. Nous verrons ainsi que, si certains aspects de l'achèvement analytique de Jevons en économie pure ont été sujets à une appréciation moins favorable que celle accordée à Walras, ce ne devrait plus être le cas lorsque l'on s'attache aux enjeux que les contributions respectives de l'un et de l'autre présentent encore pour l'économie du bien-être. L'analyse originale qui découle des articles de l'économiste anglais sur la réforme sociale, permet de penser les relations entre le bonheur collectif et le bonheur individuel d'une manière différente. Sa méthode n'évite certes pas la question des comparaisons interpersonnelles d'utilité et n'en donne pas une réponse définitive, mais, elle permet, sous certaines conditions, de faire apparaître, sur la base des statistiques, le sens de variation de l'utilité sociale suite à un changement généré par une réforme ; en conséquence, elle pourrait servir d'outil dans la prise de décision publique. L'analyse de Jevons semble ainsi comporter des éléments qui peuvent se révéler utiles à la fois pour une économie du bien-être qui serait au service de la décision publique et pour la théorie du choix social qui est spécialisée dans la construction des relations entre des niveaux individuel et collectif.

Quant à Walras, nous verrons que malgré une formulation – « le maximum de satisfaction » – qui pourrait sembler, au premier abord, être une préfiguration de l'optimum de Pareto, il refuse d'adhérer à une conception en termes d'utilité lorsqu'il aborde le niveau collectif. En raison de cette distance que l'auteur établit avec la conception welfariste, les prolongements qu'aurait pu constituer l'analyse de Walras face aux enjeux de la théorie du choix social semblent compromis. Un tel constat ne conduira pas pour autant à négliger la contribution de Walras à l'économie normative, particulièrement à l'économie du bien-être. L'apport de cet auteur se situe, comme nous l'avons mentionné, au niveau des théories de la justice : en se fondant sur un critère de justice *a priori* issu du droit naturel, Walras propose des fondements de nature différente à la décision publique.

Notre travail ainsi structuré autour du concept d'utilité, nous permettra alors de mettre en évidence les différences entre Jevons et Walras d'une part en économie pure, d'autre part en termes d'économie du bien-être. Une telle démarche nous semble fructueuse, comme nous l'avons indiqué en ce qu'elle nous permet d'identifier deux voies originales qui sont susceptibles d'enrichir les débats sur les problèmes auxquels est confrontée l'économie du bien-être. D'un point de vue d'histoire de la pensée économique, nous espérons également que cette démarche incitera à prendre conscience de l'intérêt d'étudier les propositions de politiques sociales de nos auteurs. Plus précisément, il faut rappeler ici que le traitement par ces auteurs des politiques sociales n'a pas éveillé le même intérêt dans la littérature secondaire. Si les historiens de la pensée économique mettent en évidence depuis une trentaine d'année le caractère partiel des démarches qui écartent l'analyse par Walras des réformes sociales<sup>11</sup>, le côté réformiste de Jevons est toujours mal connu et intéresse peu d'auteurs<sup>12</sup>. Notre thèse en abordant cette question en détail a l'objectif de contribuer à combler cette dernière lacune. Ceci explique également le poids inégal attribué aux analyses de Jevons et Walras dans notre travail.

Notre thèse sera organisée autour de trois axes. Le fait que ce travail mêle une interrogation proprement historique et une interrogation analytique exige un travail préalable de transposition, conduisant à adapter les concepts familiers de l'économie du bien-être de façon à leur permettre de rendre compte des écrits d'auteurs antérieurs à leur émergence. Ce sera l'objet de **la première partie** de notre thèse. En abordant les problèmes auxquels l'économie du bien-être se trouve confrontés depuis sa genèse, nous nous efforcerons de mettre en évidence les difficultés relatives à la construction des liens entre les niveaux individuel et collectif de l'utilité, à travers, en particulier, la question de la possibilité des comparaisons interpersonnelles et les débats qu'elle a engendrés. Ce détour procède de la nécessité de clarifier, d'une part la signification des concepts et des termes employés dans des époques différentes et leur évolution, d'autre part de mettre en avant les enjeux de ce débat. Compte tenu de cet objectif, dans *le*

---

<sup>11</sup> Voir Partie III pour les références.

<sup>12</sup> Voir Partie II pour les références.

*premier chapitre* nous traiterons de la question du contenu de l'utilité (Chapitre I). Cette étude mettra en évidence les multiples définitions de cette notion et leur évolution. *Le deuxième chapitre* sera consacré à la mesure de l'utilité (Chapitre II). Parce que cette question de la mesure renvoie à l'utilisation des comparaisons interpersonnelles, ce chapitre aura une place centrale dans cette première partie. Dans *le troisième et dernier* chapitre, nous présenterons deux voies qui ont été proposées pour échapper aux conclusions à première vue très radicales du théorème d'Arrow. Nous nous intéressons à ces deux voies, car non seulement elles font partie des propositions qui ont toujours une actualité aujourd'hui et qui, de ce point de vue, sont susceptibles d'ouvrir des perspectives de recherche mais, surtout, parce qu'elles présentent des points communs avec les méthodes adoptées par nos deux auteurs (Chapitre III). Ainsi, ce chapitre, aura comme objet de présenter d'une part les tentatives de réhabilitations des comparaisons interindividuelles et d'autre part les théories de la justice qui se fondent sur des droits naturels.

C'est à la lumière de ces connaissances que nous reviendrons, dans la suite de notre thèse, sur les travaux de Jevons et de Walras afin d'explicitier leurs propres conceptions du bien-être et de la construction des décisions publiques. **La deuxième partie** aura comme objet spécifique l'analyse de Jevons. Dans *le premier chapitre* nous aborderons la signification du concept d'utilité chez Jevons et ses origines (Chapitre I). Puis, dans *le deuxième*, nous introduirons les deux types de contenus que Jevons accorde à l'utilité (Chapitre II). Ceci nous conduira à identifier les deux niveaux collectifs qui émergent de ses travaux, que nous appellerons respectivement « utilité économique collective » et « utilité globale collective ». Nous verrons ainsi que c'est l'amélioration de cette dernière qui sert d'argument à Jevons pour recommander des réformes sociales. *Les troisième et quatrième chapitres* seront consacrés à l'étude de la méthode qu'adopte Jevons pour évaluer l'utilité globale collective. Dans ces chapitres, en nous basant sur les articles rassemblés dans les *Methods of Social Reform* (Jevons (1883[1965])) nous analyserons les deux versions de cette méthode appliquées à des réformes de nature différente : *le troisième chapitre* aura alors comme objet l'étude des réformes qui améliorent le niveau d'éducation de la population (Chapitre III) tandis que *le quatrième* sera consacré à l'intervention de l'État dans ce que Jevons appelle « les

branches de l'industrie » (Chapitre IV). Nous verrons ainsi que sur la base des jugements de valeur définis préalablement, Jevons recourt aux statistiques afin de déterminer si une réforme améliore l'utilité globale collective ou non. Nous appellerons « mesure indirecte » la technique de Jevons qui consiste à utiliser des données quantitatives pour l'évaluation du bien-être social et celle-ci sera l'objet du *cinquième chapitre* (Chapitre V). C'est également dans ce chapitre que nous allons appliquer à un cas pratique, celui de l'article sur les bibliothèques publiques, « The Rationale of Free Public Libraries » (Jevons (1881[1883])), les éléments théoriques dégagés au fil des chapitres précédents. Cet article qui est, de notre point de vue, l'un des plus aboutis constitue un bon exemple pour illustrer les étapes de la méthode que nous avons identifiée chez Jevons. À la lumière de ces acquis, dans le *sixième et dernier chapitre*, nous reviendrons sur l'apport de l'économiste anglais à la théorie du bien-être (Chapitre VI). Nous verrons ainsi que si la méthode que Jevons propose constitue une manière originale d'évaluer le bien être collectif, l'auteur aborde également des notions qui sont traitées dans le cadre de l'économie publique moderne comme les biens publics ou les effets de débordement.

La **troisième partie** de notre thèse, sera consacrée à l'œuvre de Walras. Le *premier chapitre* aborde la question de la signification du concept d'utilité individuelle en économie pure : nous mettrons en évidence la singularité de la position de Walras en la comparant à celle de Jevons (Chapitre I). Nous allons voir ainsi que si pour Jevons cette notion semble l'élément essentiel dans l'élaboration de ses équations d'échange, dans la construction de l'équilibre général de Walras son rôle est secondaire. L'importance de cette divergence au niveau individuel peut sembler minime. Mais, elle apparaît primordiale dès lors que l'on s'intéresse aux analyses de ces auteurs au niveau social. Nous nous apercevons alors que, ni au sens économique, ni dans un sens plus large (tels que nous avons pu les identifier chez Jevons), l'utilité constitue une notion pertinente pour comprendre la pensée de Walras au niveau collectif. Le *deuxième chapitre*, sera consacré plus spécifiquement à la construction analytique de Walras (Chapitre II). Si, chez Jevons, l'objectif des réformes préconisées est l'augmentation de l'utilité collective, la raison d'être des propositions sociales de Walras est la résolution de ce qu'il appelle « la question sociale ». L'économiste français, à la différence de Jevons,



explique d'une manière plus explicite son objectif social et le rôle que la science économique devrait y jouer. Comme on le sait, il définit trois branches de l'économie qui permettraient de formuler et d'atteindre la « société idéale » : l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale. Si les frontières et les liens entre ces trois disciplines sont plus complexes que ce que la présentation de l'auteur laisse entendre, les réformes sociales de Walras font partie sans équivoque de ce qu'il désigne comme les sciences appliquées : économie sociale et économie appliquée. Dans le *troisième chapitre*, nous analyserons alors ces propositions (Chapitre III). Du côté de l'économie sociale, Walras définit un critère de justice qui est le droit naturel et les propositions sociales qui rentrent dans cette catégorie sont justifiées sur la base de leur conformité à ce dernier. Du côté de l'économie appliquée, plus précisément dans le cas de ce qu'il appelle le monopole économique, pour argumenter le choix des réformes qu'il préconise, Walras se réfère au critère d'« intérêt » ou « utile ». Cependant, cette notion est difficile à cerner et elle semble impliquer deux significations différentes dans l'œuvre de Walras : la première qui renvoie à l'accroissement de la production, la seconde à la satisfaction des besoins. Nous soutiendrons que la deuxième acception a un rôle accessoire dans l'analyse de l'auteur. Les relations entre les deux types de réformes, présentées d'une part en économie sociale et d'autre part en économie appliquée sont également complexes et parfois peu convaincantes. Cependant, nous insisterons sur le fait que cette distinction présente des similarités avec les deux types de réformes de nature différente introduits par Jevons (celles qui améliorent le niveau d'éducation et celles qui concernent l'intervention de l'État dans les branches de l'industrie). Cela nous conduira enfin à revenir dans le *quatrième et dernier* chapitre, sur l'apport de Walras à l'économie du bien-être (Chapitre IV). Bien que, contrairement à Jevons, la contribution de cet auteur ne réside pas dans l'établissement de liens entre les niveaux individuels et collectif de l'utilité, mais dans une analyse en termes de critères de justice *a priori*, Walras, comme son homologue anglais, annonce ce qui deviendra des concepts centraux de l'économie publique moderne (tels que le bien public ou le monopole naturel).

La méthodologie adoptée dans ce travail mérite encore quelques précisions. D'une part, concernant ce qu'elle n'est pas : notre démarche n'est pas rétrospective. Ce devrait être l'occasion de rappeler que la démarche rétrospective a la particularité, non

seulement de recourir à des instruments d'analyse moderne pour étudier des textes anciens mais, surtout, de rechercher dans ces textes anciens uniquement ce qui préfigure le savoir moderne. *L'Economic theory in retrospect* de Blaug (1998) en constitue une excellente illustration. Dans l'introduction de cet ouvrage Blaug définit son objectif comme étant la critique des théories des auteurs du passé en utilisant les lunettes de la théorie moderne<sup>13</sup>. De plus, bien qu'il accepte que ce progrès ne soit pas toujours linéaire, Blaug semble considérer que la science économique moderne est le résultat d'un progrès (Blaug (1998), p.7). Une telle attitude conduit d'un côté à ne s'intéresser qu'aux travaux qui ont été retenus par la théorie moderne car, ce ne sont qu'eux qui peuvent être validés par les normes du présent, d'un autre à analyser les idées des auteurs anciens exclusivement à l'aide des outils modernes, car ce sont eux qui constituent le cadre de travail reconnu (Blaug (1998), p.7). Il n'est certes pas possible de s'abstraire totalement des connaissances du présent, mais une telle approche comme but principal ne convient pas à décrire notre démarche. D'abord, les écrits de Jevons et de Walras qui retiennent notre attention ne sont pas ceux auxquels les auteurs contemporains font habituellement référence. L'étude des articles de Jevons sur la réforme sociale ou ceux de Walras sur l'économie appliquée et l'économie sociale n'a pas de sens pour un économiste qui considère la science économique moderne comme le résultat d'une sélection de « meilleurs » théories. Au contraire, nous nous efforçons dans ce travail de faire apparaître ce qu'une histoire rétrospective tendrait à laisser de côté, car cela échappe au progrès supposé dont nos connaissances seraient les résultats.

D'autre part, notre objectif n'est pas d'étudier les analyses de ces auteurs en termes modernes. Les idées de Jevons et Walras sont examinées, dans la mesure du possible, en respectant le cadre imposé par ces auteurs eux-mêmes. Il est vrai que nous sommes parfois amené à représenter les concepts anciens en des termes plus proches de ce qui est employé dans la théorie moderne. Cependant, ceci est fait pour préciser la place de Jevons et Walras face à la théorie moderne. Nous allons voir ainsi que si

---

<sup>13</sup> « This is a critical study of the past: it concentrates on the theoretical analysis of leading economists... Criticism implies standards of judgement, and my standards are those of modern economic theory » (Blaug (1998), p.1), et plus loin : « In order to have any view at all of a text one must wear spectacles and these spectacles must be the spectacles of the present... » (Blaug (1998), p.8).

souvent une telle représentation est pratiquement impossible tant l'analyse de ces auteurs semble éloignée de la nôtre, parfois la proximité de leurs préoccupations avec des sujets modernes est telle que l'étude de leur pensée peut contribuer aux débats contemporains. Ce que notre thèse s'efforce de faire n'est alors pas le résultat d'une traduction en termes modernes d'analyses anciennes, mais un travail de contextualisation, en termes de débats, par rapport aux textes (ce que traduit la première partie de notre thèse) : cet effort nous semble nécessaire pour comprendre les divergences éventuelles de termes et de concepts, entre les anciens et les modernes, pour distinguer l'apport des premiers par rapport aux débats contemporains.

Il serait pourtant erroné d'attribuer à notre travail un objectif qui consiste à trouver des solutions aux problèmes d'aujourd'hui dans des écrits anciens. Là encore, une telle démarche, comme le fait remarquer Lapidus, risque également de se révéler rétrospective en empêchant de découvrir autre chose que ce que nous connaissons déjà (Lapidus (1996), p.880). En revanche, nous nous refusons à ce qu'il y aurait d'artificiel à déconnecter par principe l'étude de textes anciens et les préoccupations modernes. L'analyse des écrits délaissés des auteurs du passé peut contribuer à des élaborations nouvelles : elle vise à enrichir le savoir contemporain en réactivant des enjeux et débats autrefois actifs et depuis oubliés. Notre analyse des ouvrages de Jevons et Walras en relation avec l'économie du bien-être rentre dans le cadre d'une telle démarche.

## Partie I. L'Histoire de l'utilité : l'individuel et le collectif

Dans la période qui sépare Jevons et Walras de notre époque, l'économie du bien-être a été la scène de débats qui en ont profondément modifié le contenu. Ces modifications se sont traduites, non seulement par des évolutions dans la signification des concepts employés, mais également par l'apparition de nouveaux concepts et de nouveaux outils. La manière d'aborder le bien-être collectif en a été profondément affectée, au terme de longs débats qui ont vu s'exprimer des visions différentes.

Cette évolution de la théorie du bien-être suit, en effet, celle de son objet principal qui est l'utilité. Certes, le bien-être collectif peut porter, comme nous l'avons vu, sur des informations autres que l'utilité ou autres que les appréciations individuelles ; mais, depuis ses origines utilitaristes, remontant à Bentham<sup>14</sup>, et jusqu'à la formulation du théorème d'Arrow, la théorie du bien-être s'appuyait principalement sur une appréciation du niveau collectif fondé sur des utilités individuelles. Ce sont alors ces débats, centrés sur le statut de la notion d'utilité et les liens qu'elle entretient avec le bien-être social qui, logiquement et d'un point de vue historique, ont été à l'origine aussi bien de l'abandon de certaines théories que de la naissance de nouvelles approches. Quiconque s'efforce de rendre compte de l'évolution de l'économie du bien-être ne peut alors éviter l'étude de la notion d'utilité collective. En conséquence, la

---

<sup>14</sup> D'un strict point de vue historique, l'utilisation de l'expression « économie du bien-être » peut sembler inadéquate pour désigner la théorie élaborée avant Pigou. Puisque non seulement ce dernier est le premier à utiliser ce terme en tant que tel mais c'est aussi dans son ouvrage intitulé *The economics of welfare* (Pigou (1920)) que l'on identifie habituellement les prémisses de cette discipline. Hicks est un des défenseurs de cette opinion. Dans un passage bien connu il écrit : « If it [welfare economics] existed before Pigou, it must have been called something else (Hicks (1975), p.307). Cependant, les avis divergent sur ce sujet. Par exemple, Samuelson ne trouve pas convaincante l'explication donnée par Hicks, tant les problèmes auxquels s'intéressent les anciens lui paraissent similaires à ceux qui préoccupent les théoriciens du bien-être modernes. Il écrit : « I understand why Hicks made that sentence, but I think it is not a very useful or accurate sentence. We take nothing away from Pigou when we remember that he was a culmination of a long tradition called "moral philosophy" » (Suzumura (2005), p.328). Nous adhérons totalement à une telle argumentation, et en conséquence, utiliserons dans ce travail l'expression « économie du bien-être » pour désigner également la théorie de Bentham et ses successeurs.

compréhension des prolongements auxquels les œuvres respectives de Jevons et Walras ont donné lieu exige que l'on explicite d'abord ce qu'englobe ce concept, pour ensuite comprendre son évolution à travers l'histoire.

Ainsi l'objectif de cette première partie est d'étudier la manière dont la théorie du bien-être a envisagé et envisage les liens entre les utilités individuelles et l'utilité collective ; au cours de cette étude, nous mettrons l'accent sur les problèmes auxquels une telle démarche s'est heurtée. Mais reconstruire cette histoire nécessite au préalable d'expliquer le contenu de la notion d'utilité ; nous évoquerons les significations possibles d'une telle notion dans un *premier chapitre* (Chapitre I). Dans un *deuxième chapitre* nous aborderons la question de la mesure proprement dite (Chapitre II). La construction de la fonction d'utilité sociale dépendant de l'évaluation de l'utilité individuelle, les implications des différents types de mesure – cardinale et ordinale – seront d'abord analysées au niveau individuel (II.1), puis les relations entre les deux niveaux d'utilité et les problèmes que celles-ci engendrent seront étudiés (II.2). Dans le *troisième chapitre* deux types de solutions pour éviter les problèmes relevés au sein de la théorie du bien-être et pour évaluer les différents états sociaux seront analysées (Chapitre III). Si la première voie que nous étudierons, admettant la réintroduction des comparaisons interpersonnelles d'utilité, reste dans le cadre d'une analyse en termes d'utilité (III.1), la deuxième, abandonnant la référence à cette notion, s'efforce de justifier les réformes publiques sur la base d'une évaluation indépendante des appréciations individuelles (III.2).

## Chapitre I. Le contenu de la notion d'utilité

Qu'est-ce que l'utilité ? Si la nécessité de poser une telle question dans le cadre d'une analyse qui s'intéresse à la construction de la fonction d'utilité sociale semble intuitivement évidente, la réponse, quant à elle, est loin de faire l'objet d'un consensus parmi les économistes. Selon les époques, mais également en fonction des préoccupations qui guidaient leurs analyses, différents auteurs ont donné un contenu différent à la notion d'utilité : pour certains par exemple, elle renvoyait au plaisir issu de la satisfaction d'un besoin matériel, tandis que d'autres l'assimilaient au plaisir retiré de la réalisation d'une attente subjective. Il ne s'agit bien sûr pas ici de faire la liste de l'ensemble des significations données à ce concept d'utilité – à supposer qu'une telle entreprise soit réalisable – mais de reprendre quelques uns des débats qui ont marqué les XVIIIe et XIXe siècles et qui, en conséquence, ont pu influencer – même indirectement, même négativement – les écrits de Jevons et de Walras.

Les auteurs utilitaristes du XVIIIe et du XIXe siècle ont privilégié une vision hédoniste de l'utilité. Pour eux cette notion renvoyait à une relation entre les plaisirs et les peines. S'il n'est peut-être pas le premier à l'avoir développée, Bentham est celui qui a le plus contribué à faire qu'une telle représentation devienne communément admise du moins à son époque : définissant le bonheur comme la différence entre les plaisirs et les peines ressenties par les individus, il part de « l'axiome » selon lequel les hommes agissent en étant uniquement guidé par la recherche de leur bonheur. Ou, en d'autres termes – qui sont les siens – chaque individu poursuit son propre intérêt, et tout comportement humain peut être expliqué par la volonté d'améliorer son niveau d'utilité. À ce niveau individuel, son analyse semble avoir un caractère positif puisqu'elle se limite à constater les faits, à décrire les hommes tels qu'ils sont<sup>15</sup>. Aucun jugement de valeur n'est ici porté sur les actions individuelles : pour Bentham, il n'existe pas d'acte

---

<sup>15</sup> Voir Sigot (2001), p.14 sur ce point. Cependant, Baujard n'adhère pas à une telle position et introduit une interprétation différente de ce qui relève du positif et du normatif chez Bentham (Baujard (2010)). Nous allons voir plus loin (Partie II, Chapitre II) les problèmes que pose une telle distinction.

qui soit en soi bon ou mauvais ; seule sa capacité à accroître ou à diminuer le bonheur permet de le juger. Cela signifie que les comportements n'ont pas de valeur morale intrinsèque et que l'utilité est le seul critère qui permet d'apprécier un acte. Une telle conception conduit Bentham à s'opposer aux autres principes moraux proposant une norme susceptible de distinguer le bien du mal<sup>16</sup>. Cependant, ce côté individualiste de l'utilité suscita de sévères critiques. Cette vision fût considérée comme une interprétation égoïste, matérialiste et de ce fait trop simpliste et « superficielle » de la nature humaine<sup>17</sup>.

L'un des premiers auteurs à avoir critiqué Bentham sur ce point fût aussi l'un de ses successeurs intellectuels : John Stuart Mill. Bien que Mill ait commencé sa carrière en adhérant aux principes benthamiens, il s'en est éloigné vers ses vingt ans pour en devenir un critique sévère<sup>18</sup>. L'un des principaux reproches adressés par Mill à la doctrine de Bentham est qu'elle accorde une trop grande importance au bonheur des individus, renvoyant selon l'interprétation de Mill uniquement à l'intérêt personnel, et qu'elle néglige, de ce fait, d'autres types de motivations susceptibles d'avoir une influence sur les actions humaines. En déclarant que pour lui l'homme n'était pas seulement intéressé par ce qui augmente directement son propre plaisir ou ce qui diminue ses peines, Mill a tenté d'élaborer un *eudémonisme* qui n'était pas seulement hédoniste. Son objectif consiste ainsi à élargir la conception benthamienne de la nature humaine en y intégrant d'autres aspects tels que la vertu, la conscience ou l'esthétique. Pourtant, même si Mill a insisté sur la nécessité d'une approche plus large du comportement humain il ne s'est pas totalement éloigné de l'hédonisme psychologique

---

<sup>16</sup> C'est pour cette raison que Bentham critique sévèrement les théories de la justice fondées sur les droits naturels et le contrat social. Warke écrit sur ce sujet : « When the twenty-year-old Bentham discovered utility in the writings of Hume, Helvétius, and Beccaria, he embraced it as the alternative he had been seeking to the "fiction" of natural rights or divine revelation on the one hand and the social contract theory on the other, for he believed that all such moral criteria were merely artifices for propagating their proponents' own "sympathie" and "antipathies" » (Warke (2000), p.8). Voir également Partie III, §III.1.1.

<sup>17</sup> « (L'utilitarisme) N'étant nullement une philosophie dans le sens technique du terme, se montrant inégalement superficielle comme « philosophie de la vie », il s'accordait à la perfection avec le sillon de rationalisme matérialiste (antimétaphysique) que l'on peut associer au libéralisme et à l'esprit du business » (Schumpeter (1954), p.48).

<sup>18</sup> Ce changement radical est expliqué par Mill lui-même par la crise intellectuelle qu'il a traversée vers l'âge de vingt ans. Voir son *Autobiographie* (Mill (1873)).

de Bentham et vers la fin de sa vie est revenu sur une grande partie de ses critiques<sup>19</sup>.

Si les critiques milliennes de l'utilitarisme benthamien ont conduit à débattre de ce dernier, elles ne doivent cependant pas éluder le fait qu'elles ne reflétaient pas fidèlement la pensée de Bentham. D'une part, pour ce dernier, l'utilité ne renvoie pas uniquement au bénéfice matériel que les individus pourraient retirer des actes mais correspond, comme Viner le fait remarquer, à une conception beaucoup plus large, englobant tout ce qui éveille l'intérêt de l'homme<sup>20</sup>. Donc, le bonheur chez Bentham ne se bornait pas, comme il est souvent avancé, à des sensations physiques, au contraire le « plaisir » s'étendait chez lui, au-delà d'une conception réduite de ce mot, aux sensations venant du cœur ou de l'esprit<sup>21</sup>. En d'autres termes, et pour suivre là l'analyse proposée par Warke, Bentham avait une compréhension multidimensionnelle de l'utilité, englobant différentes peines et plaisirs irréductibles les unes aux autres<sup>22</sup>. D'autre part, et c'est pour nous essentiel, la pensée de Bentham ne se limitait pas non plus à des réflexions individualistes. Au contraire, l'auteur accordait une priorité au niveau collectif, au point de s'être dans une certaine mesure désintéressé du niveau individuel de l'utilité<sup>23</sup>. Ainsi, il ne faisait pas abstraction des interactions entre les utilités des différents membres de la société et des problèmes posés par la convergence des intérêts individuels vers l'intérêt social. Au contraire, sa théorie fut précisément élaborée en vue de remédier au problème de l'incohérence du comportement individuel avec le bonheur de la société<sup>24</sup>.

Au moment où Jevons et Walras rédigent leurs œuvres, ce débat autour de

---

<sup>19</sup> Hollander considère que J. S. Mill revient sur ses critiques parce qu'il se rend compte qu'il avait mal interprété l'utilitarisme de Bentham dans sa jeunesse (Hollander (1985), p.658).

<sup>20</sup> « Man, he claims, acts only in response to his "interests," by which he usually, and fundamentally, means whatever men are interested in, but, unfortunately, frequently allows to mean what men regard as in their self-interest. » (Viner (1949), p.365).

<sup>21</sup> « "Pleasure" and "happiness" were to Bentham widely inclusive terms, involving not only the pleasures of the senses but also those of the heart and the mind » (Viner (1949), p.366).

<sup>22</sup> Warke (2000), p.9. Voir également Mongin (1995), p.319 sur ce sujet.

<sup>23</sup> La conception de Bentham au niveau collectif sera étudiée d'une manière plus détaillée dans la partie sur Jevons.

<sup>24</sup> Pour Bentham, cette convergence pourrait être réalisée grâce à des moyens tels que l'éducation des individus ou la mise en place d'un système législatif.



l'utilitarisme de Bentham n'est pas achevé. Ce rappel est important, puisque tant Jevons que – dans une moindre mesure – Walras auront à se situer dans son cadre. Jevons apparaît ainsi s'être rangé du côté de la tradition benthamienne, en repoussant les modifications que lui avaient fait subir J. S. Mill<sup>25</sup>, alors que Walras est souvent considéré comme un opposant fervent de l'utilitarisme<sup>26</sup>, qu'il s'agisse de celui de Bentham ou de Mill. Certes, l'influence de l'utilitarisme benthamien sur Jevons reste discuté ; il est par exemple remis en cause par Warke qui insiste sur le fait que Jevons aurait réduit la notion d'utilité de Bentham, comprenant plusieurs sensations, à un concept restreint à l'acte de la consommation ; sa dévotion proclamée à Bentham ne devrait pas cacher cette réalité (Warke (2000), p.13). Mais une telle lecture n'est pas forcément contradictoire avec la notre, dès l'instant où l'analyse de Jevons ne s'arrête pas à des arguments d'ordre économique. En effet, si l'on tient compte de l'ensemble des écrits de Jevons, un double contenu de l'utilité semble émerger : plus précisément, il est possible d'y reconnaître certes une utilité strictement économique, mais également une utilité plus générale, qu'il nous faudra discuter.

Cette approche duale n'est pas exclusive à Jevons. Bien que les frontières ne soient pas toujours bien définies on retrouve cette distinction sous des formes plus ou moins différentes chez plusieurs économistes : elle apparaît non seulement chez d'autres utilitaristes comme Edgeworth, Sidgwick ou Pigou mais aussi, nous semble-t-il, chez des auteurs que l'on associe moins ou pas du tout à cette philosophie, comme Marshall<sup>27</sup> ou Walras. D'une manière générale, l'utilité au sens économique veut se concentrer sur une relation entre la quantité de bien et la satisfaction retirée de sa consommation. Quant à l'approche qui donne un sens plus général à l'utilité, elle admet l'existence d'autres sources de satisfaction que celle issue de la consommation ; elle se trouve alors confrontée à des problèmes difficilement surmontables que crée l'intégration des éléments qui ne sont pas strictement économiques. Cependant, la détermination d'une

---

<sup>25</sup> La conception de J. S. Mill, telle que Jevons la conçoit sera étudiée d'une manière détaillée dans la partie sur Jevons.

<sup>26</sup> Le rapport de Walras à l'utilitarisme sera étudié ultérieurement dans la Partie III de notre travail.

<sup>27</sup> Pour plus d'information sur l'analyse de Marshall du bien-être voir le texte de Rozenn Martinoia (2006), pour les liens entre son analyse et la doctrine utilitariste voir également Martinoia (2003).

frontière stricte entre ces deux types de contenu n'est pas aisée : il est trivial de souligner que la détermination de ce qui est économique et ce qui ne l'est pas dépend de la manière dont est définie l'économie. Ceci signifie que les mêmes actes peuvent être considérés comme économiques ou non selon les conceptions de ceux qui les étudient<sup>28</sup>. Cependant, les difficultés que le décompactage de l'utilité pose ne s'arrêtent pas là. Si tous les auteurs cités plus haut soulignent la nécessité de d'identifier et de raisonner sur une utilité économique, ils partagent aussi l'idée selon laquelle cette étude doit être complétée par une réflexion sur ce qui a été défini comme non économique. Pourtant, la reconstruction des liens entre deux types de contenu constitue des obstacles difficiles à surmonter<sup>29</sup>.

Face à ces difficultés liées à la définition du concept d'utilité et aux problèmes de mesure comme nous allons voir plus loin, à partir des années 1950, suivant une suggestion d'Arrow, une représentation en termes de préférences a été adoptée<sup>30</sup>. Grâce à cette méthode qui était considérée comme équivalente à une représentation en termes d'utilité, il n'était plus nécessaire de savoir ce qu'impliquait l'utilité, il suffisait de connaître les préférences des individus sur les éléments d'un ensemble de choix. Ainsi, on a considéré que l'on pourrait se dispenser d'un travail laborieux sur la question du contenu.

Les utilitaristes du XXe siècle ont adhéré en grande partie à une telle interprétation. Une telle démarche permet d'intégrer dans la définition de l'utilité des aspects qui ne sont pas seulement hédonistes et ainsi d'échapper à toute critique sur un contenu restrictif qui conduirait à qualifier l'utilitarisme d'égoïste ou de matérialiste. Cependant, la construction d'une équivalence entre ces deux types d'approche, conduit à une vision qui réduit l'« utilité » au statut d'une mesure des préférences. En effet,

---

<sup>28</sup> Par exemple, Gary Becker intègre dans son analyse de l'économie les sujets comme le mariage, le divorce ou le taux de fécondité alors que l'on les exclut généralement de ce domaine (Becker (1981)).

<sup>29</sup> Voir Partie II, Chapitre II sur ce sujet.

<sup>30</sup> Il faut préciser ici que les origines de la distinction entre le concept d'utilité et celui de préférences remontent à Pareto. L'auteur utilise d'ailleurs explicitement le mot « préférer » dans le cas des choix binaires (Pareto (1906[1909]), pp.161, 169, 171 etc). Voir également Metha (1998) sur cette question (p.3).

l'élargissement du contenu de l'utilité dû au passage à la notion de préférences empêche de lui attribuer une signification précise. Car si l'utilité est appréciée par rapport à des fins quelconques, la question du contenu perd son importance et, ainsi devient-il légitime de s'en désintéresser. La théorie de l'utilité se transforme, comme Mongin le souligne, en une sorte de théorie de l'agent rationnel<sup>31</sup>, admettant un sens formel plus que substantiel, du mot « rationalité » (Mongin (1995), p.380). Aux yeux des théoriciens contemporains, l'utilité ne devient qu'un indicateur de satisfaction des préférences, un « principe quantitatif sous-jacent à l'évaluation cohérente », « une quantité dénuée de substrat » (Mongin (1995), p. 387). Or, une telle approche paraît incompatible avec une conception additive de l'utilité collective. Car pour qu'une sommation ait du sens ses termes devraient être explicités. Ainsi, une analyse d'une fonction d'utilité collective additive qui se veut dépasser le cadre parétien nécessite une définition précise des utilités individuelles qui la composent (Mongin (1995), p.385).

Il est donc difficilement concevable de se dispenser d'un travail sur le contenu du concept d'utilité, si l'on entreprend une étude du niveau social, c'est-à-dire si l'on se propose de trouver des réponses aux problèmes posés par la construction d'une fonction d'utilité collective. Il est important ici de préciser que le contenu que l'on attribue à l'utilité n'est pas indépendant du type de mesure qui l'accompagne. Le choix d'une approche ordinaliste ou cardinaliste a nécessairement des conséquences sur les acceptions qui pourraient être attribuées à l'utilité. Dans le chapitre suivant, qui porte sur la question de la mesure, nous verrons ainsi d'une manière plus spécifique les significations possibles que l'utilité pourrait avoir.

---

<sup>31</sup> L'agent est considéré comme rationnel, car ses préférences respectent certaines conditions de « rationalité » mathématiquement définies. Pour plus d'information sur ce sujet, voir §II.1.2.

## Chapitre II. La mesure de l'utilité : un double chemin

Les origines de la question de la dualité de mesure des utilités remontent à la doctrine utilitariste telle qu'elle prend forme dans l'œuvre de Jeremy Bentham. En suivant le raisonnement de ce dernier, l'utilité – c'est-à-dire, le solde des plaisirs et des peines – pourrait être évaluée par la méthode du *felicific calculus* (Bentham (1789)). Cette méthode conduit à distinguer sept dimensions du plaisir et de la peine (l'intensité, la durée, la certitude, la proximité, la fécondité, la pureté, l'étendue) sur lesquelles il effectue des opérations arithmétiques élémentaires pour parvenir à une évaluation de l'utilité. Dans son *Introduction to the Principles of Morals and Legislation* (1789) Bentham décrit ces circonstances ainsi :

“To a person considered *by himself*, the value of a pleasure or pain considered *by itself*, will be greater or less, according to the four following *circumstances*:

1. Its *intensity*.
2. Its *duration*.
3. Its *certainty or uncertainty*.
4. Its *propinquity or remoteness*.

[...] when the value of any pleasure or pain is considered for the purpose of estimating the tendency of any act by which it is produced, there are two other circumstances to be taken into the account; these are:

5. Its *fecundity*, or the chance it has of being followed by sensations of the same kind...
6. Its *purity*, or the chance it has of *not* being followed by sensations different kind” (Bentham (1789), pp. 38-39).

Quand plusieurs individus sont concernés Bentham ajoute une septième circonstance:

“7. Its extent; that is, the number of persons to whom it extends; or (in other words) who are affected by it” (Bentham (1789), p.39).

Les commentateurs ultérieurs, à la suite d'Elie Halévy (1901-1904), ont considéré ce procédé comme une mesure cardinale de l'utilité. Cependant, l'analyse de Bentham ne s'arrête pas ici : sans doute conscient des difficultés de sa démarche, il propose une procédure alternative où l'on a cru reconnaître une approche ordinale de

l'utilité<sup>32</sup>. C'est à cette démarche que W.C. Mitchell semble faire référence quand il qualifie Bentham de « classifieur » plutôt que « calculateur » dans le fameux article qu'il lui consacre (Mitchell (1918), p.182).

Après Bentham, la question de la mesure de l'utilité a continué à mobiliser les esprits. L'économie moderne du bien-être s'est façonnée au rythme des débats sur l'emploi des mesures cardinale ou ordinale de l'utilité. Ce choix affecte comme nous avons déjà souligné la manière dont la fonction d'utilité collective est construite. Afin de comprendre les implications que pourraient avoir l'utilisation de ces deux formes de mesure dans l'obtention de l'utilité sociale, il est d'abord important de connaître leurs caractéristiques au niveau individuel. Ainsi, nous analyserons ces deux procédés d'abord au niveau individuel (II.1) avant d'aborder les conséquences de leur utilisation au niveau collectif (II.2).

## **II.1 Niveau individuel : utilité et préférences**

Bien qu'aujourd'hui, l'analyse en termes de préférences soit privilégiée en économie du bien-être, dans ce travail nous allons partir d'une analyse en termes de fonctions d'utilité pour expliciter les implications des mesures cardinale et ordinale. Après avoir rappelé brièvement les caractéristiques de ces deux types de mesures (§II.1.1), nous aborderons la représentation en termes de préférences initiée par Arrow (§II.1.2).

### **II.1.1 Cardinalité et Ordinalité : une première incursion**

La cardinalité au niveau individuel peut être définie comme une méthode d'évaluation qui donne un sens aux différences d'utilités telles qu'elles peuvent être

---

<sup>32</sup> Sigot soutient que les difficultés que pose l'utilisation de la mesure cardinale ont conduit Bentham à l'abandonner (Sigot (2001), p.20). En opposition avec cette opinion, Guidi avance que la méthode de « Bentham est toujours restée cardinaliste » (Guidi (2007), p.68). Une autre interprétation est présente chez Baujard (2009). Cette dernière considère qu'il n'y a pas une dualité des procédures de calcul chez Bentham, mais un seul calcul avec trois étapes.

perçues par un même individu. On considère que l'individu est capable d'exprimer avec quelle intensité il préfère une situation à une autre, ceci signifie qu'il est en mesure d'associer un nombre à l'intensité de ses sensations. Ainsi effectue-t-il ce que l'on appelle une « comparaison intrapersonnelle d'utilité ». Formellement la cardinalité au niveau individuel pourrait être définie ainsi :

$$\Delta U_i(A, A') = U_i(A') - U_i(A)$$

Cette équation représente la variation de l'utilité que l'individu  $i$  ressent en passant de la situation  $A$  à la situation  $A'$ . Une telle fonction est unique à une transformation positive affine près. C'est-à-dire l'ordre des préférences reste inchangé après une transformation du type  $aU + b$ ,  $a$  et  $b$  étant des nombres réels avec  $a > 0$ <sup>33</sup>.

Dans le cadre de la théorie du consommateur, qui suppose une relation entre la quantité d'un bien et l'utilité procurée par ce dernier, l'approche cardinaliste adopte des fonctions d'utilité d'une forme concave et croissante. Ces courbes sont croissantes car il existe une relation positive entre la quantité de bien consommé et l'utilité totale que celui-ci procure ; elles sont concaves car il est admis que chaque unité supplémentaire contribue d'une manière moins importante à l'augmentation de l'utilité, en d'autres termes, l'utilité marginale est considérée comme décroissante.

Walras et Jevons ont été les premiers à formaliser le concept d'*utilité marginale décroissante* en économie. Ils ont ainsi jeté les bases d'une théorie du consommateur fondée sur le calcul à la marge, et ceci leur a valu d'être souvent considérés comme les « fondateurs du marginalisme ». Certes on trouve cette intuition chez d'autres auteurs avant les marginalistes, comme Bernoulli, Bentham ou Dupuit<sup>34</sup>. Ainsi, la première démonstration mathématique de ce concept fut réalisée par Bernoulli, qui utilisa ce terme afin d'expliquer le comportement des agents dans des situations de risque

---

<sup>33</sup> Voir Annexe 1 pour plus de détails sur ce sujet.

<sup>34</sup> Dans la littérature secondaire, il a été souvent reproché à Dupuit d'avoir confondu la courbe d'utilité marginale et la courbe de demande. Walras fut un des premiers à formuler une telle critique (EEP, p.671). Houghton (1958), pp.50,52 et Ekelund (2000), p.7 ont également adopté une interprétation similaire. Voir Poinot (2007), p.76 pour plus de détails sur ce sujet.

(Fishburn (1987), p.779). Quant à Bentham<sup>35</sup> ou Dupuit, ils avaient déjà utilisé cette notion comme hypothèse de départ de leur construction analytique. Cependant, si ces auteurs ne sont pas considérés comme les véritables initiateurs de l'idée d'une utilité marginale décroissante en économie, c'est par ce que ce concept ne s'accompagne pas chez eux d'une explication théorique qui permettrait de construire une théorie du consommateur comme cela été le cas chez les marginalistes.

La découverte simultanée mais indépendante du concept d'utilité marginale chez Jevons et Walras et le caractère avancé de leurs analyses, n'ont pas eu que des conséquences positives sur l'appréciation du reste de leurs travaux. En effet, en se référant à l'utilisation de la même notion chez ces auteurs<sup>36</sup>, la postériorité a pris l'habitude de les ranger sous la même rubrique. L'homogénéisation de leurs œuvres respectives a pris d'autant plus d'ampleur que leur conception respective s'accompagnait, au moins implicitement, d'une compréhension cardinaliste de l'utilité. Cependant, le formalisme commun qu'ils partageaient à travers le concept d'utilité marginale ne devrait pas conduire à occulter leur divergence. Car la similitude entre Walras et Jevons concernant les propriétés formelles des fonctions d'utilité auxquelles ils aboutissent ne semble pas se retrouver dans l'interprétation qu'ils donnent l'un et l'autre de l'utilité. Cette divergence au niveau des considérations internes à l'individu, comme nous allons voir plus tard, aura également des répercussions sur ce qu'il advient au niveau collectif.

Quant à l'approche ordinaliste, celle-ci se limite à une classification des utilités qui se garde de donner des informations sur les intensités des sensations. Elle correspond à une comparaison des niveaux et non à une comparaison de différences d'utilité comme dans le cas de l'approche cardinaliste. Formellement, l'ordinalité au

---

<sup>35</sup> Le passage cité par Halévy de Bentham illustre bien cette idée : « ... la défalcation d'une portion de richesse produira dans la même masse du bonheur de chaque individu une défalcation plus ou moins grande, en raison du rapport de la partie défalquée à la partie restante ». Halévy continue en rajoutant qu'« ...ce que Bentham dit dans cette proposition, d'un accroissement négatif, est également vrai d'un accroissement positif de la quantité de richesse » (Halévy (1901-1904), Vol.1, p.64).

<sup>36</sup> Comme nous allons voir plus loin, Jevons utilisait, en effet, le terme de «degré final d'utilité » et Walras la notion de « rareté » pour désigner l'« utilité marginale ».

niveau individuel pourrait être représentée ainsi<sup>37</sup> :

$$S_i(A') \geq S_i(A)$$

Une telle relation nous informe sur la préférence de l'individu  $i$  entre deux situations  $A'$  et  $A$  sans donner d'information sur l'intensité des sensations qu'il y associe. Cette fonction est définie à une transformation monotone croissante près, c'est à dire l'ordre des préférences reste inchangé après une transformation du type  $g(S(x))$  avec  $g' > 0$ . Une telle procédure ne permet pas de préserver les caractéristiques cardinales qui indiquent les différences d'utilité<sup>38</sup>.

Consciente de la difficulté de construire des fonctions d'utilité, l'approche ordinaliste adopte, suivant en cela une suggestion de Pareto (1906[1909])<sup>39</sup>, l'utilisation des courbes d'indifférences. Ces courbes qui représentent l'ensemble des combinaisons de deux biens –  $x_1$  et  $x_2$  – procurant le même niveau d'utilité<sup>40</sup>, ont une forme décroissante et convexe vers l'origine. La décroissance correspond à la relation négative entre les quantités de deux biens. Celle-ci est négative car il est admis que l'individu préfère une quantité plus importante de biens à une quantité moindre<sup>41</sup>. Si l'agent perd du  $x_1$  pour maintenir son niveau d'utilité il va vouloir lui substituer du  $x_2$ . Quant à la convexité, elle peut être expliquée par la préférence pour les mélanges. Ceci signifie que les individus préféreront un panier composé de deux biens à un panier composé d'un seul bien.

---

<sup>37</sup> La notation  $S$  est choisie pour représenter les fonctions d'utilité ordinales.

<sup>38</sup> Voir Annexe 2 pour plus de détails sur ce sujet.

<sup>39</sup> Comme Pareto lui-même le reconnaît l'expression *courbe d'indifférence* « est due au professeur F.Y. Edgeworth » (Pareto (1906[1909]), p.169, n1). Cependant, Pareto distingue sa propre analyse de celle d'Edgeworth en écrivant : « Il [Edgeworth] supposait l'existence de l'*utilité* (ophélimité) et il en déduisait les courbes d'indifférence ; je considère au contraire comme une donnée de fait les courbes d'indifférence, et j'en déduis tout ce qui m'est nécessaire pour la théorie de l'équilibre, sans avoir recours à l'ophémilité (Pareto (1906[1909]), p.169, n1).

<sup>40</sup> Le consommateur choisit la courbe d'indifférence la plus élevée que son revenu lui permette d'acquérir. L'optimum se situe alors au point où une courbe d'indifférence est tangente à la droite budgétaire. Compte tenu de l'objectif de notre travail, nous ne détaillerons pas ce point.

<sup>41</sup> Cette hypothèse est appelée l'hypothèse de « monotonie des préférences » ou de « non-saturation ».



Quelque soit les différences de l'usage dont ils en font, les économistes qui ont succédés aux marginalistes ont généralement adopté cette représentation en termes de fonction d'utilité. Cependant, vers le milieu du XXe siècle, l'apparition d'une méthode qui recourt au formalisme de la logique a conduit en partie à son abandon.

## II.1.2 Préférences Individuelles

Dans *Social Choice and Individual Values* Arrow présente une méthode nouvelle pour son époque, en proposant de substituer à l'analyse alors standard se focalisant sur l'étude du comportement d'un agent maximisateur d'utilité une autre analyse, cette fois menée en termes de relation de préférences (Arrow (1951), pp.11-14)<sup>42</sup> Cette relation de préférences que l'on nomme  $R$ , traditionnellement entendue comme une préférence faible ( $xRy$  signifie que  $x$  est strictement préféré ou indifférent à  $y$ ) doit respecter certains axiomes afin d'être qualifiée de préordre complet.  $R$  étant défini sur un ensemble de choix  $X$  ces axiomes sont les suivants<sup>43</sup> :

1) *Propriété de réflexivité* :  $\forall x \in X$

$$xRx$$

Cette propriété apparaît comme exclusivement technique au sens où elle suppose que chaque classe d'indifférence comporte au moins un élément. On peut d'ailleurs la supprimer moyennant une reformulation de la propriété de complétude ci-dessous, permettant de comparer tout élément de  $X$  avec lui-même<sup>44</sup>.

2) *Propriété de complétude* :  $\forall x, y \in X : x \neq y$

$$xRy \text{ ou } yRx$$

Cette propriété conduit à penser que l'agent est en mesure de réaliser toutes les comparaisons par paire imaginables. Elle permet, en outre, de définir l'indifférence

---

<sup>42</sup> La notation mathématique que nous utilisons ici est très proche de celle d'Arrow.

<sup>43</sup> Si dans la théorie moderne, les préférences sont également supposées convexes et monotones, Arrow ne traite pas de cette question.

<sup>44</sup> C'est ce que fait Arrow lui-même (Arrow (1951), p.13).

entre deux éléments  $x$  et  $y$  comme le cas où  $xRy$  et  $yRx$  seront simultanément vrais.

3) *Propriété de transitivité* :  $\forall x, y, z \in X : xRy$  et  $yRz$ ,

$$xRz$$

Cette propriété constitue une condition de rationalité des préférences sur  $R$ .

Face à une contrainte sur l'ensemble de choix qui conduit l'agent à choisir  $x^*$  sur un sous-ensemble  $S$  de  $X$  (l'ensemble d'opportunité des choix), ce choix sera tel que  $\forall x \in S, x^* Rx$ . Ce qui signifie que l'élément choisi est l'élément maximum au sens de la relation de préférence  $R$ . Ainsi, un individu dont les préférences comportent ces caractéristiques est considéré comme rationnel.

Dans la théorie moderne de l'économie du bien-être, cette représentation en termes de préférence est acceptée comme équivalente à la représentation en termes de fonctions d'utilité. Ceci a comme origine un article de Gérard Debreu (1954) dans lequel l'auteur évoque la nécessité d'une hypothèse additionnelle de continuité afin que la relation de préférence  $R$  puisse être représentée par une fonction d'utilité telle que  $xRy$  soit équivalent à  $U(x) \geq U(y)$ . Si l'on prend comme exemple la composition des paniers de biens, la continuité implique qu'entre deux combinaisons quelconques, il est toujours possible de trouver un cheminement continu d'autres paniers. Autrement dit, des modifications infinitésimales apportées aux quantités de biens dans un panier fournissent une nouvelle combinaison qui est indifférente à la première pour le consommateur. Ceci signifie qu'il n'existe pas de quantités de biens absolument nécessaires. Cette hypothèse exclut les classements selon un ordre lexicographique, sans quoi il ne serait pas possible de définir une fonction d'utilité qui corresponde aux préférences de l'individu.

Cependant, une telle vision de l'utilité suscite des difficultés, comme nous allons le voir dans la deuxième section, dans la construction de la fonction d'utilité collective. Pour ces raisons, la question de l'interprétation de l'utilité et ses propriétés est toujours ouverte en économie et nécessite d'être traitée.

## II.2 L'utilité individuelle, l'utilité sociale : une histoire controversée

L'établissement des liens entre les utilités individuelles et l'utilité collective suscite une double interrogation : la première porte sur l'existence même de ces relations ; la seconde concerne, en admettant ces relations, la forme qu'elles pourraient avoir. Aujourd'hui il existe une sorte de consensus sur la première : la majorité des économistes modernes supposent que l'utilité collective dépend des utilités individuelles. D'autres réponses sont pourtant possibles, comme le prouve le développement d'une approche non-welfariste<sup>45</sup>. On peut également imaginer que l'utilité collective représente non pas le niveau d'utilité de tous les individus membres de la société mais, par exemple, les choix d'un seul individu ; on est alors dans le cas d'un dictateur, tel que l'a défini Arrow. De là, découle le fait qu'établir un lien entre les deux niveaux d'utilité contient déjà des jugements de valeur<sup>46</sup>. Cependant, ni l'existence de ces relations ni les jugements éthiques qui vont avec ne sont discutées aujourd'hui par les économistes qui adoptent une telle vision<sup>47</sup>. Le débat est peut-être occulté par une autre question – celle concernant la forme de la fonction d'utilité collective et les jugements de valeur que ses différentes formes peuvent impliquer.

Dans les discussions sur cette question la vision utilitariste qui préconise une forme additive a été particulièrement influente. Comme Sen le fait remarquer, l'économie du bien-être « fut dominée pendant longtemps par une adhésion presque aveugle au calcul utilitariste » (Sen (1998), p.182). La proposition de Bentham d'agréger les utilités individuelles pour obtenir un niveau social d'utilité a été reprise non seulement par sa postérité immédiate, comme dans les œuvres de J.S. Mill ou Sidgwick, mais également par des auteurs du XXe siècle (tels que Fleming (1952) ou

---

<sup>45</sup> Voir les critiques de l'approche welfariste notamment Sen (1979) et Rawls (1971[2005]).

<sup>46</sup> Nous avons déjà mentionné que tous les auteurs ne considèrent pas le niveau collectif comme dépendant des préférences des individus. Walras en est un bon exemple. Nous allons voir plus en détail dans la section III.2 de cette partie les théories se fondant sur d'autres arguments (comme le droit naturel) pour évaluer les décisions collectives.

<sup>47</sup> Dans l'introduction de son fameux ouvrage *Collective Choice and Social Welfare*, Sen écrit que celui-ci : « is concerned ... with investigating the dependance of judgements on social choice and of public policy on the preferences of the members of the socitey » sans discuter les implications d'une telle démarche (Sen (1970[1979]), p.1).

Harsanyi (1955)) qui y ont puisé la source théorique de leur propre conception de bien-être social. La vision additive de la forme d'utilité collective, aussi bien celle de Bentham que d'autres fonctions d'inspiration utilitariste, est caractérisée par la nécessité de procéder à des comparaisons d'utilité entre les individus différents. Car si la préférence sociale correspond à la somme des préférences individuelles ceci implique que l'on puisse évaluer de façon comparative les contributions de chaque individu au bien-être collectif.

Cependant, l'utilisation d'une mesure cardinale qu'impliquent les comparaisons interpersonnelles d'utilité a attiré des critiques tout au long de son histoire (Pareto (1906[1909]), pp.68-70, Robbins (1938) etc.). Les débats sur la mesurabilité de l'utilité et ses conséquences sur la fonction d'utilité collective ont été déterminants dans le tournant que l'économie du bien-être a pris. Afin de comprendre les implications des types de mesure différents dans la construction de l'utilité sociale il est alors important de connaître les traits principaux de son histoire. Les questions qui se posent autour de l'obtention de l'utilité collective façonnant la théorie de l'économie du bien-être, son histoire se confond avec celle de cette discipline.

### **II.2.1 La théorie traditionnelle de l'économie du bien-être : vision utilitariste**

Les origines de la théorie de l'économie du bien-être remontent à l'œuvre de Jeremy Bentham (1789) qui proposa, comme il est bien connu, d'agréger les utilités individuelles pour obtenir des jugements sur l'intérêt social<sup>48</sup>. Cette théorie que l'on qualifie depuis de « traditionnelle », afin de la distinguer de la « nouvelle économie du bien-être » née après la formulation de l'optimum de Pareto, a été développée par les utilitaristes tels que Edgeworth, Sidgwick ou Pigou. Parce qu'elle vise à maximiser une utilité collective définie comme la somme des utilités individuelles, cette approche utilitariste retient une conception cardinale de l'utilité : pour savoir si une amélioration de l'utilité sociale se produit, il faut avoir les moyens de mesurer l'intensité des

---

<sup>48</sup> Voir la note 11 concernant l'utilisation du terme « économie du bien-être » pour désigner les théories formulées avant Pigou.

sensations que les individus retirent des différentes situations pour ensuite les comparer. Ainsi l'utilitarisme repose sur deux hypothèses. D'une part, il admet que « chaque individu possède une, et une seule, échelle d'évaluation des différentes options possibles » (Arnsperger & Parijs (2003), p.21) : c'est l'hypothèse de cardinalité. D'autre part, afin de rendre possibles les comparaisons entre individus, il suppose l'existence d'une unité de mesure commune à tous : c'est ce qu'on appelle l'hypothèse de comparabilité.

L'utilitarisme a attiré des critiques principalement sur deux aspects; d'une part son traitement de la question de la répartition a été remis en cause, d'autre part la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité qu'il suggère a provoquée des discussions intenses, particulièrement à partir des années trente, à un point tel que le règne de l'utilitarisme sur l'économie du bien-être n'en est pas sorti indemne.

### ***A. La question de la répartition***

La question de la répartition a une place importante dans la théorie du bien-être, car la distribution des biens<sup>49</sup> parmi les membres d'une société a des effets sur leur niveau d'utilité. Ainsi, il n'est pas envisageable d'éviter cette question dans le cadre d'une étude qui s'intéresse au bien-être tant au niveau individuel que collectif.

Aujourd'hui, particulièrement depuis l'analyse de Rawls (1971[2005]), l'utilitarisme est critiqué sur la base de son ignorance de cette question et pour les implications inégalitaires de ses principes au niveau social. Cependant ce ne fut pas toujours le cas. Au XIXe siècle, contrairement à l'opinion dominante aujourd'hui, cette doctrine apparaissait comme « une justification de l'égalitarisme et elle [était] condamnée comme telle » (Mongin (1995), p.390).

L'attribution d'une telle particularité à l'utilitarisme n'était pas totalement injustifiée. On trouve des références à l'égalité aussi bien dans le domaine économique

---

<sup>49</sup> À ce niveau d'étude nous faisons abstraction de la distinction entre les biens produits et les biens non-produits.

que juridique dans les œuvres de la plupart des auteurs qui se réclament de cette doctrine. L'égalité d'un point de vue juridique implique que les individus soient égaux devant les principes d'utilité et que chacun compte pour une et une seule unité devant le législateur. Ce principe selon lequel « un homme vaut juste autant qu'un autre homme » (Halévy (1901-1904), Vol.3, p.235) est accepté par la majorité des utilitaristes<sup>50</sup>. Quant à l'égalitarisme économique, il se présente sous deux aspects.

Premièrement, la construction de la théorie utilitariste qui s'imbrique autour de l'hypothèse de la décroissance de l'utilité marginale semble contenir des caractéristiques égalitaristes. En effet, cette hypothèse sert à justifier les effets positifs d'une redistribution des revenus sur l'utilité collective. Selon cette conception, les transferts de richesse d'un riche vers un pauvre permettent d'augmenter l'utilité collective, car dû à la différence des quantités initiales détenues par chacun, l'utilité retirée d'une même somme est plus importante chez un pauvre que chez un riche. Cette notion qui est déjà présente chez Bentham<sup>51</sup> a été développée d'une manière plus explicite par ses successeurs. On trouve ainsi cette idée, comme nous allons le voir d'une manière détaillée, chez Jevons mais aussi chez J.S Mill ou Pigou. Par ailleurs, si l'on accepte l'hypothèse d'une similarité parfaite entre les fonctions d'utilité des différents individus alors on est conduit à défendre une position préconisant l'égalisation des revenus. Dans ce cas en effet, qui est retenu implicitement par Bentham selon Mongin, la situation optimale ne peut être atteinte que quand les utilités marginales de tous les individus sont égales (Mongin (1995), p.390). Ceci signifie que l'unique situation qui permette de maximiser l'utilité sociale est celle dans laquelle les membres d'une société sont dotés chacun d'une richesse identique. Ainsi l'utilitarisme de Bentham se transforme en une sorte d'égalitarisme.

Deuxièmement, l'égalité peut être également considérée comme une nécessité pour le bon fonctionnement du système économique. On retrouve des réflexions sur ce sujet déjà dans les écrits de Bentham qui la considère comme un moyen pour atteindre

---

<sup>50</sup> Voir Guidi (2008) pour une analyse approfondie des considérations égalitaristes chez les utilitaristes.

<sup>51</sup> Nous avons déjà évoqué cet aspect dans le paragraphe II.1.2.

l'efficacité économique. Bentham est convaincu que l'égalité des chances entre les membres d'une collectivité « constitue un préalable à la maximisation de la richesse sociale », car « la suppression des privilèges injustifiés – dont le coût social est toujours élevé – au profit de la libre concurrence [permet] de développer l'émulation, et en conséquence d'obtenir de l'individu qu'ils réalisent les choix les plus efficaces, en dehors de toute contrainte » (Sigot (2001), p.83). Cette approche explique également en partie sa sympathie par rapport aux politiques fiscales à des fins redistributives (Sigot (2001), p.83).

Cependant, ce bilan doit être reçu avec précaution. D'autres constats chez Bentham ou d'autres auteurs viennent contrecarrer ces propos égalitaristes. En effet, en affirmant que « bien de gain n'est pas équivalent à mal de perte »<sup>52</sup>, Bentham sème le doute sur la possibilité d'une amélioration de l'utilité collective à travers la redistribution des richesses. Ce n'est pas le seul argument qui remet en doute la position égalitariste de Bentham. Pour ce dernier, l'égalité stricte entre les membres d'une société va également à l'encontre du principe de la maximisation de l'utilité « en empêchant les individus de jouir de leurs possessions » (Sigot (2001), p.84).

De même, la dose égalitariste que l'hypothèse de la décroissance de l'utilité marginale apporte à l'utilitarisme doit être nuancée. Le procédé additif adopté par l'utilitarisme classique peut conduire à accepter les inégalités au nom d'une augmentation de l'utilité collective. Pour expliquer cet aspect, il nous faudra préciser la forme de la fonction préconisée par cette doctrine. Mathématiquement, la conception de Bentham et ses successeurs immédiats pourrait être représenté ainsi :

$$W = \sum_{i=1}^n U_i(r_i) \quad r_i \text{ correspondant à la richesse allouée à chacun des}$$

individus.

Une telle conception pose deux problèmes principaux en lien avec la question de la répartition. D'abord, puisque l'utilité collective est améliorée grâce à la

---

<sup>52</sup> Traduit par Halévy (1901-1904), Vol.1, p.54. Dans sa version originale: « pleasure of gaining is not equal to the evil of losing » (Bentham (1817), p.331).

maximisation du bien-être individuel, cette fonction pourrait conduire à privilégier les individus qui ont des capacités à « produire » plus d'utilité.

Soient  $k$  et  $j$  deux individus qui détiendront après la répartition les quantités de richesse suivantes :  $r_k$  et  $r_j$ .

Si  $U_k(X) > U_j(X)$   $X$  étant une quantité quelconque concevable compte tenu de la quantité de richesse totale

Alors,  $r_k$  doit être supérieur à  $r_j$  afin de maximiser la fonction d'utilité

collective :  $W = \sum_{i=1}^n U_i(r_i)$

Ceci signifie que si un individu retire plus de satisfaction grâce à l'attribution d'un même revenu qu'un autre, il sera justifié de lui allouer plus de richesse. Une inégalité distributive est alors acceptable au nom de l'amélioration de l'utilité collective. Ainsi, comme Edgeworth le fait remarquer, devient-il légitime de privilégier les aristocrates par rapport aux travailleurs, les hommes par rapport aux femmes etc. au prétexte qu'ils sont plus aptes à augmenter leur niveau d'utilité (Edgeworth (1881), pp.77-79).

La deuxième critique que l'on peut adresser à cette fonction concerne le problème de la population<sup>53</sup>. Car cette approche en s'intéressant uniquement à la somme des utilités laisse de côté les conséquences que pourrait avoir le nombre d'individus dans une communauté. Ainsi, conduit-elle à admettre que l'utilité d'une société pauvre mais nombreuse est aussi élevée qu'une société composée d'un nombre plus réduit d'individus mais chacun étant plus riche.

Afin d'éviter ces critiques d'autres fonctions d'utilité collective du type utilitariste ont été proposés. Le premier est ce que l'on appelle l'utilitarisme moyen. Cette fonction qui a été définie par Harsanyi peut être représentée ainsi :

---

<sup>53</sup> Voir sur cette question Arnsperger & Parijs (2003), p.20.



$$W = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n U_i(r_i)$$

Ici, ce qui est maximisée n'est plus la somme des utilités mais l'utilité par individu, ce qui implique une contrainte d'impartialité dans la maximisation de l'intérêt personnel. Cette approche permet d'éviter la deuxième critique adressée à l'utilitarisme classique que nous avons évoquée plus haut mais peut conduire, en revanche, à des conclusions de limitation excessive de la population au nom d'une maximisation de l'utilité moyenne<sup>54</sup>. Cependant, dans le cas où l'on accepte la population (n) comme constante la deuxième représentation devient équivalente à la première. Quant à la première critique concernant la question de la répartition inégalitaire entre les membres d'une société, cette nouvelle fonction ne permet non plus d'y remédier. Nous allons étudier ce point plus en détail dans la partie sur Harsanyi (voir II.2.5.A).

Un troisième type d'utilitarisme appelé « l'utilitarisme à seuil » a été proposé dans les années 90 (Blackorby et al. (1995)) :

$$W = \sum_{i=1}^n U_i(r_i)$$

Sous la contrainte 
$$W = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n U_i(r_i) \geq U^*$$

avec  $U^*$  qui représente un niveau de bien-être individuel minimal.

Cette fonction est le résultat d'une démarche qui cherche à éviter les problèmes engendrés par les deux fonctions d'utilités précédentes. Elle se confond avec ces dernières tant que le seuil indiqué n'est pas atteint. Bien qu'une telle représentation fournisse une réponse satisfaisante au problème de la population, elle ne permet pas non plus de résoudre la question de la répartition évoquée plus haut.

Malgré les réponses insuffisantes de la part des utilitaristes au problème de la répartition, cet aspect est resté longtemps dans l'ombre, occulté par une autre question,

---

<sup>54</sup> Sidgwick est, en effet, un des premiers auteurs à faire la distinction entre l'utilité totale et l'utilité moyenne et à clarifier le concept de population optimale. Voir notamment Guidi (2008), pp.51-52 et Schultz (1996), p.1392.

celle des comparaisons interpersonnelles d'utilité.

### ***B. Les critiques de la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilités***

Dans les années trente les critiques adressées à l'utilitarisme se sont concentrées sur la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité. Ceux qui s'opposaient à une telle démarche remettaient en cause la possibilité de mesurer l'intensité des sensations des différents individus et de les aligner sur une même échelle d'évaluation. Cependant, pour les utilitaristes du XIXe siècle comme Edgeworth, Sidgwick ou du début du XXe comme Pigou, la mesurabilité de l'utilité ne posait pas un problème majeur. Elle constituait simplement une question pratique, et rien n'empêchait de l'accepter d'un point de vue théorique. Ainsi Pigou évoquait-il la mesurabilité des états psychologiques<sup>55</sup>, tandis qu'Edgeworth (Edgeworth (1881), p.101) appelait de ses vœux l'existence d'un instrument permettant de mesurer les utilités.

D'autre part, ces auteurs voyaient la mesurabilité, en plus d'être une possibilité, comme une nécessité pour que les sciences puissent effectuer des progrès.

Ainsi dans son *Mathematical Psychics*, Edgeworth écrivait :

... in psychics we are so far from expecting, that it seems doubtful whether we can even conceive precise measurement. Yet the conceivability at least may be thought necessary to mathematical reasoning. We must then carefully consider the possibility, or, what is much the same thing, the existence and nature of *a unit of pleasure* (Edgeworth (1881), p.98).

On trouve des références à l'idée de concevabilité de la mesure de l'utilité également chez des auteurs qui ne sont pas considérés comme utilitaristes. Par exemple, von Neumann et Morgenstern en rappelant l'histoire de la théorie de la mesure de chaleur font remarquer qu'un refus sans réserve peut parfois se révéler erroné. Ils notent dans *Theory of games and economic behavior* :

The historical development of the theory of heat indicates that one must be extremely careful in making negative assertions about any concept with the claim to finality. Even if

---

<sup>55</sup> Pigou écrit : « ... first,... the elements of welfare are *states of consciousness* and, perhaps, their relations; secondly, ... welfare can be brought under the category of greater and less » (Pigou (1920), p.10, nous soulignons).

utilities look very unnumerical today, the history of the experience in the theory of heat may repeat itself, and nobody can foretell with what ramifications and variations. And it should certainly not discourage theoretical explanations of the formal possibilities of a numerical utility (von Neumann & Morgenstern (1944[2004]), p.17).

Cependant, les économistes s'opposant à la possibilité de mesurer l'utilité ne partagent pas ces arguments. Ils insistent sur le fait qu'en absence d'un moyen qui permettrait d'effectuer des mesures concrètes, il n'y aurait aucune base pour déterminer si le gain d'utilité d'un individu est plus grand, plus petit ou est égal à la perte d'utilité d'un autre. Les comparaisons interpersonnelles d'utilité, ne s'appuyant pas sur des procédés « scientifiques », sont ainsi apparues comme arbitraires. C'est pour contourner ces difficultés que l'on s'est efforcé d'élaborer des analyses susceptibles de les éviter et c'est ainsi que « la nouvelle économie du bien-être » a vu le jour.

## II.2.2 « La nouvelle économie du bien-être »

S'il est difficile de situer Pareto dans le découpage qui distingue une « ancienne économie du bien-être » de celle qu'on qualifie de « nouvelle », c'est sur sa notion d'optimum que se sont appuyés les auteurs qui ont construit la seconde. Pareto définit un optimum comme une situation « efficace » dans laquelle il n'est pas possible d'accroître l'utilité d'un individu sans détériorer celle d'au moins un autre individu.

Formellement, l'optimum de Pareto pourrait être représenté ainsi :

$A$  est pareto optimal s'il n'existe pas de  $A'$  tel que :

$$\forall i, i=1, 2, \dots, n: U_i(A') \geq U_i(A)$$

$$\exists i: U_i(A') > U_i(A)$$

Cette classification ordinale des alternatives permet d'éviter les comparaisons entre les individus, car ces alternatives sont ordonnées sans donner d'information sur les intensités que les individus leur associent.

La proposition parétienne<sup>56</sup> a été reprise plus tard par Lionel Robbins, qui dans

---

<sup>56</sup> La position de Pareto face aux comparaisons interpersonnelles d'utilités et à la cardinalité est plus

son article intitulé « Interpersonal Comparisons of Utility: A Comment » (Robbins (1938)), dénonçait également la possibilité de recourir à de telles comparaisons. Il les rejetait sur la base de l'argument d'une impossibilité de réduire à une même échelle les sentiments des différents individus :

Every mind is inscrutable to every other mind and no common denominator of feelings is possible (Robbins (1938), p.636).

Après lui, on a pris l'habitude de qualifier les comparaisons interpersonnelles d'utilités de non scientifiques. L'optimum de Pareto est alors apparu supérieur parce qu'il ne nécessitait pas de telles comparaisons. Paradoxalement, là réside également son point faible. Lorsqu'on s'intéresse uniquement à des comparaisons entre des situations telles que l'une soit meilleure que l'autre, d'un point de vue parétien, on exclut les comparaisons où certains doivent subir des pertes afin que d'autres puissent augmenter leur utilité, parce que l'idée même d'optimum de Pareto exclut toute comparaison qui pourrait conduire à dire qu'une perte d'utilité chez l'un est plus petite, plus grande ou égale à un gain d'utilité chez l'autre. Or, dans le domaine social, la plupart des choix nécessitent des comparaisons interpersonnelles d'utilités, et l'adoption de l'optimum de Pareto comme seul critère empêcherait la plupart d'entre eux. Comme Suzumura le fait remarquer :

...presque toutes les politiques économiques ne peuvent que favoriser certains individus au détriment d'autres, de sorte qu'il n'existe presque aucune situation dans la réalité où le principe de Pareto peut être considéré comme pertinent (Suzumura (2002), p.7).

Si l'optimum de Pareto ne permet pas d'évaluer les réformes dans lesquelles il y a des perdants il ne fournit pas, non plus, un moyen pour choisir entre les états qu'il définit comme « efficaces ». Ainsi, « il sélectionne un ensemble de situations beaucoup plus vaste que ne le fait l'utilitarisme » (Arnsperger & Parijs (2003), pp.21-22) et diminue encore plus la base informationnelle dont pourraient bénéficier les décisions

---

subtile. En effet, sa théorie économique fait partie d'un projet plus général qu'il appelle la théorie de la décision et qui admet la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilités. Compte tenu des objectifs de ce travail, nous nous limitons ici à son rejet complet de ces comparaisons. Pour l'aspect plus complexe de la conception de Pareto voir notamment Béraud (2000a), p.368 et Bruni (2002), p.135.

publiques. Ceci met en évidence la nécessité d'avoir d'autres critères que l'optimum de Pareto afin de parvenir à une décision publique.

### II.2.3 La fonction d'utilité collective à la Bergson-Samuelson

C'est à ce problème que Bergson (1938) et Samuelson (1947) cherchent à répondre lorsqu'ils proposent la construction d'une fonction d'utilité sociale. Cette fonction qui est souvent qualifiée de Bergson-Samuelson peut être définie de la façon suivante :

Soit,  $W$ , le niveau de bien-être collectif ;  $U_i(X)$ , le niveau d'utilité pour l'individu  $i$  qui dépend de  $X$ , représentant l'ensemble des biens et des services susceptibles de procurer des satisfactions aux individus.

$$W = W[U_1(X), U_2(X) \dots U_i(X)]$$

Une telle construction se dégage de l'hypothèse d'additivité en s'abstenant de préciser les relations entre les utilités individuelles et l'utilité collective. En effet, la forme de cette fonction n'est pas déterminée *a priori* mais dépend des préférences de celui qui est à l'origine de sa construction, qui pourrait être aussi bien un décideur démocratiquement élu qu'un dictateur qui impose ses choix. Cependant, il est généralement admis que la fonction d'utilité sociale comporte certaines caractéristiques techniques qui lui attribuent des propriétés similaires à celles des courbes d'indifférences individuelles<sup>57</sup>. On retombe alors sur une représentation en termes de courbes d'utilités mais qui ordonnent cette fois les préférences collectives. L'optimum se situe au point où une fonction d'utilité sociale est tangente à la frontière des possibilités<sup>58</sup>. Ainsi cette fonction permet de sélectionner un état parmi ceux qui sont définis par l'optimum de Pareto qui correspond au maximum de bien-être d'un point de vue social.

Avec cette fonction Bergson et Samuelson introduisent de nouveau des éléments

---

<sup>57</sup> Les fonctions d'utilités sociales sont ordinales, convexes vers l'origine et ont une pente négative.

<sup>58</sup> Cette frontière représente tous les points pareto optimaux.

normatifs dans l'évaluation de l'utilité collective. Mais cette fois, les jugements de valeur sont posés explicitement avant l'opération technique qui permet de trouver le point optimal. La fonction d'utilité sociale n'est alors qu'un outil d'aide à la décision sur la base des jugements éthiques adoptés initialement.

Cependant, la possibilité de construire une fonction d'utilité sociale a suscité de nombreux débats<sup>59</sup>. La critique la plus forte, remettant en question la légitimité de cette démarche a été adressée par Arrow<sup>60</sup>. Dans son ouvrage de 1951, ce dernier démontre qu'il n'est pas possible d'obtenir une fonction d'utilité sociale qui reflèterait les préférences individuelles si l'on adopte un cadre strictement ordinaliste (Arrow (1951), p.59) Par ce théorème d'impossibilité (ou de possibilité comme l'auteur lui-même l'appelle, p.46), Arrow marquait, pour certains, la fin de l'économie du bien-être<sup>61</sup>.

#### **II.2.4 Le théorème d'impossibilité d'Arrow**

1951 marque la parution de l'ouvrage d'Arrow intitulé *Social Choice and Individual Value* qui allait marquer irrévocablement l'histoire de l'économie du bien-être. Dans cet ouvrage, Arrow montre que l'interdiction de comparaisons interpersonnelles entraîne l'impossibilité de fonder une décision sociale sur les préférences individuelles à partir du moment où le choix porte sur plus de deux options. Selon ce théorème un préordre social fondé sur les préordres individuels devrait satisfaire cinq conditions pour être cohérent. Ces axiomes reflètent certes des jugements de valeur, mais semblent raisonnables et acceptables à la plupart des économistes.

- 1) *Universalité ou souveraineté des citoyens* : Ce principe indique que la fonction de choix social doit être défini pour tout profil de préférences.

---

<sup>59</sup> Voir sur cette question Suzumura (1987).

<sup>60</sup> Le «... 'théorème général d'impossibilité' touch[e] de manière irrémédiable le projet welfariste de la nouvelle économie du bien-être, à savoir de dépasser le critère parétien en gardant des utilités ordinales, non comparables d'un individu à l'autre » (D'Aspremont (1995), p.224), « l'économiste d'aujourd'hui aura retenu de *Choix social et valeurs individuelles* une leçon durable : il sait que le parétianisme ne constitue pas une base logiquement suffisante pour élaborer la théorie économique du bien-être » (Fleurbaey & Mongin (1996), p.247).

<sup>61</sup> Voir Baujard (2003), pp.1-2, Fleurbaey & Mongin (2005), pp.381-382 sur ce sujet.

Ainsi, il n'existe pas de goûts ou d'idées interdits qui seront exclus de la fonction.

- 2) *Associations positive des valeurs (principe de Pareto)* : Les valeurs collectives doivent varier dans le même sens que les valeurs individuelles. Ceci signifie que si tous les individus choisissent une même option, la société doit faire de même. Formellement, cette condition pourrait être représentée ainsi<sup>62</sup> :

$$\forall x, y \in X$$

$$[\forall i : xP_i y] \rightarrow xPy$$

- 3) *Indifférences des options non-pertinentes* : Le classement relatif de deux options ne doit dépendre que de leur position relative pour les individus et non du classement d'options tierces. Cet axiome qui permet de rejeter le problème de l'intensité des préférences est justifié par Arrow par la nécessité d'éviter de rendre les utilités cardinales.

$$R = (R_1, \dots, R_n)$$

$$R' = (R'_1, \dots, R'_n)$$

$$\forall x, y \in S, S \subset X$$

si  $xR_i y \rightarrow xR'_i y$  alors,

$$xRy \rightarrow xR' y$$

- 4) *Non-dictature* : Les préférences sociales ne doivent pas refléter les préférences d'un dictateur. Ceci signifie qu'aucun individu ne doit pouvoir imposer ses préférences indépendamment des préférences des autres.

$$\neg \exists i \text{ tel que}$$

---

<sup>62</sup>  $xPy$  signifie que  $x$  est strictement préféré à  $y$ .

$$\forall x, y \in X / xP_i y \rightarrow xPy$$

- 5) *Transitivité et complétude* : Ce principe implique que les préférences sociales doivent être transitives et complètes<sup>63</sup>. Cette condition peut être supprimée en incluant ces caractéristiques dans l'hypothèse de départ.

Après avoir reformulé la question ainsi, Arrow arrive à la conclusion qu'il n'est pas possible d'obtenir un préordre social qui satisfasse ces cinq conditions simultanément si les comparaisons d'interpersonnelles d'utilité sont exclues<sup>64</sup>. Mais, de ce constat Arrow ne conclut pas à la nécessité de faire des comparaisons entre individus. Au contraire, il exprime clairement son opposition à une telle approche<sup>65</sup> et insiste sur le caractère insuffisant des théories basées sur ces comparaisons pour expliquer les comportements économiques. Ainsi, pour Arrow, il n'existe pas de moyen pour obtenir un choix social rationnel fondé sur des préférences individuelles qui respectent les cinq conditions qu'il indique.

L'analyse d'Arrow a suscité immédiatement un grand intérêt et a donné naissance à une vaste littérature<sup>66</sup>. Pourtant, contrairement à l'ambition « constructive » de son auteur le théorème de possibilité – comme d'autres qui s'inspirent de celui-ci – ont conduit à un sentiment de pessimisme. Cependant, tous les économistes ne s'y sont pas abandonnés et des solutions pour contourner le problème ont été proposées. Ceci a permis au théorème de se dégager de son caractère négatif qui lui a été longtemps attribué et de rendre compte de son côté « riche de perspectives de développements positifs... » (Fleurbaey (2000), p.1215). Dès lors, plusieurs propositions pour échapper à l'impossibilité ont été évoquées. Nous nous concentrons dans ce travail sur deux

---

<sup>63</sup> Les caractéristiques formelles de ces préférences sont les mêmes que celles des préférences individuelles que nous avons déjà étudiées. Voir §II.1.2, pp.32-33.

<sup>64</sup> «If we exclude the possibility of interpersonal comparisons of utility, then the only methods of passing from individual tastes to social preferences which will be satisfactory and which will be defined for a wide range of sets of individuals orderings are either imposed or dictatorial» (Arrow (1950), p.342).

<sup>65</sup> « ...interpersonal comparison of utilities has no meaning... » (Arrow (1951), p.9).

<sup>66</sup> Pour citer quelques exemples : Harsanyi (1953), Harsanyi (1955), Little (1952), Pattanaik (1968), Sen (1970[1979]), Hammond (1991), Metha (1998), Suzumura (2002), Fleurbaey & Mongin (2005) etc. Pour plus de références, voir Sen (1987).



types de solutions qui ont des points communs avec les propositions de Jevons et Walras.

## **Chapitre III. Deux voies pour sortir de l'impossibilité**

Nous soutenons dans notre thèse que les apports de Jevons et Walras à l'économie du bien-être sont originaux et ne peuvent pas tout simplement être réduits aux voies qu'étudient les auteurs contemporains. Ils ne sont pourtant pas, non plus, sans lien avec ces dernières. C'est pour cette raison que nous allons nous intéresser, dans ce chapitre, à deux propositions en particulier qui semblent partager des similarités avec les arguments avancés par ces deux auteurs. La première concerne la réintégration des comparaisons interpersonnelles d'utilités (III.1) et la deuxième renvoie à des procédures d'évaluation des états sociaux indépendantes des appréciations individuelles (III.2).

### **III.1 Réhabilitation des comparaisons interpersonnelles d'utilités**

Si le théorème d'Arrow interdit les comparaisons interpersonnelles d'utilité, c'est dans la troisième condition, indifférences des options non-pertinentes, que se manifeste cette interdiction. Or, l'acceptation de la possibilité de faire des comparaisons aussi bien cardinales qu'ordinales<sup>67</sup> en supprimant cette condition fait disparaître le problème que le théorème d'Arrow avait relevé. Dans cette section, nous allons d'abord traiter de la tentative de Harsanyi pour intégrer des comparaisons cardinales d'utilité entre les individus (§III.1.1) et puis des comparaisons ordinales qui sont souvent représentées en utilisant la règle de « maximin » proposée par Rawls (§III.1.2). Enfin, dans le dernier paragraphe nous allons aborder la proposition de Sen qui consiste à faire des comparaisons entre les individus sur la base d'informations autres que l'utilité (§III.1.3).

#### **III.1.1 Les comparaisons interpersonnelles des différences d'utilité : l'exemple de Harsanyi**

On observe que depuis déjà plus d'un demi siècle l'interdit sur les comparaisons

---

<sup>67</sup> Voir Sen (1987a) sur cette question.

interindividuelles d'utilité s'est fait moins pesant dans le domaine de l'économie normative. Harsanyi, par exemple, a beaucoup fait pour en dédramatiser l'usage, en soulignant la diversité et la fréquence des situations de la vie quotidienne où nous recourons sans scrupule particulier à de telles comparaisons<sup>68</sup>. Si Harsanyi lui-même reconnaît la difficulté de cette démarche dans certaines situations, comme par exemple dans l'évaluation du plaisir retiré des activités culturelles, il fait aussi remarquer que les biens ordinaires de la vie quotidienne et la plupart des décisions publiques ne font pas partie de ces cas compliqués et autorisent les comparaisons d'utilité (Harsanyi (1987)). La position de Sen, quand il affirme que dans certaines situations, on hésite moins à faire des comparaisons, relève de la même argumentation. Dans son discours au prix Nobel, ce dernier explique :

We may, for example have no great difficulty in accepting that Emperor Nero's utility gain from the burning of Rome was smaller than the sum-total of the utility loss of all the other Romans who suffered from the fire (Sen (1998), pp.188-189).

En introduisant les comparaisons interpersonnelles d'utilités Harsanyi accepte la possibilité d'avoir une mesure cardinale qui soit en même temps commune aux utilités individuelles, c'est-à-dire qu'il admet la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles des différences d'utilité. En suivant l'auteur, ces dernières pourraient être représentées ainsi :

$$U_i(A') - U_i(A) > U_j(B') - U_j(B)$$

ou

$$\Delta U_i(A, A') > U_j(B, B')$$

Cette équation met en relation la préférence de l'individu  $i$  face aux situations  $A'$  et  $A$  avec la préférence de l'individu  $j$  face aux situations  $B'$  et  $B$  en comparant l'intensité de leurs préférences.

Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, la justification de ce caractère

---

<sup>68</sup> Dans un exemple bien connu, Harsanyi explique comment un individu prend la décision de choisir un de ses amis afin de lui donner un billet de concert (Harsanyi (1987), p.955).

cardinal des fonctions d'utilité pose certains problèmes<sup>69</sup>. Une manière de contourner cette difficulté consiste à se baser sur un point de vue purement technique. La méthode initiée par von Neumann et Morgenstern que Harsanyi reprend dans son analyse fait partie d'une telle solution. Ce modèle conduit à accepter une certaine forme de cardinalité non pour des raisons internes à la compréhension de l'utilité, mais en raison de l'hypothèse d'utilité espérée. Dans les paragraphes qui suivent on étudiera d'abord ce modèle, puis l'usage que Harsanyi en fait.

### ***A. Les fonctions von Neumann-Morgenstern***

Henderson et Quandt soulignent qu'avant les travaux de von Neumann et Morgenstern qui ont introduit une analyse des situations d'incertitude dans la théorie du comportement du consommateur, ce type d'approche n'avait pas place dans cette discipline (Henderson & Quandt (1980), p.52). Von Neumann et Morgenstern montrent que sous certaines conditions il est possible de construire une fonction dite d'utilité espérée qui permettrait de prédire les choix du consommateur en univers incertain.

Plus précisément, l'analyse de von Neumann et Morgenstern concerne un cas particulier de la décision en univers incertain : la décision en situation de risque qui implique que les événements ne se produisent pas d'une manière aléatoire mais que les probabilités qui leur sont associées sont connues. Ces dernières sont considérées comme « objectives », c'est-à-dire données d'une manière exogène. De ce fait les individus ne peuvent pas les influencer. Dans le cadre de cette analyse les choix que les individus effectuent prennent la forme d'une loterie : ils portent sur des « lots »<sup>70</sup> auxquels sont associées des probabilités. Von Neumann et Morgenstern avancent qu'en utilisant certaines hypothèses<sup>71</sup>, ces choix peuvent être interprétés comme la maximisation d'une fonction d'utilité dite espérée. Cette dernière est caractérisée par une propriété

---

<sup>69</sup> Voir §II.2.2.

<sup>70</sup> Les lots peuvent correspondre aux paniers de biens, à de l'argent ou à d'autres loteries.

<sup>71</sup> Ces hypothèses sont : le préordre complet, la continuité et l'indépendance (si deux loteries sont mélangées avec un troisième, l'ordre des préférences entre les deux loteries résultantes ne dépend pas de la troisième). Sur ce sujet voir Machina (1987). Compte tenu de l'objectif de notre travail nous ne détaillerons pas plus ce sujet.

spécifique qui indique que l'utilité procurée par une loterie est égale à la somme des utilités des lots pondérées par la probabilité qui leur est associée.

Formellement, une telle fonction peut être représentée ainsi :

$$U(L) = \sum_{i=1}^n p_i V(X_i)$$

$U(L)$  correspond à l'utilité procurée par la loterie,

$V(X_i)$  à l'utilité procurée par des lots différents, et

$p_i$  exprime les probabilités qui satisfont les propriétés suivantes :

$$\forall i=1, \dots, n, p_i \in [0, 1] \text{ ; et } \sum_{i=1}^n p_i = 1$$

Puisque la fonction d'utilité espérée est linéaire par rapport aux probabilités, elle n'est invariante qu'à une transformation positive affine – mais non à une transformation monotone croissante<sup>72</sup>. Ceci implique que la fonction d'utilité espérée comporte des propriétés cardinales<sup>73</sup>. Ainsi, la cardinalité est le résultat de la propriété technique attribuée à l'hypothèse d'utilité espérée mais non des raisons internes à la compréhension de l'utilité.

Ce résultat qui fait de la cardinalité une conséquence des hypothèses retenues dans le cadre de la théorie du choix en univers incertain plutôt qu'un postulat posé *a priori* a provoqué des débats sur sa signification et son utilisation en économie du bien-être. Des auteurs comme Arrow (1951), pp.9-10, et Rawls (1971[2005]), p.322 rejettent l'utilité de ce modèle dans l'économie normative alors que d'autres comme Harsanyi sont convaincus par son apport positif dans ce domaine.

---

<sup>72</sup> Pour la démonstration mathématique, voir Varian (1992), pp.175-176.

<sup>73</sup> Le retour à la cardinalité est visible également dans les œuvres des autres auteurs. Donald Davidson qui est souvent considéré par sa seule identité de philosophe a, dès les années 1950, élaboré des modèles contenant des utilités cardinales. Parmi les travaux plus récents, il est possible de trouver une certaine forme de cardinalité dans des modèles qui relèvent de l'économie expérimentale qui doit d'ailleurs beaucoup à von Neumann et Morgenstern.

## ***B. Harsanyi et les fonctions von Neumann-Morgenstern***

Harsanyi reprend le modèle von Neumann-Morgenstern pour justifier le caractère cardinal des fonctions d'utilité qu'il retient. À partir des années 50, dans plusieurs articles, il insiste sur les similarités entre la cardinalité dans la théorie des choix en incertitude et la cardinalité dans la fonction d'utilité sociale (voir Harsanyi (1953), Harsanyi (1955), Harsanyi (1990)). Il avance l'idée que ces deux types de cardinalité qui sont souvent considérés comme étant dissociés (Harsanyi (1953), p.434) ont des caractéristiques communes importantes même s'ils comportent certaines propriétés contradictoires (par exemple, postulat de l'utilité marginale croissante dans la première et décroissante dans la deuxième). Cette association que Harsanyi fait entre la théorie du choix en incertitude et la fonction d'utilité sociale nécessite préalablement une clarification sur la distinction que l'auteur introduit entre les préférences individuelles et les préférences sociales. Harsanyi définit les premières comme des préférences « subjectives » qui correspondent aux choix effectués par les agents en vue d'augmenter leur bien-être<sup>74</sup>. Les deuxièmes correspondent aux préférences des individus dans le cas où ils s'efforceraient d'avoir une attitude impartiale et impersonnelle. Ces préférences que Harsanyi appelle « éthiques » représentent les jugements de valeur des individus sur les choix sociaux. L'individu construit une fonction d'utilité sociale en faisant abstraction de sa propre situation actuelle et les modifications que sa décision y apportera. De ce point de vue, son choix pourrait être assimilée à une représentation en univers incertain. Harsanyi explique :

...les préférences d'un individu satisfont les conditions d'impartialité si elles indiquent quelle situation sociale il choisirait dans l'ignorance de ce que serait sa position personnelle dans la nouvelle situation choisie (ou dans n'importe quelle autre situation possible), mais s'il avait une chance égale d'obtenir n'importe laquelle des positions sociales existant dans cette situation, de la plus haute à la plus basse. Cela n'a bien sûr aucune importance que cet individu ne sache pas réellement dans quelle mesure son choix affectera ses intérêts personnels, ou bien qu'il en fasse abstraction au moment où il effectue son choix (Harsanyi (1955), p.316).

Le modèle de von Neumann et Morgenstern donne ainsi, à Harsanyi, un cadre

---

<sup>74</sup> Ces préférences sont représentées telles qu'elles sont, c'est-à-dire dans le cas d'un individu égoïste le comportement est égoïste, alors que dans le cas d'un individu altruiste il est altruiste (Harsanyi (1955), p.315).

adapté pour traiter de l'utilité sociale. Mais, comme nous avons déjà souligné, la légitimité de cette démarche a été contestée par plusieurs économistes (Arrow (1951), Rawls (1971[2005])). Il a été avancé que les fonctions von Neumann et Morgenstern exprimaient seulement les attitudes intrinsèques des individus face aux jeux de hasard et qu'elles ne représentaient que les « utilités de processus » (process utilities) qui sont moralement non-pertinentes, de ce fait non adaptées aux exigences de l'économie du bien-être. Arrow, par exemple, dans son ouvrage de 1951, insiste sur l'idée que ces fonctions ne constituent pas un bon moyen pour prendre des décisions dans le domaine public (Arrow (1951), p.10). Selon lui, elles sont certes utiles pour élaborer des théories économiques descriptives des événements réguliers, mais il n'y a aucune justification à leur utilisation dans la théorie du choix social, car leur portée est limitée à la description du comportement des individus vis-à-vis du risque.

Harsanyi répond à ces critiques en insistant sur le caractère *outcome-oriented* (axées sur la conséquence, conséquentialiste) mais non « procédural » des comportements individuels. Il rejette les objections d'Arrow qu'il considère comme le résultat d'une mauvaise interprétation du modèle. Pour lui, les fonctions von Neumann et Morgenstern n'expriment nullement le comportement individuel face au risque, mais les attitudes instrumentales vis-à-vis des jeux de hasard. En d'autres termes, elles représentent le comportement d'agents animés par le gain éventuel d'un jeu mais non par le processus qui y mène<sup>75</sup>. En adoptant un point de vue qui attribue un caractère *outcome oriented* aux fonctions von Neumann et Morgenstern, il devient alors possible d'utiliser ce modèle dans la détermination de la fonction d'utilité sociale. Selon Harsanyi, cette application comporte un double avantage : non seulement elle permet d'exprimer les comportements instrumentaux des individus en termes techniques mais elle sert aussi à les expliquer en termes d'importance relative que les individus accordent à différents objectifs. Les fonctions von Neumann et Morgenstern constituent donc « une mesure naturelle » pour évaluer l'intensité des désirs, préférences et besoins des individus (Harsanyi (1990), p.547). Alors, en attribuant des significations directes comportementales aux comparaisons interpersonnelles d'utilité basées sur ce modèle

---

<sup>75</sup> Ce qui est justifié, selon Harsanyi, au moins pour les décisions importantes.

(Harsanyi (1987), p.956) Harsanyi tente de donner un aspect éthique à la base technique fournie par ces fonctions.

Cependant, le modèle de Harsanyi a suscité d'autres critiques ; on lui a reproché notamment son caractère insuffisant face à la question de la répartition. En effet, la fonction d'utilité définie par Harsanyi ne permet pas de faire la distinction entre des allocations égalitaires et inégalitaires à partir du moment où les différentes alternatives ont les mêmes probabilités et les individus ont la même attitude face au risque. Ceci implique que la société est indifférente entre deux états sociaux si les moyennes pondérées des utilités dans ces deux situations sont égales, y compris si l'un des états se caractérise par des inégalités importantes. Ainsi, la méthode de Harsanyi ne parvient pas à combler la lacune des approches utilitaristes concernant la question de la répartition.

Cette question à laquelle Harsanyi n'a pas proposé de réponse est par contre centrale par Rawls qui s'appuie, à la différence du premier, sur des comparaisons des niveaux et sur une mesure ordinale.

### **III.1.2 Les comparaisons interpersonnelles des niveaux d'utilité : une interprétation de Rawls<sup>76</sup>**

L'analyse de Rawls s'inscrit dans un cadre des préférences impersonnelles comme dans le cas de Harsanyi. Les individus sont considérés comme s'ils prenaient des décisions derrière un « voile d'ignorance », c'est-à-dire en absence de connaissance de la position qu'ils occuperont après la prise de décision. Malgré la similarité entre les approches de ces deux auteurs sur ce point, l'usage qu'ils en font est différent. Rawls utilise ce concept dans un contexte de choix en univers certain, ce qui le conduit à proposer une règle qu'il appelle le maximin et qui privilégie la condition des plus démunis de la collectivité (Rawls (1971[2005]), pp.152-154) : c'est-à-dire que, selon ce modèle la société cherche à maximiser le bien-être de ceux qui sont dans la pire

---

<sup>76</sup> Ce paragraphe n'a pas l'objectif de refléter les particularités de l'analyse de Rawls mais de présenter les comparaisons interpersonnelles ordinales en se basant sur une interprétation de la méthode de l'auteur.



situation. S'intéressant à la manière dont ce bien-être est susceptible d'être évalué Rawls propose de s'appuyer sur ce qu'il appelle les « biens premiers ». Il ne procède pas, en effet, à une comparaison en termes d'utilité mais en termes de ces « biens premiers » qui pourraient être définis comme « des moyens généraux requis pour se forger une conception de la vie bonne et en suivre la réalisation, quel qu'en soit le contenu exact » (Arnsperger & Parijs (2003), p.57)<sup>77</sup>. Cependant, une version basée sur l'utilité de l'analyse de Rawls est couramment utilisée, afin de décrire les comparaisons des niveaux d'utilité<sup>78</sup>. Car l'utilisation de la règle du maximin, implique des comparaisons ordinales<sup>79</sup> que ce soit en termes d'utilité ou d'un autre critère de bien-être et constitue ainsi un outil adéquat pour les étudier.

Formellement, la comparaison des niveaux d'utilité pourrait être représentée ainsi :

$$U_i(A) \geq U_j(B)$$

Une telle relation nous informe sur les niveaux d'utilité de deux individus  $i$  et  $j$ , respectivement dans la situation  $A$  et dans la situation  $B$ .

L'avantage d'utiliser des comparaisons des niveaux, si on adopte une position égalitariste comme le fait Rawls, c'est qu'elles fournissent un bon moyen pour identifier les allocations égalitaires dans un modèle économique. Cependant, cette démarche attire également un certain nombre de critiques. Il a été souligné que la signification éthique de ces comparaisons est ambiguë dans certains cas, car de nombreuses situations restent incomparables. En effet comme l'indique Hammond cette méthode n'explique pas comment faire des comparaisons entre différentes allocations inégalitaires ou même entre les allocations égalitaires et inégalitaires (Hammond (1991), p.210). Pour être plus précis, il est nécessaire de connaître le gain et la perte d'utilité exacts des individus pour déterminer si, par exemple, un transfert de revenu est moralement acceptable ou

---

<sup>77</sup> Voir Rawls (2001), pp.58-59 pour la liste des biens premiers.

<sup>78</sup> Voir notamment Feldman (1980), p.34, Sen (1987a), p.387, et Hammond (1991), pp.209-210.

<sup>79</sup> Rawls s'efforce en effet d'éviter la mesure cardinale que nécessite l'utilitarisme et d'introduire une mesure ordinale qui permettrait de faire des comparaisons entre les individus sur des bases objectives que représentent les biens premiers (Voir sur ce sujet Rawls (1971[2005]), pp.91-92).

non. Ce type de réflexion n'a pourtant du sens, comme Hammond le fait remarquer, que si l'on fait des comparaisons interpersonnelles de différences d'utilité (Hammond (1991), p.209). De plus, il a été avancé qu'en privilégiant le bien-être des plus démunis le maximin pourrait justifier une sorte de dictature. Sen explique que si ce n'est pas la dictature d'une personne, les comparaisons entre les individus sans cardinalité peuvent conduire à la dictature d'un groupe ce qu'il appelle « rank-dictatorship » (Sen (1979), p.546). Par ailleurs, cette méthode a également attiré des objections parce qu'elle pouvait conduire à choisir des solutions non-pareto optimales. Cependant, l'optimalité au sens de Pareto n'est pas forcément, comme nous l'avons vu, l'objectif recherché par ceux qui mettent en place des politiques publiques.

Bien que la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité soit critiquée et rejetée par certains économistes pour certaines des raisons évoquées ci-dessus, nous voyons qu'aujourd'hui leur réhabilitation envisagée. Malgré le rejet explicite d'Arrow (Arrow (1951)), cette voie a été largement explorée par sa postérité et adoptée par un courant important de la théorie moderne (Mongin (1995), p.382). Elle semble aussi avoir été, comme Fleurbaey le souligne, privilégiée par Arrow lui-même, puisque c'est cette solution qu'il propose « comme énoncé alternatif de son théorème » (Fleurbaey (2000), p.1223). La méthode de Jevons, comme nous allons le montrer dans la Partie II de ce travail, rejoint ces tentatives en ce qu'elle admet des comparaisons interpersonnelles d'utilité, mais s'en sépare par sa manière particulière d'introduire ces comparaisons et de les évaluer. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette méthode le rapproche, dans une certaine mesure, de Sen qui admet comme critère de comparaison entre les individus la notion de « capacités » mais non l'utilité.

### **III.1.3 Sen et l'introduction d'une « base informationnelle » différente**

Afin de sortir du cadre de l'impossibilité décrit par Arrow, il est, en effet, également possible de faire des comparaisons sur la base des informations autre que l'utilité, c'est-à-dire, de modifier, pour reprendre une expression d'Amartya Sen, « la base informationnelle » retenue pour évaluer le bien-être des individus. Cet auteur propose, en effet, une nouvelle approche dite des « capacités », qui, à la différence des

théories reposant sur l'utilité, met l'accent non seulement sur les ressources dont disposent les individus mais surtout sur leurs capacités à les transformer pour améliorer leur situation personnelle. Sen définit deux concepts principaux sur lesquelles repose son approche : fonctionnements<sup>80</sup> et capacités<sup>81</sup>.

Le premier, les « fonctionnements », désigne, selon l'auteur, l'ensemble des accomplissements qu'une personne peut réaliser au cours de sa vie<sup>82</sup>. Cette notion implique que les individus n'ont pas les mêmes capacités de profiter des ressources qui leur sont accordées. Par exemple, la même quantité de nourriture ne provoque pas les mêmes effets chez des personnes de sexe, taille, état de santé ou d'âge différents (Sen (1987b), p.1041). Par ailleurs, les caractéristiques de l'environnement social telles que les infrastructures ou les institutions ont également des effets sur l'usage que les individus font des biens. La capacité de transformer les ressources en accomplissement dépend ainsi des facteurs à la fois individuels et sociaux.

Quant aux « capacités », Sen les décrit comme étant l'ensemble des ensembles de fonctionnements qu'un individu pourrait choisir tout au long de sa vie. Elles comprennent ainsi non seulement des choix effectifs des individus mais également les possibilités qui s'offrent à eux. En d'autres termes, cette notion désigne les capacités des personnes de vivre de la façon qu'elles souhaitent<sup>83</sup>. En mettant l'accent ainsi sur les choix des individus sur leur mode de vie, Sen introduit la notion de liberté dans l'évaluation de leur bien-être. C'est alors le degré de liberté des individus à choisir la vie qui leur convient, c'est-à-dire les « capacités », qui constitue, pour lui, le critère à retenir pour effectuer des comparaisons interpersonnelles.

À la lumière de ces informations, il ne serait pas illégitime de considérer que Sen

---

<sup>80</sup> Ce terme est traduit parfois comme « réalisation » ou simplement laissé dans sa version originale « functionings ».

<sup>81</sup> Cette notion est parfois traduite comme « capacité ». La version anglaise « capabilities » est également utilisée en français.

<sup>82</sup> Sen écrit : « A functioning is an achievement of a person: what he or she manages to do or to be » (Sen (1999), p.7).

<sup>83</sup> Sen note : « Capability is... a set of vectors of functionings, reflecting the person's freedom to lead one type of life or another » (Sen (1995), p.40).

serait probablement critique face à l'approche du type jevonsien que nous identifions dans ce travail, car cette dernière est fortement conséquentialiste et de ce fait, n'accorde qu'un rôle secondaire à la liberté<sup>84</sup>. Cependant, l'approche de Jevons rejoint celle de Sen en ce qu'elle tente d'élaborer des critères « objectifs » afin de faire des comparaisons entre les individus (Fleurbaey (2000), p.1230).

L'introduction des comparaisons interpersonnelles, que ce soit sur la base de l'utilité ou d'une autre notion, n'est pas la seule voie possible pour formuler des choix sociaux. Il est également possible de soutenir que l'évaluation d'un état social ne dépende pas des appréciations individuelles.

### **III.2 L'indépendance de l'évaluation des états sociaux**

Le théorème d'Arrow a favorisé également les débats qui sortent du cadre dans lequel opère le théorème. Ainsi, d'autres perspectives qui relèvent cette fois d'une évaluation des états sociaux indépendamment des préférences individuelles ont été débattues.

Il est vrai que lorsque l'on aborde la question de l'indépendance de l'évaluation des états sociaux, l'on pense d'abord aux approches holistes qui attribuent une existence propre à la collectivité. Comme Sen le fait remarquer l'on peut soutenir que :

...there might be a dependence but one could abstract from it, and, simply "assume" that a society has a personality and a preference on its own (Sen (1970[1979]), p.1).

Ceci introduit une distinction méthodologique par rapport aux débats que nous avons étudiés précédemment qui ne remettaient pas en cause l'individualisme. Cependant, d'autres approches indépendantes des appréciations individuelles mais qui ne sont pas nécessairement holistes peuvent être également identifiées. Ceci est le cas de certaines théories du droit naturel, qui bien qu'indépendantes des évaluations des individus – car ces droits s'imposent à eux et ne découlent pas de leurs préférences – peuvent se présenter sous une forme holiste ou individualiste. Puisque la notion de

---

<sup>84</sup> Voir Sen (2003), pp.56-57 pour sa critique de l'utilitarisme par rapport au rôle de la liberté.

« droit naturel » est un concept essentiel pour Walras et elle présente dans son œuvre à la fois sous ces deux aspects, individualiste et holiste, dans cette section, nous nous efforcerons d'abord de donner une vision générale des théories qui reposent sur cette notion (III.2.1). Puis, nous allons nous intéresser particulièrement au libéralisme de gauche, un courant se fondant également sur le droit naturel, parce que ses porte-parole présentent Walras comme un de leur précurseurs (III.2.2).

### **III.2.1 Le droit naturel : une brève histoire**

Le concept de droit naturel renvoie, d'une manière générale, aux traditions philosophiques qui consistent à établir des critères de justice sur la base de la « nature »<sup>85</sup>. À partir de cette définition générale, il est possible, en premier lieu, de distinguer deux types de conception. D'une part, le droit naturel classique, que l'on associe généralement à Aristote, et qui renvoie à l'existence d'un droit à portée universelle et indépendant des décisions humaines. Cependant, l'interprétation de ce concept diffère chez ces auteurs. Dans la pensée d'Aristote, considéré comme le père spirituel de ce concept, le droit naturel est ce qui porte l'homme à son plus haut accomplissement, en d'autres termes à son bonheur. Ce droit n'est pourtant pas considéré comme immuable mais « essentiellement variable dans la mesure où il est sujet à de multiples interprétations » (Destrée (2000), p.231) ; en ce sens, la pensée d'Aristote se différencie de celle de Platon ou de Cicéron : selon Platon le droit naturel renvoie à l'unique manière de vivre, à l'unique régime politique qui permettrait à l'homme d'accomplir sa tâche dans la société ; enfin chez Cicéron, ce concept signifie « la droite raison, répandue, chez tous les hommes; ... immuable et éternelle » et désigne la loi divine (Cicéron (-54[1980]), Vol.3, p.67).

D'autre part, la seconde conception du droit naturel est celle qui est dite moderne (celui de Grotius, Pufendorf, Hobbes ou Locke etc.). Ses promoteurs s'efforcent de s'éloigner de ses origines à la fois naturalistes et religieuses pour se

---

<sup>85</sup> Pour une étude du concept de droit naturel voir notamment Hervada (1991), Sériaux (1993) et Audard (1996).

concentrer sur l'étude de la « nature de l'homme » (Audard (1996), p.782). Les théoriciens du droit naturel moderne mettent alors l'accent sur l'individu contrairement à la conception classique qui adoptait une approche holiste (Sériaux (1993), p.76). C'est l'observation de sa propre nature, mais non de la nature au sens général, qui permet à l'homme d'élaborer un critère de justice. Pour autant, le courant du droit naturel moderne n'est pas totalement homogène : il existe également des différences importantes entre les pensées des auteurs qui lui sont associés. Pour Grotius et Pufendorf l'homme est, par nature, un être social et son droit naturel se fonde sur la raison. Alors que Hobbes, pour qui le droit naturel consiste dans la préservation de soi, considère l'homme comme un être isolé. Quant à Locke, qui associe le droit naturel au droit de propriété comme nous le verrons plus tard, il reconnaît également chez l'homme un penchant naturel à la vie sociale. Parmi les auteurs qui représentent cette conception moderne, certains font également référence à un contrat social qui aurait permis aux hommes de passer d'un état nature à une organisation sous forme de société (Rousseau ou Hobbes etc.). Ce contrat qui aurait été accepté par les hommes est, selon les philosophes qui y font référence, le garant du respect des droits individuels.

La notion de droit naturel permet aux auteurs qui l'emploient de justifier les droits qu'ils accordent aux individus dans leur théorie. Parmi ces droits, le concept de propriété de soi résultant d'une interrogation sur les droits d'un individu sur sa propre personne, occupe une place particulièrement importante. Différentes interprétations de cette notion conduisent à légitimer différents types de droits de propriété privée et, par extension, à justifier des opinions divergentes sur la redistribution des revenus et l'intervention étatique. Bien que le concept de propriété de soi ait été formulé pour la première fois bien avant Locke, c'est à cet auteur que l'on fait habituellement référence afin d'en donner une définition générale. Locke écrit dans son *Second traité du gouvernement* :

...chaque homme est [...] *propriétaire* de sa propre *personne*. Aucun autre que lui-même ne possède un droit sur elle... Le *travail* de son corps et l'*ouvrage* de ses mains, pouvons-nous dire, lui appartiennent en propre (Locke (1690[1994]), p.22).

Locke en déduit que « les biens appartiennent à celui qui y a consacré son travail » (Locke (1690[1994]), p.24) et que la terre est la propriété de celui qui la

laboure<sup>86</sup>.

Si depuis Locke, les liens entre la propriété de soi et la propriété privée ont été étudiés par de nombreux auteurs<sup>87</sup>, c'est à Nozick et à son « libéralisme de droite » que cette notion doit le regain d'intérêt dont il a été l'objet en tant que fondement des théories de la justice au XXe siècle (Nozick (1974))<sup>88</sup>. Une société juste est définie, par les libéraux de droite, comme une société « libre » où les individus ont la pleine propriété de soi<sup>89</sup>. Une telle définition conduit à qualifier d'injuste toute redistribution, car cette dernière transgresse le droit de contrôle que les individus ont sur eux-mêmes et sur les choses qu'ils ont créés<sup>90</sup>. Quant aux ressources naturelles, les libéraux de droite considèrent, dans le sillage de la tradition lockéenne, qu'elles appartiennent à ceux qui les utilisent en premier. Autrement dit, celui qui réclame en premier la propriété d'une ressource non attribuée en devient le propriétaire légitime. Les ressources naturelles peuvent, alors, faire l'objet d'une appropriation privative sans l'accord des autres membres de la société. Cependant, si Rothbard, une autre figure de proue de cette position, n'adjoint aucune exigence supplémentaire à une telle appropriation<sup>91</sup>, Nozick considère qu'elle doit être accompagnée de certaines conditions pour être légitime<sup>92</sup>.

Les libéraux de droite ne sont pas les seuls à reprendre l'idée lockéenne : les

---

<sup>86</sup> « La *quantité de terre* qu'un homme laboure, plante, amende et cultive, et dont il peut utiliser le produit, voilà ce qui définit l'étendue de sa propriété (Locke (1690[1994]), p.25).

<sup>87</sup> Voir Vallentyne & Steiner (2000) sur ce sujet.

<sup>88</sup> Voir notamment Audard (1996) et Arnsperger & Parijs (2003) sur ce sujet.

<sup>89</sup> Cohen critique une telle position qu'il considère comme étant l'amalgame des concepts de propriété de soi et de liberté (Cohen (1995), pp.67-68).

<sup>90</sup> Nozick compare même l'impôt sur le revenu à du travail forcé : « Taxation of earnings from labor is in par with forced labor » (Nozick (1974), p.169).

<sup>91</sup> Rothbard écrit : « The pioneer, the homesteader, the first user and transformer of [the] land, is the man who first brings this simple valueless thing into production and social use. It is difficult to see the morality of depriving him of ownership... » (Rothbard (1973[1994]), p.35).

<sup>92</sup> Nozick admet la clause lockéenne selon laquelle l'appropriation privée n'est légitime que si elle laisse aux autres et aux générations futures une quantité suffisante et de qualité équivalente de ressources naturelles. Nozick prévoit également une compensation qui indemniserait ceux qui, suite à une appropriation, se trouveraient dans une situation moins bonne que celle dans un « état nature » sans propriété. Voir également Arnsperger & Parijs (2003).

libertariens de gauche partant de la même notion arrivent à des conclusions différentes de celles des libertariens de droite.

### III.2.2 Les libertariens de gauche

Si la liberté est le principe fondamental du libéralisme, les libertariens de gauche contrairement aux libertariens de droite ne considèrent pas que la pleine propriété de soi soit une condition suffisante pour la garantir. Une des figures de proue de ce courant Vallentyne écrit :

...la pleine propriété de soi ne garantit pas que les agents aient la moindre liberté effective ou le moindre droit aux produits de leur travail (Vallentyne (1999), p.862).

Ils semblent ainsi admettre, à la différence de leurs homologues de droite, la distinction entre la « liberté formelle (négative) » – qui pourrait être décrite comme une absence de contrainte sur les individus, qu'elle soit exercée par les autres individus, un groupe social ou l'État – et la liberté réelle (positive) qui rajoute à cette définition les moyens effectifs d'action (par exemple financiers) pour permettre aux individus de jouir réellement de leur liberté<sup>93</sup>. Une telle position conduit les libertariens de gauche à introduire une distinction entre les ressources individuelles (comme les capacités physiques ou mentales) et les ressources externes qui ne sont pas reproductibles (comme les terres, les minéraux ou l'air). Bien que d'accord sur la nature de la propriété en ce qui concerne les premières, les libertariens de gauche se distinguent de leurs homologues de droite sur leur opinion concernant le statut des secondes : ils considèrent que les ressources externes appartiennent à tous les individus en commun. Par conséquent, l'utilisation de toute ressource naturelle et toute production qui les emploie doivent donner lieu à des compensations. Ces dernières sont déterminées en fonction de la valeur marchande des ressources naturelles fixée sur le marché<sup>94</sup> et leur distribution est

---

<sup>93</sup> Nous fournissons ici une définition simple de la distinction entre la liberté formelle et la liberté réelle. Pour plus de détails voir Sen (2003), pp. 47-51, Igersheim (2004), pp.95-105, Feinberg (2005), p.295-297, Audard (2009) pp.288-292.

<sup>94</sup> Voir l'article de Vallentyne (1999) pour les différents modalités de cette compensation. Voir également Gharbi & Sambuc (2009), pp.12-13 pour une étude de ce sujet.



faite d'une manière égalitaire. Pour les tenants de ce courant, une société juste n'est alors pas caractérisée par la seule pleine propriété de soi, comme c'est le cas chez les libéraux de droite, mais implique également une forme d'égalité matérielle.

Le libéralisme de gauche ne constitue pas pourtant un mouvement totalement homogène. Malgré une réponse commune (Vallentyne et al. (2005)) contre les critiques de Fried (2004) qui les unifie, les positions des trois auteurs concernés – Vallentyne, Steiner et Otsuka – qui se proclament libéraux de gauche et qui sont considérés comme tels, sont caractérisées par des différences considérables :

- D'abord, il est possible d'identifier des divergences au niveau de la définition des ressources externes qui font l'objet de la compensation. Chez Vallentyne, ce terme ne comprend que les ressources naturelles telles que l'air, les terres etc. (Vallentyne (1999), p.863), alors que Steiner<sup>95</sup> étend leur définition pour englober les informations génétiques des individus (Vallentyne et al. (2005), p.209).
- Quant à la distribution des compensations auxquelles les ressources externes donnent lieu, Otsuka se différencie des autres en proposant une allocation inégalitaire qui favoriserait ceux qui sont désavantagés en ressources internes (Otsuka (2006), p.13), alors que Steiner et Vallentyne optent pour un partage égal.
- Une telle position conduit Otsuka, à la différence de ses homologues, à avancer que les terres n'appartiennent pas à tous les membres d'une société à l'état originel, mais qu'elles ne sont la propriété de personne.

Malgré ces différences, les auteurs qui se désignent comme libéraux de gauche se rejoignent dans leur volonté d'une part de faire de la liberté le principe central de leur théorie à travers la notion de pleine propriété de soi et d'autre part de mettre en place en parallèle, un système de propriété commune pour les ressources naturelles (Vallentyne (1999), p.860).

---

<sup>95</sup> Steiner parle de « germ-line genetic information » (Steiner (1994a), p.248).

Ce courant n'est cependant pas à l'abri des critiques : plusieurs auteurs ont questionné sa cohérence et ses implications. Sans entrer dans le détail ici, car ceci dépasserait l'objectif de notre travail, nous allons brièvement en rappeler quelques unes qui sont d'ordre général<sup>96</sup> :

- Dans son article de 2004 « Left-Libertarianism: A Review Essay » qui a conduit à une réponse commune de la part des trois auteurs précités (Vallentyne et al. (2005)), Fried remet en cause d'abord la pertinence de la notion de « pleine propriété de soi ». Dans sa remarque qui concerne aussi bien les libertariens de gauche que leurs homologues de droite, Fried avance que ce concept étant vague et incomplet, il ne peut constituer une base pour la formulation des droits légaux (Fried (2004), pp.71-72).
- Puis, dans le même article Fried remet en cause l'originalité du libertarisme de gauche. Elle considère que, dans sa version la plus égalitariste il est possible d'assimiler ce courant à l'égalitarisme (Fried (2004), p.70).
- Un autre auteur, Risse, critique cette fois la cohérence des deux principes avancés par les libertariens de gauche. Il considère que ces conditions, la pleine propriété de soi et la propriété commune des ressources externes, ne peuvent pas coexister d'une manière cohérente. Il écrit :

...a defender of either of the views that left-libertarianism combines would actually have to reject the other Risse (2004), p.328).

Une idée similaire est également soutenue par Spitz qui avance que ce courant ne peut pas éviter un virement total vers un des ses principes. Il écrit :

...le libertarisme de gauche dérive inévitablement soit vers le libertarisme de droite, soit vers une négation de la pleine propriété de soi (Spitz (2006), p.45).

- Enfin, la capacité d'une telle théorie à assurer la liberté réelle est également remise en cause. Arnsperger et Van Parijs considèrent que la compensation

---

<sup>96</sup> Des critiques plus spécifiques ont été adressées par Gosseries (2006) à Otsuka, ou par Dumitru (2006) à Steiner. Il faut cependant préciser ici que nous ne considérons pas toutes ces critiques – que ce soit d'ordre général ou spécifique – comme justifiées. Dans le cadre de ce travail, nous ne détaillerons pas cet aspect.

préconisée par les libertariens de gauche ne donne nullement les moyens aux individus de profiter effectivement de leur liberté (Arnsperger & Parijs (2003), p.42).

Le libertarisme de gauche nous intéresse particulièrement dans ce travail, car ainsi qu'il a été souligné plus haut, les auteurs qui sont considérés comme les porte-parole de cette approche revendiquent une filiation théorique directe avec Walras (Vallentyne (1999), Vallentyne & Steiner (2000)). Si une similarité entre le libertarisme de gauche moderne et la conception de Walras n'est pas à négliger, une telle comparaison doit être étudiée avec précaution. Nous verrons ainsi dans la partie consacrée à Walras les apports éventuels d'une telle analyse (Partie III, IV.1.2).

## Conclusion

L'étude de l'histoire de la théorie du bien-être que nous avons effectuée dans cette première partie nous est utile de deux points de vue :

- D'une part, elle nous permet d'identifier les questions auxquelles cette discipline se trouve confrontée et de rendre compte de leur actualité. À la suite de ce travail, on constate, en effet, que les débats sur l'évaluation du bien-être et la justification de la décision publique sont toujours ouverts en économie, et par conséquent, de nouvelles solutions pourraient être envisagées. C'est cette conviction qui est à l'origine de notre démarche qui consiste à explorer les œuvres de Jevons et de Walras afin de voir s'il est possible d'identifier dans leurs écrits des pistes de réflexion.
- D'autre part, elle permet, en relation avec les deux parties suivantes, de mettre en évidence les modifications qu'a subi la signification de certains concepts à travers les siècles. Bien qu'utilisant parfois les mêmes termes, Jevons et Walras n'accordent pas toujours le même sens aux notions que celui adopté par les auteurs contemporains. De ce fait, nous sommes parfois amené à nous efforcer de traduire les concepts anciens employés par ces auteurs en termes modernes. Cependant, il faut préciser ici que ce qui nous intéresse dans ce travail n'est guère le résultat d'une telle traduction que les difficultés que nous rencontrons dans le processus. Car une telle démarche ne sera pas toujours réalisable tant les analyses développées par ces auteurs semblent parfois éloignées de nos préoccupations modernes. Ce n'est pourtant pas un échec pour notre travail, c'est dans l'intraductible que nous trouverons la nouveauté et l'apport de ces auteurs.

Dans les parties qui suivent nous étudierons d'abord la méthode que Jevons propose pour évaluer le bien-être collectif et en relation avec cette méthode sa position par rapport aux réformes sociales (Partie II) puis les propositions de Walras afin de résoudre la « question sociale » et les liens éventuels de son analyse avec l'économie

du bien-être (Partie III).

## Partie II. Jevons et le bien-être collectif

Le concept d'utilité de Jevons est souvent perçu par sa postérité comme limité à son analyse du comportement économique de l'individu. Cependant, une telle interprétation de la pensée de Jevons résulte d'une étude partielle de son œuvre, car elle néglige tant les réflexions qu'il mène au niveau collectif, que les éléments non économiques qu'il y intègre<sup>97</sup>. En effet, puisant sa source dans le *felicific calculus* de Bentham, Jevons adopte une conception à deux niveaux de l'utilité collective : d'abord un niveau économique qui est la prolongation d'une analyse individuelle et qui apparaît dans *The Theory of Political Economy* (Jevons (1871[1970]))<sup>98</sup> puis un niveau plus général qui a comme contenu d'autres éléments que ceux purement économiques, dont on prend conscience à travers la lecture des articles de *Methods of Social Reform* (Jevons (1883[1965])). La prise en compte de ce deuxième niveau est importante pour nous, car elle permet de découvrir dans l'œuvre de Jevons une procédure particulière d'évaluation des réformes sociales.

Il faut préciser ici que s'il existe des commentateurs se référant aux écrits de Jevons dans le domaine social<sup>99</sup>, il y a peu de travaux qui ont ce sujet comme objet d'étude principal : les articles de Jevons sur la réforme sociale, sont souvent abordés de manière secondaire sans se voir accordés une place équivalente à son étude de l'économie pure<sup>100</sup>. Par ailleurs, les auteurs qui se réfèrent à MSR trouvent rarement une

---

<sup>97</sup> Voir Annexe 3 pour des éléments historiques sur la vie de Jevons et l'Angleterre du XIXe siècle.

<sup>98</sup> Dans ce travail, nous utiliserons la réédition de la quatrième édition de la TPE publiée par Black en 1970 (Jevons (1871[1970])). Les citations qui sont intégrées dans le corps du texte sont en français et ont comme source la traduction de la TPE faite par Henry- Emile Barrault et Maurice Alfassa (Jevons (1909)). Les citations séparées du texte sont laissées en anglais.

<sup>99</sup> Voir par exemple Hutchison (1969), Black (1981), Black (1987), Bowman (1989), White (1994), Peart (1996), Sigot (2002), Mosselmans (2007).

<sup>100</sup> L'ouvrage de Peart constitue une exception. Cette auteur consacre une partie importante de son livre de 1996 à l'étude des écrits de Jevons sur la question sociale. Pour comparer les pensées de Mill et de Jevons elle écrit: « ... for both Mill and Jevons, the utilitarian objective encompassed not only purely economic but also social and ethical goals... » (Peart (1996), p.167).

cohérence entre les propositions de politiques publiques de Jevons<sup>101</sup>. Et parmi ceux, bien que peu nombreux, qui identifient des traits généraux à ces articles<sup>102</sup>, il n'y en a, à notre connaissance, aucun qui ait entrepris un travail qui consiste à systématiser et formaliser ces similarités. En nous proposant d'effectuer une telle étude, nous nous efforcerons de combler cette lacune.

Pour atteindre cet objectif, dans cette partie, nous allons d'abord aborder les controverses sur les origines du concept d'utilité chez Jevons (Chapitre I). Le *deuxième* chapitre aura pour objet la construction des deux niveaux de l'utilité sociale que nous avons identifiés dans l'œuvre de l'économiste anglais et que nous avons nommé « utilité économique collective » et « utilité globale collective » (Chapitre II). Ce dernier niveau relevant de la méthode d'évaluation particulière de Jevons dans le domaine de réformes sociales, les trois chapitres suivants seront consacrés à l'étude de celle-ci. Plus précisément, le *troisième* chapitre traitera de la méthode d'évaluation adoptée par Jevons dans les cas des réformes permettant une amélioration du niveau d'éducation de la population (Chapitre III) et le *quatrième* étudiera les réformes qui appellent une intervention de l'État dans l'économie. Quant au *cinquième* chapitre, son objet est la mesure d'utilité elle-même (Chapitre V). Nous montrerons enfin que cette méthode témoigne de la part de Jevons, d'un regard particulier sur les relations entre les niveaux individuel et collectif de l'utilité et sur la question de la mesure, qui de ce fait peut avoir un intérêt pour l'analyse moderne (Chapitre VI).

---

<sup>101</sup> Comme nous allons le voir plus en détail ultérieurement Robbins (1970), Mosselmans & White (2000), Mosselmans (2007) etc. s'opposent à l'idée qu'il y aurait des règles générales régissant les propositions de politiques publiques de Jevons.

<sup>102</sup> Nous allons voir également que Peart (1996) et Black (1987) ont une position plus nuancée puisqu'ils identifient certains points communs dans les propositions de réformes sociale de Jevons.

## Chapitre I. Le concept d'utilité chez Jevons : les origines controversées

Comme il est bien connu, Jevons déclare adopter une vision hédoniste de l'utilité et décrit celle-ci comme étant la somme des plaisirs et des peines. Sa vision de l'utilitarisme diffère cependant de celle de ses contemporains, car contrairement à ces derniers qui se réfèrent volontiers à l'approche de John Stuart Mill, Jevons déclare être convaincu par la validité des arguments de Bentham<sup>103</sup>, et s'éloigne ainsi de la vision qui est dominante à son époque.

Si Jevons se réclame de Bentham, la littérature discute vivement la validité d'une telle affirmation. En effet, nombreux sont les auteurs qui remettent en cause la proximité des idées de Jevons et de Bentham. Notre objectif dans ce chapitre ne sera pas de faire une liste de tous les auteurs qui ont adopté une telle ligne de pensée : en partant des arguments de quelques uns, nous chercherons à donner un premier aperçu des réflexions que partagent Jevons et Bentham. Une telle étude nous permettra de rendre compte du rôle du *felicific calculus* dans la pensée de Jevons et dans la distinction que ce dernier introduit entre deux types d'utilité collective : économique et globale. Dans ce chapitre, nous proposons une analyse générale des liens entre les pensées des deux auteurs. Parce qu'une analyse plus poussée nécessite l'étude approfondie de l'œuvre de Jevons, les similarités entre les idées des deux auteurs se révéleront au fur et à mesure que nous avancerons dans notre travail.

Nous considérons que chez ceux qui s'interrogent sur des effets réels de l'œuvre de Bentham sur celle de Jevons, deux types d'approches peuvent être identifiés : la première rejette toute filière théorique entre ces deux auteurs (I.1), alors que la deuxième tout en acceptant les échanges entre les deux attire l'attention sur des divergences particulières (I.2).

---

<sup>103</sup> L'absence de Sidwick dans notre travail ne doit pas étonner les lecteurs. Si Jevons se réfère régulièrement à Bentham de manière positive et à J.S. Mill de manière négative, la référence à Sidgwick est absente de ses écrits.



## I.1 Bentham et Jevons : filière théorique rejetée

Dans la littérature secondaire, il existe des auteurs qui avancent que la vision de l'utilité de Jevons s'éloigne de celle de son prédécesseur d'une manière telle que la référence à Bentham dans ses ouvrages est inutile. C'est l'opinion avancée par Robertson dans un article qu'il consacre au sujet des prédécesseurs de Jevons (Robertson (1951)). Dans ce texte Robertson analyse l'influence des œuvres des auteurs antérieurs sur la pensée de l'économiste anglais en les classant en fonction de différents types de théories. Dans un tel classement, il accorde à Bentham le rôle d'un prédécesseur dans le domaine de la théorie de l'utilité. Cependant, Robertson estime que ce rôle ne va pas plus loin que celui d'une autorité reconnue et communément citée. En se référant au deuxième chapitre de la TPE sur les peines et les plaisirs, il écrit :

Yet, one has the feeling as he reads Chapter II of the *Theory*, the chapter on pleasures and pains, Jevons is simply going through the motions of citing an unquestioned authority before proceeding to an altogether different kind of analysis. This is not Bentham recast. The words pleasure and pain are used, but they are scarcely the pleasure and pain of the Bentham Calculus. No attempt is made to measure them (Robertson (1951), p.233).

Si le constat que fait Robertson sur les liens bethamo-jevonsiens a été qualifié d'« un vice intellectuel compréhensible mais regrettable » par Black il été repris par d'autres auteurs (Black (1972), p.123). Par exemple, Mays écrit sur ce sujet :

Jevons certainly asserts that economics investigates the pleasures and pains arising from the attempt to satisfy our wants. He also states that since these feelings vary more or less in intensity, they are capable of scientific measurement. But when we look behind these statements, Jevons appears simply to be making a respectful bow to the Benthamite formula (Mays (1962), p.224).

Et en se référant à l'analyse de Robertson Mays continue :

Jevons' statement that economics deals with pleasures and pains would then seem little else but a *façon de parler* (Mays (1962), p.224).

Par conséquent, pour ces auteurs la référence à Bentham chez Jevons n'est nullement justifiée. Sans entrer dans les détails de notre désaccord avec les opinions de Robertson et Mays (puisque les arguments similaires sont employés par d'autres auteurs, nous les aborderons dans la section suivante), il nous faut cependant préciser ici que, de

notre point de vue, non seulement le contenu qu'accorde Jevons à l'utilité se rapproche considérablement de celui de Bentham si l'on prend en compte la totalité de son œuvre ; mais aussi la mesure de l'utilité occupe une place importante dans la pensée des deux auteurs. Par ailleurs, comme nous l'avons précédemment mentionné, à l'époque de Jevons ce sont les idées de J.S.Mill et non celles de Bentham qui dominaient le milieu intellectuel. De ce fait, le recours par Jevons aux travaux de Bentham ne peut pas être expliqué par sa volonté de citer une référence communément admise.

## **I.2 Bentham et Jevons : les liens remis en cause**

À part ceux qui rejettent totalement l'influence de l'enseignement de Bentham sur Jevons, il existe aussi une deuxième catégorie d'auteurs qui tout en acceptant la référence à ce philosophe dans l'œuvre de Jevons comme justifiée, insistent sur le fait que leurs raisonnements s'opposent sur plusieurs points. Au contraire, nous nous concentrerons sur trois arguments qui nous semblent pertinents pour soutenir le propos inverse : l'utilisation des outils mathématiques (1), le rôle de la qualité (2) et le contenu de l'utilité (3) dans leurs raisonnements. Ces points ne sont certes ni exhaustifs ni exclusifs, cependant ils sont suffisamment importants pour faire ressortir les similarités que partagent, de notre point de vue, ces deux auteurs.

1) Comme il est bien connu, Jevons avait la volonté d'utiliser des outils mathématiques afin d'évaluer l'utilité<sup>104</sup>. Il était, en effet, convaincu que son approche sur ce point était très proche de celle de Bentham. Il estimait que la méthode qu'employait son prédécesseur comportait également un caractère mathématique. En faisant référence à *Introduction to the Principles of Morals and Legislation* de Bentham (1789), il exprime sa pensée comme suit dans la TPE :

Bentham's *Introduction to the Principles of Morals and Legislation* is thoroughly mathematical in the character of the method (Jevons (1871[1970]), p. 82).

Jevons cite également dans le même passage «A table of the springs of action »

---

<sup>104</sup> Ce sujet est abordé d'une manière détaillée dans le chapitre suivant.

de Bentham (1817) pour son caractère mathématique :

The mathematical character of Bentham's treatment of moral science is also well exemplified in his remarkable tract entitled, "A Table of the Springs of Action," printed in 1817... (Jevons (1871[1970]), p. 83)

Il existe pourtant des auteurs qui n'accordent pas un poids important aux relations entre la pensée de Bentham et le désir de Jevons d'élaborer une analyse formalisée en économie. Par exemple, Maas avance que la référence principale pour Jevons dans sa démarche de la construction d'une science économique mathématique était Jennings, et non Bentham (Maas (2005), p.173). Il estime que la relation mathématique que Jevons construit entre le stimulus et la satisfaction découle de l'analyse de Jennings car, Jevons insiste sur le fait que c'est ce dernier qui a montré de manière convaincante la dépendance des lois économiques sur les lois physiologiques (Maas (2005), p.173). Cependant, nous considérons comme Sigot (2002) que l'utilitarisme benthamien joue un rôle important dans la démarche de Jevons. Car c'est le *felicific calculus* de son prédécesseur qui lui permet de quantifier les utilités, étape indispensable, comme nous allons le voir plus loin, pour introduire des outils mathématiques dans l'analyse économique<sup>105</sup>. Ceci ne signifie pourtant pas que nous contestons l'existence d'autres influences sur le travail de Jevons. Toutefois, quand ce dernier aborde les questions qui nous intéressent c'est Bentham qui constitue sa référence principale.

2) Une telle démarche de formalisation, selon Jevons, permet également de réduire la portée des jugements de valeur en fournissant les moyens de représenter les différences qualitatives par des données quantitatives. L'économiste anglais constate qu'une telle volonté est également présente chez son prédécesseur, Bentham. Il déclare avoir trouvé les fondements de ce procédé, qui évite les classifications sur la base du caractère intrinsèque ou moral des plaisirs ou des peines, dans l'œuvre de ce dernier. À ce propos, Jevons écrit dans son article sur Mill :

---

<sup>105</sup> Dans son article intitulé «Jevons debt to Bentham: mathematical economy, morals and psychology», Sigot soutient l'idée que « the *felicific calculus* provides [Jevons] the instrument for transforming sensations into quantities » (Sigot (2002), p.262). Elle avance également que « Jevons's mathematical method is the key to understanding his interest in Bentham's calculus of pain and pleasure» (Sigot (2002), p.264).

In all that Bentham says about pleasure and pain, there is not a word about the intrinsic superiority of one pleasure to another (Jevons (1879), p. 527).

Ceci explique également pourquoi Jevons préfère adopter la méthode de Bentham alors qu'il critique sévèrement celle de Mill : à ses yeux, à la différence du premier, le second s'efforce d'intégrer des éléments qualitatifs dans l'utilitarisme de sorte que son analyse ne permet pas d'élaborer une théorie qui traite des objets quantitatifs.

Cependant, Sandra Peart doute de la fidélité de Jevons à la tradition benthamienne et de la cohérence de ses écrits du point de vue de la notion de qualité. Elle considère dans son ouvrage intitulé *The Economics of W.S Jevons* (1996) que si Jevons refuse la démarche de John Stuart Mill qui consiste à introduire des aspects qualitatifs dans l'utilitarisme (Jevons (1879)), lui-même n'arrive pas à éviter une hiérarchie des plaisirs de qualité différente et son analyse de la question sociale constitue une preuve de cette contradiction dans sa pensée. Elle écrit :

Despite his objections to the subjective nature of Mill's pleasure ranking [...] Jevons did not escape this problem: his Utilitarianism was intimately bound up with subjective judgements concerning the general development of society and the amelioration of working class conditions (Peart (1996), p.148).

Nous ne réfutons pas, bien entendu, l'idée qu'il y aurait des jugements de valeur dans l'analyse de Jevons. Une telle objection irait, d'ailleurs, contre la volonté de l'auteur qui s'oppose lui-même à ce que tous les plaisirs puissent être considérés sur le même plan. Cependant, comme nous nous efforcerons de montrer dans les chapitres suivants, une étude qui négligerait l'existence d'un traitement particulier par Jevons des jugements qualitatifs serait également insatisfaisante : c'est sur la base des données statistiques que Jevons tente d'évaluer la qualité des certains plaisirs. Une telle volonté a des effets importants sur les deux types de contenu que Jevons reconnaît à l'utilité : l'utilité au sens économique et l'utilité au sens plus large .

3) Cependant, la place du niveau non-économique de l'utilité dans l'analyse jevonsienne et les liens entre les pensées de Bentham et Jevons du point de vue du contenu sont également remis en cause. Par exemple, Tom Warke (2000), en s'appuyant sur la TPE, avance que Jevons ne serait pas en réalité aussi benthamien qu'il le

revendique, car il aurait réduit le concept multidimensionnel de l'utilité de son prédécesseur à une conception unidimensionnelle comprenant le seul acte de la consommation afin d'obtenir une notion adaptée à la mathématisation. Nous considérons que cette opinion doit être discutée, puisqu'elle ne semble pas refléter d'une manière satisfaisante l'ensemble de la pensée de Jevons<sup>106</sup>.

– D'abord, l'approche de Warke implique, nous semble-t-il, une confusion concernant l'utilisation du terme « multidimensionnel ». L'auteur avance que la formulation mathématique moderne en économie nécessite une et une seule variable et la concentration de Jevons sur l'acte de la consommation est le premier pas vers une telle mathématisation. Certes, la focalisation sur un seul type de sensation peut faciliter l'expression mathématique d'un phénomène<sup>107</sup>; cependant une conception multidimensionnelle de l'utilité du point de vue du contenu n'implique pas forcément une expression mathématique multidimensionnelle. En effet, des peines et des plaisirs différents peuvent être représentés par une même unité et peuvent ainsi avoir un résultat scalaire. C'est d'ailleurs ce que Bentham s'efforce de faire en utilisant le *felicific calculus*. Cette méthode de calcul lui sert d'outil pour obtenir un résultat unidimensionnel des sensations différentes.

---

<sup>106</sup> Il nous faut préciser ici que notre objectif n'est pas de minimiser le rôle de Jevons dans l'évolution qui a mené l'utilité vers un concept unidimensionnel, mais de souligner que le fait de considérer l'œuvre de l'auteur sous cet aspect seul conduit à mettre de côté un composant important de sa théorie.

<sup>107</sup> Cette idée a déjà été abordée par Stigler. Ce dernier identifie trois critères qui semblent avoir contribué à sélectionner les théories retenues par l'histoire : la généralité, la maniabilité (*manageability*) et la congruence avec la réalité. La « généralité » a deux significations. La première suggère que l'utilisation des postulats moins contraignants dans une théorie est un critère pour l'adopter plus facilement. La deuxième signification de la généralité, qui est d'ailleurs plus répandue que la première selon Stigler, désigne les théories qui permettent d'expliquer un ensemble plus important de phénomènes. Cependant, Stigler considère le critère de « généralité » comme un terme ambigu (Stigler (1950), pp.392-393). Quant à la « *manageability* », elle renvoie à l'idée que la complexité mathématique peut rendre difficile l'acceptation de certaines théories. Stigler avance que les économistes semblent avoir préféré les théories plus faibles mais utiles à celles plus riches mais difficilement utilisables. Il écrit « ...economists tacitly agreed that it is better to have a poor, useful theory than a rich, useless one » (Stigler (1950), p.393). C'est cette idée qui renvoie à la simplification du contenu de l'utilité afin de faciliter les calculs mathématiques (Stigler (1950), pp.393-394). Le dernier critère que Stigler évoque concerne la conformité de la théorie avec les connaissances empiriques. Il écrit sur ce sujet : « It was required of a new theory that it systematize and "explain" a portion of the empirical knowledge of the times » (Stigler (1950), p.394).

- Deuxièmement, même si l'on accepte qu'une réduction à l'acte de la consommation est nécessaire pour obtenir une variable unidimensionnelle au sens mathématique, il serait erroné, nous semble-t-il, d'attribuer une telle démarche à Jevons. Il est vrai que si l'on se limite à ce qu'il en dit dans sa TPE, le contenu des sensations ne semble concerner que le comportement économique. Cependant, si dans cet ouvrage Jevons se concentre sur une partie de ce comportement, liée à la consommation, les plaisirs et les peines dont traite l'utilitarisme englobent toutes sortes de sensations, non seulement celles qui concernent l'économie mais aussi la question morale. Il écrit dans la TPE :

I wish to say a few words, in this place, upon the relation of Economics to Moral Science. The theory which follows is entirely based on a calculus of pleasure and pain; and the object of Economics is to maximise happiness by purchasing pleasure, as it were, at the lowest cost of pain. The language employed may be open to misapprehension, and it may seem as if pleasures and pains of a gross kind were treated as the all-sufficient motives to guide the mind of man. I have no hesitation in accepting the Utilitarian theory of morals which does uphold the effect upon the happiness of mankind as the criterion of what is right and wrong. 'But I have never felt that there is anything in that theory to prevent our putting the widest and highest interpretation upon the terms used. (Jevons (1871[1970]), p.91).

Si Jevons annonce une utilité qui va au delà d'une utilité strictement économique dans TPE, la prise en compte de ses articles sur la réforme sociale et l'identification d'un niveau « global collectif de l'utilité », comme nous le faisons conduisent à rejeter sans équivoque l'argument selon lequel Jevons aurait réduit le contenu de l'utilité benthamien.

Les remarques que nous venons de faire ne devraient pourtant pas conduire notre lecteur à l'idée que nous considérons Bentham comme étant la seule source intellectuelle de l'économiste anglais. Jevons lui-même reconnaît l'influence d'autres auteurs sur son travail<sup>108</sup>. Il va sans dire également que ce dernier n'adopte pas les

---

<sup>108</sup> Sur la mathématisation de l'économie par exemple, dans la première édition de la TPE, dans un chapitre intitulé « Previous attempts to employ mathematical language in the moral sciences » (Jevons (1871), pp.14-18), Jevons rappelle les contributions des auteurs antérieurs qui se sont efforcés d'utiliser les mathématiques dans les sciences sociales : tels que Francis Hutcheson, William Whewell, John Edward Tozer, Dionysius Lardner, Fleeming Jenkin ou Richard Jennings et en se référant à ce chapitre il écrit dans la deuxième édition (Jevons (1879b)) : « it is from the works there mentioned, if from any, that I derived the idea of investigating economics mathematically (Jevons (1879b), p.xviii).

théories de son prédécesseur telles quelles. Cependant, nous soutenons que l'œuvre de Bentham a joué un rôle important dans la construction de la théorie jevonsienne. Cette influence se révèle à travers l'usage que fait Jevons du *felicific calculus*. La méthode de calcul que Bentham propose devient pour lui un outil pour identifier deux types d'utilité collective – le premier limité par les quatre premières circonstances de la liste de Bentham, le deuxième déterminé par toutes les dimensions. De plus, le *felicific calculus* rend possible l'utilisation des outils mathématiques et influence ainsi les méthodes d'évaluation retenues dans les deux niveaux d'utilité.

## Chapitre II. Les deux niveaux d'utilité collective

Jevons accorde deux types de contenu différents à l'utilité. Comme nous l'avons vu dans la première partie, en conformité avec la démarche d'un grand nombre d'auteurs au XIXe siècle, il s'efforce d'abord d'identifier une utilité purement économique, puis il inclut dans son raisonnement des aspects que lui-même qualifie d'éthique. Au cours de la première étape, il s'efforce d'éviter certains jugements de valeur, concernant particulièrement les comparaisons interpersonnelles d'utilité, tandis que lors de la seconde, il les intègre volontairement dans son analyse.

Il est légitime de penser qu'avec une telle vision duale du niveau collectif Jevons semble avoir en tête une distinction du type positif/normatif. La science positive est souvent considérée comme étant la description de *ce qui est* – et se base uniquement sur des jugements de fait ; tandis que la science normative s'intéresse à *ce qui doit être* – et contient de ce fait explicitement des jugements de valeur. Effectivement, si les jugements de valeur en question ne sont supposés correspondre qu'aux comparaisons interpersonnelles d'utilité, la position de Jevons peut sembler pouvoir parfaitement être interprétée dans un tel cadre (normatif/positif). Cependant ces notions sont glissantes et la possibilité de définir une science purement positive est de plus en plus remise en cause<sup>109</sup>. Fleurbaey, par exemple, estime que d'une part « la vérité [donc *ce qui est*] – est aussi une valeur, et a une dimension normative (dire *ce qui est*, c'est prescrire ce qui *doit être dit*) », d'autre part, « la description des comportements humains fait des hypothèses de rationalité qui mêlent la description et la prescription » (Fleurbaey (1996), p.2). Par ailleurs une distinction entre les jugements de fait qui peuvent être vrais objectivement et des jugements de valeur qui ne peuvent jamais l'être est également critiquable (Putnam (2002), p.1).

Alors, bien qu'une telle distinction peut parfois être très utile<sup>110</sup>, il est important,

---

<sup>109</sup> Pour plus d'information sur la distinction entre le positif et le normatif en économie voir notamment Mongin (2001) et Mongin (2006).

<sup>110</sup> « ...pour séparer, dans les débats sur la justice et sur les objectifs socio-économiques, ce qui relève



comme Hausman and McPherson le notent, de ne pas négliger que :

Positive and normative economics are frequently intermingled. To understand the moral relevance positive economics requires an understanding of the moral principles that determine this relevance (Hausman & McPherson (1993), p.673).

Par conséquent, si dans le cas de Jevons, une mise en parallèle avec la distinction positif/normatif est tentante<sup>111</sup> – c'est l'idée de la neutralité de son économie pure par rapport aux comparaisons interpersonnelles d'utilité qui la suggère – le caractère insaisissable de ces notions nous conduit à vouloir les éviter. L'opinion différente des spécialistes de Jevons sur ce sujet montre bien, en effet, la difficulté d'une démarche qui consiste à situer l'œuvre de Jevons dans ce cadre : Black (1970) considère que ce qui est traité dans le cadre de TPE peut être qualifié de « positif » (p.37) alors que White (1994) s'oppose fermement à une telle interprétation (pp.430-431).

Dans ce travail, nous insisterons, sur la distinction que Jevons introduit entre deux types de sciences en fonction de la nature des activités impliquées : Jevons cherche à distinguer une science économique – qui, comme nous allons le voir plus en détail par la suite exclut certains jugements de valeur – d'une science morale – intégrant de tels jugements. Cependant, comme nous l'avons brièvement souligné précédemment, la distinction entre ces deux disciplines constitue également une question épineuse. D'abord, une séparation nette entre ce qui est strictement économique et ce qui relève d'un domaine plus large que l'on appelle social pourrait être discutée. De plus, la tentative d'isoler l'économie de sa composante sociale et même la possibilité d'imaginer l'existence d'une science économique pure peut faire l'objet de discussion. L'originalité de l'approche de Jevons réside dans son utilisation du *felicific calculus* de Bentham pour distinguer l'utilité économique collective de l'utilité au sens plus large.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord étudier la vision de Jevons du niveau collectif en économie (II.1). Cette science étant de nature mathématique à ses yeux,

---

du parti-pris personnel, l'affirmation pure et simple des valeurs, de ce qui relève de l'analyse froide et objectives des faits et des arguments » (Fleurbaey (1996), pp.2-3).

<sup>111</sup> Nous allons voir qu'une distinction entre le positif et le normatif n'a pas de sens dans l'œuvre de Walras. Voir Partie III, II.2.

nous allons d'abord aborder les arguments de l'auteur en faveur d'une telle affirmation (§II.1.1). L'utilité collective selon Jevons, comme nous l'avons déjà mentionné, se construit à partir des appréciations individuelles. Il est alors nécessaire de traiter d'abord de l'utilité individuelle au sens économique (§II.1.2) afin de se rendre compte des particularités de l'analyse de Jevons au niveau économique collectif (§II.1.3). La deuxième section traitera de l'utilité sociale au sens large (II.2). Ce sujet qui est l'objet d'étude principal de notre thèse, parce que c'est dans son cadre que Jevons aborde la méthode d'évaluation des réformes sociales, ne sera abordé que par ces traits généraux dans ce chapitre.

## **II.1.L'utilité collective « en économie »**

Dans la TPE, où l'on trouve les éléments relatifs à l'utilité économique, Jevons exprime un objectif assez particulier pour son époque : trouver une méthode susceptible de permettre de traiter les peines et les plaisirs comme des quantités (Jevons (1871[1970]), p.94). Ce point est primordial à ses yeux, car une évaluation quantitative des sentiments permet, selon lui, de mesurer l'utilité par des outils formels (Jevons (1871[1970]), pp.78-79) et d'exprimer ainsi les relations entre des variables différentes avec des fonctions mathématiques (Schabas (1990), p.136, Maas (2005), p.172). Un tel objectif de mathématisation de l'économie (§II.1.1) a nécessairement des influences sur sa vision d'utilité en économie aussi bien au niveau individuel (§II.1.2) que collectif (§II.1.3).

### **II.1.1 L'économie : une science de nature mathématique ?**

Contrairement à l'opinion dominante à son époque, mais en accord avec Walras sur ce point, Jevons est persuadé que l'utilisation des outils formels ne doit pas être limitée aux sciences naturelles (Jevons (1871[1970]), p.78). Toutes les sciences qui traitent de quantités étant nécessairement de nature mathématique, il ne devrait pas y avoir d'objection à ce que les outils formels trouvent une place dans les sciences

morales qui traitent des données quantitatives<sup>112</sup>. Dans le cas spécifique de la science économique, selon les dires de l'auteur, cette caractéristique se manifeste d'une manière encore plus évidente : l'économie traite des notions qui sont susceptibles de quantité, tels que « le plaisir, la peine, le travail, l'utilité, la valeur, la monnaie, le capital etc. » (Jevons (1871[1970]), p.82)<sup>113</sup> et puisque « toutes les quantités et tous les rapports de quantités sont du domaine mathématique » (Jevons (1871[1970]), p.52), Jevons peut affirmer sans réserve que « l'économie doit être une science mathématique » (Jevons (1871[1970]), p.78)<sup>114</sup>. Par conséquent :

...all economic writers must be mathematical so far as they are scientific at all, because they treat of economic quantities, and the relations of such quantities... (Jevons (1871[1970]), p.52).

Bien que lui-même convaincu, l'auteur constate que nombreux sont ses contemporains qui s'opposent à l'emploi du langage mathématique dans l'économie. Il considère, en effet, qu'à l'origine de cette objection se trouve une confusion entre « science mathématique » et « science exacte » (Jevons (1871[1970]), p.79). Ceux qui s'opposent à la mathématisation des sciences sociales estiment que l'emploi des calculs mathématiques ne peut être envisageable dans une discipline que si celle-ci est « exacte ». Or, selon Jevons, la formalisation d'une science ne dépend pas de son degré d'exactitude. Cette dernière, qu'il définit comme la disponibilité d'un système complet de données ne caractérise d'ailleurs aucune discipline. Même dans les sciences qui sont considérées comme étant les plus exactes – et pour lui ce n'est que l'astronomie qui peut prétendre à un tel titre – il n'existe pas un système complet de données. Néanmoins,

---

<sup>112</sup> « ...if the thing may be greater or less, or the event may happen sooner or later, nearer or farther, then quantitative notions enter, and the science must be mathematical in nature, by whatever name we call it » (Jevons (1871[1970]), pp.80-81).

<sup>113</sup> Si, dans ces propos, Jevons semble admettre que les plaisirs et les peines sont des notions quantifiables, il rejette sans équivoque la possibilité d'avoir une mesure directe des sensations, c'est-à-dire une mesure cardinale de l'utilité, dans la TPE. Cependant, l'œuvre de Jevons – aussi bien sa TPE que ses ouvrages considérés dans son ensemble – n'évite pas les problèmes associés à cette question. Nous allons voir dans les chapitres suivants que si certaines contradictions sont à signaler chez Jevons, ses propositions en matière de mesure présentent un intérêt aussi bien en économie pure qu'en économie sociale.

<sup>114</sup> Cependant, les calculs mathématiques que Jevons a introduits dans la TPE ont suscité de sévères critiques. Voir Peart pour une étude de la littérature secondaire sur ce sujet (Peart (1996), p.111).

une telle défaillance, de son point de vue, n'empêche l'introduction des mathématiques ni dans une science morale ni dans une science naturelle. Il considère d'ailleurs que si l'on avait attendu d'obtenir des données précises avant de procéder à des calculs mathématiques, aucun progrès scientifique n'aurait été possible (Jevons (1871[1970]), p.80).

Par conséquent, ce qui empêche l'économie politique d'être une science exacte est l'absence d'un système complet de données statistiques que décrit Jevons comme étant « principalement constituées par le compte détaillé des quantités de marchandises possédées et consommées par la collectivité et par les prix auxquels elles sont échangées » (Jevons,1871[1970]), p.90). L'économie deviendrait, alors, une science exacte le jour où l'on se disposerait des statistiques complètes et parfaites, « de telle sorte que l'on puisse doter les formules d'un sens précis à l'aide de données numériques » (Jevons (1871[1970]), p.90). Si l'indisponibilité d'un tel système rend moins utile la science, elle n'enlève rien, à son caractère mathématique (Jevons (1871[1970]), p.84)<sup>115</sup>.

La mathématisation de la science économique comporte plusieurs avantages aux yeux de Jevons. D'abord, comme le souligne Sigot, elle rend l'économie plus scientifique (Sigot (2002), p.264). À plusieurs reprises, dans le passage cité plus haut ou ailleurs<sup>116</sup>, Jevons semble, en effet, considérer que la formalisation renforce le caractère scientifique d'une discipline. Puis, il estime que l'utilisation des outils mathématiques, offrant un langage plus clair, facilite la compréhension des notions difficiles (Jevons (1871[1970]), p.44). Enfin, c'est l'argument le plus important pour notre travail, Jevons considère qu'une quantification basée sur l'utilisation de statistiques lui permettrait de

---

<sup>115</sup> Il faut préciser ici que Jevons était conscient des difficultés qu'une telle démarche poserait et reconnaissait les limites de la mathématisation. Il écrit dans *Principles of Science* « those who attempt thus to establish social or moral sciences, soon become aware that they are dealing with subjects of enormous perplexity. Take for instance, the science of Political Economy. If a science at all, it must be a mathematical science, because it deals with the quantities of commodities. But so soon as we attempt to draw out the equations expressing the laws of variation of demand and supply, we discover that they must have a complexity entirely surpassing our powers of mathematical treatment » (Jevons (1877), p.759).

<sup>116</sup> « It is clear that economics, if it is to be science at all, must be a mathematical science » (Jevons (1871[1970]), p.78). Jevons utilise le même argument dans *Principles of science*. Voir la note précédente.

représenter les éléments qualitatifs en termes quantitatifs et ainsi, de réduire dans une certaine mesure, les jugements de valeur. Une telle démarche a des conséquences importantes, comme nous allons le voir, à la fois sur son analyse économique et sociale.

Nous allons maintenant analyser la théorie économique de Jevons en détail. Celle-ci se décompose en deux niveaux, d'abord un niveau individuel (§II.1.2) et puis un niveau collectif qui se base sur une analyse similaire à celle qui est mobilisée dans l'étude du comportement individuel (§II.1.3).

### **II.1.2 L'utilité économique au niveau individuel.**

Quand Jevons s'intéresse à l'aspect strictement économique de l'utilité il isole d'abord les quatre premières dimensions du *felicific calculus*, à savoir l'intensité, la durée, la certitude, la proximité et écarte les trois dernières, la fécondité, la pureté, l'étendue parce qu'elles concernent la morale. Il écrit :

These three last circumstances are of high importance as regards the theory of morals; but they will not enter into the more simple and restricted problem which we attempt to solve in Economics (Jevons (1871[1970]), p. 94).

Cette distinction entre la morale et l'économie est certes une simplification, et Jevons fait remarquer qu'elle a conduit nombre d'individus à qualifier cette science de « sans cœur » ou même de « cruelle » (Jevons (1972-1981), Vol.6, p.7). Cependant il considère qu'une telle démarche est nécessaire, car une science ne peut traiter que d'un sujet à la fois. Il écrit :

Each science must treat one subject, or there would be such a confusion of facts and principles that no science could exist (Jevons (1972-1981), Vol.7, p.57).

Après avoir écarté les dimensions qui concernent la morale du *felicific calculus*, Jevons enlève de son système les troisième et quatrième dimensions, à savoir la proximité et la certitude. Cependant, cette deuxième étape n'obéit pas à la même justification que celle d'exclusion des trois dernières conditions : si la proximité et la

certitude n'apparaissent plus en tant que dimension à part entière<sup>117</sup>, elles sont toujours représentées à travers leurs effets sur l'intensité et la durée.

– Concernant la proximité, Jevons déclare d'abord qu'il partage l'opinion de Bentham qui accorde un poids important à cette condition dans l'évaluation des plaisirs :

It is certain that a very large part of what we experience in life depends not on the actual circumstances of the moment so much as on the anticipation of future events (Jevons (1871[1970]), p.98).

Il continue en avançant que les anticipations ont une influence encore plus importante dans l'économie, car le système économique est basé sur l'accumulation de stock de biens qui seront consommés à des périodes futures. Cependant, il ajoute également qu'il existe nécessairement une relation entre l'intensité du plaisir anticipé et le plaisir effectivement retiré et c'est ce lien qui justifie, à ses yeux, l'intégration de la condition de la proximité dans celles de l'intensité et la durée. Il conçoit cette relation de manière suivante :

The intensity of present anticipated feeling must, to use a mathematical expression, be some function of the future actual feeling and of the intervening time, and it must increase as we approach the moment of realisation (Jevons (1871[1970]), p.98).

– Si l'on prend en compte, selon Jevons, la force des sentiments anticipés, comme c'est fait dans le cadre de la troisième condition, il devient également nécessaire de considérer la question de l'incertitude : les événements dont on ne sait pas qu'ils vont se produire avec certitude ne provoquent pas autant de plaisirs que ceux dont la réalisation nous semble plus probable . La prise en compte de cette dimension ne change pourtant pas l'analyse de Jevons en profondeur. L'auteur considère qu'en représentant le degré de certitude à l'aide des calculs probabilistes, il est possible d'intégrer cette dimension dans les deux premières, comme dans le cas de la proximité. Jevons explique son opinion ainsi :

---

<sup>117</sup> En se référant à l'analyse de Bentham, Jevons écrit : « He even describes ... the four circumstances governing the value of a pleasure or pain as the dimensions of its value, *though he is incorrect in treating propinquity and certainty as dimensions* » (Jevons (1871[1970]), p.56, nous soulignons).

If the probability is only one in ten that I shall have a certain day of pleasure, I ought to anticipate the pleasure with one-tenth of the force which would belong to it if certain (Jevons (1871[1970]), p.99).

Bien que de manière pas toujours très précise, on procède régulièrement, soutient Jevons, à ce type de calculs pour mesurer la force des plaisirs. Par conséquent, dans l'analyse jevonsienne la question de l'incertitude se confond avec celle des probabilités.

Nous voyons ainsi comment les dimensions de la certitude et la proximité disparaissent du système de Jevons pour être représentées à travers leurs effets sur l'intensité et la durée. Quant à la question de savoir comment les deux premières dimensions restantes peuvent être concrètement utilisées afin d'effectuer des calculs quantitatifs, Jevons la traite à travers l'exemple de la consommation de la nourriture dans la TPE<sup>118</sup>. D'abord, l'auteur suppose que l'intensité d'une sensation diminue avec le temps. Puis, en divisant en dix parts égales la quantité de nourriture qu'un homme consomme par jour, il remplace la dimension de la durée par celle de quantité de bien (Jevons (1871[1970]), p. 106). Ainsi, il représente la notion de temps dans son analyse à travers l'effet décroissant sur les sensations d'une quantité de nourriture de plus en plus importante. Par conséquent, le concept d'utilité peut être considéré comme une grandeur contenant deux dimensions ; l'intensité et la quantité (Jevons (1871[1970]), pp.107-108). Conformément à l'hypothèse de la décroissance de l'intensité des sensations, l'utilité diminue avec l'augmentation de la quantité des biens. En effet, c'est cette conception qui est à l'origine de sa théorie du « degré final d'utilité » (Jevons (1871[1970]), pp.101-125). Jevons avance que chaque part de nourriture correspond à un niveau d'utilité plus grand que celle qui la suit, car elle permet de satisfaire un besoin plus urgent :

Each increment of food is less necessary, or possesses less utility than the previous one (Jevons (1871[1970]), p.106).

Il faut préciser ici que la procédure que Jevons décrit dans le cadre de cette analyse comporte des éléments de nature cardinaliste. Puisque, comme l'utilité d'un

---

<sup>118</sup> Voir Annexe 4 pour le graphique que Jevons propose.

bien dépend uniquement de la consommation de ce bien, les fonctions qu'il définit sont en termes modernes additivement séparables, ce qui nécessite l'existence d'une mesure cardinale. L'utilité totale d'un individu dont la dérivée donne l'utilité marginale pourrait alors être représentée ainsi :

$$\sum_{i=1}^n U_i(X_i)$$

Cependant, si l'exemple donné par Jevons pour montrer comment évaluer l'utilité à partir des dimensions benthamiennes du calcul des peines et des plaisirs concerne le plaisir associé à la consommation, il est bien conscient que son analyse doit être enrichie par la prise en compte des peines. En d'autres termes, Jevons est conscient du fait que pour évaluer le bonheur des individus, il faut également prendre en compte les sentiments désagréables qu'ils subissent, c'est-à-dire les peines. Puisqu'il n'existe pas de terme technique en anglais pour désigner cette sensation, Jevons décide d'attribuer le nom de « disutility », la désutilité, à cette notion (Jevons (1871[1970]), p.114). On pourrait imaginer que la prise en compte d'un tel aspect conduirait à modifier le raisonnement de Jevons. Cependant, pour lui, ceci ne change en rien la nature de la question qui se pose. Car il considère que, la peine étant l'opposé du plaisir, elle peut être représentée par une valeur négative qui varie de la même façon que les valeurs positives correspondant aux plaisirs<sup>119</sup>. Jevons écrit :

It will be readily conceded that pain is the opposite of pleasure; so that to decrease pain is to increase pleasure; to add pain is to decrease pleasure. Thus we may treat pleasure and pain as positive and negative quantities are treated in algebra. *The algebraic sum of a series of pleasures and pains will be obtained by adding the pleasures together and the pains together, and then striking the balance by subtracting the smaller amount from the greater. Our object will always be to maximise the resulting sum in the direction of pleasure, which we may fairly call the positive direction* (Jevons (1871[1970]), p.97, nous soulignons).

---

<sup>119</sup> À part dans le chapitre intitulé « Theory of pleasure and pain » (Chapitre II, le passage que nous avons cité), Jevons évoque cet argument à plusieurs reprises, de manière plus ou moins différente. Dans « Theory of utility » (Chapitre III) : « A few words will suffice to suggest that as utility corresponds to the production of pleasure, or, at least, a favourable alteration in the balance of pleasure and pain, so negative utility will consist in the production of pain, or the unfavourable alteration of the balance » (Jevons (1871[1970]), p.114), dans « Theory of Exchange » (Chapitre IV) : « It will hardly be needful to show at full length that this negative value may be regarded as varying continuously in the same way as positive value » (Jevons (1871[1970]), pp.161-162).



Jevons considère ainsi que l'utilité totale d'un individu est la somme des différents plaisirs dont on déduit la somme des peines qui sont évaluées de la même façon. Formellement, une telle procédure pourrait être représentée ainsi<sup>120</sup> :

$$\sum_{i=1}^n U_i(X_i) + \sum_{k=1}^m U_k(X_k)$$

Dans cette équation les  $i$  représentent les plaisirs et les  $k$  les peines.

D'un point de vue de la mesure de l'utilité une telle définition implique également une mesure cardinale, car Jevons accepte la possibilité de comparer l'utilité engendrée par différents sentiments chez un même individu et d'enlever les peines des plaisirs pour déterminer le niveau de bonheur. Cependant, l'attitude de Jevons vis-à-vis de cette question est ambiguë : comme nous allons le voir plus en détail plus loin, l'auteur est réticent à l'utilisation d'une telle mesure en économie.

Dans la TPE, Jevons avance deux principales causes de désutilité dans la science économique : d'abord, une quantité excessive de biens, puis le travail que nécessite la production.

1) Dans la section intitulée « Negative and zero value » (pp.161-166), Jevons avance qu'au fur et à mesure que la quantité d'un bien augmente, son utilité diminue d'abord pour atteindre le niveau zéro, et puis, si la hausse continue, pour devenir négative. L'augmentation de la quantité de certaines matières, bien que l'on ne puisse pas les appeler des « biens » à proprement parler, peut également provoquer de la désutilité : une augmentation des eaux usées dans une ville, une montagne à percer pour construire des chemins de fer ou des excavations coûteuses à combler rentrent également dans cette catégorie (Jevons (1871[1970]), p.162).

2) Quant à l'étude du travail employé dans la production des biens, elle occupe une place importante dans l'œuvre de Jevons, qui y consacre tout un chapitre de la TPE, intitulé « Theory of Labour » (pp.188-216). Jevons y décrit la notion de « travail »

---

<sup>120</sup>  $\sum_{k=1}^m U_k(X_k)$  est une grandeur négative.

comme suit :

Labour... is any painful exertion of mind or body undergone partly or wholly with a view to future good (Jevons (1871[1970]), p.189).

L'auteur reconnaît, bien entendu, que le travail peut avoir un côté agréable, mais puisque le moment où le travailleur arrête son travail est déterminé par le caractère pénible de l'activité, il considère qu'il est justifié de l'étudier seulement par son aspect négatif sur l'utilité<sup>121</sup>. Le travail est, par conséquent, une source de peines qui devrait être diminuée :

...the calculus of utility aims at supplying the ordinary wants of man at the least cost of labour (Jevons (1871[1970]), p.93).

Et dans « Theory of Labour » :

...the problem of Economics... is to satisfy our wants with the least possible sum of labour (Jevons (1871[1970]), p.188).

Si Jevons accorde un intérêt particulier à la question du « travail », la manière dont il intègre cette notion dans sa théorie a suscité de sévères critiques. Celles-ci se sont concentrées sur cette fameuse maxime qui apparaît à la fin du chapitre sur l'échange. Jevons écrit :

Cost of production determines supply ;  
Supply determines final degree of utility ;  
Final degree of utility determines value (Jevons (1871[1970]), p.187).

Si l'on prend en compte la connaissance qu'avait Jevons du principe de la transitivité, comme Schabas le fait remarquer, ceci conduit à admettre, en totale conformité avec la théorie classique, que la valeur dépend du coût de la production

---

<sup>121</sup> « When a labourer is inclined to stop, he clearly feels something that is irksome, and our theory will only involve the point where the exertion has become so painful as to nearly balance all other considerations. Whatever there is that is wholesome or agreeable about labour before it reaches this point may be taken as a net profit of good to the labourer; but it does not enter into the problem. It is only when labour becomes effort that we take account of it, and, as Hearn truly says, "such effort, as the very term seems to imply, is more or less troublesome." *In fact, we must, as will shortly appear, measure labour by the amount of pain which attaches to it* » (Jevons (1871[1970]), p.189, nous soulignons).

(Schabas (1990), p.46). Il pourrait alors être avancé sans soucis de solécisme, que Jevons contredit sa propre théorie : le travail devient la source de la valeur, et non l'utilité marginale comme il l'avait annoncé (Blaug (1998), p.297).

Cependant, une telle critique doit être nuancée dès lors que l'on interprète le travail comme de la désutilité. Si elles ne trouvent pas satisfaisantes les relations que Jevons construit entre ses théories de la production et de l'échange<sup>122</sup>, Peart et Schabas donnent toutes les deux crédit à une telle interprétation. Il ne serait pas alors faux d'avancer que la valeur dépend entièrement de l'utilité chez Jevons. Schabas écrit sur ce sujet :

Insofar as labor can be treated as negative utility, value does indeed depend entirely upon utility (Schabas (1990), p.47).

En faisant référence à Schabas, Peart note :

...if cost of production can be recast in terms of (negative) utility, his seemingly contrary positions are reconciled (Peart (1996), p.116).

Jevons, bien qu'il n'ait pas pu parvenir à le réaliser, semble avoir eu, en effet, pour objectif la représentation de toute la théorie économique en termes d'utilité et désutilité, Il exprime ce désir dans la Préface de la deuxième édition de la TPE ainsi :

... the whole theory might probably have been put in a more general form by treating labour as negative utility, and thus bringing it under the ordinary equations of exchange (Jevons (1871[1970]), pp.47-48).

Le raisonnement de Jevons sur cette question ne serait pas alors si contradictoire que ce qu'il pourrait paraître au premier abord, car le travail n'a pas de place dans son raisonnement en tant que coût de production comme chez les classiques mais en tant que désutilité conforme à la théorie valeur-utilité qu'il a établie<sup>123</sup>.

---

<sup>122</sup> Peart écrit : « ... the treatment of production remains distinctly separate from the treatment of exchange » (Peart (1996), p.116). Quant à Schabas : « ... [Jevons] envisioned a more complete model, in which the relative contributions of positive and negative utility in determination of exchange value would be given equal weight... he did not formulate this revision by giving equal emphasis to costs... » (Schabas (1990), p.47).

<sup>123</sup> Concernant l'interprétation du coût de la production chez Jevons voir également White (2005).

Dans l'analyse jevonsienne, l'utilité négative – qu'elle résulte d'une quantité excessive de biens ou du travail – est l'opposée, comme nous l'avons vu, de l'utilité positive. Ceci signifie que selon Jevons, la désutilité possède les mêmes caractéristiques que cette utilité qui représente le plaisir ; par conséquent, elle pourrait être également évaluée, avec les deux premières dimensions du *felicific calculus*, l'intensité et la durée<sup>124</sup>. Ainsi, nous voyons que les deux premières dimensions de la méthode de Bentham constituent la base du concept d'utilité marginale de Jevons aussi bien en termes de plaisirs que de peines et établissent sa théorie économique au niveau individuel. Il est vrai que dans cette première étape, Jevons s'efforce de réduire le concept d'utilité à l'acte de la consommation en se basant sur des postulats simples comme Warke le suggère. Cependant, comme nous l'avons souligné précédemment son analyse de l'utilité ne s'arrête pas là.

### **II.1.3 L'utilité économique collective.**

En ce sens réduit de l'utilité, Jevons conçoit également un niveau social qui est l'extension du raisonnement au niveau individuel. Ainsi, en partant des deux premières dimensions du *felicific calculus*, Jevons construit non seulement un niveau individuel mais aussi un niveau collectif<sup>125</sup>. C'est dans sa théorie de l'échange que nous trouvons les idées de Jevons sur une conception sociale en économie. Afin d'explicitier les

---

<sup>124</sup> Concernant le cas spécifique du travail Jevons écrit : « If I have correctly laid down, in preceding chapters, the Theory of Dimensions of Utility and Value, there ought not to be much difficulty in stating the similar theory as regards Labour. We might in fact treat labour as simply one case of disutility or negative utility, that is as pain, or at any rate as a generally painful balance of pleasure and pain, endured in the action of acquiring commodity. Thus its dimensions might be described as identical with those of utility; U would then denote intensity of labour, or degree of labour, just as it was used to denote degree of utility. If we measure labour with respect to the quantity of commodity produced, that is, if we make commodity the variable, then total amount of labour will be the integral of  $U \, dM$ , and the dimensions of amount of labour will be MU, identical with those of total utility » (Jevons (Jevons (1871[1970]), p.195). Jevons préfère tout de même attribuer d'autres symboles à ceux-là pour des raisons de commodité : E pour l'endurance et T pour le temps (Jevons (1871[1970]), pp.195-196).

<sup>125</sup> Il est vrai que la construction d'un niveau collectif sans « l'étendue » du *felicific calculus* pourrait sembler contradictoire. Cependant, comme nous allons le voir dans ce chapitre, le niveau collectif en économie, pour Jevons, n'est pas fondamentalement différent du niveau individuel, et de ce fait le nombre d'individu n'a pas d'importance dans ce niveau d'utilité.

situations où plusieurs individus sont impliqués, Jevons introduit une notion qu'il appelle le « corps commerçant » et qu'il définit comme suit :

Every trading body is either an individual or an aggregate of individuals, and the law, in the case of the aggregate, must depend upon the fulfilment of law of individuals (Jevons (1871[1970]), p.135).

Alors, il apparaît que le corps commerçant de Jevons peut correspondre à la fois à l'utilité individuelle et à l'utilité collective. Cependant cette notion a été considérée comme techniquement défectueuse de deux points de vue<sup>126</sup>. Dans les paragraphes suivants, nous aborderons d'abord, ces deux interprétations du corps commerçant de Jevons afin d'examiner les critiques qui leur ont été adressées et leur rôle dans le raisonnement de Jevons (§A et §B). Puis, nous aborderons les liens ambigus que l'analyse de l'auteur entretient avec la mesure cardinale à la fois aux niveaux individuel et collectif (§C). Ce faisant, nous allons nous référer régulièrement à l'œuvre d'Edgeworth. Il existe trois raisons principales pour ceci que nous nous contenterons d'indiquer ici et que nous allons détailler dans les paragraphes en question :

- premièrement, l'œuvre d'Edgeworth est souvent considéré comme ayant apporté une solution satisfaisante aux questions laissées sans réponse par Jevons<sup>127</sup>. Par conséquent, l'étude de la pensée de cet auteur en relation avec celle de Jevons peut faciliter la mise en évidence de la portée des théories jevonsiennes.
- deuxièmement, nous considérons que le processus d'échange décrit par Jevons comporte des points communs avec celui d'Edgeworth, et s'éloigne ainsi du cadre de l'analyse walrassienne. Ceci légitime à nos yeux la mise en parallèle des méthodes adoptées par les deux auteurs.
- enfin, la conclusion à la quelle ils arrivent tous les deux, c'est-à-dire, l'insuffisance d'une analyse restreinte au niveau économique pour déterminer l'utilité collective nous semble similaire.

---

<sup>126</sup> Plusieurs auteurs ont critiqué la notion de « corps commerçant ». À l'époque de Jevons, Walras (1874[1988]), pp.252-253, Marshall (1890), p.674, plus tard, Robbins (1936[1988]), p.99, Hutchison (1953), pp.42-43, Blaug (1998), pp.295-296 etc.

<sup>127</sup> Voir notamment Creedy (1992a), p.55, Creedy (1992), p.123 et Blaug (1998), pp.295-296.

## **A. Le corps commerçant en tant qu'individu**

Les critiques concernant le corps commerçant s'adressent d'abord à l'analyse de Jevons au niveau bilatéral : si cette notion est considérée comme représentant un seul consommateur, dans un marché à deux biens et deux individus un problème d'indétermination de l'échange se produit. Jevons a été critiqué pour ne pas avoir réalisé que l'échange entre deux individus ne conduisait pas nécessairement à une solution unique. Nombreux sont les économistes qui considèrent qu'une analyse satisfaisante n'est apparue que plus tard avec *Mathematical Psychics* d'Edgeworth (1881)<sup>128</sup>.

Afin d'expliquer le processus d'échange au niveau bilatéral Edgeworth introduit dans son analyse un outil dont il a été l'initiateur : les courbes d'indifférence (Edgeworth (1881), pp.28-29), un concept que nous avons décrit en termes modernes dans la première partie de notre travail. En mettant en relation dans un graphique les courbes correspondant aux choix de deux consommateurs différents<sup>129</sup>, Edgeworth s'efforce d'explicitier leur comportement dans l'échange et les conséquences qui en découlent. Après avoir défini les caractéristiques des choix de deux échangeurs en question, il s'interroge sur le caractère de la procédure qui mène à l'échange final. À la différence de Walras qui explique ce processus à l'aide de l'hypothèse de la concurrence parfaite, qui, de ce fait, ne nécessite pas l'introduction d'une analyse sur les négociations des prix entre les contractants, Edgeworth le décrit comme étant une procédure de "recontracting". Ceci signifie que dans le système qu'il envisage les échangeurs se rencontrent, font des propositions et décident si les allocations proposées sont acceptables ou non. Les propositions qui ne sont pas « bloquées » à l'issue des négociations forment ce qu'il appelle le « cœur de l'économie »<sup>130</sup> et constituent des

---

<sup>128</sup> Voir la note précédente pour quelques références.

<sup>129</sup> Ce graphique est légèrement différent de ce que l'on appelle aujourd'hui la boîte d'Edgeworth qui a été d'ailleurs introduite plus tard par Pareto (1906[1909]), p.169, n1.

<sup>130</sup> Selon Debreu et Scarf, le cœur de l'économie est défini comme étant l'ensemble des allocations de l'offre totale qui ne peuvent être « bloquées » par aucun ensemble  $S$ ,  $S$  étant un ensemble arbitraire des consommateurs (Debreu & Scarf (1963), p.239). « Une partie des affectations des ressources... sont « bloquées » ou refusées, [quand] certains agents [rompent] le contrat qu'elles représentent, pour former une nouvelle coalition, plus avantageuse pour eux ... même si c'est au

solutions pareto optimales au sens moderne<sup>131</sup>. Edgeworth continue en affirmant que dans un marché à deux biens et deux individus, une situation qu'il appelle le « monopole bilatéral », il n'y a pas de raison pour que ce cœur se réduise à une seule solution. Cependant, au fur et à mesure que le nombre d'individus augmente, le cœur de l'économie se rétrécit et se confond avec des points d'équilibre concurrentiel. Edgeworth explique à ce sujet :

...the quantity of final settlements is diminished as the number of competitors is increased”(Edgeworth (1881), p.40).

Cette remarque concernant le nombre d'individus participant au processus de l'échange nous conduit à revenir sur la définition du corps commerçant de Jevons en tant qu'entité sociale, précisément ce que nous appelons le niveau « économique collectif », car cette définition implique l'existence d'un nombre important d'individu.

## ***B. Le corps commerçant en tant qu'entité sociale***

Le corps commerçant considéré comme entité sociale inclut une multitude d'agents, car il peut représenter, selon Jevons, l'ensemble des vendeurs, des acheteurs ou même la totalité des membres d'une nation. Une telle interprétation du corps commerçant suscite deux types d'objections : l'un relatif à la question de l'indétermination dans l'échange que nous avons mentionnée précédemment, l'autre à la construction de la fonction d'utilité sociale à laquelle cette notion correspond.

### **i. La question de l'indétermination**

Il est fréquemment avancé que le corps commerçant en tant que collectivité pose un problème d'indétermination dû au nombre d'agents participant à l'échange, comme dans le cas de son interprétation en tant qu'individu<sup>132</sup>. Effectivement, on aurait pu être tenté, au premier abord, de considérer cette notion comme une solution possible à ce

---

détriment des membres de leur « ancienne » coalition » (Guerrien (2004), p.34).

<sup>131</sup> Voir Debreu & Scarf (1963) pour la démonstration de la pareto optimalité des points se trouvant sur la courbe de contrat.

<sup>132</sup> Voir l'article de White (2001) sur cette question.

problème puisque le nombre d'agents impliqués est plus important. Cependant, ceci n'est pas le cas et il est encore attribué à Edgeworth d'avoir clarifiée cette question. Le dernier explique dans *Mathematical Psychics* (1881) que pour atteindre l'équilibre unique il est nécessaire de supposer l'existence d'une infinité d'agents, c'est-à-dire de la concurrence parfaite<sup>133</sup>. Ceci signifie que l'échange reste indéterminé tant que le nombre d'individus y participant est limité. Il explique à ce sujet :

( $\alpha$ ) Contract without competition is indeterminate, ( $\beta$ ) Contract with *perfect* competition is perfectly determinate, ( $\gamma$ ) Contract with more or less perfect competition is less or more indeterminate (Edgeworth (1881), p.20).

Or, puisque le corps commerçant de Jevons ne semble pas contenir une infinité d'agents, mais seulement un grand nombre d'individus, son analyse demeure insuffisante pour résoudre le problème d'indétermination. Si cet argument est souvent utilisé pour mettre en avant la défaillance du raisonnement de Jevons, une telle critique ne représente pas correctement la position d'Edgeworth, dont la remise en cause de la notion de corps commerçant n'était pas si forte que certains commentateurs ont bien voulu le croire (Blaug (1998), p.296, Creedy (1992b), p.120). En effet, Edgeworth ne semble pas considérer que le raisonnement de Jevons est insuffisant parce qu'il néglige la question du nombre d'individus dans l'échange. Il admet que cette notion présuppose l'existence d'un ensemble de concurrents, ce qui fait disparaître le problème d'indétermination. En décrivant le couple d'échangeurs présenté par Jevons, il écrit :

It must be carefully remembered that Prof. Jevons's Formulae of Exchange apply not to bare individuals, an isolated couple, but (as he himself sufficiently indicates...), to individuals clothed with the properties of a market, a typical couple (Edgeworth (1881), p. 31, n1).

Il est en réalité difficile de savoir si pour Jevons ce couple d'échangeurs renvoyait, comme Edgeworth le suppose, à un couple typique opérant « sous l'influence de la concurrence de marché » dans le sens que ce dernier accorde à cette notion (Black (1970), p.267, n135)<sup>134</sup>. Toutefois, la remarque de d'Edgeworth reflète bien sa position

---

<sup>133</sup> Voir Debreu & Scarf (1963) pour la démonstration.

<sup>134</sup> Comme nous allons le voir, la concurrence ne concerne pas nécessairement le nombre d'agents chez Jevons.



qui ne peut être compris comme une critique sévère de la notion de corps commerçant, du moins, du point de vue de la question de l'indétermination<sup>135</sup>. Cependant, il faut rappeler ici que la critique adressée à Jevons en termes d'analyse edgeworthienne est recevable, à condition que l'on accepte que les procédés d'échange adoptés par les deux auteurs sont similaires. Une analyse à la Walras qui se focalise sur le marché et les fonctions de demande est fondamentalement différente du processus défini par Edgeworth d'un point de vue de la question d'indétermination<sup>136</sup> et par conséquent, n'admet pas le même type de critiques.

Il est vrai qu'il serait erroné de reconnaître un processus identique au « recontracting » d'Edgeworth dans l'œuvre de Jevons<sup>137</sup>, toutefois, nous considérons que les procédés d'échange proposés par les deux auteurs comportent des similarités. Ceci est principalement dû au rôle prépondérant qu'accordent ces auteurs à la théorie de l'utilité dans l'analyse de l'échange : tous les deux expliquent l'échange en se basant sur les fonctions d'utilité individuelles mais non sur un mécanisme de marché<sup>138</sup>. Edgeworth, lui-même revendique l'existence d'une ressemblance entre leurs analyses sur ce sujet. Il laisse entendre d'abord que sa conception de l'homme comme une machine de plaisir, un concept clé dans son analyse, prend sa source dans les écrits de Jevons (Edgeworth (1889[1996]), p.273) et, de ce point de vue, il qualifie sa propre approche de jevonsienne. Puis, dans de multiples passages il insiste sur la primauté du rôle que le concept d'utilité joue dans la théorie de l'échange de Jevons comme dans la sienne<sup>139</sup>.

---

<sup>135</sup> Plusieurs auteurs considèrent, en effet, qu'Edgeworth est trop « généreux » avec Jevons dans ses remarques : Jaffé (1972), pp.386-387, Rebeyrol (1999), p.90, Bridel et al. (2002), pp.6,13 etc.

<sup>136</sup> Comme Béraud l'écrit « Chez Walras et chez Cournot, l'unicité de l'équilibre apparaît, sinon comme certaine, du moins comme une issue possible du mécanisme de marché. Pour Edgeworth, au contraire, l'indétermination, c'est-à-dire l'existence d'une infinité d'équilibre, est la règle » (Béraud (2000a), p.360).

<sup>137</sup> Nous allons voir dans la Partie III de notre travail que « la loi d'indifférence » de Jevons qui implique que toutes parties d'une marchandise s'échangent au même taux éloigne son analyse de celle d'Edgeworth.

<sup>138</sup> Voir Annexe 5 pour l'équation de l'échange de Jevons.

<sup>139</sup> Plusieurs auteurs admettent que l'analyse de Jevons aurait influencé celle d'Edgeworth. Black écrit : « That theory [of Edgeworth] is based on Jevonian foundations and indeed Edgeworth's *Mathematical Psychics* was avowedly an attempt to develop and extend the utilitarian calculus which Jevons had set forth » (Black (1981), p.9). Creedy note : « The theory of exchange presented by Jevons (1871) was without doubt the main inspiration for the first part of *Mathematical Psychics*

Par ailleurs, ces deux questions, concernant l'une le nombre d'échangeurs et l'autre l'indétermination dans l'échange, ne sont pas nécessairement liées pour Jevons. Chez lui, la définition de la perfection d'un marché se confond avec la perfection de l'information disponible, et non avec le nombre d'individus qui s'y trouvent. Ainsi, dans l'analyse jevonsienne, la concurrence est parfaite si et seulement si les agents détiennent une information parfaite sur les quantités demandées et offertes<sup>140</sup>. Il écrit sur ce sujet :

A market, then, is theoretically perfect only when all traders have perfect knowledge of the conditions of supply and demand... (Jevons (1871[1970]), p.134).

Ceci ne signifie pas que Jevons se désintéresse de la question de l'indétermination dans l'échange : l'auteur consacre une partie importante de la TPE à ce sujet. Seulement, il identifie l'origine de ce phénomène ailleurs, dans l'indivisibilité de certains biens<sup>141</sup>. L'hypothèse de l'auteur relative à l'existence d'une courbe d'utilité continue implique que les différents biens puissent être considérés comme parfaitement divisibles, alors que les variations des quantités de biens indivisibles correspondent à des relations discrètes entre ces quantités et l'utilité qu'elles procurent. Un tel postulat étant difficile à soutenir dans la réalité, l'auteur identifie dans la TPE, différents cas où les biens ne peuvent pas être divisés en petites quantités et s'efforce de clarifier sa théorie par rapport à ce problème.

---

(Creedy (1981), p.77). Et Peart qualifie Edgeworth de « follower » (disciple) de Jevons (Peart (1996), p.88).

<sup>140</sup> Ceci est considéré comme une hypothèse de départ par Edgeworth (1881).

<sup>141</sup> Jevons explique également que l'échange peut ne pas avoir lieu si les contractants ont une préférence stricte pour les biens qu'ils possèdent déjà (Jevons (1871[1970]), p.156). Dans un tel cas, explique-t-il, ses équations d'échange ne seront pas applicables, car les individus préféreront garder les quantités qu'ils détiennent. Il est également envisageable que les individus ont une préférence stricte pour le bien que l'autre individu possède (Jevons (1871[1970]), p.156). Dans cette situation, les échangeurs vont se séparer de la totalité des biens qu'ils ont en leur possession

pour acquérir la totalité de l'autre bien. Ici, également, les équations d'échange de Jevons se révéleront fausses. Ces deux cas que Jevons aborde nous paraissent assez significatifs, car ici Jevons semble avoir pressenti la nécessité de faire une hypothèse qui sera ultérieurement utilisée dans la théorie moderne. Ce postulat – qui est représenté par la forme convexe des préférences – admet que les individus préfèrent un panier mélangé comportant des biens à un panier qui est composé d'un seul bien. Jevons aborde d'ailleurs ce sujet d'une manière plus explicite dans *L'Économie politique* (Jevons (1878[1931])). Il écrit dans le chapitre sur l'utilité : « ..nous préférons avoir une portion d'une espèce et une portion d'une autre espèce » (Jevons (1878[1931]), p.21).

Jevons imagine deux types d'indivisibilité : d'une part, celle qui concerne les biens qui sont divisibles mais non en des quantités infiniment petites et, d'autre part, les biens qui ne peuvent être divisés sous aucune condition ou qui peuvent être difficilement considérés comme divisibles sans faire baisser considérablement leur utilité totale. Le premier cas concerne des biens tels que le vin vendu en bouteille, des feuilles en paquet, ou l'encre en flacon. Il n'est souvent pas possible d'acheter en détail dans le commerce une quantité inférieure à une certaine limite : comme l'achat d'une quantité de vin inférieure à une bouteille. La notion de corps commerçant au sens de la collectivité fournit ici à Jevons l'argument dont il a besoin pour éluder le problème. Il avance qu'au niveau collectif, la notion de petites quantités a un sens puisque toute variation correspond à des modifications infiniment petites du fait du poids du bien dans la consommation totale. Il écrit :

In a large proportion of cases, indeed, the unit may be so small compared with the whole quantities exchanged as practically to be infinitely small (Jevons (1871[1970]), p.160).

Ailleurs :

Any one sack of corn or any one bar of iron is practically infinitesimal compared with the quantities exchanged by America and England; and even one cargo or parcel of corn or iron is a small fraction of the whole (Jevons (1871[1970]), p.156).

Et concernant le cas spécifique de la nourriture que nous avons abordé précédemment :

The notion of infinitely small quantities of food may seem absurd as regards the consumption of one individual; but, when we consider the consumption of a nation as a whole, the consumption may well be conceived to increase or diminish by quantities which are, practically speaking, infinitely small compared with the whole consumption (Jevons (1871[1970]), p.108).

Ainsi, le raisonnement en termes de très grande quantité de biens rend possible l'attribution d'un caractère continu à la fonction d'utilité et permet de renforcer la relation que Jevons avait établie entre le niveau d'utilité et la quantité de biens.

Cependant, Jevons est conscient qu'une telle hypothèse ne peut pas être justifiée pour tous les objets. Par exemple, dans le cas où le gouvernement anglais envisagerait d'échanger le diamant de Koh-i-noor contre le Pilier de Pompey de l'Égypte ou il y

aurait un échange d'un territoire ou d'une île contre un autre, l'hypothèse de divisibilité parfaite des biens ne peut être adoptée (Jevons (1871[1970]), pp.156-157). Certes, on pourrait considérer que ces cas sont des exceptions et par conséquent représentent une très petite partie des échanges, mais ce n'est pas ce que fait Jevons. Le problème d'indivisibilité, selon lui, n'est pas limité aux objets uniques ou rares. Au contraire, cette question se pose dans des situations extrêmement fréquentes, comme par exemple dans l'achat d'une maison, d'une usine ou d'un bâtiment quelconque. Dans de telles situations, il devient impossible d'obtenir des fonctions d'utilité continues et les équations d'échange que Jevons avait proposées se révèlent fausses<sup>142</sup>.

Un problème similaire se produit, selon Jevons, quand on envisage l'échange d'un bien indivisible contre un bien divisible. Cette situation concerne tous les biens indivisibles qui sont vendus contre de la monnaie (Jevons (1871[1970]), p.158). Face à de tels échanges, qui ont lieu fréquemment comme nous venons de l'expliquer avec l'exemple de l'achat des biens immobiliers, la théorie de Jevons, comme il le reconnaît lui-même, ne donne aucune réponse satisfaisante. Il écrit à ce sujet dans la TPE :

The theory seems to give a very unsatisfactory answer, for the problem proves to be, within certain limits, indeterminate (Jevons (1871[1970]), p.158).

La proposition de Jevons pour sortir de cette indétermination est assez surprenante. En évoquant le sujet de l'achat d'une demeure contre de la monnaie, il avance que de telles transactions doivent être réglées sur des bases autres qu'économiques<sup>143</sup>. Puisque la somme que l'acheteur et le vendeur seront prêts à payer ou obtenir dépendront largement de l'information que chacun détient sur la position et les besoins de l'autre. De ce fait, une solution basée strictement sur le domaine économique lui paraît insuffisante :

It may be that indeterminate bargains of this kind are best arranged by an arbitrator or third party (Jevons (1871[1970]), p.159).

---

<sup>142</sup> Jevons lui-même écrit « In all such cases our equations must fail to exist... » (Jevons (1871[1970]), p.157).

<sup>143</sup> « ...such a transaction must be settled upon other than strictly economical grounds » Jevons (1871[1970]), p.159).

Ce passage est assez significatif, car Jevons semble exclure du domaine strictement économique l'achat d'une maison, ou d'autres objets comme les usines et d'autres bâtiments. Cette position qui semble singulière et contradictoire semble en réalité témoigner de la prise de conscience de la part de Jevons des limites d'une analyse économique abstraite. Nous voyons que dès la TPE Jevons se rend compte du caractère insuffisant d'une théorie purement économique afin d'aborder la question de l'utilité collective.

Une telle attitude rapproche encore la pensée de Jevons de celle d'Edgeworth. Tous deux reconnaissent les insuffisances de l'analyse économique qu'ils développent pour évaluer l'utilité sociale. Edgeworth reconnaît, comme nous l'avons vu, que l'existence d'un nombre infini d'agents pour obtenir une solution unique dans l'échange est nécessaire, tout en soulignant qu'il n'est possible de remplir les conditions que nécessite la concurrence parfaite ni en économie ni dans le domaine social. Pour remédier à ce problème, Edgeworth, comme Jevons, préconise l'arbitrage (voir, Edgeworth (1881), pp.50-51) et l'utilisation de l'utilitarisme comme critère de décision publique.

Quelque soit les faiblesses du corps commerçant de Jevons et les critiques qui lui ont été adressées, cette notion interprétée en tant qu'entité sociale a une fonction importante dans la TPE : elle permet à l'auteur de résoudre, de manière partielle, le problème d'indétermination qui trouve sa source dans l'indivisibilité des biens. En augmentant le nombre de biens concernés par les équations d'échange elle rend possible d'étendre sa portée aux cas où la divisibilité des biens n'est pas envisageable (Jevons (1871[1970]), p.157). À la lumière de ces remarques, il devient raisonnable d'avancer, comme White le fait, que le but principal de Jevons en élaborant ce concept était de remédier spécifiquement à la difficulté engendrée par l'indivisibilité des biens (White (2001), p.208).

## ii. Comment construire une fonction d'utilité sociale en économie?

Les critiques concernant la question de l'indétermination dans l'échange ne sont pas les seules qu'a suscité le corps commerçant. Cette notion – comprise au sens de l'entité sociale – soulève également une autre objection concernant cette fois le procédé adopté pour obtenir l'utilité sociale, c'est-à-dire le type de relations admis entre les appréciations individuelle et collective. Comme nous le savons, cette question concerne la mesure de l'utilité et les comparaisons interpersonnelles qui en découlent.

Afin de traiter de ce sujet, il est d'abord nécessaire de préciser ce que Jevons entend exactement par le concept de corps commerçant au niveau social. En effet, cette notion peut être traitée de deux manières différentes. Elle peut renvoyer

- soit à un individu qui aurait les caractéristiques d'une collectivité<sup>144</sup>,
- soit à l'ensemble des acheteurs et des vendeurs dans leur totalité et de ce fait à la généralisation de l'analyse bilatérale au niveau collectif.

Ces deux types d'interprétation ne diffèrent pas fondamentalement l'un de l'autre : toutes les deux présupposent une procédure d'agrégation des utilités individuelles, la première nécessitant en plus une pondération par le nombre d'individus. Jevons lui-même oscille entre ces deux explications<sup>145</sup> et utilise le lien entre elles afin de justifier la cohérence des lois tant au niveau individuel que collectif. Cependant, un tel postulat est difficile à justifier et Jevons lui-même en est conscient. Il reconnaît sans réserve que :

...the community is composed of persons differing widely in their powers, wants, habits and possessions (Jevons (1871[1970]), p.136).

S'il admet que les lois économiques ne peuvent pas représenter correctement à la fois les comportements des individus et des collectivités, Jevons continue pourtant à

---

<sup>144</sup> C'est l'interprétation qu'Edgeworth semble mettre en avant lorsqu'il écrit sur ce sujet : « It must be carefully remembered that Prof. Jevons's Formulae of Exchange apply not to bare individuals, as an isolated couple, but (as he himself sufficiently indicates p.98), to individuals clothed with the properties of a market, a typical couple » (Edgeworth (1881), p.31, n1).

<sup>145</sup> « The use of an average, or, what is the same, an aggregate result... » (Jevons (1871[1970]), p.86).

insister sur la compatibilité des deux sphères dans son analyse. Afin de soutenir cette idée, il avance que les différences entre les comportements individuels fonctionnent de telle sorte qu'elles se neutralisent à long terme (Jevons (1871[1970]), p.86). Il lui paraît alors possible de concevoir une sorte d'« individu représentatif » régi par les mêmes lois que les grands agrégats<sup>146</sup>. Jevons qualifie ces dernières de « lois moyennes » (average laws) et avance qu'elles s'appliquent à la fois à l'individu représentatif dont la consommation est considérée comme une « moyenne fictive » (fictitious mean) et aux collectivités. Cette moyenne fictive ne représente effectivement pas une quantité qui existe réellement<sup>147</sup> et ne correspond pas exactement au comportement d'un individu réel (Jevons (1871[1970]), p.136), mais son utilisation est nécessaire pour atteindre un but analytique : en éliminant les causes perturbatrices, cette notion, permet de réaliser une simplification hypothétique et évite ainsi une analyse complexe sans commettre des erreurs<sup>148</sup>. Jevons peut alors avancer que :

... our laws of Economics will be theoretically true in the case of individuals, and practically true in the case of large aggregates; but the general principles will be the same, whatever the extent of the trading body considered (Jevons (1871[1970]), p.135).

En s'appuyant sur cet argument, Jevons cherche à montrer que l'étendue des marchés n'a pas d'influence sur les lois générales<sup>149</sup>. Plus précisément, il considère qu'à ce niveau d'utilité, les principes similaires s'appliquent quelque soit le nombre d'individus impliqués. Ce qu'il écrit dans le chapitre sur la théorie du travail dans la TPE illustre bien cette approche :

I give the formulae as they would apply to an individual, only because they are identical in general character with those which apply to a whole nation Jevons (1871[1970]), p.199).

---

<sup>146</sup> Voir Mosselmans & White (2000), p.xiii, Béraud (2000a), p.399, Bridel et al. (2002), p. 13, White (2005), pp.586,588, Mosselmans (2007), p.35 etc. sur le concept d'« agent représentatif » chez Jevons.

<sup>147</sup> « [T]he average when employed in its proper sense of a fictitious mean, represents no really existing quantity » (Jevons (1877), p. 363).

<sup>148</sup> « ...us to make a hypothetical simplification of the problem, and avoid complexity without committing error » (Jevons (1877), p. 363).

<sup>149</sup> Voir également White (2001) sur cette question.

Nous voyons ainsi que Jevons ne définit pas une relation précise entre les niveaux collectif et individuel en économie<sup>150</sup> : si le concept de corps commerçant est souvent supposé impliquer une procédure de sommation des utilités et a été critiqué pour son insuffisance et son caractère erroné en comparaison avec la procédure d'agrégation des demandes de Walras<sup>151</sup>, Jevons ne propose pas explicitement une sommation. La position de l'auteur peut être expliquée par sa réticence à utiliser la mesure cardinale dans la sphère économique et des comparaisons interpersonnelles d'utilité qu'une telle agrégation impliquerait.

Cependant, comme nous l'avons vu, la mesure de l'utilité, est un sujet épineux et la position de Jevons semble être frappée de contradictions sur cette question : malgré le refus explicite de l'auteur de recourir à une mesure cardinale plusieurs passages dans la TPE impliquent son utilisation<sup>152</sup>.

### **C. Cardinalité dans la TPE**

Dans la TPE, Jevons affiche une opinion négative sur la possibilité d'utiliser la mesure cardinale, tant au niveau individuel :

I hesitate to say that men will ever have the means of measuring directly the feelings of the human heart. A unit of pleasure or of pain is difficult even to conceive (Jevons (1871[1970]), p.83).

qu'interindividuel :

The reader will find, again, that there is never, in any single instance, an attempt made to compare the amount of feeling in one mind with that in another. I see no means by which such comparison can be accomplished. The susceptibility of one mind may, for what we know, be a thousand times greater than that of another. But, provided that the susceptibility was different in a like ratio in all directions, we should never be able to discover the difference. Every mind is thus inscrutable to every other mind, and no

---

<sup>150</sup> Blaug écrit : « ...we are not told how the utility functions are aggregated » (Blaug (1998), p.296).

<sup>151</sup> Il existe des opinions différentes sur la place de la fonction de la demande dans l'analyse de Jevons. Blaug (1998), pp.295-296 et Black (1972b) avancent qu'une telle conception manque de la théorie de Jevons tandis que White (1989) et Sigot (2005) considèrent cette position comme un choix explicite de la part de l'auteur.

<sup>152</sup> Black avance que « [Jevons'] whole analysis involves treating this [quantity of utility] (and its correlative, *disutility*), as if it could be measured » (Black (1970), p.20).



common denominator of feeling seems to be possible (Jevons (1871[1970]), p.85).

Sa prudence sur ce sujet pourrait même conduire à le considérer comme un précurseur de l'analyse ordinaliste (Jessua (1991), p.290). D'ailleurs, il existe des économistes qui soutiennent que, compte tenu de la manière dont Jevons a utilisé les fonctions d'utilité, il n'avait besoin d'hypothèses restrictives d'une mesure cardinale ni dans le domaine individuel ni dans la sphère collective<sup>153</sup>.

Si Jevons tente d'éviter une mesure directe de l'utilité en économie, il propose à sa place l'évaluation des plaisirs et des peines à travers leurs « effets quantitatifs »<sup>154</sup>. Cette volonté est particulièrement bien explicitée dans un chapitre intitulé « Numerical Determination of the Laws of Utility » (Jevons (1871[1970]), pp.174-176) de la TPE ; ici l'auteur s'efforce de montrer comment l'utilité marginale pourrait être calculée en se référant aux informations sur les quantités de biens achetées à des prix différents. Il considère alors que les choix des individus peuvent servir d'instruments pour mesurer l'utilité<sup>155</sup>. Définie ainsi, cette proposition semble comporter des similarités avec la « théorie des préférences révélées » formulée par Samuelson qui consiste à construire les préférences des individus à partir de leurs choix<sup>156</sup>. On pourrait même être tenté, comme Black le suggère, de qualifier Jevons de précurseur de cette théorie<sup>157</sup>. Cependant, il serait erroné d'accorder un poids trop important à cette ressemblance. D'une part, en effet, l'idée même de préférence révélée suppose qu'au sein d'un ensemble de référence du choix, on fasse varier le contexte de choix de façon à déterminer les biens qui sont révélés préférés. D'autre part, l'accent est placé sur les propriétés de cette relation de préférences, à travers, par exemple, l'axiome faible des

---

<sup>153</sup> Voir Béraud (2000a), p.360 sur cette question.

<sup>154</sup> Il faut, pour ceci, s'intéresser aux objets qui sont la source de sensation : « ... it is convenient to transfer our attention as soon as possible to the physical objects or actions which are the source to us of pleasures and pains » (Jevons (1871[1970]), p.101).

<sup>155</sup> « ... we may estimate the equality or inequality of feelings by the decision of human kind » (Jevons (1871[1970]), pp.83-84). Béraud écrit sur le sujet : « Ce sont les choix de l'individu qui révèlent à l'observateur ses préférences » (Béraud (2000a), p.361).

<sup>156</sup> Voir Richter (1987), Mongin (2000) etc. sur la théorie des préférences révélées.

<sup>157</sup> Black écrit : « we may almost be tempted to hail him as an anticipator of this doctrine » (Black (1970), p.20).

préférences révélées, ce qui suppose que l'on compare des choix en faisant varier les contextes. Or, il n'existe rien de tel chez Jevons dont l'objectif reste de trouver un moyen pour mesurer l'utilité, non de construire une analyse qui permettrait de la contourner.

Son rejet de l'utilisation de la mesure cardinale n'empêche cependant pas Jevons d'y recourir. Nous avons vu dans le paragraphe §III.1.2 que la définition de la fonction d'utilité totale d'un individu donnée par Jevons implique l'utilisation d'une mesure cardinale, puisqu'elle résulte de la somme des peines des plaisirs évalués isolément. La présence de la cardinalité ne se limite pourtant pas dans la TPE à cette définition. Nous allons étudier dans ce paragraphe, deux chapitres en particulier qui ont des implications cardinalistes.

1) Comme nous l'avons déjà évoqué, Jevons est réticent face à la possibilité d'une mesure directe de l'utilité ; c'est la raison pour laquelle il s'efforce de la mesurer en passant par ses effets quantitatifs dans le chapitre intitulé « Numerical Determination of the Laws of Utility » (Jevons (1871[1970]) pp.174-176). Il considère ici que les statistiques sur les variations des quantités achetées à des prix différents permettraient de déterminer les variations du degré d'utilité final. Cependant, malgré l'intention initiale de l'économiste anglais, cette méthode implique l'utilisation d'une mesure cardinale. Reprenons l'explication de Jevons pour clarifier cet argument.

Afin d'illustrer son raisonnement, dans « Numerical Determination of the Laws of Utility », l'auteur se réfère à une version simplifiée d'une équation qu'il avait déjà exposée dans un chapitre précédant. L'équation en question représente la condition d'équilibre du consommateur et implique que l'équilibre individuel est atteint lorsque les degrés finals d'utilité des différents biens sont égalisés<sup>158</sup>. Jevons la décrit comme suit (Jevons (1871[1970]), p.175) :

$$\phi x = m \cdot \psi c$$

$\phi$  symbolise l'utilité marginale de bien  $x$ ,

$\psi c$  l'utilité marginale de la monnaie,

---

<sup>158</sup> Cette égalité est qualifiée de « deuxième loi de Gossen ». Voir également Annexe 5.

$m$  correspond au rapport des quantités échangées de la monnaie et du bien  $x$ , c'est-à-dire le prix de  $x$  par rapport à la monnaie.

Jevons fait deux hypothèses : premièrement il suppose que le changement dans les prix n'affecte pas l'utilité totale du revenu de l'individu ; deuxièmement il suppose que l'utilité marginale de la monnaie est constante. L'attitude de Jevons sur cette deuxième hypothèse mérite d'être étudiée. Il reconnaît, en effet, que ce postulat se vérifie dans très peu de cas dans la réalité. S'il l'abandonne complètement, comme nous allons le voir, dans ses écrits sur la réforme sociale, il existe plusieurs passages déjà dans la TPE où Jevons suppose une utilité marginale de la monnaie décroissante. Par exemple, lorsqu'il aborde la question des jeux de hasard et leurs effets sur les pauvres et les riches, il écrit :

Suppose that an even and fair bet is made between two persons, one of whom has £10,000 a year, the other £100 a year; let it be an equal chance whether they gain or lose £50. The rich person will, in neither case, feel much difference; but the poor person will receive far more harm by losing £50 than he can be benefited by gaining it. The utility of money to a poor person varies rapidly with the amount; to a rich person less so...it is almost self-evident that the utility of money decreases as a person's total wealth increases... (Jevons (1871[1970]), p.183).

Jevons reconnaît ainsi qu'une fonction décrite par une telle hypothèse est beaucoup trop simplificatrice pour représenter la réalité. Cependant, il considère également qu'elle n'est pas dénuée d'intérêt : étant purement empirique une telle fonction contribue à mobiliser les faits statistiques qui rendront la science économique plus « exacte ». Nous retrouvons, ici, la proposition de l'auteur qui consiste à assimiler le degré d'exactitude d'une science à la disponibilité des données quantitatives. Jevons est convaincu que quand on aura obtenu finalement des données statistiques suffisantes, il n'y aura plus d'obstacle pour évaluer les niveaux d'utilité procurée par les différents biens :

... it will become a mathematical problem of no great difficulty how to disentangle the functions expressing the degrees of utility of various commodities (Jevons (1871[1970]), p.175).

Le procédé que Jevons décrit, dans ce chapitre, peut être critiqué de plusieurs points de vue ; nous ne l'abordons dans ce paragraphe que pour ses implications en termes

de mesure de l'utilité : ce que l'auteur introduit pour éviter la nécessité d'une mesure directe des utilités suggère en réalité le recours à la mesure cardinale.

- D'abord, les fonctions d'utilité marginale isolées n'ont pas de sens dans une approche ordinaliste. Dans cette dernière, seuls les rapports des utilités, c'est-à-dire les taux marginaux de substitution, ont une valeur informative. Or, dans l'équation qu'il propose, Jevons établit une égalité entre les utilités marginales procurées par deux biens distincts.
- L'hypothèse de l'utilité marginale de la monnaie constante n'est pas envisageable dans l'approche ordinaliste : des transformations positives ne permettent pas de préserver une telle propriété si elles ne sont pas linéaires. Le caractère constant attribuée à l'utilité marginale d'un bien exige alors que l'on recoure à la cardinalité.

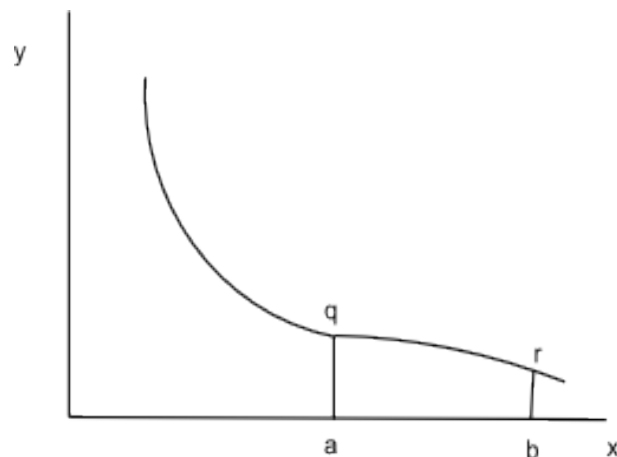
2) L'ambiguïté de la position de Jevons par rapport à la mesure de l'utilité est également bien mis en évidence dans un chapitre sur le commerce international intitulé « The gain by exchange » (Jevons (1871[1970]), pp.171-174). Dans ce chapitre Jevons, s'efforce de convaincre son lecteur que le commerce international permet d'améliorer l'utilité sociale d'un pays, quelque soit le niveau de richesse de celui-ci. Comme il le fait régulièrement dans la TPE ou dans d'autres écrits, notamment la série d'articles qu'il lui a consacrés<sup>159</sup>, Jevons expose son point de vue sur ce sujet par opposition à celle de John Stuart Mill. Dans un passage cité par Jevons, Mill explique que les pays riches retirent un gain moins important du commerce international que ceux qui sont pauvres du fait de leur demande supérieure en termes de biens étrangers (Jevons (1871[1970]), pp.171-172). Mill écrit :

...the countries which carry on their foreign trade on the most advantageous terms, are those whose commodities are most in demand by foreign countries, and which have themselves the least demand for foreign commodities (Mill (1848), p.604)

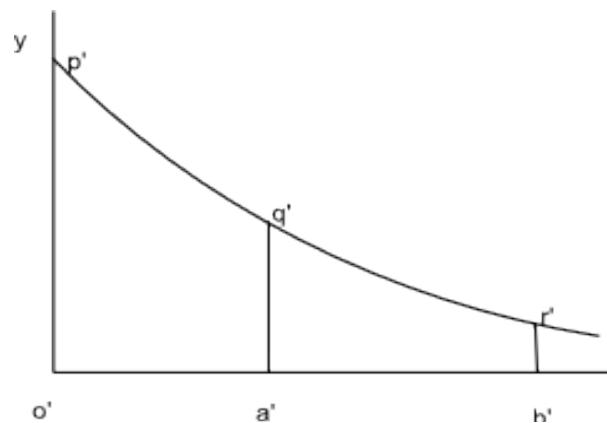
---

<sup>159</sup> Jevons a publié 4 articles entre 1877 et 1879 dans *Contemporary Review* sur John Stuart Mill intitulés « John Stuart Mill's Philosophy Tested » I, II, III et IV. Nous nous référons, dans notre travail, particulièrement au quatrième (Jevons (1879)). Par ailleurs, d'autres articles ainsi que plusieurs notes qui se trouvent dans les archives de Jevons comportent également une critique par l'auteur de Mill (voir Jevons (JA 6/2/415)).

Jevons rejette cette idée qu'il considère comme le résultat d'une confusion entre les prix des biens et leur utilité totale. D'après lui, le bénéfice de l'achat d'un bien pour un pays devrait être évalué en fonction de l'utilité totale qu'il suscite, mais non par la différence de prix entre les biens qu'il achète et qu'il vend. Afin de mettre en évidence l'intérêt du commerce international pour un pays Jevons choisit d'étudier l'exemple de l'Australie. Dans la TPE, il expose deux courbes qui représentent, selon lui, les fonctions d'utilité de deux biens, la laine et le coton que ce pays est susceptible respectivement d'exporter et d'importer (Jevons (1871[1970]), p.173).



**Figure 1 :** Courbe de l'utilité marginale de l'Australie par rapport à la consommation de la laine



**Figure 2 :** Courbe de l'utilité marginale de l'Australie par rapport à la consommation du coton

$x$  correspondant à la quantité de biens et  $y$  à l'utilité

Jevons traite ici des utilités totales en termes de surface délimitée par les

courbes d'utilité marginale. Ceci revient à prendre l'intégrale de la fonction d'utilité marginale<sup>160</sup>.

La représentation de l'utilité d'un pays dans son ensemble suggère des relations entre les fonctions individuelles de tous les citoyens et la fonction d'utilité collective du pays, par conséquent une représentation cardinale de cette dernière<sup>161</sup>. Nous avons vu que Jevons tente d'éviter cette question en avançant une compatibilité entre le comportement au niveau individuel et social. Cependant, même dans le cas où l'on ferait abstraction des problèmes que pose l'obtention de la fonction d'utilité collective, on trouve toujours des traces cardinalistes dans ce chapitre. Afin de déterminer si une amélioration de l'utilité totale se produit, Jevons procède à une comparaison entre la perte d'utilité que le pays subit en exportant de la laine et le gain qu'il obtient en important du coton. Il compare la surface  $aqrb$  qui représente la perte d'utilité avec la surface  $o'p'q'a'$  qui représente le gain d'utilité. Comme cette deuxième est plus grande que la première, Jevons conclut à une augmentation de l'utilité totale du pays. Si l'on accepte que la fonction d'utilité d'Australie soit équivalente à une fonction d'utilité d'un individu qui se comporterait comme une collectivité, cette comparaison correspondrait à une comparaison au niveau intrapersonnel qui requière nécessairement une mesure cardinale.

Après toutes ces remarques, il est vrai que la définition que donne Jevons du niveau collectif de l'utilité en économie semble contenir des défaillances et ambiguïtés irrémédiables. Cependant, Jevons était conscient des limites de cette conception et la

---

<sup>160</sup> Cependant, une irrégularité attire notre attention concernant les formes de ces courbes. Si on regarde de près la courbe qui représente l'utilité procurée par le commerce de la laine, nous nous rendons compte que celle-ci n'a pas une forme convexe tout au long. En effet, à partir du point « a » elle semble correspondre à une courbe concave décroissante, alors que la fonction d'utilité du coton est uniformément convexe. Étonnement, si l'on regarde la publication originale de 1871 (Jevons (1871), p.137) et la deuxième publication de 1879 élargie par l'auteur (Jevons (1879b), p.156), on voit que la même forme est présente dans les deux. Nous n'avons pas une explication précise à cette situation. C'était peut-être une erreur d'édition à l'origine qui s'est répétée dans la deuxième édition et qui a été reprise plus tard dans d'autres ou peut-être Jevons envisageait réellement la possibilité d'avoir des courbes d'utilités marginales concaves. Cependant, la deuxième hypothèse nous semble peu convaincante. Car cette question n'est pas abordée ailleurs et l'analyse de Jevons n'implique pas la concavité du degré final d'utilité. Ainsi, nous considérons qu'il est légitime de faire abstraction de ce changement de forme.

<sup>161</sup> Voir Black pour plus d'information sur cette question (Black (1970), p.23).

considérerait plus comme un outil qui permettrait d'obtenir une « théorie simple » qu'une explication valide dans tous les cas. La conception d'un niveau collectif en économie partageant les mêmes caractéristiques que l'analyse individuelle semblait pour lui nécessaire afin de mathématiser la science économique. Ceci constituait à ses yeux une « simplification hypothétique » (Jevons (1877), p. 363) et compte tenu de l'objectif qu'il avait fixé dans la première étape de son analyse, le postulat de compatibilité entre les lois individuelles et collectives était, pour lui, justifié.

Ainsi, dans la théorie économique de Jevons l'étude du niveau individuel et celle du niveau collectif sont intégrées l'une dans l'autre : les deux niveaux n'en forment qu'un, comportant des caractéristiques communes, et les éventuelles incompatibilités entre eux ne sont pas prises en compte. Cependant, et ceci est essentiel pour nous, le concept d'utilité sociale chez Jevons n'est pas limité à cette version économique simple. La théorie développée dans la sphère économique est complétée dans son œuvre globale par un raisonnement plus complet qui prend également en compte les autres aspects de la vie et les incompatibilités entre les niveaux individuel et collectif. Ce niveau est ce que nous appelons l'utilité globale collective.

## **II.2. L'utilité globale collective.**

Si on laisse de côté pour un moment la TPE pour s'intéresser aux écrits de Jevons sur la réforme sociale (*Methods of Social Reform*, Jevons (1883[1965])), on y voit émerger une autre conception de l'utilité. Cette seconde vision contient également l'aspect moral que Jevons s'était efforcé d'écarter de sa théorie dans la première étape de son analyse. L'identification d'une deuxième conception de l'utilité chez Jevons, permet d'expliquer pourquoi il avait mis de côté les trois dernières dimensions du *felicific calculus* – fécondité, pureté et l'étendue – en premier lieu ; c'est en effet à ce niveau qu'il décide de les réintégrer.

En d'autres termes, quand Jevons construit son raisonnement en ne tenant compte que de l'aspect économique, il se base sur les quatre premières dimensions du calcul des peines et des plaisirs et écarte explicitement tout ce qui concerne la morale au

sens large ; mais lorsqu'il développe un second niveau d'analyse – ce que nous appelons l'utilité globale collective – il se base désormais non seulement sur les quatre dimensions précédentes, mais également sur les trois qu'il avait précédemment écartées ; il réintègre alors dans son analyse les aspects tels que la législation, la morale et la vie sociale. Ainsi, la séparation que Jevons établit entre deux types de dimensions de *felicific calculus* constitue pour lui un outil afin d'établir une frontière entre l'économie et la morale. Pourtant, une telle interprétation du *felicific calculus* ne reflète pas exactement la pensée de Bentham. Il est vrai qu'à première vue, comme Jevons, Bentham semble accorder un statut différent aux quatre premières dimensions, en les définissant comme étant des plaisirs « by itself » (Bentham (1789), p.38). Cependant, rien n'indique que, pour lui, la distinction entre les deux types de dimensions ne corresponde à une frontière entre ces deux disciplines<sup>162</sup>.

Définies ainsi, ces deux procédures peuvent sembler très différentes l'une de l'autre ; pourtant c'est cette conception qui rapproche l'œuvre de Jevons de celle de Bentham et qui nous conduit à admettre l'existence d'un lien important entre les approches de deux auteurs. Deux raisons principales nous semblent décisives. Premièrement, même si Jevons modifie dans une certaine mesure le *felicific calculus* de Bentham, ce concept se trouve au fondement de sa construction intellectuelle. Jevons est benthamien au sens où l'enseignement de ce dernier est le point de départ de l'analyse du premier. Deuxièmement, il existe des similarités entre les manières dont les deux auteurs conçoivent la sphère sociale. En effet, la prise en compte des aspects « politiques, moraux et sanitaires », comme il l'explique dans *The State in Relation to Labour* (STL, Jevons (1882), p.30) conduit Jevons à s'intéresser aux incompatibilités entre les niveaux individuel et social et à proposer, comme Bentham l'a fait avant lui, une intervention extérieure par le biais des réformes afin d'améliorer l'utilité sociale.

C'est dans ses articles de *Methods of Social Reform*, où l'on découvre sa conception de l'utilité globale collective, que l'on trouve les idées de Jevons sur la réforme sociale. Ces textes qui sont souvent considérés comme secondaires dans l'œuvre de Jevons constituent en réalité une source précieuse pour retrouver la méthode

---

<sup>162</sup> Voir Sigot (1993) sur la difficulté d'isoler l'économie des autres disciplines chez Bentham.



particulière à laquelle l'auteur recourt afin d'évaluer les réformes. Il est vrai que les articles de MSR relèvent du domaine de l'économie appliquée et peuvent par conséquent sembler éloignés des préoccupations théoriques que nous avons précédemment évoquées. Notre démarche qui consiste à identifier une « méthode » d'évaluation au niveau global collectif peut paraître d'autant plus étonnante que chez Jevons, cette seconde vision d'utilité semble concerner exclusivement le domaine pratique : la distinction que nous avons introduite entre les deux niveaux d'utilité semble correspondre chez lui à une distinction entre la théorie et son application ; et la nécessité pour l'intervention de l'État a comme origine cette divergence. Jevons aborde ce sujet à plusieurs reprises dans ses écrits. Son article intitulé « Married Woman in Factories » (Jevons (1882[1883])), qui porte sur le rôle de l'État dans la régulation du travail des femmes enceintes ou ayant des jeunes enfants au travail, est un bon exemple de ses idées sur ce sujet. Un respect total des lois d'économie politique qui favoriserait une liberté totale des individus dans l'établissement des contrats de travail ne constitue pas, pour Jevons, la bonne solution, car l'expérience montre que parmi les nourrissons dont les mères travaillent il existe un taux de mortalité élevé. Ainsi, une législation pour remédier à cette situation est nécessaire, compte tenu des conséquences négatives qui découlent de l'absence de lois dans ce domaine. Jevons écrit :

I venture to think that the fearful rate of infanticide mortality now existing in parts of the manufacturing districts, sufficiently approximates to infanticide to overbalance any evils to be expected from restrictive legislation (Jevons (1882[1883]), p.176).

Jevons continue en se référant à ceux qui seraient contre une telle intervention étatique :

The objection may no doubt be made, that the exclusion of child-bearing women from works in public factories would be a new and extreme case of interference with the natural liberty of the individual. Philosophers will urge that we are invading abstract rights, and breaking through the teachings of theory. Political economists might, no doubt, be found to protest likewise that the principles of political economy are dead against such interference with the freedom of contract. But I venture to maintain that all these supposed natural entities, principles, rules, theories, axioms, and the like, are at the best but presumptions or probabilities of good. There is, on the whole, a certain considerable probability that individuals will find out for themselves the best paths in life, and will be eventually the best citizens when left at liberty to choose their own course. But surely probability is rebutted or destroyed by contrary certainty. If we find that freedom to work in factories means the destruction of a comfortable home, and the death of ten out of

twelve of the offspring, here is palpable evil which no theory can mitigate. What can be more against all principle, all right, nature, duty, law, or whatever else is thought to be most immutable and sacred, than that a mother should learn to hear "with nonchalance" that her infant had died at the nursing-house, while she herself was at the factory? *The social system, like the human frame, may become so far diseased that the intervention of the physician is imperative* (Jevons (1882[1883]), pp.176-177).

MSR n'est pas le seul ouvrage dans lequel Jevons aborde cette question. Dans STL (1882), son livre sur le rôle de l'État dans la régulation des conditions de travail, il existe plusieurs passages qui traitent des différences entre les lois économiques et la réalité pratique<sup>163</sup>:

It is generally supposed that the economist is a presumptuous theorist, who is continually laying down hard-and-fast rules for the conduct of other people. Everybody is to buy in the cheapest market, and sell in the dearest; marriage is to be restrained as much as possible; paupers are to be reduced to the verge of starvation; strikes are not to be endured, and so forth. It is possible that such ideas may have been put forward by some over-dogmatic economist such as MacCulloch. For the most part, however, *they arise from the misinterpretation by the public of the relation between science and practice*. It is one thing to demonstrate scientifically the tendency of population to progress in a geometric ratio; it is quite another thing to infer that marriage should therefore be discouraged (Jevons (1882), pp.8-9).

Et encore,

... the first step must be to get rid of our minds of the idea that there are any such things in social matters, as abstract rights, absolute principles, indefeasible laws, inalterable rules, or anything whatever of an eternal and inflexible nature (Jevons (1882), p.6).

On pourrait avancer que toutes ces citations affaiblissent l'idée selon laquelle une homogénéité pourrait être observée entre les différentes propositions de Jevons au niveau social, car elles sont confinées à la sphère pratique. C'est sans doute ainsi que l'on peut expliquer l'affirmation par Robbins qu'il n'existe pas de théorie chez Jevons concernant le thème de l'intervention étatique :

...the net effect of his discussion here, however unintentional, is certainly to leave the impression that all questions of practice are completely open questions, and that there are no rules of any degree of generality which social science, combined with the Utilitarian norms, may enable us to devise (Robbins (1970), p.187).

Mosselmans adopte également la même opinion :

---

<sup>163</sup> La question du travail des mères de jeunes enfants est également abordée dans cet ouvrage.

Legislators should listen to specialists from different relevant fields and to the general public and, for each proposed policy measure, costs and benefits should be balanced against each other. *The result is a quest for incremental social reform based on practical wisdom and not on general abstract principles* (Mosselmans (2007), p.12, nous soulignons).

Cependant, nous considérons qu'il est possible d'identifier une méthode, peut-être même une théorie, dans le traitement des réformes par Jevons. Comme nous allons le voir, les textes de MSR comportent non seulement une cohérence logique interne mais aussi des similarités entre eux, ce qui permet la théorisation des différentes propositions de Jevons au niveau social. Nous rejoignons alors les positions de commentateurs tels que Peart et Black. La première, en se référant à la critique de Robbins que nous avons citée ci-dessus écrit :

My interpretation is that, while Jevons insisted that specific policies be evaluated on a case-by-case basis, a number of guidelines are evident throughout the writings on policy (Peart (1996), p.273, n38).

Quant à Black, il avance d'abord dans son article de *The New Palgrave* que Jevons n'avait jamais élaboré une étude générale de la question des politiques économiques, car même STL – qui peut être considéré, selon lui, comme le plus complet sur la question de l'intervention de l'État – est limité au traitement d'un sujet spécifique. Il admet cependant qu'un tel constat doit être nuancé dès lors que l'on s'intéresse également aux articles de MSR :

Nevertheless, when this [STL] is taken together with the variety of articles by Jevons which were collected and published after his death under the title of *Methods of Social Reform* (1883) it is possible to form a clear picture of his views on the principles which he considered should guide policy (Black (1987), p.1012).

De notre point de vue, l'existence d'une conception théorique derrière les textes d'économie appliquée de Jevons peut être légitimement soutenue. Nous avançons qu'une telle étude est importante, car la méthode que Jevons propose offre des pistes de réflexions sur la question de la mesure et ses implications au niveau collectif et est ainsi susceptible de se révéler fructueuse pour les économistes modernes qui s'intéressent à l'économie du bien-être et son rôle dans la décision publique<sup>164</sup>.

---

<sup>164</sup> Par ailleurs, comme nous allons le voir au cours de ce travail, la procédure proposée par Jevons

Nous identifions en effet deux méthodes, plus précisément deux versions d'une même méthode, dans *Methods of Social Reform* (1883) qui se distinguent l'une de l'autre sur la base de la nature de la réforme concernée. La première concerne les réformes qui s'intéressent à la question de l'éducation et au rôle de l'État dans sa promotion. Nous allons l'étudier, dans notre travail, en nous basant particulièrement sur trois articles de MSR : « Amusements of People » (Jevons (1878[1883])), « The Use and Abuse of Museums » (Jevons (1881-1882[1883])) et « The Rationale of Free Public Libraries (RFPL, Jevons (1881[1883])) qui traitent respectivement des réformes dans le domaine des concerts de musique, des musées et des bibliothèques publiques. L'objectif de ces activités publiques est d'attirer un nombre important d'individus, car elles déclenchent ainsi les mécanismes qui permettent d'obtenir un gain net de bonheur. En conséquence, les réformes analysées dans ces articles n'ont pas comme objectif la couverture des coûts en termes financiers, mais en termes d'utilité. Puisque ni le profit ni l'absence de perte ne sont pas les buts recherchés, les services offerts par la mise en place de ces réformes sont soit gratuits, comme dans le cas des bibliothèques publiques, soit utilisables à des prix faibles de sorte que même les plus démunis puissent y avoir accès, comme dans le cas des concerts ou les musées publics. Ces textes excluent alors les activités telles que les chemins de fer ou la poste, que Jevons nomme « branches de l'industrie ». Ce dernier aspect n'est pourtant pas absent des articles de MSR. Jevons leur consacre un nombre important de textes : « On the Analogy Between the Post Office, Telegraphs, and Other Systems of Conveyance of the United Kingdom, As Regards Government Control » (POT, Jevons (1867[1883])), « The Railways and The State » (RS, Jevons (1874[1883])), « The Post Office Telegraphs and their Financial Results » (Jevons (1875[1883])). Si l'objectif dans ce domaine consiste également dans la recherche de l'amélioration de l'utilité collective, les arguments avancés semblent quelque peu différents. Il nous faut préciser ici que c'est la première version de la méthode de Jevons qui constituera l'objet principal de notre étude puisque dans le cas des mesures du second type, ce que l'on compare n'est finalement pas l'utilité créée mais les coûts et les recettes engendrés par l'activité. Or, notre objectif dans ce travail est de

---

porte également les traces de l'enseignement de Bentham. Ainsi, l'étude de celle-ci renforce également l'idée qu'il existe des liens forts entre les pensées de deux auteurs.

mettre en avant une évaluation en termes d'utilité. Nous étudierons cependant la deuxième version dans ses grands traits afin de faire le parallèle avec la pensée de Walras. Ce dernier fait une distinction homologue à celle de Jevons entre deux types de réforme. Cependant, en se fondant sur d'autres arguments, il arrive à des conclusions différentes sur les activités que l'État doit prendre en charge.

Il convient alors de traiter de ces deux types de réformes chez les deux auteurs afin de discerner les points communs et divergents dans leurs travaux. Dans le chapitre suivant, nous allons commencer par étudier la première version de la méthode de Jevons qui concerne l'augmentation de l'utilité collective par le biais de l'amélioration du niveau d'éducation de la population (Chapitre III) avant d'aborder la seconde qui traite de l'intervention de l'État dans l'industrie (Chapitre IV).

### Chapitre III. Jevons et la méthode de la réforme sociale : comment évaluer, juger et mesurer?

Les réformes sociales que Jevons préconise dans *Methods of Social Reform* (1883) ont un but commun : l'amélioration du niveau d'utilité sociale. Même si l'auteur ne formule pas cet objectif en ces termes – il n'utilise d'ailleurs jamais le terme « utilité sociale » dans *Methods of Social Reform*<sup>165</sup> – il découle de l'étude du procédé qu'il adopte. Dans ses articles, Jevons se propose d'étudier les réformes en comparant les effets négatifs et positifs liés à leur mise en œuvre. Si l'augmentation de l'utilité obtenue grâce à une réforme dépasse la désutilité provoquée par celle-ci, Jevons conclut à une amélioration du bonheur collectif et préconise la mise en place de la réforme en question. Une telle démarche qui cherche à savoir si une action publique améliore le bien-être collectif rapproche son œuvre, comme Wicksteed l'avance également, de celle de Bentham, et de son principe de « plus grand bonheur » (Wicksteed (1910), p.474).

Cet objectif détermine également les frontières entre la liberté individuelle et l'interventionnisme. Le choix entre les deux est fait en fonction de la capacité de chaque option à augmenter l'utilité collective. Ainsi, sur la base des théories et des expériences, il faut procéder, selon Jevons, à une distinction entre les cas qui nécessitent une intervention et ceux qui ne la nécessitent pas et décider ainsi s'il faut laisser agir les individus librement ou non<sup>166</sup>.

La comparaison des aspects positifs et négatifs d'une réforme n'est pourtant pas une tâche facile à effectuer. Cette démarche se heurte aux mêmes difficultés que celles rencontrées lorsqu'il s'agissait de comparer et de mesurer les utilités individuelles. Dans ses articles sur la réforme sociale, Jevons, conscient de ces difficultés, recourt à une

---

<sup>165</sup> Jevons utilise les termes « welfare of the people » et « welfare of the ... community » dans STL (Jevons (1882), pp.52,165).

<sup>166</sup> Il écrit dans STL : « We have to distinguish, as far as possible, between cases in which individuals should be left at liberty, as being the best judges of their own interests, and those cases in which some kind of authority should interfere, in order to increase their welfare » (Jevons (1882), p.1).

méthode particulière afin de les contourner.

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à la première version de la méthode de Jevons qui a pour objectif l'augmentation du niveau d'utilité sociale grâce à une amélioration du niveau d'éducation de la population. D'un point de vue méthodologique, il est possible de présenter cette méthode sous la forme de trois étapes. Ces étapes concernent successivement le critère d'évaluation des réformes envisagées, les jugements de valeur sollicités et la mesure qui peut y être associée.

### **1. Le critère d'évaluation**

Dans la première étape de son raisonnement, Jevons choisit un critère pour évaluer les effets positifs engendrés par les réformes : il s'agit de ce que nous appelons des « externalités ». Il nous faut expliquer ici les raisons de notre choix tant il peut paraître discutable. D'une part, l'externalité n'est pas une notion employée par Jevons lui-même, d'autre part, la signification spécifique que nous lui attribuons dans ce contexte ne semble pas totalement correspondre à celle qui est d'usage en économie publique moderne. Ce deuxième point mérite d'être explicité.

La notion d' « externalité » ou « effet externe » est définie de façon suivante en économie publique contemporaine :

Les effets externes sont les variations d'utilité d'un agent engendrées par les actions d'un autre sans donner lieu à des mouvements de compensation sur le marché (Grefe (1997), p.141).

Il est vrai que l'analyse des externalités dans cette discipline se concentre fondamentalement sur les effets négatifs tandis que dans notre travail l'« externalité » n'a qu'un sens positif. Malgré cette différence, et tout en reconnaissant que ce terme ne correspond pas exactement à ce que les économistes modernes entendent par l'«externalité », nous considérons néanmoins que notre choix d'utiliser cette notion est justifié. Deux raisons plaident en faveur d'un tel choix :

- d'abord, les externalités de Jevons comme celles qui sont définies en économie publique correspondent à des résultats qui se révèlent en dehors du marché,

- deuxièmement, cette notion renvoie aussi bien chez Jevons qu'en économie publique à l'idée de l'extension des effets d'un acte. Chez Jevons cette idée est illustrée par la diffusion des effets positifs d'une réforme sur un nombre croissant d'individus ou sur les mêmes individus dans le futur.

Par conséquent, nous considérons que le terme d'« externalité » peut être utilisé pour désigner le critère d'évaluation de Jevons.

Dans les articles de MSR, Jevons évoque de nombreux arguments afin de justifier la nécessité d'établir les réformes qu'il recommande. Si ces arguments prennent des formes différentes selon le type de réforme concernée, ils comportent aussi des points communs, qui peuvent être regroupés autour ce que nous appelons des « mécanismes générateurs d'externalités ». Jevons en identifie deux : le premier est « le principe de multiplication d'utilité »<sup>167</sup> qui concerne le nombre d'individus qui sont affectés positivement par la réforme au présent, et le deuxième est « le mécanisme d'externalités intertemporelles » qui correspond aux effets positifs d'une réforme dans le futur. Les réformes sont considérées comme désirables ou non en fonction de leur capacité à créer des externalités, c'est-à-dire de leur capacité à déclencher les mécanismes ci-dessus. Cependant, la prise en compte des effets positifs des réformes n'est pas suffisante pour les évaluer. Jevons intègre ainsi les coûts provoqués par les actions publiques dans son raisonnement. Deux types de comparaison peuvent être envisagés sur la base des externalités.

D'une part au sein d'une même réforme, les externalités positives engendrées peuvent être comparées avec les effets négatifs créés. Ces derniers correspondent aux coûts liés à la mise en place et à la gestion des actions publiques : l'ouverture des parcs, l'organisation des concerts, la construction des musées et des bibliothèques, la gestion et l'entretien de ces établissements, l'achat des livres et des objets à exposer nécessitent des ressources financières qui provoquent une baisse d'utilité de ceux qui les procurent. Si l'utilité engendrée par les externalités est supérieure à la désutilité provoquée par ces

---

<sup>167</sup> On retrouve ce concept à plusieurs reprises chez Jevons : dans RFPL, dans plusieurs notes que l'auteur a prises (Jevons (JA 6/35/6)) ou dans *The Principles of economics*, un ouvrage qui a été publié de manière posthume (Jevons (1905), pp.36-43).



coûts, Jevons conclut alors à une amélioration de l'utilité sociale.

D'autre part lorsqu'il s'agit de comparer deux réformes différentes, pour déterminer laquelle crée plus d'utilité par rapport aux coûts engendrés, un deuxième type de comparaison est envisagé. Celui-ci se fonde sur la capacité de chaque réforme à produire des externalités, compte tenu de leurs coûts relatifs : sur cette base, il est possible de prendre une décision afin de privilégier la meilleure réforme<sup>168</sup>.

Une telle démarche qui consiste à adopter l'externalité comme critère de choix pourrait certainement être critiquée pour son ignorance de certains aspects, cependant ce serait une critique générale concernant non seulement cette méthode en particulier mais tous les moyens d'évaluation qui privilégient nécessairement certains éléments au détriment des autres.

## **2. Introduction des jugements de valeur**

Dans une deuxième étape, Jevons détermine *a priori* quelles réformes sont susceptibles de créer le plus d'externalités. Ici, s'il considère que ce sont les bibliothèques, les musées ou des concerts publics qui permettront d'améliorer le bien-être social, sa position résulte d'une pétition de principe. Plus précisément, il est convaincu que les réformes permettant d'améliorer le niveau d'éducation augmenteront l'utilité collective. Il construit une relation directe entre un meilleur niveau d'instruction du peuple et une utilité sociale plus élevée. Jevons se base ainsi sur ses convictions pour choisir en premier lieu ces réformes comme créatrices d'utilité sociale.

Il est vrai que, l'existence d'une telle étape peut sembler contradictoire tant avec la volonté de Jevons d'effectuer des comparaisons, y compris dans le domaine social, sur des bases uniquement objectives et qu'avec sa critique de Mill pour l'introduction des éléments qualitatifs<sup>169</sup> : puisque si Jevons prétend représenter les jugements qualitatifs par des données quantitatives, ses jugements normatifs semblent primer. Cependant, de notre point de vue, ceci ne constitue pas un élément contradictoire mais

---

<sup>168</sup> Ceci nous conduira par la suite à faire des liens entre les analyses modernes coûts/avantages et la méthode de Jevons.

<sup>169</sup> Nous allons analyser la position de Jevons sur ce sujet dans les chapitres suivants.

témoigne de la manière particulière dont des jugements de valeurs, déjà limités par l'accent placé sur des comparaisons quantitatives, sont intégrés dans la méthode de Jevons. Si la conviction de Jevons concernant les effets positifs de l'éducation sur le bien-être social, ce que nous appellerons désormais le « principe » de sa méthode, est acceptée telle quelle sans être l'objet d'une confirmation quelconque<sup>170</sup>, ceci ne signifie pas qu'une vérification à travers les données quantitatives n'a pas de rôle dans le choix des réformes chez Jevons, c'est-à-dire dans la hiérarchie qui s'établit entre elles. Elle a donc une place primordiale qui permet de confirmer ou non les « conjectures » relatives aux effets comparés des différentes décisions publiques qui sont associées aux « principes » décrivant les mécanismes mobilisés dans sa théorie.

Il faut préciser ici que les jugements de valeur que Jevons introduit n'interdisent pas la comparaison des réformes en fonction des externalités qu'elles sont susceptibles de créer. Plus précisément, le principe que pose Jevons n'exclut pas la possibilité que les actions ne conduisant pas à l'amélioration du niveau d'éducation puissent également créer des externalités. En effet, l'adoption de ce principe, qui permet seulement d'identifier des mécanismes, n'affecte pas les conséquences pratiques de la mise en place des réformes sur lesquelles portent les conjectures établies par Jevons, qui, elles, seront vérifiées dans la troisième étape.

### **3. La vérification**

La troisième étape de la méthode de Jevons consiste à vérifier les postulats qui découlent de ses convictions concernant les aspects positifs des réformes<sup>171</sup>. L'auteur introduit ici une méthode pour mesurer l'utilité qui n'est pas directement liée à ses jugements de valeur, car le rôle de cette mesure est justement de confirmer ou de rejeter les résultats pratiques – conjectures – de son analyse<sup>172</sup>.

---

<sup>170</sup> Ce sujet sera également traité dans la section V.2 sur la vérification et dans le paragraphe V.3. consacré à l'exemple des bibliothèques publiques.

<sup>171</sup> La procédure vérificative de Jevons et les éventuelles critiques que l'on pourrait lui adresser feront l'objet de la section V.2.

<sup>172</sup> Il faut préciser ici que par ce procédé Jevons n'envisage pas de tester le « principe » de sa théorie qui admet l'existence d'un lien entre l'amélioration du niveau d'éducation et la hausse de l'utilité sociale, mais les conjectures qui en découlent.

Le moyen que Jevons utilise pour atteindre cet objectif est l'emploi des données statistiques. En se basant sur des informations quantitatives Jevons s'efforce de convaincre ses lecteurs que les réformes qu'il considère comme étant créatrices d'utilité le sont effectivement et vont réellement augmenter l'utilité sociale. Il identifie par exemple le nombre de livres empruntés dans les bibliothèques publiques ou le nombre d'objets exposés dans un musée afin de construire une relation entre ces variables et l'utilité collective. Nous appelons cette méthode « la mesure indirecte » car le nombre de fois qu'un objet est utilisé ou vu permet d'évaluer indirectement l'augmentation d'utilité sociale.

Dans les paragraphes qui suivent nous allons analyser en détail la méthode d'évaluation de Jevons. Cependant le plan que nous adopterons ne suivra pas un triple chemin qui donnerait un poids égal à chacune des trois étapes. Les deux mécanismes d'externalités constituant le premier niveau de l'analyse de Jevons seront traités dans ce chapitre (Chapitre III), alors que la dernière étape, sera étudiée dans un chapitre à part qui contiendra l'illustration de la mesure indirecte appliquée aux réformes préconisées par Jevons (Chapitre V). Quant à la deuxième étape de la méthode de Jevons, puisqu'elle contient des éléments qui affectent à la fois les deux autres niveaux, elle sera traitée en même temps que ceux-ci.

Ainsi, dans ce chapitre notre objet principal sera l'étude des deux mécanismes générateurs d'externalités : le premier, comme nous avons déjà vu, est celui que Jevons lui-même nomme « le principe de multiplication d'utilité » (§III.2.1) et le deuxième est ce nous appelons le mécanisme d'« externalités intertemporelles » (§III.2.2). Si cette notion d'externalité constitue l'argument principal de la méthode de Jevons, il est possible d'identifier d'autres mécanismes également présents chez l'auteur et qui contribuent à renforcer ses positions sur certaines réformes. Le premier mécanisme qui repose sur un autre type d'argumentation est celui de financement et de transfert d'utilité. Nous aborderons d'abord les réflexions de Jevons sur ce premier mécanisme (III.1) et ses limites avant d'étudier la portée de ses appréciations sur les externalités (III.2). En plus de ces arguments concernant les effets positifs d'une réforme, Jevons aborde aussi la question des effets négatifs. Ainsi, nous évoquerons dans la troisième

section l'argument sur la possibilité de réduire les coûts engendrés par les réformes et les relations de ce mécanisme avec ceux générateurs d'externalités (III.3). Un tel système témoigne de la part de Jevons d'un regard particulier sur les comparaisons interpersonnelles et la mesure d'utilité. Ainsi, en dernier lieu, nous étudierons cet aspect (III.4).

### **III.1 Le mécanisme de financement et de transfert d'utilité**

Ce mécanisme concerne les réflexions sur le résultat d'un transfert de richesse entre deux agents : le pauvre qui profite des réformes mises en œuvre et le riche qui supporte les coûts de celles-ci par le biais des impôts qu'il verse. La charge financière auquel ce dernier se trouve confronté provoque une baisse de son niveau d'utilité. Cependant dans le cas des fonctions d'utilités concaves<sup>173</sup>, il ne serait pas déraisonnable d'affirmer que le transfert d'un riche vers un pauvre améliore l'utilité collective : la perte d'utilité du contribuable serait plus que contrebalancée par l'augmentation d'utilité du plus pauvre, y compris si celle-ci n'est ressentie que par un seul individu profitant de ces réformes.

Jevons n'évoque pas explicitement l'existence des fonctions d'utilités concaves. Cependant on peut les déduire à partir de ses réflexions sur l'utilité marginale de la monnaie qu'il suppose décroissante. On trouve des éléments qui témoignent de cette idée dans son cours sur l'impôt (Jevons (1972-1981), Vol.6, pp.132-140). Dans ce texte Jevons avance que la baisse d'utilité provoquée par un même pourcentage de perte de revenu n'est pas la même pour un riche et pour un pauvre. Il explique son raisonnement ainsi :

£10 [is] of more importance to a man whose income [is] only £100 a year than £100 would be to a man whose income [is] only £1000; and of *vastly more* importance than £1,000 would be to a man whose income [is] £10,000 a year (Jevons (1972-1981), Vol.6, p. 135).

Un riche est moins affecté qu'un pauvre par l'introduction d'un impôt puisque :

---

<sup>173</sup> Et, quand les individus se caractérisent par des fonctions d'utilité semblables.

...the taxation only bears a very small real proportion to his total income when compared with the proportion which the poor man's taxation bears to his (Jevons (1972-1981), Vol.6, p.135).

Une telle affirmation signifie que Jevons considérait la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité et de conclure à une hausse ou une baisse d'utilité collective sur la base d'un transfert n'impliquant que deux individus.

Une fois cet argument accepté, se pose la question de savoir si les bénéficiaires des réformes sont effectivement des pauvres et si ce sont vraiment les riches qui subissent les conséquences financières des actions publiques. Nous avons déjà vu que Jevons reconnaissait déjà dans la TPE le caractère décroissant de l'utilité marginale de la monnaie ; dans ses autres écrits cette hypothèse devient plus évidente. Par exemple, on trouve des éléments de réponse à cette question dans RFPL. Dans cet article Jevons insiste sur l'idée que les bibliothèques publiques constituent un moyen de transfert de richesse du riche vers le pauvre. Il écrit :

Practically, the result of establishing Free Libraries is to bring the very best books within the reach of the poorest, while leaving the richer classes to pay the expenses of publication of such books (Jevons (1881[1883]), p.33).

Le fait de montrer que ce sont les riches qui supportent les coûts engendrés par la mise en place des bibliothèques publiques ne pose pas un problème majeur. Ces établissements sont construits grâce à un impôt particulier le « rate »<sup>174</sup> qui est prélevé sur des biens immobiliers. Ainsi les riches qui sont tenus de financer les dépenses sont clairement identifiés. En ce qui concerne les bénéficiaires de cette réforme, Jevons recourt aux statistiques afin de montrer qu'il s'agit majoritairement d'individus à faibles ressources. Les données concernant les métiers des lecteurs de la bibliothèque de Birmingham viennent confirmer cette opinion. Dans cet établissement il est constaté

---

<sup>174</sup> Dans *Dictionary of Political Economy* de Palgrave, nous trouvons les informations suivantes sur le « rate » : « The public rates, which constitute nearly the whole of local taxation, are levied upon the occupiers of real property : the sum payable by each occupier being in proportion to the annual value of the lands, premises, etc. occupied » (Smith (1910), p.622), et « A rate may thus be said to differ from a tax in being a local or municipal, not national or imperial imposition. It is always levied directly, and usually on immovable property » (Montague (1910), p.262). En ce qui concerne spécifiquement les bibliothèques publiques la première loi de 1850 prévoyait une demi penny de « rate » par livre sterling, l'amendement de 1855 a augmenté ce montant à une penny par livre sterling (A. Black (2006), pp.25-26).

que :

... out of 7,688 readers in the reference library, 56 are accountants, 17 actors, 115 agents, 27 apprentices, 80 architects, 153 artists, 31 bakers, 7 bedstead-makers, 25 bookbinders, 48 booksellers, 44 bootmakers, 141 brassworkers, 3 bricklayers, 17 brokers, 15 brushmakers, 26 builders, 18 burnishers, 7 butchers, 14 buttonmakers, 43 cabinetmakers, 90 carpenters, 14 cavers, 18 chainmakers, 85 chemists, 167 clergymen, 1562 clerks, 19 coachmakers, 8 coal-dealers, 140 commercial travellers, 30 curriers, and so on to the end of the alphabet. (Jevons (1881[1883]), p.34).

Sur la base de ces statistiques Jevons peut alors soutenir que :

...it is quite plain that the borrowers, for the most part, [are] persons of no wealth” (Jevons (1881[1883]), p.34).

En principe, il n'existe aucune raison pour que les riches n'utilisent pas également les services offerts par ces établissements. D'ailleurs, Jevons considère qu'il arrive trop souvent que ceux qui peuvent se permettre de supporter la charge financière des activités à faible prix en profitent aux dépens de ceux qui ne peuvent pas<sup>175</sup>. Cependant, dans le cas des bibliothèques publiques cette tendance ne s'observe guère et dans les faits il est constaté que ce sont fondamentalement les pauvres qui profitent de ces institutions<sup>176</sup>. Ceci permet de répondre également à l'argument qui consisterait à soutenir que la mise en disposition des livres publics conduirait à diminuer les recettes des libraires et ainsi à une baisse de leur utilité. Car l'ouverture de ces établissements ne modifiant pas l'achat de ceux qui peuvent se le permettre, n'affecte pas négativement les ventes réalisées par les vendeurs de livres, mais rendent possible l'accès des livres à ceux qui n'ont pas les moyens de se les offrir, et peut même ainsi conduire à une augmentation des ventes.

À la lumière des remarques que nous venons de faire sur Jevons, il apparaît que l'objectif d'une répartition plus égalitaire des richesses est l'un de ceux que l'auteur poursuit, comme susceptible d'améliorer l'utilité collective. En cela, il se rapproche de

---

<sup>175</sup> « Too many science lectures, cheap entertainments, and free openings of exhibitions, intended for the genuine working men, are taken advantage of chiefly by people who could well afford to pay... » (Jevons (1881[1883]), p.34).

<sup>176</sup> « ...but in the Free Library the working man and the members of his family put in an unquestionable appearance » (Jevons (1881[1883]), p.34).

Bentham : ainsi que nous l'avons signalé, dans l'œuvre de ce dernier l'argument qui consiste à justifier un transfert de richesse d'un riche vers un pauvre sur la base de la décroissance de l'utilité marginale est déjà présent. Cependant, comme dans le cas de Bentham de nouveau, il est possible de trouver des propos anti-égalitaristes dans l'œuvre de Jevons. Par exemple, dans MSR, plusieurs passages suggèrent l'attribution de ressources moins importantes<sup>177</sup> à ceux qui sont susceptibles d'être moins productifs en termes d'utilité<sup>178</sup>. Plus précisément dans MSR, Jevons préconise que l'accès pour les pauvres à certaines institutions – telles que the *British Museum* (Jevons (1881[1883]), pp.43-44), *Crystal Palace* et *Alexandra Palace* (Jevons (1878[1883]), p.17) soit restreint, en avançant l'argument que la fréquentation de ces lieux par ces individus, ne conduirait pas à une augmentation de l'utilité collective. Une telle proposition peut, à juste titre, sembler contradictoire avec ce qui est avancé dans le mécanisme de transfert d'utilité.

Cependant, ces constats ne doivent pas cacher le fait que Jevons était en faveur d'un transfert de richesses des riches vers les pauvres dans le but d'augmenter l'utilité sociale ; cet argument est constamment mobilisé dans ses articles sur les différentes réformes. Par ailleurs, comme nous allons le voir, les restrictions d'accès aux institutions publiques que Jevons préconise ne sont pas irréversibles. L'auteur considère que les personnes les plus instruites peuvent retirer plus de plaisir de certaines activités<sup>179</sup> : c'est ce qui justifie les restrictions d'accès qu'il préconise. Mais celles-ci sont liées au niveau d'éducation des individus et peuvent être relevées grâce à l'amélioration de ce niveau.

Cependant, quelque puissante que soit la conviction de Jevons sur les effets positifs d'un transfert, cet argument n'est pas tout à fait convaincant pour recommander des réformes sociales, car il ne permet pas à Jevons de contourner les problèmes des comparaisons interpersonnelles d'utilités. D'ailleurs, il ne nous semble pas que ce soit le

---

<sup>177</sup> En termes de services fournis par une réforme.

<sup>178</sup> Ceci est en effet une critique générale, comme nous l'avons vu, qui pourrait être adressée à l'école utilitariste dans son ensemble.

<sup>179</sup> Les activités qui déclencheront les mécanismes que nous avons définis.

mécanisme que Jevons songeait à mettre en avant. Ce sont les mécanismes que nous avons identifiés comme « générateurs d'externalités » qui constituent le cœur de son argumentation.

### **III.2 Le critère d'évaluation: les mécanismes générateurs d'externalités**

Nous employons la notion d'« externalité », comme nous l'avons déjà mentionné, pour désigner la manière dont Jevons définit les effets positifs que les réformes engendrent. Dans les articles de Jevons, il est possible d'identifier deux types de mécanismes qui génèrent des externalités : l'un concerne le nombre d'individus qui profitent des réformes (§III.2.1), l'autre renvoie à l'idée de l'extension de leurs effets dans le temps (§III.2.2).

#### **III.2.1 Le principe de multiplication d'utilité**

Ce principe renvoie à la distinction entre un bien privé et ce que l'on appelle un bien public aujourd'hui. Le « bien public » peut être définie, de manière générale, comme un bien qui est à la disposition de tout le monde (Feldman (1980), p.107)<sup>180</sup>. Les biens que Jevons étudie ont un caractère « public », car sa définition renvoie à des biens qui peuvent être utilisés par plusieurs personnes et qui ne peuvent être appropriés par aucune. Jevons est convaincu qu'un bien qui est à la disposition de nombreux individus – tel qu'un tableau exposé dans la *National Gallery* ou un livre sur les étagères d'une bibliothèque publique – procure beaucoup plus d'utilité qu'un bien destiné à un usage privé<sup>181</sup>. Ceci revient à dire que la même somme peut procurer des niveaux d'utilité différents selon qu'elle est affectée à l'achat d'un bien public ou d'un objet qui va trouver place dans une demeure particulière. Dans le premier cas la somme en question permet d'augmenter l'utilité de nombreux individus alors que dans le second le nombre de personnes affectées par la consommation du bien est limité. Jevons appelle cela le

---

<sup>180</sup> Voir §VI.2.1.A pour plus de détails sur ce sujet.

<sup>181</sup> Défini ainsi ce principe semble proche de la notion moderne de « non-rivalité ». Voir également §VI.2.1.A.



« principe de multiplication de l'utilité »<sup>182</sup> et il l'utilise pour justifier son argumentation sur l'effet positif des réformes sociales.

Dans le cas des bibliothèques publiques, ceci signifie que l'utilisation d'un livre par plusieurs lecteurs augmente considérablement l'utilité procurée par ce bien et par conséquent l'augmentation du nombre de livres fait accroître d'une manière encore plus importante l'utilité collective. Ce principe de multiplication d'utilité constitue, dans une certaine mesure, une réponse au problème évoqué plus haut sur les difficultés d'évaluer les conséquences d'un transfert n'impliquant que deux agents. Il consiste en effet à sortir de ce cadre, car même si l'on hésite à comparer la perte d'utilité de l'un et le gain d'utilité de l'autre, lorsque le nombre de lecteurs est suffisamment élevé, il est raisonnable de considérer qu'il y a un moment, où l'effet positif sur l'utilité collective pourra compenser l'effet négatif engendré par le coût d'acquisition des livres. De plus, il n'y a pas que les lecteurs qui profitent des bibliothèques, il existe des individus qui fréquentent ces établissements, même s'ils n'empruntent aucun ouvrage. En supposant que l'augmentation du nombre de livres conduit à l'ouverture d'autres bibliothèques, cette hausse permet à un nombre plus important de visiteurs de profiter de ces établissements. Ainsi, un autre effet positif des bibliothèques sur l'utilité est représenté à travers le nombre des visiteurs.

Dans le cas de la réforme sur les musées, Jevons recourt au même argument. Il écrit :

As with the books of a public library, so in the case of public Museums, the utility of each specimen is greatly multiplied with regard to the multitude of persons who may inspect it (Jevons (1881-1882[1883]), p.62).

Cependant, le raisonnement de Jevons ne se limite pas à cet argument : il évoque aussi la nécessité de certaines dispositions préalables afin que les musées puissent contribuer à l'amélioration de l'utilité sociale. Ceci a en effet un lien avec l'objectif des réformes sociales que Jevons s'était fixé. Certes le fait de se promener dans un endroit agréable augmente l'utilité, et le nombre d'individus qui fréquentent ces

---

<sup>182</sup> Ce principe semble découler de l'interprétation que fait Jevons de la septième dimension du *felicif calculus* de Bentham, l'étendue.

établissements est un signe de l'importance de cette augmentation, mais ce n'est pas suffisant pour en conclure à une amélioration de l'utilité collective. Cela suggère l'existence d'un autre mécanisme. Il est possible de faire une remarque similaire pour chacune des réformes bien qu'elles requièrent des dispositions différentes afin de conduire à une amélioration du niveau d'utilité sociale. Le simple fait de visiter une bibliothèque publique ou écouter de la musique augmente l'utilité des individus qui en profitent car ceci leur procure du plaisir au présent. Cependant comme dans le cas des musées ce n'est pas une raison suffisante pour entreprendre ces réformes. Jevons est favorable à leur mise en place car elles servent toutes à un objectif autre que l'augmentation du nombre d'individus qui en retirent de la satisfaction au présent. Cet aspect est représenté à travers le second mécanisme générateur d'externalités : les externalités intertemporelles.

### III.2.2 Les externalités intertemporelles

Jevons considère que, dans l'évaluation d'une décision publique, les effets que produit une réforme dans une période future doivent aussi être pris en considération. Les actions publiques retenues doivent contribuer à l'augmentation de l'utilité collective dans le futur ou tout au moins ne doivent pas conduire à une baisse d'utilité collective par la suite<sup>183</sup>. À travers la lecture de ses articles, on s'aperçoit que Jevons considère que ce but pourrait être atteint grâce à l'amélioration du niveau d'éducation des classes les plus démunies. Il adhère à un tel objectif car comme la plupart des réformateurs sociaux du XIXe siècle et notamment son prédécesseur Bentham, il considérait que l'élévation du niveau d'éducation permettrait la création d'un monde plus civilisé où il y aurait moins de pauvres et moins de criminels. Jevons l'affirme explicitement dans son article sur les bibliothèques publiques. Pour lui, avec l'ouverture de ces établissements le niveau d'éducation s'améliorera et ainsi il sera possible de réduire dans le futur les dépenses publiques qui sont affectées à l'élimination de la pauvreté<sup>184</sup> et la criminalité

---

<sup>183</sup> Ce principe semble découler de l'interprétation que Jevons fait des dimensions pureté et fécondité du *felicific calculus* de Bentham.

<sup>184</sup> Conformément à l'idée communément admise à l'époque, Jevons semble accepter que l'éducation

(Jevons (1881[1883]), p.32). Ceci aurait comme conséquence une baisse des impôts versés par les riches à cet effet et une diminution de leur désutilité.

Il existe aussi un autre moyen par lequel l'amélioration du niveau d'éducation conduira à l'augmentation de l'utilité. Il concerne la capacité des individus à profiter des réformes mises en place. On a des éléments dans les articles de Jevons qui indiquent que, selon l'auteur, les individus plus instruits retirent plus d'utilité des bibliothèques, des musées ou des concerts que ceux qui ne disposent pas des mêmes connaissances. Ainsi la mise en place des réformes permettra aux individus d'obtenir plus de satisfaction dans le futur et cette hausse d'utilité au niveau intrapersonnel contribuera à l'amélioration d'utilité au niveau collectif.

Ces idées illustrent bien ce que nous considérons comme le « principe » de la théorie de Jevons : l'amélioration du niveau d'éducation permet d'atteindre un niveau plus élevé d'utilité sociale. C'est cette conviction qui le conduit à choisir les réformes telles que les bibliothèques, musées et concerts publics comme l'objet de son étude. Cependant, comme nous allons le voir plus en détail dans l'application de la théorie de Jevons (Section IV.III), l'introduction d'un tel jugement de valeur ne le dispense pas d'un procédé qui consiste à vérifier si le niveau d'éducation est bien amélioré grâce à ces réformes.

Comme nous le voyons pour Jevons, les effets positifs des actions publiques devraient se révéler non seulement au présent mais aussi dans le futur. Cependant afin que les réformes puissent engendrer des effets positifs dans le futur elles requièrent l'accomplissement de certaines conditions préalables. Ces conditions sont plus ou moins contraignantes selon les réformes envisagées, mais malgré leur différence, elles peuvent être regroupées autour de deux arguments : le premier concerne le niveau d'éducation

---

a un effet positif sur les salaires. Ce sujet est abordé par l'auteur dans *Économie politique*. Jevons écrit : « Certaines catégories d'ouvriers sont payés cent ou même mille fois plus que d'autres pour une journée de travail, et il peut sembler tout à fait injuste qu'il existe de si grandes différences. Il nous faut comprendre que ceci est le résultat des différents caractères et talents des personnes, provenant partiellement de la force réelle de l'esprit et du corps dont elles sont naturellement douées, partiellement des *avantages de l'instruction* et de l'expérience qu'elles possèdent » (Jevons (1878[1931]), p.69, nous soulignons). La relation que Jevons établit entre le niveau d'éducation et la baisse de la pauvreté pourrait être expliquée sur la base de cet argument.

des individus qui profitent des réformes. Ici, nous voyons que l'élévation du niveau d'éducation constitue à la fois une conséquence des réformes et une contrainte à leur efficacité. Quant au second argument, il correspond à la manière dont les réformes sont mises à la disposition du peuple. Nous allons maintenant expliciter ces deux aspects à travers les trois réformes que nous avons évoquées.

#### **A. Contrainte sur les individus : le niveau d'éducation**

Cette contrainte fait écho à l'argument sur la nécessité d'un niveau minimum de sensation pour permettre à un plaisir d'être ressenti. Car le mécanisme qui augmente le niveau d'utilité à travers les externalités exige un certain niveau d'éducation afin de pouvoir se mettre en place. On trouve ce type d'approche chez d'autres auteurs, par exemple, chez Bentham lorsqu'il mentionne la quantité et la qualité du savoir parmi les circonstances susceptibles de modifier le niveau d'utilité des agents (Bentham (1789), p.55), ou chez Pigou lorsqu'il évoque la capacité des individus à profiter de leur environnement externe. Ce dernier écrit dans son article intitulé « Some aspects of the welfare state » :

For a person's state of mind at any time depends partly on his *own mental make-up* and partly on his external environment... To stimulate production of what one may call welfare-goods and pay no heed to people's capacity to use and enjoy them would be wasted effort (Pigou (1954), p.2, nous soulignons).

Cependant, le niveau d'éducation que Jevons considère comme nécessaire diffère d'une réforme à l'autre. Ce sont manifestement ses positions de principe qui déterminent le niveau des conditions nécessaires qu'il attribue à chaque réforme. Cet aspect est, en effet, lié à la relation établie entre le niveau d'éducation et l'utilité sociale dans le principe de Jevons.

La position que Jevons adopte sur cette question n'est sans doute pas originale. On la trouve par exemple, en des termes très proches, chez Pigou. Pour illustrer cet aspect, dans ce paragraphe, nous allons faire référence à ce dernier dont les appréciations se rapprochent globalement de celles de Jevons avec des légères divergences<sup>185</sup>.

<sup>185</sup> Il faut préciser ici que comme dans le cas des principes eux-mêmes les résultats pratiques du

Dans le cas des bibliothèques publiques la condition préalable pour que cette institution ait un effet positif sur la société, est l'alphabétisme. Ainsi, afin que les individus puissent profiter de ces établissements, ils doivent d'abord être capables de lire les ouvrages. Les illettrés ne peuvent pas retirer des livres le plaisir que ces derniers peuvent leur apporter. Certes les visiteurs qui ne profitent que de l'ambiance chaleureuse de ces établissements voient leur niveau d'utilité s'élever, mais ceci ne permet pas de déclencher le deuxième mécanisme d'externalités. Par contre, à partir du moment où ils sont dotés de cette capacité les externalités intertemporelles peuvent se manifester. Pigou fait également référence au même argument : comme Jevons, il fait remarquer que si les individus ne disposent pas des capacités pour profiter des bibliothèques publiques ces dernières ne peuvent pas accomplir leur objectif. Il note :

... no sensible philanthropist would provide libraries of good literature for people who cannot and cannot be thought to read (Pigou (1954), p.2).

Quant à la réforme des musées, elle nécessite des connaissances plus développées de la part des visiteurs que celles requises par la réforme des bibliothèques publiques. Jevons écrit :

It may be assumed as a general rule that when a person reads a book, he understands it and draws some good from it... But it is somewhat otherwise with public museums, because the advantage which an individual gets from the visit may vary from *nil* up to something extremely great (Jevons (1881-1882[1883]), p.55).

De ce point de vue, cette réforme pourrait sembler différente de celle qui porte sur les bibliothèques ; en réalité, elle ne diffère que légèrement de cette dernière, puisque ce sont les mêmes mécanismes qui sont finalement à l'œuvre. La différence porte sur le niveau d'éducation nécessaire dans les deux cas pour déclencher des utilités intertemporelles. En effet, pour que la visite d'un musée crée une augmentation de l'utilité collective dans le futur les individus qui visitent ces établissements doivent être dotés d'une connaissance préalable sur le thème de l'exposition.

Cette connaissance peut être acquise de diverses manières. D'abord, c'est l'éducation scolaire qui permet de l'obtenir. Selon Jevons, il existe une relation très

---

degré d'exigence nécessaire introduit par Jevons pourraient être sujets à la vérification.

étroite entre ces deux institutions : le musée et l'école. Si la première a besoin de l'éducation publique afin de pouvoir déclencher le mécanisme d'externalités intertemporelles, la seconde a besoin des musées pour mener à bien sa mission éducative. Car les musées, en concrétisant le savoir transmis par la parole, permettent de porter plus loin la connaissance acquise à l'école. Jevons écrit :

The Museum represents that real instruction, that knowledge of things as they are which is obtained by the glance of the eye, and the touch of the fingers (Jevons (1881-1882[1883]), p.64).

C'est pour cette raison que :

... the increase in the number of Museums of some sort or other must be almost co-extensive with the progress of real popular education (Jevons (1881-1882[1883]), p.64).

Mais l'enseignement scolaire n'est pas le seul moyen d'acquérir des connaissances. Les individus peuvent aussi s'instruire eux-mêmes, en collectant par exemple des objets. Jevons considère que la passion de collection peut parfois avoir des effets non désirés comme quand elle conduit à des extravagances. Néanmoins ceci est mieux que de ne rien collectionner et permet aux collectionneurs de se doter de certaines connaissances. En parlant d'un jeune qui collecte des minéraux lui-même avant de visiter une exposition sur ce sujet au British Museum, Jevons note :

His knowledge already having some depth will be multiplied by the extent of the public collection (Jevons (1881-1882[1883]), p.63).

Ainsi pour lui, ce qu'il appelle le « musée privé » constitue la clé du musée public.

À défaut de ces connaissances, qu'elles soient acquises dans une institution publique ou par les efforts de l'individu lui-même, les musées ne peuvent pas contribuer à l'amélioration du niveau d'éducation. Ceci signifie que ceux qui les fréquentent ne peuvent pas obtenir plus d'utilité que les visiteurs illettrés des bibliothèques. Dans une telle situation la réforme des musées ne permet pas d'atteindre l'objectif que Jevons avait envisagé.

La réforme sur les concerts de musique publics est la moins contraignante du

point de vue du niveau d'instruction des bénéficiaires. Si, selon Jevons, pour pouvoir apprécier les grandes œuvres musicales telles que les symphonies il faut avoir une formation poussée, n'importe quel individu peut prendre du plaisir en écoutant une mélodie agréable<sup>186</sup>. Les conditions que cette réforme nécessite se concentrent plutôt sur le deuxième type de contrainte, que l'on va étudier ci-dessous. De nouveau, on retrouve ici une idée qui apparaîtra également chez Pigou : ce dernier fait en effet, également référence à la capacité des individus à profiter des concerts de musique. Cependant il a une position plus stricte que celle de Jevons. Il considère que :

A person with no musical sense will get nothing out of the most admirable concert...  
(Pigou (1954), p.2).

Mais, quelque soient les divergences au niveau des exigences nécessaires, les deux auteurs partagent encore la même idée sur la nécessité des conditions préalables pour que les individus puissent bénéficier des réformes sociales.

### ***B. Contrainte sur les réformes : la qualité***

La deuxième contrainte concerne la qualité de ce qui est mis à la disposition du peuple grâce aux actions publiques. Elle correspond plus précisément aux caractéristiques que les livres dans les bibliothèques, les objets dans les musées ou les concerts de musique doivent avoir afin de pouvoir conduire à une augmentation du niveau d'éducation. Dans le cas des bibliothèques publiques, ceci renvoie à la qualité des livres proposés. Certains ouvrages sont considérés comme « bons » par Jevons puisqu'ils permettent la création d'externalités intertemporelles. Alors que d'autres sont dénoncés comme « mauvais » car ils sont susceptibles de créer des effets nocifs dans le futur (Jevons (1881[1883]), p.33). Tel est le cas, selon l'auteur, des romans et des gazettes bon marché qui sont écoulés en grand nombre par les éditeurs qui accroissent ainsi leurs profits.

---

<sup>186</sup> « My own observation lead to the conclusion that there is hardly any audience which will not be touched by a really beautiful melody, such, for instance as that of Bach's Prelude as arranged by Gounod. It is only the great musical structures such as the Symphonies, with their elaborate introductions and complicated developments, which demand long musical training for their appreciation. » (Jevons (1878[1883]), p.16).

Dans le cas de la réforme sur les musées, la contrainte porte principalement sur la manière dont les objets sont exposés. Pour que cette réforme puisse engendrer des externalités positives il faut que l'organisation des œuvres réponde à des objectifs éducatifs. Un ensemble mal organisé d'un très grand nombre d'objets, en distrayant l'attention, empêche l'instruction. C'est pour cette raison que Jevons critique certains musées tels que *South Kensington* qui proposent de vastes collections (Jevons (1881-1882[1883]), p.59). Mais il est aussi possible d'identifier des « bons » et des « mauvais » objets comme dans le cas des livres proposés dans les bibliothèques publiques. Jevons considère qu'il faut retirer des musées les objets insignifiants tels que « the local cricketers' cup, the stuffed pug-dogs, the models of three-deckers etc » (Jevons (1881-1882[1883]), p.80). Car non seulement ces objets ne servent pas à l'objectif d'éducation mais ils sont aussi, de nouveau, accusés de détourner l'attention des visiteurs.

Quant à la réforme sur les concerts, les conditions nécessaires la concernant portent sur le type de musique à proposer. Jevons considère que le divertissement est nécessaire à l'homme<sup>187</sup> et la musique constitue un des meilleurs moyens pour satisfaire ce besoin. Mais la qualité des concerts et la qualité des établissements où ils sont proposés ont des conséquences importantes sur l'utilité collective. Si certains moyens de divertissements permettent d'améliorer le niveau d'utilité, d'autres peuvent avoir des conséquences négatives à long terme. C'est pour cette raison que Jevons dénonce les music-halls à propos desquels il écrit :

It passes the art of language to describe the mixture of inane songs, of senseless burlesques, and sensational acrobatic tricks which make the staple of a music-hall entertainment... (Jevons (1878[1883]), pp.4-5).

La réforme des concerts, en procurant au peuple de la bonne musique<sup>188</sup>, détourne les individus de la fréquentation de ce type d'établissements qui pourraient

---

<sup>187</sup> « ... both labour and rest are necessary... and by all means we ought to learn what to do when at rest » (Jevons (1878[1883]), p.26).

<sup>188</sup> Pour Jevons, « The music should consist of the better class of dance music, old English melodies, popular classical songs ; but there should be a careful intermixture of the higher order of music » (Jevons (1878[1883]), p.16).



avoir des effets nocifs. Par ailleurs, Jevons semble supposer que les concerts ont comme conséquence une certaine amélioration du goût musical du peuple<sup>189</sup>. Alors l'organisation des spectacles publics de musique contribue par deux moyens à la hausse de l'utilité collective : premièrement elle permet une amélioration du niveau d'éducation et des goûts musicaux des individus, deuxièmement elle offre un moyen de récréation qui remplace d'autres types de divertissements dont les effets nocifs conduisent à une baisse d'utilité dans le futur.

Comme nous le voyons, ces trois moyens d'action publique sur la base des conditions plus ou moins différentes, servent à la réalisation du même objectif : l'amélioration du niveau d'éducation. L'existence des conditions divergentes n'introduit pas une différence fondamentale, elles ont simplement des conséquences soit sur l'ordre de la mise en place des réformes, comme dans le cas de la première condition, soit sur les caractéristiques qui leur sont internes, comme dans le cas de la deuxième condition.

La première condition qui est liée au niveau d'éducation des visiteurs introduit plus une interdépendance qu'une différence entre les réformes. L'accomplissement de cette condition dépend de la réalisation des autres réformes publiques. Une fois que ces dernières montrent leur effet, le deuxième mécanisme générateur d'utilités peut se mettre en marche aussi dans les cas qui nécessitent un niveau d'instruction plus important. Quant aux trois réformes qui nous intéressent, en fonction de l'exigence des conditions qu'elles requièrent, on pourrait les classer comme suit : 1. Concerts de musiques publics, 2. Création des bibliothèques publiques, 3. Création des musées publics.

Ceci signifie que l'augmentation du niveau d'éducation obtenue grâce à des réformes telles que la création des bibliothèques ou l'organisation des concerts permet à la réforme des musées de créer des externalités intertemporelles<sup>190</sup>.

---

<sup>189</sup> Jevons évoque à plusieurs reprises les effets des concerts sur les goûts musicaux des individus : « elevating the taste of the poorer classes » (Jevons (1878[1883]), p.16) ou « elevation of the public taste » (Jevons (1878[1883]), p.18).

<sup>190</sup> Les réformes qui permettent aux musées d'engendrer des externalités intertemporelles ne se limitent certes pas à celles qui portent sur les bibliothèques et les concerts. Cependant, nous nous restreignons ici aux trois réformes qui nous intéressent.

Cet argument portant sur le niveau d’instruction des individus occupe une place importante dans le raisonnement de Jevons. C’est en se basant sur cette idée que l’auteur s’oppose à ce que certains établissements culturels deviennent accessibles au peuple. Il est possible de trouver plusieurs éléments dans les articles de Jevons qui vont dans ce sens. Par exemple, dans « RFPL », en parlant du *British Museum* il écrit :

It would be in the highest degree wasteful and extravagant to open such a library to popular use... if any change is to be made, more restriction rather than more freedom of entry to the Museum Library is desirable (Jevons (1881[1883]), pp.43-44).

C’est aussi le même argument qui conduit Jevons à vouloir limiter l’accès du peuple aux palais d’exposition tels que the *Crystal Palace* et *Alexandra Palace* ou aux lieux de divertissements comme *Westminster Aquarium*. Car il est convaincu que :

Our hopes of elevating public taste would be sadly dashed to the ground, were vulgarism to invade our higher places of entertainment (Jevons (1878[1883]), p.18).

L’absence du niveau d’éducation nécessaire pour profiter de ces établissements rendra ainsi inutile même nocive leur ouverture au peuple.

Quant à la deuxième contrainte, celle sur la qualité des réformes, elle renvoie à une discussion sur la perception de la notion de qualité chez Jevons que nous étudierons ultérieurement.

Nous avons vu que dans l’évaluation des externalités Jevons prend en compte les effets sur deux périodes : le présent et le futur. De ce constat, il est possible de déduire la position de l’auteur vis-à-vis des réformes qui ne créent pas d’externalités intertemporelles.

### ***C. Le statut des réformes n’engendrant pas d’externalités intertemporelles***

Jevons ne préconise pas la mise en place des réformes qui ne sont pas susceptibles d’engendrer une hausse d’utilité dans le futur même dans le cas où elles augmentent le niveau d’utilité au présent. C’est pour cette raison qu’il ne se prononce pas en faveur de certaines actions qui sont pourtant souvent considérées comme ayant un effet positif sur le bien-être collectif. Par exemple, Jevons insiste sur le caractère

nocif des actes caritatifs. Il considère que la charité rend les pauvres dépendants des classes plus aisées et ainsi les maintient en état de pauvreté. Si les externalités dans le futur sont prises en compte, aux yeux de Jevons, la charité ne constitue pas un moyen pour améliorer l'utilité collective. Dans son discours à la Société des Statistiques de Manchester<sup>191</sup>, il l'indique clairement :

True progress will tend to render every class self-reliant and independent. Self-help is the truest kind of help, and you confer the greatest benefit upon a person or a class of persons when you enable and induce them to do without your aid for the future. Money spent in the education of the young has this beneficent effect. Money spent in most other modes of charity has generally the opposite effect. Hence, I venture to look upon £1 spent in the education of the young as worth £50 spent in most other charitable uses. (Jevons (1869[1883]), p.191).

Dans un manuel qu'il a écrit en se basant sur ses cours à l'École Normale de Manchester, et traduit sous le titre *l'Économie politique* en français, il avance le même argument :

Une grande partie de la misère et de la criminalité actuelles provient de la charité mal comprise du passé... (Jevons (1878[1931]), p.12).

Cet argument n'a pourtant rien d'original. Au XIXe siècle l'idée que l'aide aux pauvres auraient des conséquences négatives à long terme sur eux était très répandue<sup>192</sup>, et plusieurs auteurs tels que Bentham, J.S. Mill avaient déjà fait part de leur réserve vis-à-vis d'une aide systématique aux pauvres. Cependant, aussi critiquable qu'elle soit au moins sur le plan de l'originalité, l'argument utilisé par Jevons présente quand même un intérêt : sa critique sert à illustrer l'importance des externalités intertemporelles dans son raisonnement. Comme le montre le texte cité ci-dessus, il semble que ce soit cet argument qui constitue le fondement de son refus d'apporter de l'aide aux pauvres. Jevons, en effet, n'est pas défavorable à des transferts de richesses des riches aux pauvres si ceux-ci permettent de créer d'autres effets positifs dans le futur. Il écrit dans *l'Économie Politique* en parlant d'un riche :

---

<sup>191</sup> « Inaugural adress as president of the Manchester Statistical Society on the work of the society in connection with the questions on the day » (Jevons (1869[1883])).

<sup>192</sup> « A century and a half ago it was honestly believed that by many righteous -shall we say self-righteous – persons that to help poor people in their difficulties was in the long run positively bad for them; that it would only render them idle and thriftless...» (Pigou (1954), p.7)

...il peut fonder des œuvres publiques, telles que des bibliothèques publiques gratuites, des musées, des parcs ou jardins publics, des dispensaires etc. ; il peut aider à instruire les pauvres, encourager les établissements d'enseignement supérieur... (Jevons (1878[1931]), p.13).

C'est le même argument qui conduit l'auteur à s'opposer à l'ouverture de nouveaux hippodromes. La création d'un nouveau champ de course de chevaux n'est pas préférable, par exemple, à la construction d'une bibliothèque publique car contrairement à cette dernière la première ne déclenche pas le mécanisme d'externalités intertemporelles, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas de créer des effets positifs dans le futur. Ces exemples soulignent encore le rôle des externalités intertemporelles dans le choix des réformes.

Les éléments donnés dans cette section nous permettent de comprendre de manière plus explicite le procédé de Jevons qui consiste à comparer les actions différentes en fonction des externalités qu'elles produisent. Cependant, on pourrait avancer que si la charité et la construction d'hippodromes n'améliorent pas le niveau d'éducation, il n'est pas impossible qu'elles augmentent l'utilité sociale. La procédure de comparaison des externalités de Jevons permet de répondre à cette remarque. Si Jevons n'admet pas que la charité ou des courses de chevaux pourraient conduire à améliorer le bien-être collectif, ce n'est pas parce que ces actions sont exclues par son principe posé au départ<sup>193</sup>, mais parce qu'elles ne créent pas suffisamment d'externalités. C'est la raison pour laquelle, comme nous allons voir dans la section VI.3, elles ne seront pas privilégiées par Jevons face à la construction des bibliothèques publiques.

À travers ces mécanismes que nous avons étudiés, on voit bien que Jevons met l'accent sur les effets positifs des actions publiques. Cependant, conscient que les réformes qu'il recommande sont susceptibles de provoquer des pertes d'utilité, il s'efforce de mettre en avant les éléments qui permettent de réduire celles-ci au minimum. Une baisse de desutilité renforce l'argument selon lequel la perte d'utilité provoquée par les réformes proposées serait plus petite que le gain d'utilité qu'elles engendrent.

---

<sup>193</sup> Le principe que nous avons identifié – si le niveau d'éducation augmente l'utilité sociale s'améliore – ne s'oppose pas à la mise en place des autres réformes.

### III.3 La réduction des coûts des réformes

Cet argument concerne la possibilité de diminuer les effets négatifs provoqués par les réformes. Bien que nous abordions séparément ce mécanisme il est directement lié à la question des externalités intertemporelles. Parce que la première et la principale source de baisse de désutilité, comme nous l'avons vu, est l'amélioration du niveau d'éducation qui permet de consacrer moins de ressources financières pour lutter contre la pauvreté et la criminalité dans le futur et qui conduit ainsi à la baisse des impôts payés par la classe aisée.

Mais Jevons ne s'arrête pas là, il avance également un autre argument, qui n'est certes pas directement lié aux mécanismes d'externalités et est d'ordre différent, mais qui contribue à l'argumentation sur la possibilité de contrebalancer la désutilité engendrée par les réformes sociales : la diminution des coûts de gestion. Il considère en effet qu'il est possible de réduire les frais engendrés par les établissements publics en effectuant des économies sur leur fonctionnement et ainsi de diminuer la désutilité des riches qui les financent.

Concernant la réforme des bibliothèques publiques<sup>194</sup>, parmi les moyens que Jevons propose pour baisser leur coût de fonctionnement, on trouve l'utilisation des indicateurs. Ces indicateurs servent à enregistrer les noms des emprunteurs ou à donner de l'information sur les ouvrages empruntés ou disponibles. Ce système en facilitant le prêt des ouvrages permet de réduire le personnel nécessaire pour remplir cette fonction et ainsi de faire des économies. Jevons décrit les avantages de l'utilisation des indicateurs dans les bibliothèques ainsi :

The economy effected in the working of a large public library by the use of these Indicators is very remarkable. Thus it is stated that in the Leeds Public Library, books can be easily issued by the use of Elliot's Indicator at the rate of 76 per hour, at a cost £1 3 3 per 1,000 volumes. In the Leeds Mechanics' Institution, books were issued without an Indicator at the rate of 11 per hour, at a cost of £5 6 per 1,000. At South Shields as many as 169 volumes have been issued in one hour, being at the rate of nearly one volume per

---

<sup>194</sup> Jevons considère que le coût total de ces établissements n'est déjà pas très élevé. Il écrit : « The whole annual cost of free public libraries does not amount more than about one hundred thousand pounds per annum; say, one-fifth part of the cost of a single fist class iron-clad » (Jevons (1881[1883]), pp.31-32).

minute for each member of the staff! At Wolverhampton one librarian, assisted by two boys, effected total issue in one year of 97,800 books. Technical details of this sort may seem trifling, but they are really of great importance in showing what ingenuity and systematisation can do in bringing the best classes of literature within the reach of the people (Jevons (1881[1883]), pp. 50-51)<sup>195</sup>.

Dans le cas des musées aussi, il existe des moyens pour réduire les frais engendrés. Ceci est possible par une meilleure gestion de ces établissements non seulement d'un point de vue scientifique mais aussi administratif. C'est pour cette raison que le contrôle des musées doit être assuré par un comité composé à la fois d'hommes d'affaires et de scientifiques, les premiers s'occupant des questions financières et les derniers du contenu scientifique des objets exposés. Il est ainsi possible de mieux organiser ces établissements et de prendre des décisions qui permettraient d'éviter les coûts inutiles tout en gardant un niveau scientifique élevé.

Jevons avance que les coûts inutiles sont les conséquences de l'acquisition des objets inutiles. Comme nous l'avons déjà vu<sup>196</sup>, ces objets provoquent des frais sans engendrer d'externalités. Pour faire des économies il faudra alors commencer par retirer ceux-ci des musées. C'est le prolongement du même argument qui conduit Jevons à s'opposer à l'exposition des outils techniques<sup>197</sup>. Le progrès de la technologie fait que la valeur et l'intérêt de ces objets disparaissent rapidement. Ce serait donc un gâchis de consacrer des montants importants pour exposer ces objets alors qu'il est possible de les contempler dans les vitrines des magasins (Jevons (1881-1882[1883]), p.67) ou dans les usines (Jevons (1881-1882[1883]), p.69).

Quelque soit l'importance de ces coûts, ils existent et il faudra compenser la désutilité qu'ils provoquent. Nous avons vu que ceci est possible grâce aux externalités que les réformes engendrent. Si effectivement une réforme déclenche ces mécanismes,

---

<sup>195</sup> John Elliot (1831-1911), bibliothécaire en chef de Wolverhampton de 1869-1870 jusqu'à sa mort, est l'inventeur du premier système d'enregistrement des prêts de livres. Son système consiste en de petits casiers, correspondants à des livres, dans lesquels un reçu est inséré lorsqu'un livre est emprunté. Voir Annexe 6 sur l'indicateur d'Elliot.

<sup>196</sup> Nous avons déjà évoqué l'opinion de Jevons sur ce sujet (Voir § III.2.2.B).

<sup>197</sup> « Another mistake which is made, or is likely to be made, is in forming vast collections of technical objects, the value and interest of which must rapidly pass away » (Jevons (1881-1882[1883]), p.66).

il devient probable d'admettre que le gain d'utilité obtenue grâce à la réforme est supérieur à la perte d'utilité qu'elle provoque. Ceci constitue une procédure particulière pour comparer les effets négatifs et positifs d'une réforme. Mais l'acceptation de la possibilité d'une telle comparaison est aussi le signe d'une approche peu commune vis-à-vis de la mesure des utilités et des moyens de les comparer.

### **III.4 Jevons : un regard particulier sur les comparaisons interpersonnelles et la mesure de l'utilité**

L'étude que nous avons effectuée jusqu'à présent peut laisser penser que l'attitude de Jevons vis-à-vis des comparaisons interpersonnelles d'utilité n'est pas cohérente et varie d'un ouvrage à l'autre. Comme nous l'avons observé, alors que dans la TPE Jevons exprime clairement son opposition à toute comparaison interpersonnelle d'utilité même s'il ne les évite pas totalement, dans MSR il semble accepter la possibilité de faire une forme de comparaisons entre individus. Cette différence qui pourrait sembler être une incohérence au premier abord vient de la distinction que l'auteur fait au niveau collectif entre l'utilité « économique » et l'utilité « globale ». Dans la construction de la première Jevons cherche à obtenir une théorie simple qui fait abstraction des difficultés introduites par une analyse au niveau collectif, tandis que dans la deuxième il s'efforce justement de les étudier.

Nous avons déjà vu que dans ses écrits sur la réforme sociale Jevons procède à une comparaison entre les externalités qu'une réforme engendre avec les coûts qu'elle provoque. S'il ne prétend pas comparer les états mentaux des individus directement, il est bien conscient des difficultés que ceci engendre. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il hésite à faire des comparaisons interpersonnelles d'utilités, et même déclare y être opposé dans la TPE (Jevons (1871[1970]), p.85). Cependant, dans le domaine social, il se rend compte de la nécessité de faire des comparaisons – comme certains économistes le font remarquer aujourd'hui (Harsanyi, Sen, etc.) – et cherche des solutions qui permettraient de contourner le problème qu'elles provoquent. Ainsi, la réserve de Jevons vis-à-vis des comparaisons interpersonnelles d'utilités ne semble pas conduire à

leur rejet total dans son analyse.

En effet, on peut identifier deux positions chez ceux pour qui ces comparaisons ne sont pas possibles :

1. La première est un rejet radical. Elle est conforme à un paradigme parétien qui accepte que les utilités des individus différents occupent des mondes distincts et sont par nature irréductibles l'une à l'autre. Une telle attitude en ne laissant aucune place à des comparaisons entre les individus a une portée limitée dans la prise de décision publique.
2. La deuxième manière de procéder est moins radicale puisqu'elle a comme origine l'absence de moyens pour mesurer l'utilité. Sur le plan du principe au moins, on peut, en effet, tout à fait admettre qu'une unité de mesure puisse exister et que, du fait de cette existence, l'on puisse comparer les contributions des utilités individuelles à l'utilité collective ; mais, quelles qu'en soient les raisons, on ne sait pas dans quelles proportions s'effectue cette contribution. On aurait pu, par exemple, imaginer (comme Edgeworth (1881), p.101 le fait) qu'on inventerait un jour un appareil capable de mesurer les utilités individuelles. Mais à défaut d'un tel instrument, nous n'avons aucune base pour effectuer de telles comparaisons. Ainsi, leur attitude ne repose pas sur une position de principe comme dans le cas du paradigme parétien : il résulte seulement de notre ignorance. Une telle approche a l'avantage de laisser une place à des propositions qui permettraient de dépasser les limites de cette ignorance et ainsi d'ouvrir des perspectives dans l'utilisation des comparaisons entre individus. La position de Jevons semble rentrer dans cette catégorie.

C'est cette position qui consiste à concevoir la possibilité d'avoir une mesure<sup>198</sup> et de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilités qui permet à Jevons d'accepter la possibilité de faire des comparaisons entre les externalités et les coûts qu'une réforme engendre. Mais l'acceptation d'une telle comparaison ne permet pas de résoudre tous les

---

<sup>198</sup> Nous avons déjà évoqué les opinions d'autres auteurs sur la question de la mesurabilité.



problèmes, au contraire elle conduit à la question de savoir comment ces externalités sont réellement évaluées.

L'originalité de la démarche de Jevons est de proposer comme solution l'utilisation d'une mesure que nous appelons « indirecte ». Cette méthode consiste à construire un lien entre l'utilité collective et une variable qui affecte les utilités des individus concernés par la réforme en question. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une mesure de l'utilité sociale mais plutôt, de la prise en compte de la possibilité, face à certaines politiques qui ne sont pas nécessairement pareto-améliorantes, de faire apparaître le sens de la variation de l'utilité sociale. Ce sujet qui constitue l'argument crucial de notre travail sera abordé d'une manière détaillée dans le chapitre suivant. Avant de le traiter, il nous faut d'abord présenter l'autre version de cette méthode qui s'applique à des réformes d'une nature différente. Cependant, il faut rappeler que cette deuxième version occupe une place moins importante dans notre travail, car elle met l'accent en dernier lieu sur une comparaison entre les coûts et les recettes engendrés par des réformes alors que ce qui nous intéresse ici est une évaluation des politiques sociales en termes d'utilité.

## Chapitre IV. La gestion des industries par l'État

La méthode que nous avons définie jusqu'ici concerne des réformes qui conduisent à l'amélioration du niveau d'éducation des individus. Toutes ces réformes permettaient de satisfaire le besoin de loisir des individus, de manière conforme à l'utilité sociale. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, dans les articles de Jevons, il est également possible d'identifier une autre version de cette méthode pour évaluer cette fois-ci les réformes sociales d'une nature un peu différente. Celles-ci ne concernent pas directement l'amélioration du niveau d'éducation du peuple mais la prise en charge par l'État de ce que Jevons appelle les « branches d'industrie »: « State management of ... branch[es] of industry » (Jevons (1874[1883]), p.355). L'objectif recherché ici est le même que dans le cas de la première méthode : l'amélioration du niveau d'utilité collective. La démarche adoptée est également similaire : Jevons propose d'abord un cadre théorique afin de déterminer quelles activités devraient être gérées par l'État, avant de procéder à des vérifications par des statistiques. Cependant, les arguments mobilisés dans le cadre de l'étape théorique sont quelque peu différents. Jevons écrit dans POT :

It seems to me that State management possesses advantages under the following conditions:

1. Where numberless wide-spread operations can only be efficiently connected, united, and co-ordinated, in a single, all extensive Government system.
2. Where the operations possess an invariable routine-like character.
3. Where they are performed under the public eye or for the service of individuals, who will immediately detect and expose any failure or laxity
4. Where there is but little capital expenditure, so that each year's revenue and expense account shall represent, with sufficient accuracy, the real commercial conditions of the department (Jevons (1867[1883]), pp.279-280).

La même idée est reprise dans RS mais en ordre différent :

There appear to be four principal conditions under which State management of any branch of industry is successful :

1. The work must be of an invariable and routine-like nature, so as to be performed according to fixed rules.

2. It must be performed under the public eye, or for the service of individuals, who will immediately detect and expose any failure or laxity.
3. There must be very little capital expenditure, so that each year's revenue and expense account shall represent, with approximate accuracy, the real commercial success of the undertaking.
4. The operations must be of such a kind, that their union under one all-extensive Government monopoly will lead to great advantage and economy (Jevons (1874[1883]), p.355).

Il est possible d'identifier deux types d'arguments dans ces conditions. Le premier concerne la nature de l'activité. Les trois premières « conditions » énoncées par Jevons dans la première citation donnée entrent dans cette catégorie : Jevons considère que seules les activités qui nécessitent une gestion centralisée (1) qui ont un caractère répétitif (2) et qui sont ouvertes au contrôle du peuple (3) devraient être nationalisées.

Le deuxième type d'argument concerne la rentabilité économique des activités. En effet, Jevons considère que les réformes ne permettant pas une amélioration du niveau d'éducation, même si elles paraissent adaptées à la gestion étatique du point de vue de leur nature, doivent être capables de couvrir les frais financiers engendrés pour que leur nationalisation soit envisageable. Sur la perte financière subie à la suite de la nationalisation du service de la télégraphie, Jevons écrit :

I regret to observe a great tendency in the public and the newspaper press to treat the matter lightly, on the ground that a quarter of a million is nothing to the English Government, and that we get the value back in convenience. Assuming, for the present, that the loss is only a quarter of a million, which I much doubt, I may observe that the money might be spent better than in paying for needless telegrams. Spent, for instance, upon *scientific investigation*, and the *higher education* of the people, it would return results incomparably more important, and would place this country at the head of the civilisation and intelligence of the world. But whether or not money should be spent in other ways, I hold that it is bad in principle to incur a loss upon work which can be so readily made to pay its own expenses (Jevons (1875[1883]), p.300, nous soulignons).

Cette citation met en évidence, la différence de nature entre les deux types de réformes que nous avons distinguées. Les réformes telles que celles de bibliothèques publiques n'ont pas comme objectif le gain financier, car elles permettent d'augmenter l'utilité collective par l'activation des mécanismes que nous avons vus. Tandis que la nationalisation des activités ne conduisant pas à l'amélioration du niveau d'éducation est soumise à une contrainte financière<sup>199</sup>.

<sup>199</sup> Il est possible de faire un rapprochement entre cette catégorie d'activités que Jevons définit et ce

La quatrième condition qui est donnée dans la première citation renvoie à cet argument sur la couverture financière mais ne l'explique pas dans son intégralité. Jevons avance ici que le montant des capitaux fixes, composés principalement de bâtiments et d'installations, qu'une activité nécessite devrait être relativement faible afin de pouvoir évaluer correctement « les vraies conditions commerciales » de l'activité entreprise par l'État. Cependant, nous nous apercevons à travers la lecture des articles de Jevons qu'une facilité de calcul n'est pas la seule raison avancée en faveur de la limitation des capitaux fixes. L'auteur considère que l'acquisition de ces capitaux pose deux problèmes principaux : d'abord, la gestion d'une somme importante à laquelle ils correspondent, constitue une tâche financièrement difficile ; puis, les réparations, les rénovations des bâtiments et des installations qui composent les capitaux créent des difficultés (Jevons (1874[1883]), p.359). Ainsi, avec le quatrième point Jevons introduit une condition nécessaire à ses yeux pour maintenir à un niveau faible les coûts engendrés par les activités prises en charge par l'État. Cependant, en éliminant la question des coûts fixes Jevons évite également la question des monopoles naturels<sup>200</sup>, qui au contraire constituait un thème important pour Walras qui étudie ce sujet d'une manière approfondie<sup>201</sup>. L'exclusion des coûts fixes par Jevons est d'autant plus étonnante que ces coûts constituent habituellement l'un des arguments utilisés pour justifier l'intervention de l'État ; au contraire, pour Jevons, l'intervention ne semble être souhaitée que lorsqu'ils sont limités.

Quant à la question de savoir comment ces coûts pourraient être remboursés, ceci conduit Jevons à aborder un sujet primordial pour lui : la tarification des services offerts par l'État. Cette question qui ne se pose pas dans le cas des réformes améliorant le niveau d'éducation devient crucial quand la rentabilité économique des réformes est prise en compte. Jevons considère qu'une mauvaise tarification des services pourrait être à l'origine, comme dans le cas des télégraphes, de pertes financières importantes.

---

que Walras considère comme les « services et produits d'intérêt privé ». Cependant, comme nous allons voir, les deux auteurs placent des réformes différentes dans des catégories divergentes.

<sup>200</sup> Les monopoles naturels sont caractérisés par l'existence des coûts fixes importants. Voir Partie III, §IV.2.2 pour la définition de ce concept.

<sup>201</sup> Nous allons étudier ce sujet dans Partie III, § IV.2.2.

Dans MSR, Jevons applique ce cadre à plusieurs branches de l'industrie afin de déterminer si leur nationalisation est souhaitable. Nous allons nous concentrer ici sur trois cas, ceux de la poste dans un sens réduit, correspondant uniquement au transport du courrier (IV.1), du service de la télégraphie (IV.2) et des chemins de fer (IV.3) afin de clarifier le procédé adopté par l'auteur. Le choix de ces trois cas est significatif, car le premier constitue un exemple par excellence, pour Jevons, pour la gestion étatique aussi bien au niveau théorique que pratique, alors que le deuxième se révèle un échec au niveau pratique et le troisième ne possède les caractéristiques nécessaires pour être nationalisé ni au niveau théorique ni au niveau pratique.

#### **IV.1 Le transport du courrier: une activité publique par excellence**

Concernant le premier, c'est-à-dire le transport du courrier, Jevons considère qu'il constitue un exemple par excellence du type d'activité devant faire l'objet d'une gestion publique : toutes les conditions qu'il énonçait dans la citation donnée précédemment sont en effet parfaitement remplies dans cette branche<sup>202</sup>. Il écrit :

It is a vast co-ordinated system, such as no private capitalists could maintain, unless, indeed, they were in undisputed possession of the field by virtue of a Government monopoly. The forwarding of letters is a purely routine and equable operation. Not a letter can be mislaid but someone will become aware of it, and by the published tables of mail departures and arrivals the public is enabled accurately to check the performance of the system (Jevons (1867[1883]), 280).

Le service offert par la Poste remplit donc parfaitement les trois premières conditions : c'est une activité qui nécessite d'être coordonnée à l'échelle nationale, elle constitue un travail de routine et les déficiences dans le système de fonctionnement peuvent être facilement détectées par les utilisateurs. Suivant le schéma présenté ci-dessus, puisque les conditions relevant de la nature de la réforme sont satisfaites, il devient nécessaire de s'intéresser à ses capacités financières. Ainsi, concernant la quatrième condition, Jevons constate que La Poste détient très peu de capital fixe par

---

<sup>202</sup> « It is apparent that all these conditions are combined in the highest perfection in the Post Office » (Jevons (1867[1883]), p.280).

rapport à ses dépenses courantes. Il écrit :

Its [of the Post Office] capital expenditure... is insignificant compared with its current expenditure (Jevons (1867[1883]), p.280).

Il recourt à des données quantitatives afin de mettre en évidence la structure des dépenses de ce département :

In the last ten years (1856–65) the expense has varied from £39,730 in 1864 to £106,478 in 1859, and the average yearly expense has been £72,486, which bears a very inconsiderable ratio to £1,303,064, the average cost of the Post Office staff during the same years. Compared with £2,871,729, the average complete expenditure of the Post Office during the last ten years, the cost of the fixed property of the department is quite inconsiderable (Jevons (1867[1883]), p.280).

Concernant la tarification qui devrait être appliquée pour l'exécution de cette activité Jevons a une position particulière ; il avance que le prix fixé pour le transport des lettres, de taille ou de poids différents, ne doit pas forcément refléter les coûts réels qu'il engendre, puisque la tarification de telles activités entreprises par l'État correspond en réalité à une manière de prélever des impôts (Jevons (1867[1883]), p.281). C'est pour cette raison qu'il ne se prononce pas contre l'établissement du prix uniforme d'un penny par lettre proposé par Sir Rowland Hill<sup>203</sup> qui constitue pour Jevons une autre manière arbitraire de fixer des impôts. Cependant, la condition financière qui s'impose pour ce type de réformes ne doit pas être perdue de vue. La tarification doit permettre de couvrir les frais engendrés par la prise en charge par l'État de cette activité. Jevons se réfère aux statistiques afin de soutenir sa position. Il regroupe dans un tableau les profits enregistrés par le département de la Poste avant et après l'introduction de la réforme du prix unique<sup>204</sup> :

---

<sup>203</sup> Sir Rowland Hill (1795-1879), engagé comme conseiller au Trésor de Sa Majesté (département des finances), entreprit une réforme importante du système postal anglais à la fin des années 1830. Il proposa une simplification des tarifs, le paiement par l'expéditeur et l'utilisation des timbres. Il est considéré aujourd'hui comme étant à l'origine du système postal moderne.

<sup>204</sup> Ce tableau est utilisé par Jevons pour faire apparaître les différences entre les départements de la Poste et des télégraphes (Jevons (1875[1883]), p.297). Nous allons voir plus tard, les chiffres correspondant au deuxième et leur signification pour l'auteur.

	Net Revenue and Profit
First year before reform	£1,659,087
First year after reform	500,789
Second year after reform	561,249
Third year after reform	600,641
Fourth year after reform	640,217
Fifth year after reform	719,957

Comme nous voyons, l'application du taux d'un penny conduit à une baisse dans le revenu net de la Poste, pourtant elle ne provoque pas une perte commerciale et permet à l'activité en question de continuer à réaliser des gains (Jevons (1867[1883]), p.297). De plus, une baisse des prix conduit par la suite à une augmentation du trafic postal qui permet finalement d'améliorer le profit enregistré grâce à l'augmentation du nombre des utilisateurs (Jevons (1867[1883]), p.297).

Alors, si les frais engendrés sont susceptibles d'être couverts par la tarification fixée, pour Jevons, ceci signifie que cette dernière est adaptée à la nature de l'activité. Ainsi, l'objectif ici ne semble pas être la maximisation d'un gain monétaire, mais simplement la couverture des frais financiers, sans quoi la prise en charge par l'État d'une activité n'améliorant pas le niveau d'éducation ne serait pas envisageable.

Il ne suffit évidemment pas que les recettes d'une réforme soient supérieures aux dépenses engendrées pour qu'elle soit prise en charge par l'État. La nationalisation doit procurer d'autres avantages au niveau de l'utilité sociale afin qu'elle soit désirable. Ces avantages sont, en effet, en grande majorité intégrés dans les trois premières conditions. La détection des irrégularités dans le fonctionnement des services a comme objectif la correction de celles-ci ; la gestion généralisée vise à instaurer un système plus régulier et à moindre coût ; il apparaît ainsi que ces conditions indiquent également les manières dont le confort et la satisfaction des utilisateurs, c'est-à-dire l'utilité collective, pourrait être améliorés. Il est vrai que dans le cadre de chaque activité traitée, des arguments qui ne sont pas directement liés au corps théorique, c'est-à-dire au principe, sont également

avancés. Nous n'allons pas entrer dans les détails de ce sujet ici, mais il nous faut préciser que, comme nous allons le voir dans le chapitre sur la réforme des bibliothèques publiques, Jevons affine son raisonnement pour chaque cas, tout en partant d'un fondement identique.

## **IV.2 Le département de la télégraphie: un échec au niveau pratique**

Quant à l'acquisition des télégraphes par l'État, elle semble avoir des caractéristiques similaires à celle de la Poste. Dans le POT, qui a été écrit avant la nationalisation de cette activité, Jevons avance des arguments en faveur de celle-ci en faisant un parallèle avec l'étatisation de la Poste. Jevons affirme, tout d'abord, que, comme dans le cas de la Poste, le département de la télégraphie est soumis au contrôle du peuple, puisque celui-ci peut aisément détecter le moindre dysfonctionnement ; en cas de problèmes concernant la transmission des messages, de retards etc., les usagers peuvent facilement s'en rendre compte<sup>205</sup>. Deuxièmement, la transmission et l'envoi des télégraphes constituent un travail de routine, donc une tâche répétitive. Troisièmement, la taille de cette activité est telle qu'il serait préférable de centraliser les tâches par la gestion étatique. Enfin, concernant la quatrième condition, Jevons avance que comme dans le cas de la Poste, le département des télégraphes devrait posséder le moins de capitaux fixes possibles pour éviter les problèmes de gestion.

Cependant, la ressemblance entre la Poste et le service de la télégraphie s'arrête quand il s'agit de la tarification. Jevons considère que, contrairement au transport du courrier, une tarification uniforme et à un faible niveau de l'envoi par télégraphes n'est pas envisageable du fait de la nature des coûts qui y sont impliqués. Il avance que le coût supplémentaire d'une lettre est négligeable à partir du moment où un facteur se déplace pour effectuer la distribution, comme le coût supplémentaire de plusieurs sacs de lettres est insignifiant quand ils sont transportée en train. Jevons écrit :

---

<sup>205</sup> Jevons utilise en effet le mot « efficience » en parlant de ce qui doit être vérifié par le peuple (Jevons (1867[1883]), p.281). Cependant, ce terme constitue pour lui un concept plus large que l'efficience strictement économique (voir Jevons (1867[1883]), p.279).



...the Post Office stands in an entirely unique position as regards the great increase in traffic which can be carried on with a small increase of cost (Jevons (1875[1883]), p.298).

Ainsi, sans y attacher le nom, Jevons attribue un caractère décroissant au coût marginal du transport des lettres. Tandis que la situation dans la télégraphie n'est pas la même. L'envoi d'un message supplémentaire nécessite à peu près autant de frais que le précédent. Ainsi, dans ce cas, le coût marginal semble être constant. C'est la raison pour laquelle, une diminution des tarifs ne permet pas de couvrir les frais par l'augmentation du trafic contrairement à ce qui a été observé dans le cas de la Poste. Jevons compare dans un tableau que nous avons présenté partiellement précédemment, les gains obtenus par la Poste et le département de la télégraphie.

	Net Revenue and Profit (La Poste)	Net Revenue and Profit (Le Télégraphe)
First year before reform <sup>206</sup>	£1,659,087	-----
First year after reform	500,789	£303,456
Second year after reform	561,249	159,834
Third year after reform	600,641	103,120
Fourth year after reform	640,217	90,033
Fifth year after reform	719,957	36,725

Ainsi, Jevons constate que le profit réalisé par le département de la télégraphie est en constante baisse, alors que les dépenses courantes aussi bien que les capitaux fixes ont été largement supérieures à toutes les estimations. Jevons fait également remarquer que dans la pratique la condition quatre n'a pas été respectée. Dans RS, il écrit que cette activité a absorbé une quantité considérable de capitaux fixes (Jevons (1874[1883]), p.357). Alors, l'auteur arrive à la conclusion qu'à cause d'une mauvaise tarification et une mauvaise gestion des coûts, cette activité ne pourra jamais couvrir les frais engendrés par sa prise en charge par l'État ; de ce fait, sa nationalisation constitue

---

<sup>206</sup> La réforme dont il est question ici est toujours la tarification uniforme d'un penny pour le transport des lettres.

un échec financier. Ceci pose un problème à Jevons car comme nous avons déjà mentionné, une perte enregistrée par une activité qui ne permet d'améliorer le niveau d'éducation signifie qu'un montant qui pourrait être investi dans la promotion de celle-ci et qui, ainsi pourrait améliorer le niveau d'utilité collective est gâché.

### **IV.3 Les chemins de fer : une activité inappropriée pour la nationalisation**

L'échec rencontré dans le département de la télégraphie remet en doute pour Jevons la capacité de l'État à entreprendre des activités et, ainsi la nécessité d'étendre la gestion étatique à d'autres branches de l'industrie. Cependant, concernant, la nationalisation des chemins de fer, son opposition n'a pas seulement comme source cette incompetence mais découle du cadre théorique qu'il a défini.

Pourtant, à première vue, les chemins de fer semblent remplir les conditions qui les rendent éligibles à une gestion publique. Par exemple, l'efficacité de l'activité peut être contrôlée facilement par les usagers qui sont susceptibles d'immédiatement détecter les dysfonctionnements (Jevons (1875[1883]), p.359). Il est également avancé que la taille de l'activité nécessite une gestion étatique afin de pouvoir offrir un service plus régulier et meilleur marché. Cependant, Jevons considère que les chemins de fer ne constituent ni d'un point de vue de sa nature ni sur la base des estimations financières une activité adaptée à la nationalisation.

D'abord, la gestion du système ferroviaire n'est pas un travail de routine, elle a, au contraire, un caractère incertain et variable en fonction de plusieurs facteurs tels que la saison, les accidents etc. (Jevons (1867[1883]), p.289). Deuxièmement, et ceci est essentiel pour Jevons, les chemins de fer ne remplissent pas les conditions financières nécessaires requises pour qu'une activité soit prise en charge par l'État. Dans RS, Jevons consacre une partie importante à l'étude de cet aspect. Pour commencer, il avance que la gestion des chemins de fer nécessite des capitaux fixes considérables<sup>207</sup>, de surcroît de nature compliquée. Il écrit dans RS :

---

<sup>207</sup> Jevons l'évalue à un montant supérieur à la dette nationale (Jevons (1874[1883]), p.359). Voir la note suivante.

The railways of the United Kingdom undoubtedly form the most elaborate and extensive system of industrial property existing... (Jevons (1874[1883]), p.360).

Jevons avance qu'une somme si importante aux mains de l'État provoquerait non seulement des difficultés au niveau de sa gestion<sup>208</sup>, mais également qu'elle sèmerait des doutes sur la situation financière réelle du système ferroviaire. De plus, la possession des capitaux fixes d'un tel montant engendrerait des dépenses courantes pour son maintien à la hauteur de sa valeur. Une proposition qui consisterait à accorder la propriété d'une partie des capitaux fixes au privé, comme dans le cas de la Poste où les locaux sont principalement loués, ne pourrait pas non plus être appliquée. Jevons considère que les différentes propriétés (telles que les ponts, viaducs, stations, entrepôts, locomotives etc.)<sup>209</sup> que les chemins de fer possèdent, constituent un ensemble ; et pour des raisons de sécurité et d'efficacité elles ne doivent pas être gérées par des entités différentes<sup>210</sup>. Il n'envisage pas alors, comme on pourrait le penser aujourd'hui, une séparation entre les activités d'exploitation et les activités de gestion de l'infrastructure des chemins de fer. Ceci signifie que la mise en place et la gestion du système ferroviaire requièrent des capitaux fixes considérables qui sont irréductibles ; cette activité ne peut donc pas remplir l'exigence introduite par la quatrième condition.

La question des chemins de fer impose de s'attarder sur un type de propriété particulier celle du sol. Ce thème révèle l'une des différences entre les pensées des deux auteurs, Walras et Jevons, que notre travail cherche à clarifier. Parmi les achats que l'État doit effectuer afin de nationaliser les chemins de fer, le premier est celui des terres

---

<sup>208</sup> « I tremble to think what might be the financial results if a property exceeding the national debt in nominal value... were in the hands of a Parliamentary Minister, who might find some day that he had been illegally and ignorantly signing away great sums of money at the bidding of his subordinates » (Jevons (1874[1883]), p.359).

<sup>209</sup> « There is not only the permanent way, with all its bridges, viaducts, tunnels, embankments, and other works, but thousands of station-buildings of all sizes, warehouses, sheds, repairingshops, factories, offices, wharves, docks,etc. etc. The locomotive department has the charge of about 10,500 engines, needing constant care and repairs; the rolling-stockdepartment owns about 23,000 passenger carriages, at least 276,000 waggons of various kinds, and other vehicles, making a grand total of more than 312,000, exclusive of locomotives » (Jevons (1874[1883]), p.360).

<sup>210</sup> « It is especially to be remarked that the property of a railway company forms a connected whole, and in order to secure safety and efficiency every department and every man must work harmoniously with every other » (Jevons (1874[1883]), pp.360-361).

sur lesquelles les rails seront installés. Ces deux auteurs adoptent des positions contraires sur ce sujet. Jevons s'y oppose d'une manière sans équivoque et avance principalement deux arguments qu'il déclare être basés sur des expériences passées dans le domaine. D'abord, il affirme qu'il a été constaté que les compagnies de chemins de fer ont dû payer des montants exorbitants pour l'achat des terres<sup>211</sup>, et ceci arriverait également à l'État s'il réalisait un tel achat. Puis, il affirme toujours en se basant sur l'expérience, que l'État se révèle être un mauvais propriétaire terrien<sup>212</sup>. Jevons ne donne pas d'argument supplémentaire sur ce point, dans son article, mais sa position apparaît cohérente avec la quatrième condition qu'il a posée, qui est défavorable à l'acquisition des capitaux fixes importants. Quant à Walras, comme nous allons le voir plus tard, sa position est aux antipodes de celle de Jevons : il ne préconise pas seulement la nationalisation des chemins de fer mais également l'achat de toutes les terres par l'État.

En ce qui concerne la tarification du service offert par les chemins de fer, les partisans de la nationalisation avancent que sa prise en charge par l'État conduirait à une baisse des prix pour les usagers. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, Jevons considère qu'un prix bas n'est pas souhaitable si celui-ci ne permet pas de couvrir les frais engendrés. À un de ses contemporains, qu'il ne nomme pas, et qui défend l'imposition d'un prix uniforme et bas pour toutes les distances, arguant que cette pratique permettrait une augmentation du nombre des usagers, et ainsi de couvrir les coûts, Jevons répond avec ironie :

Why not go a little further and carry passengers, like letters, for a penny stamp? (Jevons (1874[1883]), p.369).

Jevons se base principalement sur deux arguments pour convaincre ses lecteurs qu'une telle option ne serait pas souhaitable. Le premier concerne la nature des coûts : dans le cas des chemins de fer, à la différence des services postaux, les coûts augmentent considérablement avec la hausse du nombre d'usagers et la longueur du

---

<sup>211</sup> « Great indignation has been expressed at the prices which railway companies have to pay in the purchase of land... » (Jevons (1874[1883]), p.357).

<sup>212</sup> « Perhaps the best-established empirical generalisation in political economy—Mr. Mill's opinions to the contrary notwithstanding—is, that the State is the worst of landlords... » (Jevons (1874[1883]), p.363).

voyage. Une augmentation du nombre d'utilisateurs, engendre des frais supplémentaires, puisqu'il devient alors nécessaire de mettre en service de nouvelles locomotives, d'embaucher de nouveaux conducteurs ou d'augmenter l'effectif dans les stations (Jevons (1874[1883]), p.375). Les coûts augmentent ainsi en même temps que le nombre d'usagers ; en d'autres termes, les coûts marginaux ne sont pas décroissants, contrairement à ce qui est observé dans le cas de la Poste. Dans certaines situations, ils peuvent même être croissants, car dans des grandes villes où l'espace disponible est limité un travail très qualifié et très coûteux peut être requis afin d'obtenir de la place pour les nouvelles installations. Une hausse du trafic nécessite, également, la mise en place de mesures de plus en plus coûteuses pour maintenir le niveau de sécurité. Ainsi Jevons écrit :

... an increase in ... traffic involves a constant increase both of capital and current expenditure (Jevons (1874[1883]), pp.375-376).

Quant à la proposition d'appliquer le même prix à toutes les distances, Jevons s'y oppose en se basant encore sur l'argument concernant les coûts. L'auteur considère qu'à la différence de l'envoi de lettres ou de télégraphes qui engendrent des coûts presque identiques quelque soit la distance, les frais qu'occasionne le transport des voyageurs diffèrent sensiblement en fonction de la longueur du trajet. Car la consommation du carburant, l'usure du matériel roulant, les salaires de ceux dont le temps de travail est affecté etc., varient en fonction de la distance (Jevons (1874[1883]), p.370).

Le deuxième argument contre la baisse des tarifs concerne le niveau de satisfaction des voyageurs. Jevons avance qu'une telle diminution ne conduirait pas forcément à une amélioration de l'utilité, si les inconvénients qu'elle engendre sont également prises en compte :

Cheapness of travelling is not the chief benefit of railway conveyance; we gain still more from its rapidity, safety, certainty, regularity, frequency, and comfort (Jevons (1874[1883]), p.368).

Dans le cas d'une augmentation du nombre d'usagers sans que l'équipement ou le nombre de personnel ne s'ajuste, ceci conduirait, selon Jevons, à une baisse de satisfaction des utilisateurs. Dans le cas où tous les trains seraient remplis

complètement, non seulement les voyageurs qui paient pour des billets de catégorie particulière – comme fumeur, non-fumeur – risqueraient de ne pas trouver des places à l'endroit désiré, mais aussi face à des circonstances particulières, comme par exemple en cas d'accident, de nombreux usagers seraient inévitablement laissés sur le quai (Jevons (1874[1883]), pp.367-368).

Compte tenu de la nature des coûts, afin de couvrir ses frais, l'État devrait imposer des prix élevés, sans quoi la gestion des chemins de fer deviendrait une activité qui provoque des pertes, et qui, de surcroît, n'arriverait pas offrir un service convenable aux usagers. Par ailleurs, en se basant sur les statistiques, Jevons constate que les taux appliquées par les compagnies de chemins de fer privées ne sont pas dans l'ensemble très élevés par rapport aux tarifs en vigueur dans principaux pays européens, si les coûts de la vie sont pris en compte<sup>213</sup>.

Ainsi, sur la base de ces arguments Jevons peut avancer que la nationalisation des chemins de fer n'est pas souhaitable. Cependant, il est conscient des abus commis par les compagnies privées afin de réaliser des profits excessifs. C'est pour cette raison qu'il préconise le contrôle strict de l'État sur ces compagnies, une solution qui sera fermement rejetée par Walras. Il écrit :

It is by applying ourselves to devise and create a judicious system of control and reform in details, and not by chimerical schemes of Government purchase, that we may really hope to improve and cheapen railway communication in the United Kingdom (Jevons (1874[1883]), p.383).

Aussi différente que cette deuxième version de la méthode de Jevons puisse paraître en comparaison de la première, il existe pourtant des similarités importantes entre les deux. Nous voyons que l'opération susceptible d'être nationalisée est d'abord évaluée par rapport à un cadre théorique, puis sur la base des données quantitatives au niveau pratique. Dans le cas de la télégraphie, par exemple, nous constatons que malgré des arguments théoriques favorables à la nationalisation de cette activité, dans le

---

<sup>213</sup> « My argument is to the effect that the present companies do on the whole render better services to the public than those of any other railway system which can be brought into comparison with ours, and at charges which are, when all circumstances are taken into account, as low or lower than those elsewhere existing, as proved by the great numbers who do travel by railway » (Jevons (1874[1883]), p.382).

domaine pratique, le résultat se révèle être un échec. Cependant, cette discordance entre la théorie et la pratique, comme dans le cas de la première méthode, ne remet pas en cause le « principe » du modèle de Jevons. Même si l'auteur ne se prononce pas contre la révision des théories, les résultats pratiques montrent seulement que l'État n'est pas en mesure d'effectuer, dans la situation actuelle, cette tâche, mais non que la nature du service des télégraphes n'est pas adaptée à la nationalisation.

Dans le chapitre suivant, nous allons nous intéresser en détail à la procédure que nous avons identifiée chez Jevons pour évaluer l'utilité, ce que nous appelons la « mesure indirecte ». Pour ce faire, nous allons nous concentrer sur la première version de la méthode de Jevons, car c'est dans celle-là que l'auteur met l'accent sur une évaluation en termes d'utilité, et non principalement en termes de coût.

## Chapitre V. Mesure indirecte

Jevons est convaincu que l'utilisation des données quantitatives est nécessaire aussi bien dans la science économique au sens réduit que dans une conception plus large comprenant des questions éthiques. Ces données permettent, à ses yeux, d'une part, d'exprimer les différences qualitatives des réformes à travers les quantités (V.1) et d'autre part de contribuer à la vérification des « conjectures » de ses théories conduisant à leur confirmation ou leur rejet (V.2). Dans ce chapitre, après avoir clarifiées ces deux aspects de la mesure que Jevons établit, nous allons illustrer sa méthode en nous basant sur son texte sur les bibliothèques publiques (RFPL), qui est de notre point de vue un des plus aboutis (V.3). Dans cet article, l'auteur se réfère à une relation entre le nombre de livres empruntés et l'utilité sociale afin de défendre l'idée que les bibliothèques publiques accroissent cette dernière.

### V.1 La qualité à travers la quantité

Nous avons déjà souligné que Jevons s'était fixé un objectif un peu singulier pour son époque qui consistait à représenter le caractère qualitatif des plaisirs à travers des données quantitatives. Une telle démarche le conduit à adopter, comme nous l'avons également évoqué, ce qu'il considérait comme le véritable enseignement de Bentham qui permet d'éviter l'introduction des éléments qualitatifs dans l'utilitarisme<sup>214</sup>. Puisque cette idée est à l'origine de la critique adressée par Jevons à la théorie de John Stuart Mill, dans cette section nous allons nous référer aux arguments que Jevons avance contre le raisonnement de Mill afin d'explicitier sa conception de la qualité.

Suivant Mill, l'introduction des éléments qualitatifs ne serait pas contradictoire avec les principes utilitaristes. Concernant les auteurs qui ont généralement rejeté une telle conception il écrit :

---

<sup>214</sup> Voir Partie II, I.2.



(They) might have taken the other, and, as it may be called, higher ground, with entire consistency. It is quite compatible with the principle of utility to recognise the fact, that some kinds of pleasure are more desirable and more valuable than others. It would be absurd, that while, in estimating all other things, quality is considered as well as quantity, the estimation of pleasures should be supposed to depend on quantity alone (Mill (1861), pp.258-259).

Jevons, dans ses articles sur John Stuart Mill, critique la démarche de ce dernier : il lui reproche d'avoir abandonné le fondement principal de l'utilitarisme de Bentham en établissant une hiérarchie des actions humaines en fonction de critères moraux. Il continue en affirmant que cet auteur a rendu confus l'enseignement de son prédécesseur dont objectif était d'offrir une piste menant à la quantification des peines et des plaisirs en en simplifiant la mesure<sup>215</sup>. Si les idées de Mill ont trouvé écho parmi ses contemporains, pour Jevons, ceci était dû à l'élégance de ses formulations plutôt qu'à leur contenu. La démarche superficielle de Mill pour combiner « scientific treatment with [...] noble sentiments and high inspirations » était si réussie qu'elle pourrait même tromper un logicien (Jevons (1879), p.523) ; ceci explique d'ailleurs pourquoi nombreux auteurs ont accepté sans réserve l'idée selon laquelle « what Hume and Paley and Jeremy Bentham began, Mill has carried nearly to perfection » (Jevons (1879), p.522).

On pourrait certes discuter la fidélité de ces critiques à la pensée réelle de Mill, mais ceci n'est pas notre objectif ici. Ce qui nous intéresse est de savoir si l'attitude de Jevons était contradictoire comme avancé par Peart sur ce sujet (cf. Partie II,I.2) : si Jevons réfute d'une manière catégorique l'introduction des éléments qualitatifs dans l'utilitarisme dans son article de 1879, il semble, en effet, adopter une démarche opposée dans ses écrits sur la réforme sociale.

Il est vrai qu'au premier abord, l'incohérence de la position de Jevons par rapport à des plaisirs de qualité différente peut sembler évidente. Car même, dans la

---

<sup>215</sup> Dans le quatrième de sa série d'article sur J.S. Mill il écrit : « Mill proposed to give "geniality" to the Utilitarian philosophy by throwing into confusion what it was the very merit of Bentham to have distinguished and arranged scientifically » (Jevons (1879), p.533). Et plus loin : « He brought to confusion the philosophy of his master, Bentham ; he ignored that which was partly to replace, partly to complete it » (Jevons (1879a), p.535). Dans un autre article publié en 1879 Jevons critique également les écrits de Mill sur la logique (Jevons (1879c)).

TPE, il regroupe les plaisirs en deux catégories : les plaisirs inférieurs qui correspondent aux besoins fondamentaux des hommes, et les plaisirs supérieurs qui indiquent les besoins plus raffinés et intellectuels. L'existence d'une telle classification peut sembler contradictoire si l'on veut adopter un point de vue benthamien. Cependant, Jevons est plus cohérent sur ce sujet qu'on le pense. En effet, comme Sigot le fait remarquer, ce qui est essentiel ici, n'est pas de savoir si Jevons accepte ou réfute l'idée selon laquelle il pourrait y avoir des plaisirs de différentes qualité, mais de savoir si selon Jevons la qualité pourrait être considérée comme une dimension supplémentaire, exogène qui ne peut pas être réduite à une représentation quantitative exprimée par l'intensité et de la durée de la sensation (Sigot (2002), p.271). L'étude que nous avons menée jusqu'ici s'est efforcée de montrer que, pour Jevons, la qualité n'est pas une caractéristique exogène des plaisirs. Nous trouvons une interprétation similaire à la notre dans l'ouvrage de Schabas. Cette dernière écrit :

As for social and altruistic feelings, they differ from lower ones only in degree, not kind (Schabas (1990), p.38).

Ainsi, elle semble rejeter, comme nous le faisons, l'idée de l'existence des sentiments qualitativement différents dans l'analyse de Jevons.

Cependant, il ne faut pas considérer que notre interprétation de la pensée de Jevons suppose que l'auteur rejette totalement l'existence de différences entre des plaisirs d'un point de vue qualitatif. Une telle interprétation serait erronée, car Jevons lui-même, reconnaît sans aucune réserve l'existence d'une distinction entre les différentes sensations. Il écrit :

Of course, it will be understood that I am not denying the moral superiority of some pleasure and courses of life over other. I am only showing that Mill's attempt to reconcile his ideas on the subject with Utilitarian theory hopelessly fails (Jevons (1879), p.532)

Ce qu'il critique et n'admet pas dans son analyse est la comparaison des sensations selon ce critère. Il explique son raisonnement avec l'exemple suivant dans le même article :

The tippler may esteem two pints of beer doubly as much as one; the hero may feel double satisfaction in saving two lives instead of one; but who shall weigh the pleasure of

a pint of beer against the pleasure of saving a fellow-creature's life (Jevons (1879), p.526).

De ce fait, pour Jevons la seule manière d'exprimer la qualité réside dans une représentation quantitative des plaisirs et des peines. Et la source d'information sur ces quantités, comme nous l'avons déjà vu, se trouve dans les données statistiques. De notre point de vue, une telle interprétation constitue également un élément supplémentaire pour renforcer l'idée de l'existence des liens entre la pensée de Jevons et celle de son prédécesseur. Car une telle démarche nous semble cohérente avec celle de Bentham qui cherche un critère « objectif » afin d'évaluer l'utilité.

Cependant, il reste toujours une question à résoudre : quelle est l'origine théorique qui permet de réduire la qualité en quantité ? La distinction que Jevons fait entre les plaisirs supérieurs et inférieurs en se basant sur la « Loi de subordination des besoins » de Banfield fournit une réponse à cette question. Selon cette loi :

...it can not be said that the satisfaction of a lower want *creates* a higher want; it merely permits the higher want to manifest itself (cited by Jevons (1871[1970]), p.112).

À la lumière de cette précision, les classements que Jevons propose apparaissent plus comme la reformulation de sa fameuse loi qui suggère que les degrés finals d'utilité correspondant à différentes sensations sont égaux à l'équilibre individuel :

The general result of exchange is thus to produce a certain equality of utility of different commodities, as regards the same individual... (Jevons (1871[1970]), p.170).

Dès lors que l'on prend en compte la totalité de l'œuvre de Jevons ce raisonnement sort de son cadre strictement économique pour s'appliquer à tout type de sensation et ainsi permet à l'auteur d'introduire une classification des besoins en fonction de l'utilité marginale du bien qui les satisfait, et non en fonction d'une valeur intrinsèque qu'ils comporteraient.

Si l'on accepte une telle interprétation de la qualité chez Jevons, on est déjà moins disposé à admettre que la distinction qu'il propose afin de classer les sensations est basée sur une conception purement qualitative. Si l'on peut alors effectivement reprocher à Jevons d'avoir repris une vieille séparation entre les besoins « naturels » et

« intellectuels »<sup>216</sup>, il faut cependant lui reconnaître une cohérence vis-à-vis de la notion de la qualité.

Cette idée qui consiste à distinguer deux types de besoins est en effet primordiale dans l'œuvre de Jevons. Car elle se trouve également à l'origine de la séparation entre les deux types d'utilité que nous avons identifiées. Les sensations qui correspondent aux plaisirs inférieurs sont évaluées avec les quatre premières dimensions du *felicific calculus* et constituent l'objet des sciences économiques. Les autres plaisirs correspondant à toutes les dimensions de la liste de Bentham expriment les sensations supérieures qui sont mobilisées dans le domaine moral. De ce fait, elles nécessitent une théorie plus complexe que celle qui s'impose en économie. La distinction entre les niveaux économique collectif et global collectif correspond ainsi à la nature des plaisirs et des peines. Il est effectivement possible d'interpréter une telle différence comme étant une différenciation en termes de qualité comme dans le cas de Mill. Cependant, elle est exprimée par Jevons sur la base des circonstances du *felicific calculus* qui permettent de la quantifier.

Dans la méthode de Jevons, c'est sa procédure vérificative particulière qui rend possible l'utilisation des données quantitatives. Dans la section suivante nous aborderons ce sujet.

## V.2 La méthode de vérification de Jevons

Cet aspect concerne de près la méthodologie que Jevons adopte . Il est vrai que, d'un point de vue épistémologique moderne, à la lumière des apports du « falsificationisme » de Popper<sup>217</sup>, il est légitime de douter des apports éventuels d'une

---

<sup>216</sup> Comme Jevons lui-même le note dans *The Principles of economics* plusieurs auteurs tels que Le Trosne, Condillac, Bastait, Courcelle-Seneuil, Garnier ou Senior adoptent une distinction similaire (Jevons (1905), pp.7-8).

<sup>217</sup> Popper considère qu'il y a une asymétrie entre la vérification et l'infirmité et il se base sur cette asymétrie afin de formuler son critère de démarcation. Une théorie est considérée comme scientifique si elle est susceptible d'être réfutée. Elle est corroborée si aucun fait qui la réfute n'est trouvé. Cependant, une contradiction nette entre la méthode de Jevons et celle proposée par Popper n'est pas acceptée d'emblée par tous les auteurs. Par exemple, si l'on suit le raisonnement de

méthode qui repose sur une procédure vérificative. Tout en reconnaissant l'intérêt d'une telle critique, nous considérons qu'elle ne s'applique pas au procédé adopté par Jevons, car la vérification que l'auteur propose ne permet pas d'invalider les théories mais simplement les conséquences pratiques de celles-ci. De plus, notre objectif ici n'est ni de discuter la validité épistémologique de la procédure adoptée par Jevons, ni d'évaluer celle-ci au vu de l'épistémologie moderne. Dans notre travail, nous abordons la démarche vérificative de Jevons d'une manière spécifique, consistant à mettre l'accent sur ses implications dans l'utilisation des données quantitatives pour l'évaluation de l'utilité sociale. Car pour nous l'essentiel consiste à mettre en évidence l'idée que la séparation qu'introduit Jevons entre la mesure de l'utilité et les jugements de valeur lui permet d'utiliser l'objet de la vérification comme une variable pour mesurer l'utilité.

L'étude de la dernière étape de la méthode de Jevons nécessite d'abord que l'on explicite ce sur quoi cette vérification porte. Ceci nous ramène à un sujet que nous avons déjà évoqué – la procédure d'intégration des jugements de valeur dans la théorie de Jevons. Il est vrai que ce sujet fait partie de ce que nous considérons comme étant la deuxième étape de la méthode de Jevons. Cependant, dans cette section, afin de faciliter la compréhension de la portée de la procédure de vérification de l'auteur, nous allons d'abord rappeler quelques éléments relatifs à ce sujet (§ V.2.1) avant de nous intéresser au moyen que Jevons propose pour vérifier des hypothèses (§ V.2.2).

### **V.2.1 Le champs de la vérification**

Comme nous l'avons déjà mentionné, Jevons semble introduire une différence entre divers postulats qui font partie de son analyse. Il distingue ainsi ceux que nous considérons comme étant les premiers, « les principes », ne sont pas sujets à une vérification par les données empiriques, tandis que les seconds, les « conjectures », peuvent être confirmées ou réfutées dans la troisième étape.

---

Hutchison Jevons serait un précurseur de Popper aussi bien d'un point de vue de méthode scientifique que dans sa proposition de faire des expériences sociales à petite échelle (Hutchison (1969), pp. 238-239).

Ainsi, dans la théorie de Jevons il existe des principes qui, par définition, ne font pas l'objet de sa procédure vérificative. En effet, cette dernière ne concerne pas le corps analytique de sa méthode – si le niveau d'éducation s'améliore une hausse de l'utilité collective se produit – mais seulement ses conclusions pratiques – une augmentation du niveau d'éducation est effectivement réalisée par les réformes choisies. Ceci signifie que si les statistiques ne confirment pas les intuitions de Jevons sur les effets positifs des réformes, la construction théorique de sa méthode n'est pas remise en cause, mais ce sont les conjectures qu'il avance qui le sont. Une telle démarche permet à Jevons d'attribuer une base quantitative à la thèse qu'il avance. C'est-à-dire, à partir du moment où certains principes moraux sont admis, les comparaisons interpersonnelles qui permettent de déterminer si une amélioration de l'utilité collective se produit ou non, se font sur la base des jugements de faits<sup>218</sup>. C'est pour cette raison que la procédure de vérification que Jevons avance présente un intérêt pour notre travail.

## **V.2.2 Le moyen de vérification: l'expérimentation sociale**

Nous avons vu que selon Jevons, les hypothèses concernant la capacité des réformes à augmenter l'utilité devraient se voir, en dernier lieu, confirmées ou infirmées en utilisant des données statistiques. Cette idée de vérification qui constitue un élément important de son étude du domaine moral est en effet déjà présente dans la TPE. Jevons écrit :

Theory must be invested with the reality and life of fact (Jevons (1871[1970]), p.90).

Cependant, une telle affirmation n'empêche pas l'auteur de se rendre compte du caractère délicat d'une telle démarche. Il qualifie d'ailleurs la procédure vérificative de

---

<sup>218</sup> De ce point de vue, il est également possible de trouver des similarités entre le procédé que Jevons adopte et la fonction d'utilité sociale de Bergson et Samuelson (voir Partie I, II,2.3). Car cette dernière repose également sur une procédure qui consiste à placer les jugements normatifs en avant de l'opération technique qui permet de prendre une décision publique. Cependant, cette démarche se sépare de celle de Jevons pour la raison qu'elle cherche à établir des fonctions d'utilité sociale ordinales, alors que la méthode de Jevons repose sur la possibilité de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité sur la base d'une mesure cardinale. Par conséquent, si le modèle Bergson-Samuelson écarte les jugements de valeur, la méthode de Jevons cherche à les étudier d'une manière systématique.

sa méthode comme étant « la partie la plus insatisfaisante » de son travail (Jevons (1871[1970]), p.88). Une procédure vérificative nécessite que l'on soit en mesure d'isoler une « cause agissant seule, tandis que les autres demeurent sans changement » (Jevons (1871[1970]), p.88), ce qui est difficile à obtenir dans un contexte social. Cependant, il ne considère pas ce problème comme insurmontable, car il semble convaincu qu'il est possible de faire des vérifications « approximatives » (Jevons (1871[1970]), p.89) sur la base des statistiques. Cette idée d'approximation joue un rôle important dans l'œuvre de Jevons. Tant au niveau économique que social<sup>219</sup>, c'est elle qui permet à l'auteur de procéder à des théorisations.

Si dans la TPE Jevons préfère ne pas se confronter aux difficultés liées à l'introduction d'une procédure vérificative basée sur les statistiques pour se concentrer sur l'élaboration de la théorie pure<sup>220</sup>, dans le domaine social au sens large, une telle démarche lui semble par contre indispensable. Ceci explique pourquoi c'est dans MSR que l'on trouve les éléments clé permettant de comprendre la méthode de vérification de Jevons. Dans cet ouvrage, l'auteur introduit l'idée que les agents sur lesquels on voudrait tester les effets des réformes peuvent être isolés grâce à des expériences délibérées.

L'article de Jevons intitulé « Experimental legislation and the drink traffic » (1880) publié dans MSR (pp.253-276) constitue une source précieuse pour rendre compte des idées de Jevons sur l'expérimentation dans le domaine social. Il inaugure ce texte en citant Erasmus Darwin<sup>221</sup> qui adresse les paroles suivantes à Richard Lovell Edgeworth<sup>222</sup> :

A fool, Mr. Edgeworth, is one who has never made an experiment (Jevons (1880[1883]), p.253).

Pour Jevons ces mots reflètent bien l'importance de l'expérimentation mais ne

---

<sup>219</sup> Peart aborde également ce sujet. Elle écrit : « ...it transpires that in applied economics Jevons insisted upon the use of approximation techniques... » (Peart (1996), p.174).

<sup>220</sup> « I make hardly any attempt to employ statistics in this work, and thus I do not pretend to any numerical precision. But, before we attempt any investigation of facts, we must have correct theoretical notions... » (Jevons (1871[1970]), p.90).

<sup>221</sup> Erasmus Darwin (1731-1802) est le grand-père de Charles Darwin (1809-1882).

<sup>222</sup> Richard Lovell Edgeworth (1744-1817) est le grand-père de Francis Ysidro Edgeworth.

nous dispense nullement de la nécessité de définir précisément ce qu'est l'expérience.

Pour l'économiste anglais :

To make an experiment ... is to arrange certain known conditions, or, in other words, to put together certain causal agents, in order to ascertain their outcome or aggregate of effects (Jevons (1880[1883]), p.254)

Après avoir définie l'expérience ainsi, Jevons s'interroge sur le rôle qu'elle pourrait avoir dans différentes disciplines. En ce qui concerne les sciences naturelles, il considère que la place de l'expérimentation est indiscutable : la quasi-totalité des progrès de la race humaine au cours des trois derniers siècles, est le résultat du recours régulier et minutieux aux expériences (Jevons (1880[1883]), p.254). « Si l'on pouvait tracer » dit-il « l'histoire de la locomotive à vapeur, de l'éclairage au gaz, du télégraphe électrique, des câbles sous marins, ou de n'importe quel développement, on verrait qu'ils ont peu de choses à voir avec le génie du Parlement à les planifier »<sup>223</sup>, mais que leur développement consiste en une série d'essais empiriques intentionnelles et non-intentionnelles.

Quant aux sciences sociales, le recours aux expériences est encore plus désirable du fait du caractère incertain de celles-ci (Jevons (1880[1883]), p.258). C'est pour cette raison que le législateur, qui est en mesure de mettre en œuvre des réformes, doit expérimenter les lois avant d'étendre leurs champs d'application à tout le pays. Dans le domaine social, il sera erroné de procéder sur la seule base des connaissances *a priori*<sup>224</sup>. Par conséquent, les théories ne doivent pas constituer le seul appui pour planifier des réformes (Jevons (1880[1883]), p.264). Le progrès social s'effectue en abandonnant les tentatives qui débouchent sur des échecs économique et social, et en adoptant celles qui réussissent. Les institutions sociales qui sont acceptées par le peuple survivent, les autres sont condamnées à disparaître et laissent leur place à de nouvelles. Ainsi, aux yeux de Jevons, l'expérimentation sociale se confond avec le progrès social (Jevons

---

<sup>223</sup> « If we had time to trace the history of the steam engine, of gas lighting, of electric telegraphs, of submarine cables, of electric lighting, or of any other great improvement, we should see, in like manner, that the wisdom of Parliament has had nothing to do with planning it » (Jevons (1880[1883]), p.257, nous traduisons).

<sup>224</sup> « ... we must not proceed in such matters on a priori grounds at all » (Jevons (1880[1883]), p.264)



(1880[1883]), p.256). Une conception théorique facilite certes le choix entre les expériences les plus adaptées aux cas traités ; cependant, ce sont les expériences appliquées à des petites échelles qui permettent de résoudre les complexes problèmes des sciences sociales. Il écrit sur ce sujet :

But the main point of my theme is to prove that we cannot really plan out social reforms upon theoretical grounds. General argument and information of all kinds may properly be employed in designing and choosing the best experiments, but specific experience on a limited scale and in closely proximate circumstances is the only sure guide in the complex questions of social science. Our method must be that of the supremely text: "Prove all things; hold fast that which is good..." (Jevons (1880[1883]), p.276).

L'idée d'une expérience au niveau national est également écartée par Jevons. L'auteur évoque plusieurs raisons pour cela. D'abord, il existe une contrainte temporelle : un changement général de la législation requiert une durée considérable, ce qui limite le nombre d'expériences réalisables pendant une carrière politique. Deuxièmement, une telle expérience ne permet pas de faire la différence entre les effets désirés et le résultat général (Jevons (1880[1883]), p.264). Jevons avance que « les données statistiques sont souvent numériques et quantitatives, s'il existe plusieurs agents causaux dans une opération, leurs effets sont simplement additionnés algébriquement et ils sont inextricablement fusionnés avec la somme totale » (Jevons (1880[1883]), p.264). Or, l'expérience valide est caractérisée par l'existence d'une et une seule variable dont les effets sont recherchés, les autres paramètres étant constants. (Jevons (1880[1883]), p.265). Pour expliquer cette idée, Jevons donne l'exemple d'un agriculteur chimiste qui cherche à connaître les effets d'une nouvelle espèce d'engrais sur sa production. Si cet individu choisit de fertiliser tout son terrain avec le même produit, il sera difficile de savoir si la hausse ou la baisse éventuelle dans la production a comme origine ce nouveau type d'engrais ou un changement, par exemple, dans les caractéristiques saisonnières. Il est vrai qu'il pourrait comparer sa récolte avec celle de son voisin mais le meilleur moyen afin de détecter le changement introduit par l'utilisation de l'engrais serait de l'appliquer seulement sur une seule partie des terres expérimentales, ce qui permettra d'isoler les effets de l'agent testé. Un tel choix rendrait possible également, la mise en place de plusieurs expériences distinctes dans une ferme de taille moyenne (Jevons (1880[1883]), p.265).

Jevons considère qu'une telle expérience pourrait être également fructueuse afin de prendre des décisions publiques. Il suggère la mise en place des différentes lois dans différentes villes de sorte que la portée de celle qui permet de créer le plus d'utilité soit étendue éventuellement dans tout le pays. La solution la plus bénéfique sera d'ailleurs imitée spontanément par d'autres localités. De plus, il n'est pas forcément avantageux d'avoir une uniformité législative dans une nation, car divers districts représentent des caractéristiques différentes et peuvent, de ce fait, nécessiter des lois différentes (Jevons (1880[1883]), pp.271-272).

Jevons n'ignore pas pourtant qu'en réalité les intérêts personnels des hommes politiques peuvent influencer les décisions prises. Mais il ne préfère pas détailler ses idées sur ce sujet car cela ne constitue pas le thème de son travail. D'ailleurs, il ne veut pas penser qu'en Angleterre, le souci principal du gouvernement ne soit pas la réforme sociale du peuple, mais si c'est le cas, selon Jevons, il nous reste qu'à espérer qu'il existe des pays plus brillants où la situation politique est différente (Jevons (1880[1883]), p.270). Ainsi, comme Walras, Jevons fait-il abstraction des éventuels dysfonctionnements au sein des autorités administratives.

« Experimental legislation and the drink traffic » n'est pas le seul article dans lequel Jevons aborde la question de l'expérimentation. Par exemple, dans POT Jevons (1867[1883]) que nous avons déjà étudié, Jevons utilise le même argument. Il écrit :

Much difference of opinion arises, even in a purely economical point of view, upon the question of the limits of State interference. My own strong opinion is that no abstract principle, and no absolute rule, can guide us in determining what kinds of industrial enterprise the State should undertake, and what it should not. State management and monopoly have most indisputable advantages; private commercial enterprise and responsibility have still more unquestionable advantages. The two are directly antagonistic. Nothing but experience and argument from experience can in most cases determine whether the community will be best served by its collective state action, or by trusting to private self-interest (Jevons (1867[1883]), p.278).

Ou dans RS il écrit :

A little experience is worth much argument; a few facts are better than any theory (Jevons (1874[1883]), p.353)

Comme Walras, ainsi que nous le verrons dans la partie suivante, Jevons semble

considérer que la question de savoir quels biens et services doivent être produits par l'État et quels autres doivent relever de l'initiative privée ne peut pas être tranchée d'une manière théorique. Cependant, Jevons ne renonce pas à l'idée d'élaborer des théories, car quelques paragraphes plus loin il écrit :

I need hardly stay to demonstrate that facts are valueless unless connected and explained by a correct theory (Jevons (1874[1883]), p.354).

Ces déclarations qui pourraient sembler, au premier abord, contradictoires mettent, de notre point de vue, en évidence l'importance du lien entre la théorie et l'expérience pour Jevons dans le domaine social. Si l'auteur n'expose pas ses idées d'une manière structurée sur ce sujet, les éléments que nous avons exposés dans ce paragraphe nous confirment dans nos remarques concernant la construction de la méthode de Jevons : la théorie provenant des principes permet de choisir les réformes à étudier mais une vérification de leurs résultats pratiques est nécessaire afin de se rendre compte de leur capacité réelle à améliorer l'utilité. Par conséquent, la théorie et l'expérience – qui est une source de données statistiques – ont chacune un rôle indispensable pour prendre des décisions publiques.

L'expérimentation sociale nécessite la mise en place de toutes les étapes d'une expérience pour les réformes qui sont totalement absentes dans la société. Cependant, la prise de décision concernant l'extension des actions qui existent déjà devrait se baser, selon Jevons, sur l'étude de ces cas. Ceci est le cas des bibliothèques publiques que nous allons étudier dans la section suivante.

### **V.3 Les bibliothèques publiques : une source d'utilité**

Dans cette section, notre objectif sera d'appliquer l'étude théorique que nous avons réalisée jusqu'ici à un cas concret, celui des bibliothèques publiques, que Jevons traite dans son papier intitulé « The Rationale of Free Public Libraries ». Cet article paraît, d'abord, dans la *Contemporary Review* en 1881, avant d'être republié en 1883 dans les *Methods of Social Reform*. Ce texte d'économie appliquée sera notre point d'appui afin de comprendre le modèle théorique que construit Jevons concernant les

relations entre les niveaux individuel et collectif.

Jevons s'intéresse à la réforme des bibliothèques publiques pour son potentiel à élever l'utilité collective par le biais de l'amélioration du niveau d'éducation. Cependant, il constate qu'à son époque, ces institutions n'attirent pas autant d'attention qu'elles mériteraient. En effet, en Angleterre du XIXe siècle, les bibliothèques publiques existaient déjà depuis plusieurs années dans la plupart des grandes villes anglaises<sup>225</sup>, par conséquent, elles avaient déjà dépassé « le stade expérimental »<sup>226</sup>. Jevons explique que ceci pourrait être la raison du détournement de l'intérêt de ces institutions et de l'abandon de la recherche de nouvelles idées sur ce sujet. Cependant, de son point de vue, cette question nécessite plus de réflexion, car non seulement plusieurs villes de taille petite et moyenne mais aussi de nombreuses grandes villes manquent toujours de bibliothèques publiques à son époque. Cette constatation est à l'origine de son projet qui consiste à identifier les arguments qui seront en faveur ou contre l'établissement des bibliothèques publiques. Jevons décrit dans la RFPL son but ainsi :

...to form some estimate of the reasons which may be urged in favour or against the system of providing literature at the public cost (Jevons (1881[1883]), p.28).

Dans cette section, après avoir présenté les traits généraux de l'article de Jevons (§V.3.1), dans les paragraphes qui suivent, nous allons l'étudier dans le cadre de notre analyse sur les mécanismes d'externalités de Jevons. Afin de réaliser cet objectif, nous allons adopter un plan similaire à celui du chapitre III (Partie II), car une telle structure nous permettra de mettre en parallèle d'une manière claire l'analyse théorique de Jevons et son application. Ainsi, nous aborderons d'abord le mécanisme de transfert de richesse (§V.3.2) avant de présenter le principe de multiplication d'utilité (§V.3.3) et le mécanisme générateur d'externalités intertemporelles (§V.3.4). Enfin, dans le dernier

---

<sup>225</sup> La première loi promulguée sur l'ouverture des bibliothèques publiques en Angleterre date de 1850. Celle-ci a été complétée au fil du temps par d'autres amendements. Voir sur cette question A. Black (2006). Il est également intéressant de souligner ici que le mouvement à l'origine de la construction des bibliothèques publiques est largement influencé par l'utilitarisme. Voir sur ce sujet également A. Black (2006), pp.29-30.

<sup>226</sup> « Already, indeed, this work (establishment of Free Public Libraries) has been carried into effect in a considerable number of towns, and has passed quite beyond the experimental stage » (Jevons (1881[1883]), p.28).

paragraphe, nous nous efforcerons de clarifier l'argument de Jevons concernant la capacité des bibliothèques à améliorer le bien-être social sur la base de ces mécanismes (§V.3.5). Cependant, il nous faut préciser ici que si le schéma que nous allons présenter ci-dessous émerge de l'article de Jevons, il constitue une version simplifiée de son analyse. Il est alors possible d'élargir notre étude en y rajoutant d'autres éléments, d'autres mécanismes susceptibles de renforcer l'idée d'une amélioration du bien-être collectif par l'établissement des bibliothèques publiques.

### V.3.1 Une relecture de l'article de 1881

Nous pouvons désormais définir le problème que Jevons s'efforce de résoudre d'une manière formelle. Nous avons déjà constaté que l'auteur concevait une utilité sociale  $W$ , dépendant positivement des utilités individuelles  $U_i (i=1, \dots, n)$ . Nous pouvons alors écrire une première équation ainsi :

$$W = f(U_i) \quad [1]$$

Il a été déjà avancé que les réformes sociales que Jevons propose ont comme objectif l'augmentation de  $f(U_i)$ . Alors, tout l'intérêt de la méthode de Jevons réside dans sa capacité à démontrer d'une manière convaincante si cette hausse s'est bien réalisée. On pourrait considérer qu'une telle démarche ne peut être concluante que si la forme de cette fonction est parfaitement définie. Cependant, ce n'est pas ce qu'implique le procédé proposé par Jevons. Effectivement, son concept de « corps commerçant » au niveau économique collectif peut sembler impliquer une procédure additive, mais comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, Jevons est prudent même dans la TPE sur la possibilité de procéder à une simple addition des utilités individuelles. Quant à l'étude du domaine moral au sens large, il apparaît de manière limpide que la fonction d'utilité que Jevons propose n'a pas de forme précise.

Une telle démarche pourrait à juste titre attirer des objections. On pourrait effectivement douter de l'efficacité dans la résolution de cas pratiques d'une méthode qui ne contient pas une fonction d'utilité collective de forme définie. En absence de connaissance précise de la relation entre l'utilité sociale et les utilités individuelles, il

peut paraître inutile de faire référence à l'existence de cette relation. Cependant, Jevons trouve un moyen astucieux afin de contourner ces difficultés. Il propose une méthode qui repose sur des variables qui ont un effet connu sur les utilités  $U_i$ . Puisqu'une telle démarche nécessite seulement la connaissance de la relation entre la variable définie et le bien être collectif, elle permet d'éviter l'introduction, dans sa théorie, d'une hypothèse forte sur les relations précises entre l'utilité sociale et les utilités individuelles.

La question de la forme de la fonction d'utilité sociale est liée, comme nous le savons, à la question des comparaisons interpersonnelles d'utilité. Comme nous l'avons déjà évoqué, de notre point de vue, Jevons n'était pas un parétien avant l'heure et ses objections sur ce sujet concernaient moins le *principe* de faire des comparaisons que la *manière* de les effectuer (Partie II, III.4). Sa méthode d'évaluation d'utilité que nous avons brièvement décrite ci-dessus implique la possibilité de faire des comparaisons d'utilité entre différents individus, même si elles sont partielles et approximatives. C'est justement l'acceptation d'une telle comparaison qui rend possible l'affirmation d'une influence positive des bibliothèques publiques sur l'utilité globale collective  $W$ .

Ces constats, nous permettent de mettre en avant deux caractéristiques essentielles de la fonction d'utilité globale collective de Jevons, qui sont toutes les deux imaginables seulement lorsque la méthode indirecte est employée :

- d'abord, la fonction en question ne possède pas une forme définie,
- puis, elle admet cependant une certaine forme de comparaisons interpersonnelles d'utilité.

De façon schématique, le raisonnement de Jevons dans RFPL peut être reconstitué comme suit. Jevons isole parmi les déterminants de l'utilité sociale le nombre de livres  $x$  acquis par des bibliothèques publiques, achetés et mis à disposition par l'institution. L'hypothèse selon laquelle cette utilité sociale dépendrait des utilités individuelles, même si on ne connaît pas la forme précise de cette dépendance, conduit à identifier trois catégories d'agents :

- 1) des contribuables, généralement fortunés, qui financent l'acquisition des ouvrages,

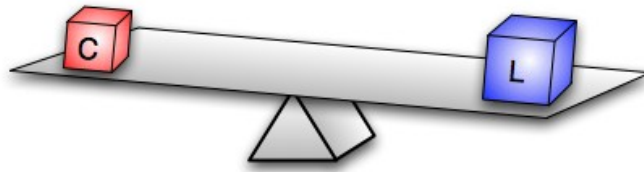
- 2) les lecteurs, plus pauvres, qui utilisent les services offerts par les bibliothèques publiques ;
- 3) les simples visiteurs, qui profitent de l'agrément des bibliothèques même s'ils ne lisent aucun livre.

Il existe également un quatrième agent, l'administration, qui prend la décision d'ouverture des bibliothèques. Cependant, le niveau d'utilité de celui-ci n'entre pas dans les calculs en tant que tel, car il correspond aux utilités des autres catégories d'agents définies ci-dessus. C'est à dire, si, par exemple, les dépenses de l'administration augmentent, ceci correspond à la baisse d'utilité des contribuables qui les financent par les impôts qu'ils versent. Par conséquent, l'administration n'apparaît pas comme un agent à part entière dans notre équation finale.

Jevons identifie un élément commun dans la détermination du niveau d'utilité de ces différentes catégories : les livres, qui sont achetés pour les bibliothèques, sur la décision de l'administration, aux dépens des contribuables et pour l'utilisation des lecteurs et des visiteurs. Le nombre de livres affecte, même si c'est de manière différente, directement le niveau d'utilité de ces agents  $U_i$ , et par conséquent influence indirectement l'utilité globale collective  $W$ . C'est pour cette raison qu'il peut être considéré comme un paramètre permettant une évaluation indirecte de l'utilité sociale. L'article de Jevons a, alors, comme objectif de définir les manières diverses dont cette variable améliore le bien-être collectif en influençant le niveau de bien-être de ces différentes catégories d'agents.

### **V.3.2 Les bibliothèques publiques : un moyen efficace pour le transfert d'utilité**

Le premier argument que Jevons avance sur les effets positifs des réformes concerne les conséquences sur l'utilité collective d'un transfert d'utilité dans une situation où il y a un seul lecteur et un seul contribuable (cf. Partie II, III.1). Jevons considère que même dans un tel cas, le gain d'utilité du lecteur sera supérieur à la perte d'utilité engendrée par le coût de l'achat de  $x$  livres  $C_x$  de sorte que l'utilité sociale  $W$  en serait améliorée. La figure suivante nous permettra d'illustrer cette idée.



**Figure 3**

$C$  représente la désutilité subie par les riches contribuables et  $L$  l'utilité des lecteurs pauvres.

Cette conviction chez Jevons est tellement forte qu'elle le conduit à inciter les riches à participer au financement des bibliothèques publiques en plus de leur obligation d'impôt. Il écrit :

It is difficult to imagine... a wiser and better way in which a rich man or a rich woman may spend available wealth than in founding a Free Library in some town which has hitherto feared the first cost of the undertaking (Jevons (1881[1883]), p.48).

Cependant, comme nous avons déjà fait remarquer, ce mécanisme ne constitue pas l'argument principal de Jevons. L'évaluation du bien-être social repose principalement sur les mécanismes générateurs d'utilité que nous avons identifiés dans son œuvre.

### **V.3.3 Le principe de multiplication d'utilité : l'étendue des livres publics**

Ce principe concerne le nombre de lecteurs et de visiteurs qui profitent des services offerts par les bibliothèques publiques (cf. Partie II, III.2.1).

#### **A. Les lecteurs**

En premier lieu, Jevons s'efforce de montrer l'importance du nombre de lecteurs qui fréquentent les bibliothèques, car une consultation accrue des livres lui permet de soutenir que l'ouverture des bibliothèques conduit à l'augmentation de l'utilité des lecteurs.



Jevons avance que c'est le caractère public des livres qui permet une augmentation du nombre des lecteurs. L'idée de la mise en disposition des biens à la portée du peuple, chez Jevons (tels que les livres dans les bibliothèques publiques ou les objets dans un musée) nous avait conduit, dans les chapitres précédents, à faire le rapprochement entre sa conception et la notion de bien public moderne. Dans RFPL, Jevons avance un autre argument qui renforce, à notre avis, le caractère public qu'il attribue aux ouvrages dans les bibliothèques. Ceci concerne leur coût par emprunt. Le raisonnement de Jevons peut être décrit ainsi : en divisant les dépenses totales de certaines bibliothèques par le nombre de fois que les livres ont été empruntés, il obtient le coût moyen par emprunt (Jevons (1881[1883]), p.30). Par exemple à Birmingham ce coût est de 1 8d. par volume, 1 92d. à Rochdale, 2 7d. à Manchester etc. (Jevons (1881[1883]), p.30). Si dans les petites bibliothèques ce coût est plus important, il reste toujours inférieur au montant que le lecteur aurait dépensé s'il avait acheté l'ouvrage lui-même. Cet argument ne peut bien entendu pas être intégré dans le mécanisme de la réduction des coûts, car les chiffres qu'indique Jevons ne reflètent pas une diminution des coûts réels. Cependant, il est le signe de l'opinion positive de Jevons sur l'intérêt des biens publics.

Nous allons maintenant suivre les traces du raisonnement de Jevons afin de discerner comment il construit une relation entre le nombre de lecteurs et  $W$ . Pour réaliser cet objectif, nous allons d'abord étudier les relations entre le  $x$  et l'utilité des lecteurs  $L$ , et entre  $L(x)$  et  $W$  en faisant abstraction des coûts, et puis nous allons intégrer dans l'analyse la désutilité engendrée par la réforme.

Jevons considère que l'ouverture de nouvelles bibliothèques va permettre d'augmenter l'utilité des lecteurs. Puisque l'ouverture de nouveaux établissements se traduit par l'augmentation du nombre de livres, ce que Jevons décrit pourrait être représenté comme une relation positive entre le nombre de livres et l'utilité des lecteurs,  $L(x)$ . Ainsi, l'augmentation de  $x$  conduit, selon l'auteur, à la hausse de  $L$ .

Il faudra préciser ici que nous représentons pour l'instant le nombre de livres à disposition  $x_d$  et le nombre d'emprunt total  $x_e$  par la même variable  $x$ , car Jevons place son analyse dans une situation où l'offre des livres publics n'est pas suffisante, ou

inexistante par rapport à la demande des lecteurs, par conséquent, l'achat de chaque nouveau livre public se traduit par une hausse de nombre d'emprunt total. Ceci signifie qu'il existe une relation croissante monotone<sup>227</sup> entre ces deux variables, et que la variation de  $x_d$  est suivie automatiquement par une variation de  $x_e$ . Ainsi, il existe le même type de relation entre

- le nombre de livres à disposition  $x_d$  et  $L$ ,
- le nombre d'emprunt total  $x_e$  et  $L$ .

Puisque l'effet de ces deux variables sur l'utilité des lecteurs est équivalent, nous allons les représenter par la même variable  $x$  dans notre fonction finale.

Cette équivalence entre les deux paramètres que nous avons évoqués renvoie à ce que nous appelons la conjecture du principe de Jevons. En effet, si l'ouverture des bibliothèques n'est pas suivie d'une augmentation du nombre d'emprunt, la relation que Jevons construit se révèle fautive<sup>228</sup>. Ainsi, en se basant sur les statistiques, Jevons s'efforce de montrer que le nombre d'emprunts total s'est effectivement accru. Il est vrai que l'observation d'une telle hausse peut être due à deux raisons différentes : soit à l'augmentation du nombre de lecteurs, soit à l'augmentation du nombre d'emprunts par lecteur. Jevons évoque les deux, cependant la première est explicite dans son travail et traitée dans le cadre du *principe de multiplication d'utilité*, tandis que la deuxième est implicite et entre dans le cadre de l'analyse sur l'*augmentation de l'utilité au niveau intrapersonnel*. Nous nous intéressons, dans ce paragraphe à cette première possibilité, la deuxième sera étudiée dans le paragraphe correspondant (cf. V.3.4.A).

Pour appuyer son argumentation sur l'augmentation du nombre de lecteurs, Jevons se base sur des données quantitatives obtenues auprès des bibliothèques différentes. Par exemple, il constate que dans *Birmingham Free Library* chacun des

---

<sup>227</sup> Une relation du type  $x_e = \alpha x_d$ .

<sup>228</sup> Il faut rappeler ici que cette constatation ne remet pas en cause le « principe » de Jevons qui consiste à construire une relation positive entre l'amélioration du niveau d'éducation et le niveau d'utilité sociale.

ouvrages a été emprunté en moyenne dix sept fois en 1862 <sup>229</sup>, et dans *The Central Library* de Leeds ce chiffre était égal à dix huit en 1873 <sup>230</sup>. En admettant qu'il est rare qu'un même livre soit emprunté plus d'une fois par le même lecteur, ce ratio traduit l'importance du nombre de lecteurs qui profitent des bibliothèques. Néanmoins, Jevons est conscient que de telles données doivent être reçues avec précaution. Car au cours de l'année suivante une baisse de taux est observée à *The Central Library* de Leeds. Cependant, ceci n'est pas le signe d'une perte d'intérêt de la part des lecteurs comme on pourrait l'imaginer, mais la conséquence de l'augmentation des stocks d'ouvrages. Ceci met en évidence la nécessité de prendre en compte les stocks de livres dans les calculs, sans quoi une baisse du nombre de fois qu'un ouvrage est emprunté peut être à tort interprétée comme le résultat d'une baisse du nombre de lecteurs.

Ayant précisé les relations entre  $x$  et  $L$ , il nous faut maintenant expliquer l'effet de  $L(x)$  sur  $W$ . Il est vrai que, si l'on fait abstraction des coûts d'établissement des bibliothèques, l'argument qui construit une relation positive entre l'augmentation de  $L(x)$  et l'amélioration du  $W$  pourrait être accepté sans hésitation. Car une telle hausse signifie que le nombre de lecteurs qui sont affectés d'une manière positive au présent par la réforme s'est accru, sans engendrer des désutilités chez certains. Cependant, si les coûts sont pris en compte, cette affirmation devient plus délicate. Or, avec le *principe de multiplication d'utilité* Jevons semble avancer que si un nombre de lecteurs important est atteint, il est possible d'avancer qu'une amélioration d'utilité sociale se produit même après que les coûts des bibliothèques sont pris en considération.

L'idée de Jevons est assez simple, mais permet néanmoins de rendre son argument plus convaincant. Si le premier mécanisme de transfert d'utilité qui se base sur la supériorité du gain d'un lecteur par rapport à la perte d'un contribuable est critiqué pour impliquer des jugements de valeur forts, ce deuxième mécanisme permet de réduire, dans une certaine mesure, ce côté arbitraire qui lui est critiqué. Il est vrai que le *principe de multiplication d'utilité* n'enlève pas les comparaisons entre individus mais

---

<sup>229</sup> « During the year that the Birmingham Free Library was in operation every book in the library was issued on an average seventeen times » (Jevons (1881[1883]), p.29).

<sup>230</sup> « In the Central Library the turn-over rate – that is to say, the average number of times that each book is used- was about eighteen times in 1873 (Jevons (1881[1883]), p.29).

rend plus acceptable la conséquence de celles-ci. Puisque cette comparaison n'implique plus seulement deux personnes, mais un petit nombre de riches d'un coté et un grand nombre de lecteurs de l'autre.



Figure 4

Alors, même si l'on connaît pas la taille des cubes représentant les utilités de deux groupes d'agents il devient plus raisonnable de soutenir qu'une amélioration de l'utilité sociale se produira grâce à l'ouverture des bibliothèques publiques<sup>231</sup>. On pourrait bien sûr ne pas être convaincu par cet argument. Mais, l'analyse de Jevons ne s'arrête pas là. L'auteur introduit d'autres éléments dans son analyse afin de renforcer son argumentation.

### **B. Les Visiteurs**

Il faut rappeler ici que les bibliothèques publiques sont à l'origine d'autres types de plaisirs que celui retiré de la lecture. Ces institutions offrent également aux visiteurs :

...a cheerful, well-warmed and well-lighted sitting-room, supplied with newspapers and magazine tables (Jevons (1881[1883]), p.31).

Si l'enregistrement des données concernant les individus qui n'empruntent pas de livres n'était alors pas commun, l'expérience en a été tentée à la bibliothèque de Manchester. Les statistiques ont montré que « every person of adequate age visited the libraries on an average about thirteen times in the year » (Jevons (1881[1883]), p.31) »,

---

<sup>231</sup> Nous considérons ici que l'utilité retirée par les lecteurs aussi bien que la désutilité dont sont victimes les contribuables ne peuvent être ni infinies ni proches de l'infini.

et ceci, même s'il n'ont emprunté aucun livre. Ainsi, la disponibilité des livres publiques ne contribue pas seulement à l'amélioration du niveau d'utilité des lecteurs mais aussi à celui des visiteurs. Il est vrai que cet argument ne découle pas directement du « principe » de Jevons que nous avons évoqué. Cependant, si ce mécanisme ne fait pas partie de la ligne argumentative principale qui s'imbrique autour des externalités intertemporelles, il vient renforcer l'argument sur l'effet positif du nombre de livres sur  $W$ .

Ainsi, si l'on note  $V$  l'utilité des visiteurs qui fréquentent les bibliothèques pour d'autres raisons que la lecture des ouvrages et si l'on considère que  $V$  dépend positivement du nombre de livre<sup>232</sup>,  $V(x)$  vient s'ajouter au niveau d'utilité collective.



Figure 5

$V$  représente l'utilité des visiteurs.

L'argument concernant le niveau du bien-être des visiteurs n'est pas le dernier. L'analyse de Jevons intègre également, comme nous le savons, les effets positifs de la lecture dans le futur.

### V.3.4 Les externalités intertemporelles : les effets positifs des livres dans le temps

Nous avons identifiée dans le paragraphe III.2.2 de la deuxième partie de notre travail deux types d'effets positifs que les réformes peuvent avoir dans le futur sur les

---

<sup>232</sup> Comme indiqué dans le paragraphe III.2.1 (Partie II), nous supposons que l'augmentation du nombre de livres conduit à l'ouverture d'autres bibliothèques.

individus.

### ***A. Une amélioration au niveau intrapersonnelle d'utilité***

Comme nous avons déjà mentionné, pour Jevons l'amélioration du niveau d'éducation grâce aux bibliothèques publiques conduit les individus à retirer plus de plaisir de la lecture des ouvrages dans le futur. Le nombre de livres a, alors, une influence positive également sur  $F$  qui représente ce gain d'utilité des agents au niveau individuel<sup>233</sup>.

Effectivement, ce sont les jugements de valeurs qu'admet Jevons, le principe de sa théorie, comme dans les mécanismes précédents, qui lui permettent d'avancer qu'une telle amélioration d'utilité se réaliserait. Cependant, dans ce cas particulier, le raisonnement de Jevons peut sembler uniquement d'ordre moral, par conséquent, immensurable par les données quantitatives provenant des statistiques. Nous ne considérons pourtant pas ceci comme étant la seule interprétation possible. Car la mesure de l'utilité individuelle par ces effets quantitatifs, l'argument que Jevons avance dans la TPE, pourrait être également envisagée dans ce contexte. Comme nous l'avons déjà brièvement abordé dans le paragraphe V.3.3.A, l'amélioration du bien-être des lecteurs au niveau intrapersonnel pourrait être évaluée par le nombre de livres qu'ils empruntent. Jevons donne des statistiques concernant ce sujet : il constate qu'en Angleterre et dans le pays de Galles chaque lecteur a emprunté de seize à dix huit ouvrages en une année, et que ce chiffre a atteint quarante quatre en Écosse<sup>234</sup>. Une évolution de ces données à travers le temps peut être considérée comme une mesure de l'augmentation de l'utilité au niveau individuel. Même si Jevons ne propose pas explicitement une telle procédure dans la RFPL, cette idée ne nous semble pas contradictoire avec sa pensée.

---

<sup>233</sup> D'un point de vue de l'évaluation de l'utilité, la détermination de cette augmentation ne nécessite ni au niveau individuel ni dans la sphère collective une mesure cardinale. Car d'abord elle n'implique pas une comparaison entre un gain et une perte d'utilité éventuels, puis elle ne requiert pas une comparaison d'utilité entre différents individus.

<sup>234</sup> « The numbers of volumes issued to each borrower in the year are from sixteen to eighteen in England and Wales, and more than forty-four in Scotland » (Jevons (1881[1883]), p.30).

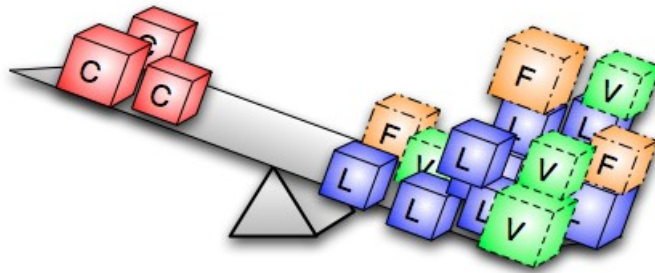


Figure 6

$F$  représente dans cette figure l'amélioration d'utilité des lecteurs. En effet, puisque  $F$  correspond à une variation de  $L$ , il est également possible de le représenter par l'élargissement des cubes d'utilités des lecteurs. Cependant, afin d'isoler ses effets d'un autre type d'augmentation, nous allons représenter  $F$  comme une variable à part entière.

### ***B. La réduction des dépenses publiques***

Comme nous avons déjà mentionné, Jevons considère, que la transformation des fonctions d'utilité des individus conduit, dans l'avenir, à une diminution du nombre de criminels et de pauvres. Cette baisse permet de réduire les fonds qui sont réservés à la prévention de ces problèmes sociaux et ainsi de diminuer les impôts payés par les riches qui constituent une source de désutilité pour eux.

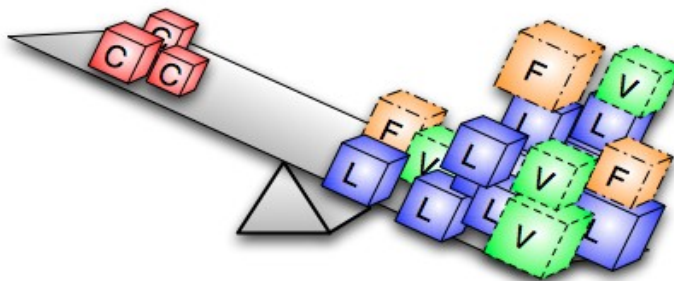


Figure 7

Il est vrai que ce raisonnement semble être fondé, comme le précédent, uniquement sur les jugements de valeur de Jevons qui ne peuvent pas être quantifiés. Cependant, si l'auteur ne l'évoque pas explicitement, il n'est pas déraisonnable de considérer que cette diminution puisse être mesurée grâce aux données quantitatives sur les dépenses des administrations publiques. Une telle démarche conduit évidemment à la question de la possibilité de mesurer cette diminution, mais pourrait s'inscrire sans problème majeur dans le cadre du système jevonsien.

Alors, il existe une relation négative entre le nombre de livres  $x$  et la désutilité engendrée par les dépenses publiques  $G$  dont la diminution affecte positivement le  $W$ . En d'autres termes, l'augmentation du nombre de livres conduisant à une baisse de désutilité des riches engendre une augmentation de l'utilité collective. Le passage de Jevons concernant cet effet mérite d'être cité dans son intégralité :

The figures already given seem to show that there is probably no mode of expending public money which gives a more extraordinary and immediate return in utility and innocent enjoyment. It would, nevertheless, be a mistake to rest the claims of the Free Library simply on the ground of economy. Even if they were very costly, Free Libraries would be less expensive establishments than prisons, courts of justice, poor-houses, and other institutions maintained by public money; or the gin palaces, music-halls, and theatres maintained by private expenditure. Nobody can doubt that there is plenty of money in this kingdom to spend for worse or for better. The whole annual cost of Free Libraries does not amount to more than about one hundred thousand pounds per annum; say, one-fifth part of the cost of a single first-class iron-clad. Now, this small cost is not only repaid many times over by the multiplication of utility of the books, newspapers, and magazines on which it is expended, but it is likely, after the lapse of years, to come back fully in the reduction of poor-rates and Government expenditure on crime. We are fully warranted in looking upon Free Libraries as an engine for operating upon the poorer portions of the population. In many other cases we do likewise (Jevons (1881[1883]), pp.31-32).

Les éléments que nous avons mis en évidence, jusqu'ici, sur la quantification des mécanismes à travers le nombre de livres renforcent également notre opinion sur le statut de la notion de qualité chez Jevons. Nous voyons de manière limpide que Jevons s'efforce de donner un fondement qui soit externe et à une certaine mesure quantifiable au choix des réformes plutôt que de leur reconnaître un caractère intrinsèque. Il est vrai que, comme nous l'avons déjà abordé, l'analyse de Jevons n'est pas exempte des jugements de valeur. L'utilité globale collective implique une analyse normative ; de ce fait la prétention à la neutralité axiologique n'est ici pas envisageable. Cependant, dans



la méthode de Jevons, les jugements de valeur sont posés préalablement à la procédure de comparaison des réformes, d'une manière à permettre l'utilisation de critères plus objectifs. Ainsi, le statut des jugements de valeur chez Jevons est tel que, contrairement à Mill, il peut envisager la représentation des éléments qualitatifs par des données quantitatives sur la base desquelles sera prise la décision publique.

Il exprime cette idée de manière claire dans son article sur Mill en comparant deux types de plaisirs, celui procuré par les bibliothèques publiques, l'autre par les courses de chevaux :

*It is a higher pleasure to build a Free Library than to establish a new Race Course ; not because there is a Free-Library-building emotion, which is essentially better than a Race-Course-establishing emotion, each being a simple unanalyzable feeling; but because we may, after the model of inquiry given by Bentham, resolve into its elements the effect of one action and the other upon the happiness of the community (Jevons (1881[1883]), p.533).*

Alors, si pour Jevons, le fait de construire une bibliothèque publique est un plaisir supérieur à la création d'un nouveau champ de course de chevaux, ce n'est pas parce qu'il existe une sensation produite par la construction de ces institutions qui serait intrinsèquement meilleure que la sensation résultant de la création de champs de course, c'est parce que l'on peut analyser les effets de chacune de ces actions sur le bonheur de la communauté. Si une telle analyse n'est pas explicitement menée pour les courses de chevaux, ceci ne signifie pas qu'elle soit impossible : discuter de la construction d'hippodrome doit se faire de la même manière que pour les bibliothèques publiques.

Cependant, Peart avance que, dans ce cas particulier, Jevons fait une distinction entre la « longueur » et l'« intensité » des plaisirs et pour elle c'est ceci qui le conduit à préférer l'action qui consiste à créer des bibliothèques publiques. Elle écrit :

*... Jevons concluded that some pleasure attributes (such as length) contributed more to Social Utility than others (such as intensity) ... He suggested ... that the construction of a library which entails lasting pleasure, results in 'higher pleasure' to the establishment of a race course that creates intense, short-lived pleasure (Peart (1996), p.148).*

Sur la base des éléments que nous avons avancés dans les paragraphes précédents nous estimons que la « longueur » que Peart décrit ne correspond pas à un caractère autonome, externe d'une réforme mais à la prise en compte de leurs effets sur

un grand nombre d'individus y compris dans les générations futures<sup>235</sup> et sur les individus eux-mêmes. Ainsi, de notre point de vue, en proposant une telle réforme qui consiste à créer des bibliothèques publiques, au lieu de construire de nouveaux hippodromes, Jevons ne contredit pas ses arguments initiaux sur le rôle de la qualité dans l'utilitarisme. Puisque la qualité n'est pas une caractéristique exogène des plaisirs ou des peines, mais une conséquence des mécanismes générateurs d'externalités. Et ce sont ces mécanismes qui permettent à Jevons d'évaluer la contribution des réformes à l'utilité globale collective.

### V.3.5 L'éloge des bibliothèques publiques : une évaluation indirecte de l'utilité

L'illustration des mécanismes cités ci-dessus avec l'exemple des bibliothèques publiques nous permet de mieux comprendre la méthode que propose Jevons : l'impossibilité d'une évaluation directe de  $W$ , [1] ci-dessus, et l'absence d'une procédure additive explicite conduisent l'auteur à s'efforcer de donner de la substance à une évaluation indirecte basée sur le nombre d'individus qui empruntent et lisent des ouvrages  $L(x)$ , le nombre d'individus qui visitent les bibliothèques  $V(x)$ , l'amélioration du niveau d'utilité des lecteurs au niveau individuel  $F(x)$ , les dépenses publiques qui baissent en suivant l'augmentation du nombre de livres  $G(x)$ , et les coûts engendrés par l'établissement des bibliothèques  $C(x)$ . Par conséquent l'équation [1] pourrait être reformulée ainsi :

$$W = W(\Phi, L(x), V(x), F(x), G(x), C(x)) \quad [2]$$

où  $\Phi$  représente les variables indépendantes de  $x$ , c'est-à-dire de l'existence et du fonctionnement des bibliothèques publiques. La différentiation de  $W$  par rapport à  $x$  donne :

$$dW = (W_L L_x + W_V V_x + W_F F_x + W_G G_x + W_C C_x) dx \quad [3]$$

---

<sup>235</sup> Comme Peart fait remarquer, contrairement à Mill, Jevons ne considère pas que les effets d'une réforme sont limités à une seule génération, mais sont étendus à des périodes futures. (Peart (1996), p.139).

Il découle des mécanismes que nous avons définis :

$$W_L, W_V, L_x, V_x, F_x, C_x > 0,$$

et  $W_G, W_C, G_x < 0$ .

L'argument de Jevons concernant les effets positifs des réformes signifie que dans la fonction [3],  $dW$  et  $dx$  ont le même signe, ceci suggère que :

$$W_L L_x + W_V V_x + W_F F_x + W_G G_x > -W_C C_x \quad [4]$$

À la question de savoir dans quelle mesure il est possible d'accorder du crédit à l'affirmation qui suggère que la condition [4] est remplie, nous pourrions donner les réponses suivantes :

1. Il existe de bonnes raisons (cf. §V.3.2) pour admettre que l'effet négatif sur l'utilité globale collective des coûts des bibliothèques publiques  $W_C C_x$  puisse être compensé par les effets positifs obtenus même par un seul emprunt (pour un seul lecteur) d'un seul livre.
2. Cependant, si ce n'est pas le cas, ce que Jevons appelle le « principe de multiplication d'utilité » (cf. §V.3.3.A) devrait permettre de rendre cette affirmation plus vraisemblable. Ce principe suggère que si l'on prend en compte le gain d'utilité de tous les lecteurs  $W_L L_x$  il devient plus raisonnable d'admettre l'effet positif des bibliothèques sur l'utilité globale collective.
3. Si ceci n'est pas suffisant, une telle amélioration sera plus facile à soutenir si l'on prend en compte également l'utilité des visiteurs  $W_V V_x$  (cf. §V.3.3.B).
4. Puis, l'argument sur l'augmentation d'utilité des agents au niveau intrapersonnel vient s'y ajouter pour renforcer l'affirmation sur les effets positifs de cette réforme  $W_F F_x$  (cf. §V.3.4.A).
5. Et en dernier lieu, s'il existe encore des doutes, ils sont dissipés grâce à l'argument qui correspond aux effets de la réduction des dépenses

publiques sur l'utilité collective  $W_G G_x$  (cf. §V.3.4.B).

Nous pouvons maintenant résumer l'ensemble des idées avancées par Jevons dans une formulation en deux parties :

- premièrement, si  $x_d$  est suivi par  $x_e$ , les effets positifs de son augmentation sur  $W$  représentés par les mécanismes décrits ci-dessus devraient balancer les effets négatifs de  $C(x)$ ,
- deuxièmement,  $x_e$  suit bien  $x_d$ , qui signifie que tous les mécanismes qui découlent de l'étude de Jevons sont effectivement déclenchés.

La première partie de cet énoncé prend sa source dans le « principe » de Jevons, conduisant à établir une relation entre le niveau d'utilité et le niveau d'éducation des individus dans une société. Puisque, selon le raisonnement de Jevons, les bibliothèques publiques permettent d'améliorer le niveau d'éducation, elles amélioreront également l'utilité sociale, c'est pour cette raison qu'elles sont choisies comme sujet d'étude par l'auteur. Quant à la deuxième partie de l'énoncé, elle renvoie à nos remarques sur la procédure vérificative adoptée par Jevons, car elle concerne la conjecture du principe de Jevons qui est vérifiée par les jugements de faits. C'est-à-dire si le  $x_d$  n'est pas suivi par  $x_e$ , cette différence va apparaître à travers les données quantitatives. Alors, cette partie conjecturale du raisonnement de Jevons pourra être rejetée, sans pour autant que ne soit remise en cause la première partie de l'énoncé, qui constitue le corps analytique de son travail.

Jevons s'efforce de montrer dans ses articles que la conjecture qu'il avance est vérifiée. Comme nous l'avons vu, les données quantitatives qu'il fait connaître à ses lecteurs vont dans le sens de ses intuitions. Ainsi, la prise en compte des mécanismes soutenus par les statistiques, rend plus raisonnable l'idée que les bibliothèques publiques conduisent à une amélioration de l'utilité sociale même si elles ont des effets négatifs sur les riches et lui permet d'avancer que :

...[t]he main *raison d'être* of Free Public Libraries, as indeed of public museums, art-galleries, parks, public clocks, and many other kinds of public works, is the enormous increase in utility which is thereby acquired for the community at a trifling cost (Jevons (1881[1883]), pp.28-29).

La procédure que Jevons définit ressemble à une sorte de marchandage intellectuel : on pourrait effectivement douter que le gain d'utilité d'un individu permette de compenser la perte d'utilité d'un autre, cependant, si le nombre de bénéficiaires et les opportunités de gain d'utilité augmentent, on devrait accepter qu'il existe un point au-delà duquel l'utilité sociale est positive. En nous référant à la formulation de Sen que nous avons donnée dans la première partie de notre travail, et en suivant en cela une suggestion d'André Lapidus, nous appellerons cette idée l'« effet Néron ». Sen avance qu'on hésiterait guère à admettre que le gain d'utilité de Néron en incendiant Rome est moindre que la perte d'utilité des romains qui ont souffert de cet incendie (Sen (1998), pp.188-189). Il serait, alors, raisonnable de procéder à des comparaisons entre individus dans certaines situations. La conviction de Jevons selon laquelle il existe nécessairement un point au-delà duquel l'utilité sociale est positive semble résulter d'un raisonnement similaire.

On pourrait interpréter l'existence d'un tel point dans l'analyse de Jevons de deux façons. D'un côté, si la baisse de desutilité des riches diminue de sorte que leur perte d'utilité devient nulle, la procédure que Jevons définit devient équivalente à l'optimum de Pareto, et le problème de comparaisons interpersonnelles d'utilité disparaît dans le futur<sup>236</sup>. Mais une telle interprétation suggère que le montant des impôts payés par les riches pour empêcher la criminalité et la pauvreté est supérieur à ce qu'ils doivent payer pour la construction des bibliothèques, et ceci est une hypothèse difficile à justifier. D'un autre côté, l'adoption d'une telle méthode peut simplement vouloir dire que Jevons n'accepte pas la « tyrannie de la non-agrégation » telle qu'elle est formulée par Fleurbaey & Tungodden (2009). Ces derniers expliquent qu'une attitude qui consisterait à refuser toute comparaison entre un nombre important de gagnants et un petit nombre de perdants d'utilité serait tyrannique de la non-agrégation. Si l'on raisonne sur des cas extrêmes – comme par exemple le cas d'un accidenté dans la salle de diffusion d'une chaîne de télévision dont le sauvetage priverait des millions de spectateurs d'un match de la Coupe du Monde pendant quinze minutes – il ne serait pas difficile de condamner une comparaison du type utilitariste. Cependant, d'autres conceptions, comme celle de

---

<sup>236</sup> In STL Jevons évoque cette idée d'une manière explicite : « ...a definite improvement in some class of people without injuring others » (Jevons (1882), p.165).

maximin de Rawls, pourraient également sembler inacceptables si l'on raisonne dans les mêmes termes. C'est pour cette raison que l'évaluation des différents types de fonctions sociales ne doit pas être faite sur la base de l'étude d'exemples extrêmes mais en fonction de leur pertinence par rapport à la décision publique (Fleurbaey & Tungodden (2009), p.11). Proche d'une telle conception, Jevons semble admettre qu'une comparaison utilitariste prenant en compte le nombre d'individus bénéficiaires et d'opportunités de gain est pertinente dans certains cas et sert d'outils pour prendre des décisions publiques.

Il est vrai que l'évaluation que Jevons propose est indirecte et approximative. On pourrait évidemment en critiquer les défaillances, mais il n'est pas sur que cette solution provisoire soit moins intéressante qu'une éventuelle solution définitive que l'on attend toujours. En attendant l'arrivée d'un progrès technique qui permettrait peut-être de mesurer l'utilité directement, la mesure du bien-être même partielle est nécessaire pour prendre des décisions publiques et la méthode de Jevons constitue un exemple riche de perspectives.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que l'analyse de Jevons peut avoir un intérêt pour l'analyse moderne. Ceci sera l'objet du dernier chapitre de la partie sur Jevons.

## **Chapitre VI. L'apport de l'analyse jevonsienne et son lien avec l'analyse moderne**

La procédure que nous avons décrite ci-dessus présente, de notre point de vue, un intérêt pour l'analyse économique moderne. D'abord, il est intéressant de voir qu'à une époque où l'économie du bien-être n'existait pas en tant que telle, Jevons avait déjà des préoccupations similaires à celles qui sont au cœur de cette discipline aujourd'hui. De plus, l'œuvre de Jevons semble préfigurer l'évolution historique dont cette branche de la science économique a été l'objet. Jevons s'est efforcé, en effet, d'élaborer une théorie exempte de jugements de valeurs, de comparaisons individuelles d'utilité et de l'intervention étatique mais est arrivé à la conclusion qu'une telle démarche est limitée et devait être complétée par l'intégration de considérations morales. Comme nous l'avons vu, à partir du début du XXe siècle la théorie de l'économie du bien-être a également suivi un chemin similaire.

La méthode que Jevons propose n'est évidemment pas la clef de la réponse à tous les problèmes rencontrés en économie du bien-être. Cependant, la manière particulière d'obtenir une fonction d'utilité sociale chez Jevons pourrait se révéler d'intérêt pour cette discipline. Comme nous l'avons vu, l'auteur établit une relation entre l'utilité sociale et l'utilité des différents groupes d'agents qui est évaluée par une variable quantifiable. De notre point de vue, cette méthode adoptée par Jevons possède deux caractéristiques, qui méritent d'être relevées :

1. La première est que si elle n'évite évidemment pas les comparaisons interpersonnelles au sens du rejet radical, elle les limite à ce qui relève du seul principe de la possibilité d'une comparaison. Cette position en permettant de contourner certaines critiques qui ont été adressées à l'emploi des comparaisons interpersonnelles d'utilités rend leur utilisation plus acceptable. En effet, le regroupement des utilités individuelles sous différentes catégories permet dans une certaine mesure de réduire le jugement de valeur que comportent les comparaisons. Autrement dit, si l'on compare la perte d'utilité d'un individu

avec le gain d'un autre, le jugement de valeur porté est fortement discriminant ; par contre, quand on se prononce sur le gain d'utilité d'un très grand nombre d'agents en comparaison avec la perte d'utilité d'un nombre réduit d'agents, on a une attitude moins discriminante du fait des poids respectifs des individus qui font partie de ce groupe.

2. La deuxième caractéristique est que la méthode de Jevons conduit à des propositions de fait, réfutables en principe. Ces dernières, qui concernent des conjectures portant sur des faits, permettent de donner une base informationnelle factuelle aux comparaisons interpersonnelles d'utilités. Dans le cas des bibliothèques publiques, comme nous nous sommes efforcé de le démontrer, cette base factuelle est donnée par les statistiques concernant le nombre de livres empruntés. Ce dernier en informant de l'étendue des externalités permet à l'auteur de se prononcer en faveur de la réforme des bibliothèques<sup>237</sup>.

La méthode de Jevons, ainsi définie, entretient également des relations étroites avec l'économie publique moderne qui s'intéresse particulièrement à la question de la mise en place des politiques publiques, car d'une part, elle constitue un moyen pour effectuer des choix sociaux dans certains cas sur la base de l'évaluation du bien-être collectif, d'autre part, elle mobilise certaines références qui seront couramment utilisées dans cette discipline. Dans ce chapitre, nous allons d'abord nous efforcer de mettre en avant les points communs entre la méthode d'évaluation de Jevons et l'analyse moderne des politiques publiques (VI.1). Puis dans la deuxième section, nous allons nous concentrer sur les liens entre les concepts mobilisés par Jevons et ceux utilisés dans la théorie contemporaine (VI.2). Nous considérons que le traitement de certaines notions par l'économiste anglais comporte des similarités avec l'étude en théorie moderne ; aussi bien en économie publique (§VI.2.1), que dans l'utilisation des indices de bien-être (§VI.2.2).

---

<sup>237</sup> Ce deuxième point nous conduit à faire le lien entre la démarche de quantification de Jevons et des théories modernes qui proposent des indices pour évaluer le bien-être. Nous allons aborder ce sujet d'une manière plus détaillée dans le paragraphe VI.2.2.



## VI.1 De l'économie du bien-être à l'économie publique

Dans le domaine social, comme nous l'avons vu, Jevons considère que l'intervention publique est nécessaire afin d'améliorer l'utilité sociale. Cette amélioration constitue alors un critère afin de décider en faveur ou non des réformes qui sont susceptibles d'être appliquées par les administrations publiques. En adoptant un tel procédé Jevons aborde, en effet, un champ qui sera le domaine d'étude d'une future branche de la science économique : l'économie publique. Il est, en effet, difficile de fournir une description concise de cette discipline, car sa portée est considérable : quand elle est comprise au sens large, même l'économie du bien-être peut être considérée comme une de ses composantes<sup>238</sup>. Il n'est, en effet, pas aisé d'introduire une distinction stricte entre ces deux disciplines. Dans notre travail, nous accorderons à l'économie publique un sens plus restreint pour marquer une différence avec l'économie du bien-être : ainsi, cette science sera-t-elle traitée principalement par son côté appliqué bien qu'elle soit dotée d'une analyse théorique.

La méthode de Jevons a des liens avec l'économie publique pour sa démarche qui consiste à étudier les conséquences des réformes susceptibles d'être mises en place par les administrations publiques. Il est vrai que la proposition de Jevons n'est qu'une méthode d'approximation qui informe sur le sens de la variation d'une fonction suite aux changements d'une variable choisie (comme les relations entre l'utilité collective et le nombre de livres dans « RFPL »). De plus, elle ne permet pas de se prononcer sur toutes les réformes, par exemple, sur celles qui engendrent des utilités dans le futur mais non dans le présent. Cependant, cette méthode présente plusieurs avantages. D'abord,

---

<sup>238</sup> Nous nous référons ici à deux ouvrages pour donner une vision globale de l'économie publique. D'abord, dans *The New Palgrave*, l'économie publique y est définie par Kolm ainsi : « Public Economics is the study of the public economy, i.e. of economic questions which are not purely market, intra-household or intra-firm, with emphasis on logic-intensive (scientific) analysis and on ethical-normative questions... Where the public sector must, or must not, lay its hands is the first question of public economics (Kolm (1987), p.1047) ». Plus loin : « Institutionally, Public Economics is concerned with the behaviour and existence of public bodies in the largest sense... » (Kolm (1987), p.1048). Puis, notre seconde référence est l'ouvrage de Greffe intitulé *Économie des politiques publiques*, où il donne la définition suivante : « L'économie des politiques publiques étudie la mise en œuvre de la production publique, des administrations ou des entreprises publiques ; qu'elle prenne la forme de subventions, de réglementations ou de biens et services » (Greffe (1997), p.9).

elle offre un moyen afin d'évaluer l'efficacité réelle des réformes déjà existantes, et ainsi permet de déterminer si leur champs d'application devrait être étendu ou non. Puis, elle facilite le choix entre plusieurs actions publiques en proposant une analyse systématique de leurs avantages sur la base des critères évoqués précédemment. C'est principalement ces deux aspects qui nous conduisent à avancer que Jevons avait des préoccupations similaires à celles que l'on a aujourd'hui en économie publique. Mais les liens entre la pensée de Jevons et cette discipline s'étendent à d'autres concepts. Ceux-ci seront étudiés dans la section suivante.

## **VI.2. L'analyse de Jevons et les concepts modernes**

Au cours de notre travail, nous nous sommes rendu compte que les concepts identifiés dans l'œuvre de Jevons présentent des ressemblances avec des concepts utilisés par les théories économiques modernes. Cependant, la littérature postérieure n'a pas suivi l'analyse de l'auteur pour développer ces notions : les intuitions de Jevons semblent avoir été largement perdues au cours du développement de ces théories. Dans cette section, nous nous concentrerons sur deux types d'analyse : d'abord spécifiquement en économie publique (§VI.2.1), puis dans l'utilisation des indices de bien-être (§VI.2.2).

### **VI.2.1 En économie publique**

Il existe plusieurs éléments dans les articles de Jevons qui présentent des similarités avec les notions mobilisées en économie publique moderne. Nous allons en exposer trois qui nous semblent significatives dans ce travail.

#### ***A. Le bien public***

Ce concept qui est essentiel pour l'économie publique moderne a été étudié par Jevons dans le cadre de son « principe de multiplication d'utilité ». Sans prononcer le terme en tant que tel, l'auteur aborde cette question et définit un concept très proche de

ce que l'on entend par cette notion aujourd'hui. En économie publique moderne, le bien public est caractérisé par le principe de non-rivalité qui signifie que la quantité du bien disponible ne diminue pas avec sa consommation. Tous les membres de la société retirent de la satisfaction de son utilisation. Le gain d'utilité d'un individu, obtenu grâce à ce bien, ne diminue pas l'utilité des autres et il n'est pas possible pour un agent de se l'approprier pour son usage personnel. Cette définition découle du modèle de Samuelson, qui était un des premiers auteurs à systématiser la distinction entre le bien public et le bien privé. Samuelson écrit :

...I explicitly assume two categories of goods : ordinary private consumption goods... and collective consumption goods which all enjoy in common in the sense that each individual's consumption of such a good leads to no subtraction from any other individual's consumption of that good... (Samuelson (1954), p.387).

Nous avons déjà vu dans le paragraphe IV.2.1 les caractéristiques des biens que Jevons définit dans le cadre de ses articles sur la réforme sociale et leur lien avec le concept de bien public moderne. Nous n'allons pas reprendre les mêmes arguments ici. Nous nous contenterons de nous référer à son *Économie politique* qui reflète, de notre point de vue, d'une manière synthétique les idées de l'auteur sur ce sujet. Il écrit dans cet ouvrage :

Si un objet est ni gâté ni détruit par suite de l'usage comme c'est le cas de la lecture d'un livre ou de la contemplation d'un tableau, alors plus on s'en sert, plus grande est son utilité. Ces objets deviennent plus utiles si on les passe d'une personne à une autre, comme on fait dans les librairies à abonnement à lecture. Cela donne naissance à ce qu'on appelle la multiplication de l'utilité. Les bibliothèques publiques, les musées et les autres établissements publics similaires multiplient tous l'utilité... (Jevons (1878[1931]), p.26).

Dans ce passage les idées de non destruction du bien après consommation, utilisation par plusieurs individus et non-appropriation du bien – même si celle-là est implicite – sont toutes présentes. Ceci nous conduit à soutenir qu'il y a des points communs entre les biens que Jevons décrit et le concept de bien public moderne.

Cette ressemblance ne constitue pas le seul lien entre sa pensée et l'économie publique. La méthode d'évaluation de l'auteur comporte, également, des éléments qui rappellent les analyses modernes des projets publics .

## ***B. L'analyse économique des projets publics***

L'étude des effets positifs et négatifs des réformes introduite par Jevons semble avoir des points communs avec l'analyse économique des projets publics utilisée en économie publique moderne. La méthode la plus répandue afin d'effectuer des choix entre plusieurs projets est « l'analyse coût-avantage » (ACA), appelée également « l'analyse coût-bénéfice » plus proche ainsi de son nom en anglais « cost-benefit analysis ». Nous nous référerons à deux ouvrages afin de donner une définition de cette méthode de calcul. Une des descriptions que nous exposons met plus en avant l'utilisation de cette méthode dans le secteur public :

Cost-benefit analysis is the most commonly employed method for the evaluation of public sector projects or programmes such as investment in dams or roads, labour market training, regulation of the private economy, and environmental programmes (Johansson (1991), p.112)

Alors que l'autre se réfère à l'emploi de cette méthode aussi bien dans le secteur privé que public :

Cost-benefit analysis is widely used technique of applied welfare economics<sup>239</sup>, which is used to throw light on the social desirability of undertaking an economic project. A project can be defined as an act of investment, introduction of a new commodity or a change in policy (Chakravarty (1987), p.687) .

L'ACA est, en effet, un outil pratique pour simuler les effets éventuels d'un projet public. Ainsi, elle a comme objectif de répondre à l'insuffisance des démarches qui consistent à établir des règles de décision collective<sup>240</sup>.

---

<sup>239</sup> Cette citation montre que ce sujet est considéré comme relevant parfois de l'économie du bien-être appliquée, parfois de l'économie publique. Ceci témoigne de la difficulté de tracer une frontière stricte entre ces disciplines que nous avons déjà évoquée dans la section VII.1. Cependant, comme l'analyse des projets publics sort du cadre théorique de l'économie du bien-être que nous avons étudié jusqu'ici et débouche sur le domaine pratique, nous préférons traiter ce sujet comme faisant partie de l'économie publique.

<sup>240</sup> Une telle description ne devrait pourtant pas conduire à considérer que cette méthode est totalement exempte d'un cadre théorique. Il existe en effet trois hypothèses principales qui déterminent sa portée théorique : l'existence d'une fonction d'utilité sociale concave, la définition de l'objectif comme étant la maximisation du profit social, l'utilisation d'un cadre d'analyse en équilibre partiel. Chacune de ces hypothèses peuvent être contestées même si elles comportent des avantages quant à la possibilité de l'emploi de l'ACA. Pour avoir plus d'information sur ce sujet voir Bénard (1985), Chakravarty (1987), Greffe (1997) etc.

La méthode de Jevons comporte des similarités avec l'ACA sur plusieurs aspects. D'abord, le but de l'analyse aussi bien chez Jevons que dans l'ACA est l'évaluation des conséquences éventuelles de la mise en place d'un projet public. Puis, même si l'objectif des actions publiques susceptibles d'être mises en œuvre n'est pas formulé de la même façon, ce qui est recherché dans les deux cas est similaire : la maximisation du profit social dans l'ACA et la maximisation de l'utilité collective chez Jevons. Ensuite, afin d'évaluer si leur implémentation permet d'atteindre cet objectif, les deux méthodes cherchent à identifier et comparer les divers aspects positifs et négatifs des projets publics. De plus, aussi bien Jevons que l'ACA recourent aux données quantitatives dans le but d'élaborer des arguments en faveur ou en défaveur des projets proposés.

Cependant, malgré ces points communs, l'ACA diffère fondamentalement de la méthode avancée par Jevons, car elle cherche à représenter les gains et les pertes provoqués par un projet en termes monétaires et considère comme « le meilleur celui qui maximise le gain monétaire net de la collectivité » (Grefte (1997), p.251). Or, comme nous l'avons vu, chez Jevons, le gain collectif est évalué en termes de ce que nous appelons « externalités » et une valorisation monétaire n'est pas envisageable<sup>241</sup>.

De ce point de vue, la méthode de Jevons peut sembler plus proche d'un autre outil d'évaluation des projets publics « l'analyse coût-efficacité » (ACE) qui est employé dans des cas où une monétarisation des avantages est difficilement imaginable. Par exemple, l'ACE est une méthode fréquemment utilisée dans le domaine de la santé (Liljas (2009), p.1). Trois critères de comparaisons peuvent être envisagés sur la base des coûts et efficacités identifiées<sup>242</sup> :

- à efficacité donnée, quel programme permet de minimiser les coûts?

---

<sup>241</sup> De ce point de vue, l'ACA peut sembler plus proche de la deuxième version de la méthode de Jevons. Cependant, il faut rappeler que si la couverture financière des activités entreprises par l'État est nécessaire dans cette version, l'objectif recherché n'est pas la maximisation d'un gain financier. Voir Chapitre IV sur ce sujet. Nous n'aborderons pas en détail le lien entre ces deux méthodes compte tenu de la moindre importance que nous accordons au deuxième type de réformes chez Jevons.

<sup>242</sup> Voir notamment Birch & Gafni (1992) et Garber & Phelps (1997) sur ce sujet.

- à coût donné, quel programme permet de maximiser l'efficacité?
- quel programme maximise le ratio coût/ efficacité?

Si le terme « efficacité » est considérée comme équivalent à ce que nous entendons par externalité, les points deux et trois semblent être également présents dans la méthode proposée par Jevons. Puisque la première comparaison que l'auteur propose entre les différentes réformes est effectuée sur la base des externalités qu'elles produisent sans prendre en compte les coûts, comme dans le cas de la comparaison entre la construction des hippodromes et les bibliothèques publiques. Ainsi, dans le cas des réformes dont la mise en place requière un même montant, la décision est prise en faveur de celle qui est susceptible d'engendrer plus d'externalités.

Concernant le troisième point, Jevons avance des arguments dans RFPL sur les coûts provoqués par cette réforme en comparaison avec les effets positifs qu'elle engendre. Dans un passage déjà cité, il qualifie les coûts financiers que nécessitent les bibliothèques de « trifling » (insignifiant) par rapport à l'augmentation de l'utilité dont elles sont à l'origine (Jevons (1883[1965]), p.29). Il sera alors possible d'imaginer de comparer les coûts financiers engendrés par les réformes d'un côté, puisqu'ils correspondent à la désutilité subie par les contribuables, et la création d'externalité de l'autre. Un tel procédé pourrait être considéré comme équivalent à une comparaison sur la base du ratio coût/efficacité.

Cependant, un rapprochement entre l'ACE et la méthode proposée par Jevons peut également attirer des objections. D'abord, le premier type de comparaison indiqué, qui constitue d'ailleurs le champs d'étude principal de cet outil, ne correspond pas à la procédure avancée par Jevons. Bien que les arguments sur la réduction des coûts soient présents dans l'œuvre de Jevons<sup>243</sup>, l'accent est mis sur la production des effets positifs mais non sur une comparaison sur la base des effets négatifs à un niveau d'externalité fixe. Puis, une démarche qui consiste à mettre en parallèle les termes « efficacité » et « externalité » pourrait être considérée comme inappropriée. Il existe déjà des controverses concernant la définition du terme « efficacité » dans l'ACE. La mesure

---

<sup>243</sup> Voir la section III.3 et le paragraphe V.3.4.B.

étant non-pécuniaire le choix du critère qui permet d'évaluer le niveau d'efficacité pose problème. De ce point de vue, il devient délicat de déterminer à quel point ces deux termes pourraient être considérés comme équivalents.

De notre point de vue, bien que les outils modernes d'analyse des projets publics comportent des différences avec la méthode de Jevons, l'existence de certaines similarités entre les deux est cependant indéniable. La procédure de Jevons ne possède certes pas le caractère détaillé et précis des méthodes modernes, mais comme nous l'avons vu, elle est le résultat d'un même type de démarche qui consiste à fournir une aide à la décision publique.

### ***C. Les effets de débordement***

Jevons aborde également un autre sujet dans la RPFL, qui fait partie de l'analyse en économie publique moderne. Il concerne les cas où les habitants d'une communauté qui ne possède pas de bibliothèque profitent de celle d'une autre ville à proximité. Ainsi, ils bénéficient des services publics financés par les autres sans supporter les coûts engendrés. Jevons écrit :

...they prefer to borrow books at other people's expense (Jevons (1881[1883]), p.36).

Si l'avantage accordé aux non-résidents d'emprunter des livres dans les bibliothèques est louable dans les cas des collectivités riches, elle constitue une inégalité intolérable dans les cas des petites collectivités<sup>244</sup>. Afin de corriger cet inégalité, Jevons considère que les communautés qui profitent des bibliothèques des autres villes doivent, également, participer à leur financement (Jevons (1881[1883]), p.38). L'auteur évoque deux moyens pour réaliser cette participation, soit les non-résidents peuvent verser un petit montant afin d'emprunter des livres, soit, et ceci est la solution que Jevons préfère, les villes qui n'ont pas de bibliothèques peuvent contribuer directement au financement de celles qui se trouvent dans les communes les plus

---

<sup>244</sup> « Although this liberality is wise and commendable in the case of such wealthy cities as Manchester and Liverpool, it is obviously unfair that small towns should provide books for half a county » (Jevons (1881[1883]), p.38).

proches<sup>245</sup>. Dans RPFL, Jevons n'explique pas en détail les raisons de cette préférence. Cependant, ce choix nous paraît cohérent avec l'objectif de rendre les bibliothèques gratuites, car le paiement systématique d'un prix par les non-résidents, serait contradictoire avec l'idée de gratuité. Quant au montant de la « contribution » que les communes doivent verser, Jevons ne donne pas d'indication précise sur ce sujet non plus. Il se contente de se référer aux lois sur les bibliothèques publiques qui ont été précédemment promulguées.

Aussi brièvement que ce soit abordé, cette idée d'utilisation, par d'autres communautés, des biens publics produits par une collectivité nous conduit à faire le parallèle avec la notion moderne d'« effet de débordement ». Greffe explique que :

...organisés par une collectivité donnée, certains services locaux profitent aux résidents des collectivités environnantes (Greffe (1997), p.359).

La proposition de Jevons qui consiste à faire participer les communautés, dont les résidents fréquentent des bibliothèques dans d'autres collectivités, au financement de ces établissements semble avoir comme objectif de contre-balancer les effets de débordement.

## **VI.2.2 Sur la mesure de l'utilité: une base informationnelle factuelle**

La construction d'indices pour mesurer le niveau de bien-être des individus constitue un sujet à l'origine de plusieurs programmes de recherche aujourd'hui. Au niveau théorique, comme nous l'avons vu, des moyens d'évaluation autres que l'utilité, tels que les « biens premiers » chez Rawls (cf. Partie I, III.1.2) ou les « capabilities » chez Sen (cf. Partie I, III.1.3) ont été proposés. Quant au niveau pratique, comme Sen le fait remarquer, on a été témoin du développement de mesures empiriques basées « sur l'observation des caractéristiques principales des conditions de vie et son utilisation afin de tirer des conclusions sur la qualité de la vie et les niveaux de vie relatifs » (Sen

---

<sup>245</sup> « ...though the difficulty is surmounted in a few places, such as Dundalk and Rochdale, by allowing non-residents to pay a small subscription, the really satisfactory method would be for the parishes to adopt the Free Libraries Acts, and pay a small contribution to the funds of the nearest Free Library district » (Jevons (1881[1883]), p.38).



(1998), pp.192-193) : c'est par exemple « l'indice de Gini »<sup>246</sup> ou « l'indice du développement humain » (IDH) élaboré dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce dernier indice s'inspire d'ailleurs, selon son créateur Mahbub ul Haq, des travaux d'Amartya Sen. L'IDH choisit un certain nombre de critères – la durée de vie, le taux de scolarisation et le revenu – sur la base desquels est évalué le niveau de vie des individus. Il est vrai que Sen lui-même ne propose pas une liste de « fonctionnements » qui sert de base pour effectuer des évaluations sur des données empiriques, cependant, il attire l'attention sur l'intérêt de ce type de démarche afin de rendre possible le recours aux comparaisons entre les individus<sup>247</sup>.

Nous considérons que chez Jevons il est possible d'identifier les traces d'une première tentative pour mesurer l'utilité sur la base des données empiriques. Sa démarche qui consiste à évaluer le bien être social par le nombre de livres dans les bibliothèques, le nombre d'objets dans les musées etc. conduit à accorder une base informationnelle factuelle aux comparaisons interpersonnelles d'utilité.

Par ailleurs, dans le cas tant de l'IDH que de l'approche des capacités de Sen, on trouve l'idée de prendre en compte plusieurs dimensions pour évaluer le bien-être des individus ; or, cette idée est également présente chez Jevons. Dans un passage de *The Principles of science*, il écrit :

...we must allot a distinct place to numerical information relating to the numbers, ages, physical and sanitary condition, mortality, etc., of different peoples, in short, to vital statistics... (Jevons (1877), p.334).

Il considère en effet que les données quantitatives sur différentes dimensions de la qualité de vie peuvent constituer de bons indicateurs pour mesurer le bien-être.

---

<sup>246</sup> Le coefficient de Gini est utilisé pour mesurer les inégalités dans la distribution des revenus. Dans le dernier rapport du PNUD, il est noté que : l'« Indice de Gini calcule dans quelle mesure la répartition des revenus (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages d'un pays s'écarte d'une répartition parfaite. Une courbe dite courbe de Lorenz représente la part cumulée de l'ensemble des revenus perçus par rapport au nombre cumulé des bénéficiaires, en commençant par l'individu le plus pauvre. L'indice de Gini mesure l'aire de la zone comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne hypothétique d'égalité parfaite, exprimée en pourcentage de l'aire maximale de la zone située sous la diagonale. Une valeur nulle indique une égalité parfaite, une valeur égale à 100 une inégalité totale » (PNUD (2009), p.229).

<sup>247</sup> Voir Sen (1998), pp.192-194.

Il est facile de trouver des défaillances dans la méthode que nous avons identifiée chez Jevons, tout comme d'ailleurs on peut en trouver dans les indices de mesure modernes. Cependant, ceci n'empêche pas que ces derniers travaux aient contribué au développement analytique de l'économie du bien-être. Sen écrit, à propos des tentatives modernes que leur contribution à la théorie du bien-être est indéniable (Sen (1998), p.193). Concernant plus précisément Jevons, il est souvent admis que sa volonté d'utiliser des statistiques dans son analyse a été à l'origine de changements importants dans la science économique. La raison tient au fait, comme Peart le souligne, que, Jevons rompt avec une démarche qui constituait un obstacle à l'utilisation de telles données :

He [Jevons] called for the new techniques of data manipulation and combination that the Classical economists, most notably Mill, rejected on principle. Such procedures entailed a break with Classical methods that opened the door for the systematic use of data and measurement in economics (Peart (1996), p.173).

Plusieurs auteurs reconnaissent la contribution de Jevons dans ce domaine. Pour commencer, Keynes (1933[1972]) écrit que Jevons « carried economics ... towards the natural sciences built on a firm foundation of experience » (p.127) et il rajoute que si, à son époque, peu nombreux avaient été ceux qui l'avaient suivi dans cette démarche, aujourd'hui « ...he can claim an unnumbered progeny... » (p.119). En se basant sur son utilisation des données statistiques, plus récemment, Robertson (1951) va jusqu'à qualifier Jevons de « founder of econometric method » (p.247). Plus tard, Walker (1985) souligne que « ... Jevons changed the method of economic studies in the sense that he established the necessity and the possibility of statistical studies » (p.166).

Cependant, l'apport éventuel de l'analyse de Jevons aux techniques statistiques de l'évaluation du bien-être est resté à l'ombre et a été ignoré par sa postérité.

## Conclusion

L'étude que nous avons réalisée dans cette partie nous conduit à tracer un portrait de Jevons fort différent de celui qui est généralement admis. Nous soutenons, contrairement à ce qu'en dit habituellement la littérature secondaire, que l'œuvre de l'auteur est orientée vers un objectif social, qu'il n'a d'ailleurs pas pu totalement exprimer à cause de sa disparition précoce. L'intérêt que Jevons porte à la question sociale s'est manifesté assez tôt. Il était conscient dès son plus jeune âge de la misère qui régnait en Angleterre, aussi bien dans le Londres de sa jeunesse que dans le Liverpool de son enfance. Pendant ses études à Londres, Jevons se promenait dans des quartiers pauvres afin de se rendre compte de « la condition du peuple » (Hutchison (1953), p.33), cherchant à comprendre comment les pauvres travaillaient et vivaient. Cependant, ses premiers contacts avec l'économie politique ont coïncidé avec son séjour en Australie, où il fut témoin du mauvais fonctionnement des institutions étatiques. Ce constat a marqué ses premiers travaux qui contenaient des propositions anti-gouvernementales et individualistes<sup>248</sup>. Déçu par l'organisation du travail à l'hôtel des monnaies où il était employé, Jevons a écrit dans une de ses lettres à son cousin Harry Roscoe :

I have learned to detest the Government Service (Jevons (1972-1981), Vol.1, p.343).

Néanmoins, dans ses écrits tardifs (STL, RFPL etc.), Jevons a adopté une position plus favorable à l'intervention de l'État afin de résoudre les problèmes sociaux<sup>249</sup>. En effet, son œuvre n'était pas simplement un travail intellectuel qui ne s'intéressait qu'au comportement des individus au niveau théorique mais un ensemble de travaux

---

<sup>248</sup> Hutchison écrit : « By every circumstance of family or early environment, Jevons's social philosophy was likely to start from, if not end with, a vigorous individualism, and this is expressed very strongly in some of his earlier papers on social reform » (Hutchison (1953), p.46).

<sup>249</sup> Hutchison avance sur ce point que l'objectif ultime recherché par Jevons est resté en réalité le même pendant toute sa vie : l'amélioration du niveau d'utilité collective. Simplement, vers la fin de sa vie, les cas où l'intervention de l'État était nécessaire pour atteindre cet objectif lui ont semblé plus nombreux (Hutchison (1969), pp.233-234).

visant à améliorer les conditions de vie du peuple. Jevons se révèle ainsi plus proche de J.S. Mill qu'on aurait pu le supposer. Comme son prédécesseur, il était animé par le souci de corriger les injustices sociales et économiques (Peart (1996), p.138). Ce sont les méthodes qu'il préconisait alors qui fournissent la matière des *Methods of Social Reform* (1883), l'ouvrage qui a été l'objet d'étude principal de notre travail.

Malgré l'avis de la plupart des auteurs contemporains, ces articles abritent de notre point de vue, une méthode cohérente qui comprend les traits généraux de chacune des réformes proposées. Cette procédure à laquelle s'attache l'auteur contribue à donner à ce dernier un statut particulier dans l'histoire de l'économie du bien-être : en prenant sa source dans les données quantitatives, sa méthode constitue une approche particulière et novatrice de l'évaluation du bien-être social. Nous ne pouvons, alors, qu'être d'accord avec Peart qui avance que :

...he [Jevons] forwarded what has become a tradition of welfare that attempts to combine individual pleasures into a whole, and to measure that whole, Social Welfare (Peart (1996), p.154).

Les deux protagonistes de la « révolution marginaliste », Jevons et Walras se rejoignent dans leur volonté d'élaborer un projet social et dans la manière dont la littérature n'a que partiellement retenu leur objectif. Cette convergence dans la volonté ne les conduit pas pourtant dans des chemins identiques. La conception walrassienne diffère de celle de Jevons non seulement du fait d'un intérêt quasi-inexistant pour la question du bien-être mais aussi en raison du contenu même des propositions qu'elle comporte, pour régler la question sociale. Dans la troisième partie de notre travail, notre objectif sera d'étudier la pensée de Walras afin de mettre en évidence ses points communs et ses divergences par rapport à Jevons. Comme dans la première partie, les questions qui se trouvent au cœur de l'économie du bien-être constitueront non seulement notre point de départ et mais également notre fil conducteur.

### Partie III. Walras et la résolution de la question sociale

L'œuvre de Léon Walras, comme celle de Jevons, a été en quelque sorte victime de son succès, en ce qu'elle a conduit la littérature à se focaliser sur l'un de ses aspects uniquement, au détriment de la prise en considération de l'intention première de son auteur<sup>250</sup>. Ainsi la contribution de Walras à la science économique est-elle souvent réduite à son seul apport technique et à sa construction de la théorie de l'équilibre général. Seuls sont donc considérés ses *Éléments d'économie politique pure*<sup>251</sup> (Walras (1874[1988]), EEP), tandis que toute référence à l'analyse walrassienne de la question sociale<sup>252</sup>, présente dans d'autres de ses écrits, en particulier les *Études d'économie sociale*<sup>253</sup> (Walras (1896[1990]), EES) et les *Études d'économie politique appliquée*<sup>254</sup> (Walras (1898[1992]), EEP), est simplement négligée par une grande majorité d'économistes.

Il est vrai que les écrits de Walras aussi bien ceux qui relèvent de l'économie

---

<sup>250</sup> Voir Annexe 7 pour des éléments historiques sur la vie de Walras et la France et la Suisse du XIXe siècle.

<sup>251</sup> Walras a, en effet, publié en deux parties les *Éléments d'économie politique pure* : les trois premières sections en 1874 et la deuxième partie comprenant les sections IV, V et VI en 1877. Il y a eu par la suite trois autres éditions du vivant de l'auteur (1889, 1996, 1900). Et la version définitive qui apparut posthume en 1926 intègre les modifications que l'auteur avait faites avant sa mort. Dans ce travail, nous utiliserons l'édition préparée dans le cadre des *Œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras* (Vol.8) qui compare toutes ces différentes éditions et qui contient également la traduction des notes de William Jaffé préparées pour l'édition anglaise.

<sup>252</sup> La question sociale renvoie d'une manière générale aux difficultés économiques et sociales dont souffrent les classes défavorisées. Ce sujet sera traité plus en détail dans les chapitres qui suivent.

<sup>253</sup> Les *Études d'économie sociale* ont été publiées pour la première fois en 1896. Walras avait préparé une deuxième édition qui n'a été publiée qu'en 1936 par Gaston Leduc. Dans ce travail, nous utiliserons l'édition préparée dans le cadre des *Œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras* (Vol.9). Bien que composé de divers travaux de l'auteur, cet ouvrage comporte une certaine unité. Voir sur ce point l'avis des éditeurs de ce volume (Walras (1896[1990]), p.X).

<sup>254</sup> Les *Études d'économie politique appliquée* ont paru pour la première fois en 1898. Comme dans le cas des *Études d'économie sociale*, Walras avait préparé une deuxième édition qui n'a été publiée qu'en 1936 également par Gaston Leduc. Cet ouvrage est aussi composée de plusieurs travaux différents. Dans ce travail, nous utiliserons l'édition préparée dans le cadre des *Œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras* (Vol.10).

pure que ceux qui font partie de son économie appliquée et économie sociale ont suscité peu d'intérêt du vivant de l'auteur. Mais, alors que son économie pure a fait ensuite l'objet des éloges des auteurs postérieurs, une hostilité par rapport aux travaux de Walras autres que EEPP s'est progressivement installée. La position de Pareto, son successeur à l'Université de Lausanne, condamnant sans réserve l'analyse de Walras sur la question sociale y a sans doute contribué<sup>255</sup>. Ainsi, des auteurs aussi différents que Hicks<sup>256</sup>, Schumpeter<sup>257</sup>, Morishima<sup>258</sup> ou Rugina<sup>259</sup> ont préféré écarter l'étude de cette question dans l'œuvre de Walras, soit en la critiquant ouvertement, soit en se concentrant dans l'étude de l'économie pure qu'ils ont séparée du reste de ses travaux.

Ce point de vue, dominant pendant près d'un siècle, est cependant depuis une vingtaine d'années, remis en cause par de nombreux commentateurs : Baranzini et al. (2004), Baranzini (2004), Lallement (2004), Lallement (2000), Rebeyrol (1999), Dockès (1996), Potier (1994), Cirillo (1980), Jaffé (1980), Jaffé (1983) etc. Dans la continuité de cette littérature, nous soutiendrons l'idée selon laquelle l'œuvre de Walras prise dans son intégralité témoigne d'un intérêt profond de la part de l'auteur pour la question sociale. Cet intérêt débouche, comme c'était le cas chez Jevons, sur des propositions de réforme sociale. Cependant, le parallèle entre les deux auteurs s'arrête là : ce ne sont en effet pas les mêmes propositions et elles n'entretiennent pas les mêmes

---

<sup>255</sup> Pareto écrit dans une lettre à Pantaleoni: « J'ai fait deux erreurs graves par égard aux personnes : ... 2) d'épargner à Walras la critique des erreurs contenues dans son économie sociale mathématique et des niaiseries répandues dans son économie sociale » (Pareto (1960), Vol.3, p.138, traduit par Steiner (1994b), p.63). Voir Jaffé (1980) aussi sur le sujet.

<sup>256</sup> « It was in pure economics that his real interest lay, and the discovery of the conditions of static equilibrium under perfect competition was his central achievement » (Hicks (1934), p.347).

<sup>257</sup> « Malheureusement, Walras attribuait autant d'importance à ses spéculations douteuses sur la justice sociale, à ses projets de nationalisation des terres ou de gestion monétaire et à d'autres idées encore qui n'ont pas le moindre rapport avec son chef-d'œuvre de théorie pure – toutes ses inventions qui lui aliénèrent la bienveillance de nombreux critiques pourtant capables, et qui doivent, sans doute, laisser la patience de plus d'un de ses lecteurs » (Schumpeter (1954), p.111).

<sup>258</sup> « In this book I have refrained from recapitulating the full story of Walras' economics and have contented myself with reviewing only its theoretical kernel... The restricted view which I maintain in this book has naturally resulted in my entirely ignoring Walras' applied economics or social economics, but this not have serious effects (Morishima (1977), p. vii).

<sup>259</sup> « ... the second part of Walras' work as a social reformer, specifically the project for the nationalization of land and abolition of taxation, must be discarded as being inconsistent with the rest of his major system of thought » (Rugina (1982), p.35).

liens avec l'analyse moderne.

Dans cette partie, notre objectif est de mettre en avant ces différences, en partant du contenu des concepts mobilisés par ces auteurs, pour arriver aux apports éventuels de leurs œuvres à l'analyse moderne. Pour cela, nous allons d'abord aborder la signification du concept d'utilité chez Walras, afin de voir les divergences qui se dissimulent derrière un formalisme pourtant très proche de celui de Jevons (Chapitre I). Partant d'une conception distincte de l'utilité au niveau individuel (I.1) les deux auteurs arrivent également à une analyse différente du bien-être collectif (I.2). Ainsi, le projet social qu'ils développent afin de résoudre la question sociale diffère-t-il : Walras, en se fondant sur une analyse économique à trois niveaux (Chapitre II) préconise des réformes de nature différente de celle de Jevons (Chapitre III). Des approches si divergentes nous conduiront finalement à nous interroger sur les liens des analyses de ces auteurs avec la théorie moderne (Chapitre IV).

## **Chapitre I. Walras et Jevons au regard de l'utilité**

En dépit de concepts d'utilité en apparence similaires, la réflexion qui leur a donné naissance a pris des formes différentes chez Jevons d'un côté et Walras de l'autre. Ces divergences se situent non seulement, au niveau de l'utilité individuelle (I.1) mais aussi dans la manière dont chacun de ces auteurs envisage le niveau d'analyse collectif (I.2). Il est important de préciser ici que dans ce chapitre notre objectif ne sera pas tant d'insister sur l'analyse de Walras de l'utilité – qui, comme nous allons le voir, occupe une place secondaire dans son travail – que de mettre en avant les divergences entre les conceptions de l'utilité de ces deux auteurs.

### **I.1 L'utilité individuelle**

La similitude entre Walras et Jevons concernant les propriétés formelles des fonctions d'utilité marginale retenues ne doit pas dissimuler les différences d'interprétation que l'on trouve chez eux lorsqu'il s'agit de l'utilité. Leur conception de l'utilité se distingue, en effet, de plusieurs points de vue.

#### **I.1.1 Les origines du concept de l'utilité**

Il s'agit, d'abord, d'une question d'influences. Si Jevons adhère, comme nous l'avons expliqué, à la philosophie morale de Bentham pour construire son concept d'utilité, Walras refuse la philosophie utilitariste et s'efforce de prolonger et d'adapter une réflexion sur la « rareté » qui tire principalement son origine de l'œuvre de son père, Auguste Walras. Ce dernier qui s'était pris d'un intérêt pour l'économie politique souhaitait analyser l'origine de la propriété (A. Walras (1831[1990]), p.47) et ressentait, pour cela, le besoin d'une théorie satisfaisante de la valeur (A. Walras (1831[1990]), p.51). Ce besoin l'avait conduit à rédiger un ouvrage consacré à ce sujet, intitulé *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur* (1831). Auguste Walras y conseillait de



chercher l'origine de la valeur d'échange dans la « rareté », concept clé à ses yeux qu'il désignait comme étant la limitation en quantité des objets utiles (A. Walras (1831[1990]), pp.75-79). C'est à partir de cette notion que Léon Walras tentera de fonder sa propre analyse. Il lui donnera néanmoins une signification différente : la rareté du père deviendra l'utilité marginale du fils.

S'appuyant sur la pensée de son père, Léon Walras distingue deux types d'utilité : l'« utilité extensive » ou d'« extension » et l'« utilité intensive » ou d'« intensité »<sup>260</sup>. L'utilisation du terme « utilité » dans le premier cas ne doit pourtant pas conduire à le considérer comme étant du même ordre que dans le second car l'utilité extensive représente en réalité une quantité ; plus précisément elle correspond à la quantité demandée d'un bien lorsque son prix est nul<sup>261</sup>. Quant à l'utilité intensive, elle indique selon Walras « l'importance du sacrifice à faire pour s[e] procurer [un bien]» (EEPP, p.105). Cette deuxième notion, à ses yeux équivalente au concept de « rareté » de son père<sup>262</sup>, comporte comme dans le cas de Jevons, les caractéristiques de ce que l'on appelle l'« utilité marginale » dans la terminologie moderne : l'utilité marginale d'un bien est une fonction décroissante de la quantité consommée (EEPP, pp.107-109) et la courbe de la fonction en question est supposée avoir une forme continue (EEPP, p.111)<sup>263</sup>. En d'autres termes, la rareté désigne, selon Léon Walras, l'« intensité du dernier besoin satisfait par une quantité consommée de marchandise » (EEPP, pp.109,144) ou mathématiquement « la dérivée de l'utilité par rapport à la quantité » (Walras (1987), p.313). Une telle définition s'éloigne en réalité de la notion avancée par Auguste Walras

---

<sup>260</sup> La nécessité réelle d'une telle distinction dans l'œuvre de Léon Walras est discutable. En faisant référence à ces deux types d'utilité Jaffé considère ainsi qu'elle est : « as useless in his [Léon's] own work as they are nebulous in his father's » (Jaffé (1984), p.13).

<sup>261</sup> « ...l'utilité extensive [est] la quantité demandée au prix de zéro... » (EEPP, p.104).

<sup>262</sup> La volonté de Léon Walras de préserver le terme introduit par son père a parfois créé des ambiguïtés dans son analyse. Sa position a d'ailleurs été critiquée par Pareto dans une lettre destinée à Pantaleoni : « ... je ne peux pas approuver qu'il [Walras] use du terme rareté tantôt dans un sens, tantôt dans un autre... » (Pareto (1960), Vol.3, p.121, traduit par Steiner (1994b), p.63). Voir également EEPP (p.830, n4), notes de Jaffé.

<sup>263</sup> Il existe aussi une analyse des courbes d'utilité discontinues chez Walras, voir EEPP §§133-137.

<sup>264</sup> Bien qu'Auguste Walras ait établi une relation entre la quantité de bien et la rareté, d'une part il ne l'a jamais présentée en termes techniques (Jessua (1991), p.323), d'autre part il a proposé un autre type de relations entre ces deux variables. Concernant la rareté il écrit : « ...qu'est-ce qui détermine la

et incite à minimiser l'importance de ce dernier dans l'élaboration du concept d'utilité marginale : davantage qu'un précurseur, il apparaît comme un inspirateur<sup>265</sup>.

Le concept de rareté de Léon Walras, ainsi défini, possède la même signification que le degré final d'utilité de Jevons. Walras lui-même reconnaît cette similarité lorsqu'il écrit à Jevons<sup>266</sup> :

Il est évident que votre coefficient ou degré d'utilité, qui est « le coefficient différentiel de l'utilité considérée comme une fonction de la quantité des marchandises », est identique à mon intensité ou à ma rareté qui est « la dérivée de l'utilité effective par rapport à la quantité possédée »... (Walras (1965), Vol.1, p.397).

Cependant, les analyses des deux auteurs s'éloignent quand on prend en considération l'usage ultérieur qu'ils font de cette notion. En effet, contrairement à Jevons, Walras ne s'arrête pas à l'étape de la construction des fonctions d'utilité marginale mais s'efforce d'établir un lien entre ces dernières et les fonctions de demande, une démarche dont l'absence a souvent été reprochée à Jevons<sup>267</sup>. Néanmoins, la construction de ce lien jette des doutes sur l'importance réelle du rôle de l'utilité dans l'analyse de Walras.

### **I.1.2 Le poids du concept d'utilité**

Outre les influences, un deuxième élément à prendre en considération afin de distinguer les analyses des deux auteurs est donc la moindre importance qu'accorde

---

rareté et la valeur qui en est la suite? C'est premièrement le nombre ou la quantité des biens limités, et, en second lieu, le nombre des hommes qui en ont besoin, autrement dit la somme des besoins qui en sollicitent la jouissance. La rareté n'est que le rapport entre ces deux nombres (A. Walras (1831[1990]), Vol.1, p.137).

<sup>265</sup> Jaffé écrit : « As Léon was the first to acknowledge he owed much to his father for having adumbrated the problem, but it is evident that he could not possibly have attained any conception at all of marginal utility by pursuing Auguste Walras's line of reasoning » (Jaffé (1972), p.389). Voir également Howey sur ce sujet (Howey (1960), p.31).

<sup>266</sup> Walras connaît d'ailleurs bien la TPE de Jevons. Il l'a même intégralement traduite en français. Le manuscrit de cette traduction qui n'a jamais été publié se trouve dans le Fonds Walras à l'Université de Lausanne (Walras (IS 1927, V15/26)). Voir Annexe 8.

<sup>267</sup> Voir notamment Blaug (1998), pp.295-296 et Black (1972b). Voir également la Partie II, II.1.3.B de ce travail pour plus d'information sur le sujet.

Walras à l'utilité comparativement à Jevons. Tout comme ce dernier, mais en utilisant un vocabulaire différent, il insistait pourtant, comme nous l'avons vu, sur la notion d'utilité marginale. Toutefois le rôle de celle-ci dans la construction de ses analyses fondamentales, en particulier dans la théorie de l'équilibre économique général, reste discutable. Si on en croit Jaffé (1976), Walras accorde un poids plus important au marché et aux fonctions de demande qu'aux relations entre ces fonctions et l'utilité marginale, qu'il n'aurait d'ailleurs établies que plus tardivement. Jaffé insiste en effet sur le fait que l'analyse du fonctionnement du marché précède la formulation du concept d'utilité dans ses travaux :

Instead of climbing up from marginal utility to the level of his general equilibrium system, Walras actually climbed down from that level to marginal utility (Jaffé (1976), p.513).

Jaffé n'est pas le seul à donner une telle interprétation. Lotter partage également la même opinion :

Walras, à l'inverse de ses successeurs part du marché pour aboutir à l'individu (Lotter (1985), p.114).

C'est d'ailleurs grâce à l'aide de son collègue Antoine Paul Piccard que Walras aurait découvert une manière de lier l'analyse de l'utilité au fonctionnement du marché : Piccard lui aurait montré comment déduire mathématiquement les courbes de demande des fonctions d'utilité (Walras (1965), Vol.1, pp.308-311). Cette information qui indique que la construction de la théorie de l'équilibre général précède au moins chronologiquement les liens entre cette théorie et les fonctions d'utilité marginale remet en doute l'hypothèse selon laquelle la théorie de l'utilité serait à l'origine de l'explication du système de marché chez Walras. Ainsi, l'utilité apparaît-elle plus comme une explication fournie *a posteriori* pour répondre à la question de l'origine de la valeur que comme un principe fondamental nécessaire à la construction du système de l'équilibre général<sup>268</sup>. Il apparaît alors que, contrairement à Jevons qui se concentrait sur la

---

<sup>268</sup> Baranzini et Bridel et écrivent : « La rareté n'intervient que pour expliciter l'origine de la valeur d'échange. Et c'est alors, et alors seulement, que les agents (et leur rationalité maximisatrice) sont introduits dans le cadre de l'équilibre général » (Baranzini & Bridel (2005), p.348). Voir également Rebeyrol sur les liens entre rareté et valeur d'échange (Rebeyrol (1999), pp.101-106).

consommation des individus et ses déterminants, Walras s'en désintéresse et, bien qu'il établisse le lien entre « rareté » et demande individuelle, son approche laisse de côté la première et privilégie la seconde. Comme le note encore Jaffé :

It is as if he thought that the economist, *qua* economist interested in market behaviour, had no more competence to derive utility functions from consumer's sensations than he had to derive these sensations from their physiological, psychological and sociological determination (Jaffé (1976), pp.515-516).

Certes, l'approche de Jevons vis-à-vis du rôle de l'utilité peut également être discutée : en effet dans TPE, Jevons définit un marché, un lieu d'échange, qui partage certaines caractéristiques communes aux notions avancées par Walras. C'est le cas de la concurrence « parfaitement libre » (Jevons (1871[1970]), p.133) et de l'unicité des prix d'équilibre (Jevons (1871[1970]), p.137) : ces notions pourraient être facilement reliés à une construction qui met en avant les caractéristiques du marché plutôt que les comportements individuels et, en conséquence, elles pourraient conduire à considérer que la position de l'auteur est plus proche de celle de Walras, qui se réfère également à des concepts similaires. Cependant, nous considérons que malgré certaines références au fonctionnement de marché, la théorie de l'échange de Jevons reste fondée sur une conception d'utilité et ne renvoie pas à une approche qui pose d'abord un mode de fonctionnement de marché, pour ne le peupler d'individus qu'après comme c'est le cas chez Walras. Nous avons déjà expliqué dans notre deuxième partie<sup>269</sup> comment l'analyse de Jevons au niveau économique est liée au raisonnement en termes d'utilité individuelle. Mettre en évidence les différences entre les théories de Walras et celles de Jevons implique de revenir sur ce thème.

i) Si l'on s'intéresse d'un côté à ce qui, dans la terminologie moderne est désigné par « la concurrence parfaite », il convient en premier lieu de souligner que le sens que lui donnent Walras d'un côté, et Jevons de l'autre, est différent<sup>270</sup>. Chez le premier, « la libre concurrence »<sup>271</sup> est liée à une hypothèse comportementale particulière qui signifie

---

<sup>269</sup> Voir Partie I, III.1.

<sup>270</sup> Les deux explications sont d'ailleurs différentes de ce que l'on désigne par « la concurrence pure et parfaite » aujourd'hui.

<sup>271</sup> Walras distingue en effet trois niveaux où s'observe la concurrence. Dans un texte publié en 1876

que les acheteurs demandent à l'enchère, et les vendeurs offrent au rabais (EEPP, p.70)<sup>272</sup> ; chez Jevons, comme nous l'avons déjà vu, « la concurrence parfaitement libre » renvoie à la perfection de l'information disponible<sup>273</sup>. En second lieu, ce qu'implique l'utilisation de cette notion dans leurs analyses diffère. La définition que donne Walras de la libre concurrence implique un comportement des agents qui est lié à un mécanisme<sup>274</sup> de marché : ce comportement spécifique<sup>275</sup> ne peut s'exprimer que s'il existe un marché et il l'impose comme règle du jeu. Pour Walras, cette règle est présente également au niveau bilatéral : ainsi, même dans un échange impliquant deux agents, c'est le comportement lié à l'existence d'un mécanisme de marché caractérisé par la libre concurrence qui s'impose. Les individus apparaissent alors comme de simples éléments de ce mécanisme au lieu d'en être la composante essentielle. La place secondaire accordé aux individus dans l'analyse de Walras est également visible dans sa définition du marché. Walras décrit ce dernier comme étant le « lieu où s'échangent les marchandises » (EEPP, p.70) en dépersonnalisant ainsi les échangeurs. Par contraste, Jevons met l'accent sur le comportement des échangeurs qui maximisent leur utilité. Il ne cherche pas à élucider un mécanisme de marché qui s'impose aux individus mais tente d'expliquer le comportement des agents sous certaines conditions<sup>276</sup>. L'information parfaite qui caractérise le marché parfait se rajoute, alors, comme caractéristique à un échange qui se déroule entre deux échangeurs, les corps commerçants, qu'ils soient

---

« Une branche nouvelle de la mathématique », il écrit : « ...nous distinguerons soigneusement ces trois choses : 1° le fait de la libre concurrence telle qu'elle existe dans des conditions plus ou moins imparfaites, 2° l'idée ou la conception de la libre concurrence absolue telle qu'elle pourrait exister, en dehors de toute intervention des notions de l'utilité ou de l'équité, et enfin 3° le principe de la libre concurrence telle qu'elle devrait exister pour satisfaire à ces notions » (Walras (1987), p.298). La concurrence dont il s'agit ici est la deuxième qui fait l'objet de l'économie pure. Voir sur ce sujet notamment Baranzini (2010), Dockès & Potier (2005), pp.367-368 et Potier (1998), pp.372-273.

<sup>272</sup> Quand la production est prise en compte, d'autres conditions telles que la liberté de faire varier sa production en cas de bénéfice ou de perte et la libre entrée et sortie du marché s'ajoutent à cette à cette définition.

<sup>273</sup> Voir Partie I, §III.1.3.B

<sup>274</sup> Cette notion est utilisée par Walras lui-même. Voir EEPP, pp.173,275, 281,307 etc.

<sup>275</sup> Le « comportement spécifique » dont il s'agit ici ne désigne pas un choix rationnel individuels mais une règle qui s'impose aux agents.

<sup>276</sup> Ce que Jevons essaie d'établir dans la TPE comme lui-même le formule est la « mécanique de l'utilité et de l'intérêt privé » Jevons (1871[1970]), p.90).

considérés comme un seul individu ou comme une entité collective. Ceci signifie que l'échange est expliqué aussi bien au niveau bilatéral qu'à un niveau plus étendu par les mêmes règles qui régissent les individus, c'est-à-dire par leurs fonctions d'utilité. Ainsi, le marché reste-t-il un lieu de négociation où se confrontent les fonctions d'utilité des différents individus<sup>277</sup> même si sous la concurrence parfaite il converge vers un équilibre.

ii) D'un autre côté, concernant l'unicité des prix d'équilibre – notion bien sûr liée à la « libre concurrence » – il est vrai qu'au premier abord, des similarités dans le traitement par Walras et Jevons de ce sujet semblent évidentes. Tous les deux estiment que les biens s'échangent à un prix d'équilibre unique qui s'impose aux individus<sup>278</sup>. Ainsi, à leurs yeux les agents sont des « preneurs de prix » n'ayant aucune influence sur la formation de ceux-ci. En remarquant cette similarité dans les raisonnements de ces deux auteurs, Bridel et al. reprennent une critique adressée par Edgeworth à Jevons, et affirment qu'elle pourrait s'appliquer également à Walras (Bridel et al. (2002), p.5) : pour Edgeworth, Jevons s'intéresse à l'unicité des prix alors que lui-même s'occupe du phénomène du prix (*fact of price*) :

The phenomenon which I attempt to analyse is not the property of a market which Professor Jevons has formulated, the unity of price, but a still more elementary property, the fact of price...

...We do not here with Professor Jevons start from the fact of price and make a short step to the unity of price; but starting higher up from the abstract definition of the economic man we reason down to the fact as well as the unity of price (Edgeworth (1884), p.164)

Toutefois, nous considérons que les différences dans les analyses de Walras et Jevons sur cette question sont de poids et se situent à plusieurs niveaux. D'abord, les deux auteurs s'appuient sur des arguments différents afin d'expliquer l'unicité du prix

---

<sup>277</sup> Jevons décrit le marché ainsi: « By a market I shall mean two or more persons dealing in two or more commodities, whose stocks of those commodities and intention of exchanging are known to all » (Jevons (1871[1970]), p.133).

<sup>278</sup> Walras fait également une analyse des cas où il peut y avoir plusieurs prix d'équilibre. Cependant, il considère que sur un marché où s'échangent plusieurs marchandises cette multiplicité disparaît. Il écrit : « ... il n'y a pas généralement, dans le cas de l'échange de plusieurs marchandises entre elles, plusieurs prix courants d'équilibre possibles, comme cela a lieu dans le cas de l'échange de deux marchandises entre elles » (EEPP, p.242).

d'équilibre<sup>279</sup>. Jevons se réfère à ce qu'il appelle « la loi d'indifférence » afin de justifier son opinion. Celle-ci suggère qu'il ne peut pas y avoir deux prix pour un même bien sur un marché donné au même moment<sup>280</sup>. Jevons considère, en effet, que si l'information est parfaite sur le marché, les échangeurs n'accepteront pas de payer un prix plus élevé pour le même bien et ceci conduira nécessairement au prix unique. Tandis que chez Walras l'unicité renvoie à la définition de l'équilibre général en tant qu'absence d'arbitrage. L'auteur étudie cette question dans la Leçon 11 de l'EEPP où il traite de l'échange de plusieurs marchandises entre elles. Walras avance que lorsqu'il y a plusieurs marchandises celles-ci peuvent être échangées deux à deux à des prix différents sur des marchés différents. Or, une telle situation empêche d'avoir un système de prix cohérent. Alors, selon Walras :

Pour que le marché soit à l'état d'équilibre général, il faut que le prix de deux marchandises quelconques l'une en l'autre soit égal au rapport des prix de l'une et l'autre en une troisième quelconque, autrement dit, au rapport inverse des prix d'une troisième quelconque en l'une et l'autre » (EEPP, p.168).

L'existence de plusieurs prix en introduisant des arbitrages viendrait, alors à l'encontre de la définition de l'équilibre général<sup>281</sup>.

Ensuite, les analyses des deux auteurs diffèrent en ce qui concerne la détermination des prix d'équilibre uniques. Walras recourt à un concept bien connu, le « tâtonnement », pour l'expliquer. Dans le cadre de cette analyse, il décrit la situation sur un marché où les prix des marchandises sont criés au hasard. En fonction de ces prix, chaque échangeur détermine son offre ou sa demande. Si les prix criés ne sont pas d'équilibre ils sont modifiés : si la demande est supérieure à l'offre on fait hausser les prix ; si, au contraire, l'offre est supérieure à la demande on fait baisser les prix. Cette opération se répète jusqu'à ce que la demande totale soit égale à l'offre totale (EEPP, pp.188-189). Aucun échange en dehors de l'équilibre n'est permis. Il est vrai que Walras

---

<sup>279</sup> Il faut rappeler ici que dans le tâtonnement de Walras les prix « criés » sont uniques même s'ils ne sont pas d'équilibre.

<sup>280</sup> « ...in the same open market, at any one moment, there cannot be two prices for the same kind of article...The principle above expressed is a general law of the utmost importance in Economics, and I propose to call it the *law of indifference*... » (Jevons (1871[1970]), p.137).

<sup>281</sup> L'unicité des prix comme nous allons le voir plus loin est, pour Walras, une condition de justice.

utilise des termes comme « pratique » ou « empirique » pour qualifier sa « méthode de résolution par tâtonnement ». Cependant, il faudra préciser ici que le tâtonnement de Walras ne renvoie nullement à un « quelconque réalisme descriptif » (Lallement (2000), p.489). Il n'est, en effet, qu'une manière de calculer les prix d'équilibre au niveau théorique sans constituer une procédure réelle dynamique<sup>282</sup>. Quant à Jevons, il ne donne aucune explication sur la manière dont les prix d'équilibre sont obtenus et se contente de la description fournie par sa loi d'indifférence<sup>283</sup>. Ceci laisse place à des interprétations différentes. Il pourrait, par exemple, être avancé que la théorie de l'échange de Jevons implique une procédure similaire à celle d'Edgeworth, car les prix d'équilibre uniques introduits par l'auteur pourraient être interprétés comme le résultat d'un processus similaire au « recontracting »<sup>284</sup>. Une telle interprétation éloigne encore plus la théorie de Jevons de celle de Walras.

Sur la base de l'étude, quelque restreinte qu'elle soit, effectuée ici relative à la terminologie partagée par Walras et Jevons, nous considérons qu'une mise en parallèle des analyses de ces auteurs s'appuyant sur la ressemblance des termes qu'ils emploient induirait en erreur. Toutefois, il est légitime d'avancer que si Walras et Jevons ne se réfèrent pas aux mêmes notions, ceci ne prouve en rien qu'ils ne partent pas tous les deux d'une analyse qui a comme point de départ une hypothèse du marché. Par

---

<sup>282</sup> Baranzini définit le tâtonnement comme « l'algorithme du calcul de la libre concurrence absolue » (Baranzini (2010), p.22). Cette interprétation constitue l'une des trois principales interprétations relatives au réalisme du tâtonnement walrassien dans la littérature secondaire. Selon Baranzini, le tâtonnement n'est nullement une « procédure » et ne représente pas la réalité. Selon une deuxième interprétation développée par Bridel, le tâtonnement est un processus « atemporel » de convergence vers les prix d'équilibre d'une économie idéale (Voir Bridel & Momati (2009), p.883, Bridel & Huck (2002), pp.514-515). Enfin, une troisième interprétation (que nous rejetons) est avancée par Walker, et voit dans le tâtonnement une procédure de convergence vers les prix d'équilibre qui décrit la réalité. Voir par exemple (Walker (1996), p.263).

<sup>283</sup> Edgeworth écrit : « Les équations de l'échange [de Jevons]... expriment une position d'équilibre, mais ne nous fournissent aucun renseignement sur la voie par laquelle ce point d'équilibre a été atteint » (Edgeworth (1891), p.12).

<sup>284</sup> Les deux conceptions de la « dynamique » chez Jevons identifiées par Edgeworth semblent impliquer une telle interprétation (Edgeworth (1891), p.14). Voir également Berta (2001), p.1667, sur cette question. Si Edgeworth adopte une attitude favorable vis-à-vis de la méthode de Jevons il critique sévèrement le tâtonnement de Walras. En parlant de la procédure définie par le dernier, il écrit : « Je maintiens que le jeu de tout ce marchandage par lequel le prix du marché se trouve déterminé, la direction que suit le système pour arriver à la position d'équilibre, ne rentre pas dans la sphère de la science » (Edgeworth (1891), p.12).



exemple, Bridel et al. écrivent :

...from the very beginning, for both authors [Walras et Jevons], their theories of exchange are linked to organised market mechanisms... (Bridel et al. (2002), p. 9).

Cette opinion semble recevoir confirmation du fait que Jevons insiste sur la compatibilité de sa théorie de l'échange avec les lois de l'offre et de la demande<sup>285</sup>. Cependant, un tel rapprochement devient moins convaincant dès lors que l'on s'intéresse au statut accordé à ces lois par les deux auteurs. Comme Bridel et al. le reconnaissent également, les analyses de Jevons et Walras diffèrent par le statut épistémologique qu'ils accordent à ces lois. Pour Jevons, les lois de l'offre et de la demande ont un caractère purement empirique ; elles restent en conséquence en dehors de son analyse de l'économie pure<sup>286</sup>. Ceci explique également pourquoi il n'y a pas chez Jevons, contrairement à chez Walras, un traitement analytique des relations entre les lois de l'offre et la demande et les courbes d'utilité. Car à la différence de ce dernier, l'objectif de Jevons dans la TPE n'est pas de décrire une situation d'équilibre général et de déterminer des prix d'équilibre, mais d'expliquer le comportement des échangeurs sur la base de leurs fonctions d'utilité. Ainsi, malgré ses tentatives pour introduire des caractéristiques du marché dans son raisonnement, Jevons accorde la priorité à l'analyse de l'utilité. Il donne d'ailleurs plusieurs indices dans ses écrits sur le rôle joué par celle-ci dans la constitution de sa théorie de l'échange et sa primauté sur les courbes de demande. Il écrit dans « A Brief Account of a General Mathematical Theory of Political Economy » publié en 1866 :

We now arrive at the theory of exchange, which is a deduction from the laws of utility (Jevons (1866), p. 284).

et dans la TPE :

I show...that we have only to trace out carefully the natural laws of the variation of utility, as depending upon the quantity of commodity in our possession, in order to arrive at a satisfactory theory of exchange, of which the ordinary laws of supply and demand are a

---

<sup>285</sup> « ...our theory is perfectly consistent with the laws of supply and demand... » (Jevons (1871[1970]), p.143)

<sup>286</sup> « As founded upon facts, those laws cannot be shaken by any theory » (Jevons (1871[1970]), p.43). Voir également Sigot (2005) et White (1989) sur le sujet.

necessary consequence (Jevons (1871[1970]), p.77).

De son côté, Walras est conscient de ces différences entre sa démarche et celle de Jevons, et en fait part à ce dernier dans la première lettre qui lui adresse. En se basant sur sa lecture de « A Brief Account of a General Mathematical Theory of Political Economy » de Jevons (1866) il écrit :

En lisant très attentivement votre « Brief Account »...j'ai cru reconnaître une certaine divergence dans la manière dont nous introduisons cette équation [d'échange], et surtout dans la manière dont nous en usons. Je ne vois pas que vous la fondiez sur la considération de *satisfaction maximum* qui est pourtant si simple et si claire. Je ne vois pas non plus que vous en tiriez l'équation de *demande effective* en fonction du *prix*, qui s'en déduit si aisément, et qui est si essentielle à la solution du problème de la détermination des prix d'équilibre (Walras (1965), Vol.1, p.397).

Ainsi, Walras est l'un des premiers à s'apercevoir du caractère hétérogène de leurs analyses relatives à l'étude des courbes de demande, une différence qui traduit finalement leurs divergences sur le rôle de l'utilité individuelle dans leurs théories respectives.

### **I.1.3 La mesure de l'utilité**

Les divergences que nous avons soulignées dans les constructions analytiques de Jevons et Walras nécessitent également d'examiner d'une autre manière la question de la cardinalité de l'utilité chez l'un et l'autre de ces deux auteurs. Il est vrai qu'au premier abord les similarités entre les raisonnements de deux auteurs semblent frappantes. Au niveau individuel, tous les deux admettent des fonctions d'utilité additives et séparables. Et pour aucun des deux une telle conception ne constitue un problème au niveau théorique même si les moyens concrets pour construire ces fonctions d'utilité font défaut au niveau pratique<sup>287</sup>.

Cependant, la cardinalité s'insère différemment dans les analyses de ces deux

---

<sup>287</sup> Pour Walras, comme l'indique Lallement : « ... ce n'est pas la possibilité théorique d'une mesure de l'utilité qui pose problème, mais son application concrète, c'est-à-dire la réalisation de l'équivalent d'un thermomètre pour mesurer les utilités » (Lallement (2000), p.475). Voir également Tatti (2000b) sur ce sujet.

auteurs. En effet, parallèlement à la moindre importance qu'il accorde aux « courbes de besoins », la question de la mesure de l'utilité semble moins préoccuper Walras que Jevons, comme le montre le passage suivant des *Eléments* dans lequel il suppose l'existence d'« un étalon de mesure ...de l'utilité intensive » (EEPP, p.106) sans plus de précision, tout en affirmant qu'une telle mesure nous échappe (EEPP, 105).

Dans le travail de Jevons, la question de la mesure de l'utilité trouve une place plus importante. Car son analyse reste ancrée sur les fonctions d'utilité et une telle démarche ne lui permet pas d'écarter la question de la mesure comme le fait Walras. Ceci explique d'ailleurs les multiples passages de la TPE dans lesquels Jevons s'interroge sur la mesurabilité de l'utilité<sup>288</sup>. À propos du type de mesure qu'il adopte, nous avons vu qu'il était possible d'identifier une certaine volonté pré-ordinaliste dans sa tentative d'évaluer l'utilité marginale par les quantités demandées. Cependant, il ne faut pas s'attarder trop sur cette interprétation, du moins au niveau individuel, car non seulement Jevons lui-même revendiquait l'utilisation d'une mesure cardinale à ce niveau comme nous l'avons vu, mais aussi parce que cette mesure semble mieux correspondre à la nature de l'utilité selon lui. Le calcul appliqué par Jevons à des matériaux qui sont par nature hédonistes, suggère en effet que l'hypothèse de cardinalité pourrait y être beaucoup mieux établie que dans l'analyse de Walras lorsque ce dernier réfute sans équivoque le recours à tout composant utilitariste.

Toutefois, cette divergence ne semble pas constituer un argument de poids pour soutenir l'hétérogénéité des analyses de ces auteurs puisque, tous les deux admettent un même type de cardinalité au niveau individuel quel que soit le poids ou la nature qu'ils accordent aux fonctions d'utilité. En revanche, cette différence a des incidences importantes dès l'instant où l'on envisage l'utilité non plus au niveau individuel mais au niveau social : ce sont essentiellement des arguments fondés sur l'incomparabilité des utilités individuelles qui serviront de fondement à une appréciation critique des fondateurs du marginalisme. Le peu de poids que Walras accorde aux fonctions d'utilité, et l'accent qu'il met sur l'emploi des courbes de demande lui permettront d'éviter l'utilisation de telles comparaisons au niveau social tandis que l'analyse de Jevons ne

---

<sup>288</sup> Voir Partie II, II.1.3.

semble pas le permettre.

## **I.2 Le niveau d'analyse collectif**

Les divergences que présentent les analyses de Walras et Jevons au niveau individuel deviennent plus fortes encore dès lors que l'on s'intéresse à la manière dont les appréciations individuelles sont articulées avec le niveau social. Dans cette section, nous reprendrons une distinction que nous avons introduite dans la Partie II entre deux types d'utilité sociale : l'une au sens économique et l'autre au sens plus large. Il va apparaître que cette différenciation qui était pertinente dans le cadre de l'étude de l'œuvre de Jevons ne le sera pas pour analyser celle de Walras.

Nous avons vu que dans l'ouvrage de 1871, Jevons représente le niveau économique collectif par le concept de « corps commerçant ». S'il s'efforce d'éviter une sommation des utilités individuelles afin d'arriver au niveau social, il se trouve dans l'obligation d'adopter une procédure d'agrégation qui n'est d'ailleurs jamais explicitement définie<sup>289</sup>. Le coût de l'approche de Jevons est élevé puisque sa méthode impose non seulement la cardinalité des fonctions d'utilité individuelle mais aussi leur comparabilité au sein d'une fonction agrégée malgré les réserves de l'auteur lui-même sur ce sujet. Le concept de « corps commerçant » qui a été la cible de multiples critiques, comme nous l'avons déjà mentionné, échoue également à convaincre Walras. Ce dernier tranche entre les deux interprétations du corps commerçant une individuelle et l'autre sociale ; et rejette la seconde pour n'accepter que la première. Il écrit dans les *Éléments* :

... nous ne saurions accepter la formule de Jevons [de corps commerçant] comme valable que pour le cas restreint où deux individus seulement sont en présence (EEPP, p.253).

Il faut reconnaître que Jevons avait conscience des limites de ce concept puisqu'il subordonnait la construction d'un corps commerçant à une continuité entre les lois de comportement au niveau individuel et au niveau collectif (Jevons (1871[1970]),

---

<sup>289</sup> Voir Partie II, II.1.3.

p.135). Mais l'objection la plus décisive est que l'ingéniosité de Jevons tourne court, dès lors qu'elle vise à déterminer les prix et les quantités dans un échange marchand. Elle tourne court car si l'on conserve cet objectif d'explication de l'échange, la façon dont procède Walras dans les *Eléments d'économie politique pure* esquivent les difficultés que l'agrégation des utilités introduirait : pour rendre compte de l'échange il agrège en effet des demandes et non des utilités. De ce point de vue, il imposera sa démarche aux générations ultérieures, alors que celle de Jevons reste moins convaincante. L'approche de Jevons, techniquement plus fragile, trouve rapidement ses limites tandis que celle de Walras permet au moins de contourner les principaux obstacles, même si elle non plus n'est pas toujours satisfaisante<sup>290</sup>.

Quant il s'agit du niveau global collectif, le semi-échec que l'on a constaté chez Jevons au niveau économique se transforme en une appréciation plus positive de son analyse. Comme nous l'avons vu, la méthode de Jevons à ce niveau permet de penser d'une autre manière le problème de l'économie du bien-être et permet ainsi d'ouvrir des pistes de réflexion fructueuses. Quant à Walras, il adopte une construction analytique différente.

La raison de cette différence est à chercher dans les traditions philosophiques auxquelles ces auteurs se rattachent. Adoptant l'utilitarisme de Bentham, Jevons relie la question éthique à l'appréciation de l'utilité, tandis que Walras qui réfute cette tradition, s'efforce de distinguer la réflexion sur l'utilité de la morale. Ainsi, il évite l'établissement d'une fonction d'utilité sociale du type de celle que nous avons identifiée chez Jevons. Ceci ne signifie évidemment pas que la morale n'a pas de sens pour Walras ; mais à la différence de ce que l'on observe chez Jevons, elle n'est caractérisée

---

<sup>290</sup> Il faut cependant préciser ici que le concept d'utilité sociale au sens économique n'est pas totalement absent de l'œuvre de Walras. L'auteur aborde ce sujet principalement dans deux contextes. Le premier concerne les considérations de Walras relatives au maximum de satisfaction. Celles-ci paraissent, en effet, ouvrir maladroitement la voie à des évaluations ordinales de l'état de l'économie qui ne seront abordées rigoureusement qu'à la suite des travaux de son successeur, Vilfredo Pareto. Le second renvoie au traitement par l'auteur des capitaux neufs, qui nécessite comme l'indique Mouchot (1994), p.216, la construction d'une fonction d'utilité sociale. Dans le Ve chapitre de cette partie, nous allons aborder le premier point de la notion de maximum de satisfaction, car ceci nous permettra de clarifier les relations entre l'analyse de l'auteur et la théorie moderne de l'économie du bien-être.

ni par une conception en termes d'utilité ni par ses déterminants additionnels<sup>291</sup> : la réponse à la question sociale, qui est avant tout une question morale, est traitée dans trois disciplines différentes s'appuyant sur trois critères distincts – la justice, la vérité et l'utilité – qui sont pourtant complémentaires et interdépendantes pour la réalisation de son projet social.

Dans le chapitre qui suit nous allons étudier la manière dont Walras aborde l'équivalent de ce que nous avons identifié comme étant l'utilité sociale au sens large chez Jevons. C'est, en effet, cette démarche qui nous permettra de prendre conscience des différences dans le traitement de la question sociale par ces deux auteurs. Car nous allons voir que la catégorie d'utilité globale collective ne conviendra pas pour étudier l'analyse de Walras : fondé sur une conception différente, l'utilité collective ne trouvera aucune place dans le traitement par l'auteur de la morale. Une telle différence conduira Walras à des propositions sociales d'une toute autre nature que celles de chez Jevons.

---

<sup>291</sup> Représentés par les sept dimensions du *felicific calculus* de Bentham.

## **Chapitre II. Le projet social de Walras : une conception tripartite**

À la différence de Jevons, Walras avait une idée précise du contenu du projet qu'il envisageait et du rôle des sciences économiques dans sa réalisation. Pour lui, l'économie politique sociale se composait de trois sciences différentes : l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale. La clarté de cette distinction n'est cependant qu'apparente, et les liens entre ces différentes branches de l'économie politiques sont plus complexes qu'il ne semble au premier abord. Il est alors utile de présenter brièvement le contenu et les liens de ces différentes composantes de la science économique dans la pensée de Walras (Chapitre III) et les controverses qu'elles provoquent afin de mieux comprendre la portée de son projet social (Chapitre IV). Pour ce faire, dans ce chapitre, nous allons d'abord donner une vision générale de ces trois branches de l'économie (§III.1). La complexité de la présentation de Walras étant à l'origine de nombreuses discussions, nous allons ensuite aborder brièvement les points cruciaux de ces débats en mettant en évidence d'une part le statut particulier de l'économie pure (§III.2) d'autre part la difficulté de hiérarchiser ces sciences (§III.3).

### **II.1 Les trois composantes de l'économie politique et sociale<sup>292</sup>**

La séparation qu'introduit Walras entre les trois composantes de l'économie politique prend sa source dans une distinction plus générale entre les sciences naturelles et les sciences morales. Cette distinction repose, en effet, sur une autre différenciation, entre deux types de faits<sup>293</sup> qui constituent l'objet de ces sciences : les « faits naturels », concernant les relations entre les « choses » et représentant les forces « aveugles et fatales » de la nature et les « faits humanitaires », qui concernent les relations entre les

---

<sup>292</sup> L'étude de la philosophie des sciences adoptée par Walras n'est pas une tâche aisée, car l'opinion de l'auteur évolue à travers le temps. Pour plus d'information sur le sujet voir notamment : Baranzini (2006), Dockès (1996), Jolink (1996), Jolink (1991), Potier (1994) et Boson (1951).

<sup>293</sup> En se référant à la philosophie platonicienne Walras avance que « ...la science étudie non les corps, mais les faits dont les corps sont le théâtre... » (EEPP, p.39).

« hommes » et sont, de ce fait, le fruit de l'exercice de leur volonté (EEPP, pp.39-40). Les sciences naturelles s'occupent des faits naturels sur lesquels l'homme n'a aucune prise : il y règne ainsi la fatalité. Quant aux sciences morales, elles étudient les faits humanitaires qui sont dominés par la volonté de l'homme qui est « libre et clairvoyant ». C'est de cette classification que naît la conception tripartite de Walras ; les trois sciences qui en font partie se distinguent les unes des autres par rapport à leur objet<sup>294</sup> et leur critère :

- La première est la science pure naturelle ou la science proprement dite. Elle étudie les relations « entre les choses » et admet le vrai comme critère.
- La deuxième est la science appliquée ou l'art. Elle s'occupe des relations « entre les choses et les hommes » et son critère est l'utile ou l'intérêt.
- La troisième est la science sociale ou la morale. Elle étudie les relations « entre les hommes ». Son critère est le juste ou le bien.

Après avoir établi une telle classification, Walras l'applique à l'économie politique en s'appuyant sur la définition de l'objet de celle-ci : « la richesse sociale ». Walras décrit cette dernière dans EEPP comme suit :

J'appelle *richesse sociale* l'ensemble des choses matérielles ou immatérielles qui sont rares, c'est-à-dire, d'une part nous sont utiles, qui d'autres part, n'existent à notre disposition qu'en quantité limitée (EEPP, p.45).

De cette définition découlent trois conséquences qui correspondent chacune à l'objet d'une des trois branches de l'économie politique et déterminent ainsi le triple domaine de la science économique. Elles reproduisent de cette façon le schéma général des sciences présenté ci-dessus. Walras décrit ces conséquences comme suit :

- La première indique que « les choses utiles et limitées en quantités sont appropriables » (EEPP, p.47). Ceci concerne selon Walras le domaine de la « propriété qui n'est », en effet, « que l'appropriation légitime » de la richesse sociale (EEPP, p.47). La composante de l'économie politique qui étudie ce sujet est l'économie sociale qui

---

<sup>294</sup> « ... pour différencier les sciences il faut différencier les faits » (EEPP, p.39).



peut être définie comme une théorie de « la répartition de la richesse sociale entre les hommes dans la société » (EEPP, p.62). Son critère comme dans le cas de la science morale est le juste.

- La deuxième conséquence est que « les choses utiles et limitées en quantités sont valables et échangeables » (EEPP, p.48). Ce sujet renvoie au domaine de l'échange dont s'occupe l'économie politique pure. Celle-ci a comme objet, selon les termes de Walras, « la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue » (EEPP, p.11). Ainsi, cette science cherche à établir une « théorie de la valeur d'échange et de l'échange » (EEPP, p.53)<sup>295</sup>. Son critère comme dans le cas de la science pure est le vrai.

- La troisième conséquence implique que « les choses utiles et limitées en quantités sont industriellement productibles et multipliables » (EEPP, p.48). Cette conséquence concerne le domaine de la production, qui fait l'objet de l'économie politique appliquée. Celle-ci est ainsi une « théorie de la production économique de la richesse sociale », autrement dit « de l'organisation de l'industrie » (EEPP, p.61). Son critère comme dans le cas de la science appliquée est l'utile.

Si la distinction proposée par Walras semble parfaitement et sans ambiguïté définir les frontières entre les différentes sciences, elle pose en réalité des problèmes majeurs du fait de la difficulté de délimiter leur champ et leur statut. Dans les paragraphes qui suivent nous allons aborder brièvement les difficultés relevant de la classification de ces sciences.

## **II.2 Une distinction entre normatif et positif ?**

Si le caractère normatif de l'économie appliquée et de l'économie sociale est reconnu par une grande majorité des auteurs – comme en témoignent d'ailleurs les réactions très critiques, déjà évoquées, de la part d'un certain nombre d'économistes –

---

<sup>295</sup> Walras considère la valeur d'échange comme un « fait naturel » qui « ne résulte ni de la volonté du vendeur, ni de la volonté de l'acheteur, ni d'un accord entre les deux » (EEPP, p.50). Voir Baranzini (2006) sur le sujet.

la question du statut de l'économie pure n'a donné lieu à aucun consensus parmi les auteurs qui l'ont étudiée<sup>296</sup>. L'attitude de Walras vis-à-vis de cette science n'est, il est vrai, pas des plus claires et se prête à confusion.

Au premier abord, l'élaboration d'une économie pure chez Walras apparaît comme le signe de sa volonté de développer une science économique « positive » exempte des éléments normatifs. On retrouve ainsi chez lui une volonté, qui semblait caractériser également Jevons, soucieux de distinguer ces deux niveaux<sup>297</sup>. Ce que Walras écrit dans EEPP à ce sujet semble illustrer cette volonté. Walras reprend la distinction que Blanqui propose entre « *l'exposition de ce qui est* » et le « *programme de ce qui doit être* » (EEPP, p.38), et place l'économie appliquée et l'économie sociale dans le cadre du deuxième tout en en écartant l'économie pure :

...l'économie politique pure est, après tout, fondée à faire entièrement abstraction du point de vue de la justice aussi bien que de celui de l'intérêt (EEPP, pp.270-271).

Cependant, comme dans le cas de Jevons, l'identification d'une science « positive » chez Walras est discutable. L'ambiguïté de la positivité de l'économie pure de Walras a été soulignée déjà par Pareto, son successeur immédiat à Lausanne. Ce dernier flaire des intentions normatives dans l'économie pure qu'il n'hésite pas à critiquer sévèrement. Il écrit dans une lettre à Pantaleoni :

...je n'admets pas que l'économie pure *démontre* comment doivent se comporter les faits, alors que c'est l'inverse; je n'admets pas l'étude de ce qui *doit être*, mais à l'inverse j'étudie ce qui *est* ... (Pareto (1960), Vol.3, p.121, traduction de Steiner (1994b), p.63 ).

L'aspect normatif de l'économie pure a été reconnu plus tard par Jaffé. Mais contrairement à Pareto, Jaffé ne considère pas qu'il témoigne d'une défaillance dans le raisonnement de Walras : il l'explique par l'appartenance de l'économie pure à un projet plus global qui, lui, a des implications normatives (Jaffé (1980), Jaffé (1983)). Ainsi, l'économie pure est normative pour Jaffé parce qu'elle fait partie d'un système normatif

---

<sup>296</sup> La littérature sur ce sujet est abondante. Voir notamment : Baranzini (2006), Baranzini (2004), Lallement (2004), Tatti (2000a), Tatti (2000b), Rebeyrol (1999), Dockès (1996), Jolink (1996), Potier (1994), Walker (1987), Lotter (1985) et Jaffé (1983).

<sup>297</sup> Concernant les difficultés pour définir le caractère positif de la science économique, voir Partie II, Chapitre II.

(Jaffé (1984), p.445)<sup>298</sup>. Cependant, il est également possible d'avancer qu'une telle interprétation n'enlève pas nécessairement à l'économie pure son caractère « positif ». Par exemple, Rebeyrol fait remarquer « qu'elle fasse partie de la morale n'empêche nullement qu'elle en constitue un moment bien délimité et autonome » (Rebeyrol (1999), p.20).

L'économie pure de Walras pourrait être considérée comme positive d'abord parce qu'elle vise à décrire *ce qui est*. Néanmoins, il ne faut pas confondre la démarche de Walras avec une tentative d'élaboration d'une science descriptive, car *ce qui est* a une signification bien particulière chez lui ; c'est « l'idée qu'il [Walras] estime pouvoir tirer par abstraction des types réels » (Dockès (1996), p.57). En effet, sur la base des types réels observés dans les faits économiques et par un processus d'abstraction, Walras s'efforce de construire des « types idéaux » qui permettent, eux, d'obtenir par déduction les théories d'économie politique pure (EPP, p.53)<sup>299</sup>. Les « types idéaux » ainsi formulés constituent une forme abstraite des types réels et sont nécessairement parfaits : « tout idéal est parfait en tant qu'idéal » (Walras (1996), p.165)<sup>300</sup>. En suivant Walras, de ce point de vue, l'économie pure partage des points communs avec la géométrie (EES, p.16). Dans le cadre de cette dernière, l'observation des formes concrètes permettent de tirer des types réels qui sont des figures plus ou moins régulières, par exemple circulaires ou linéaires, présentes dans la réalité. Les types idéaux géométriques correspondent alors à l'« idée du cercle » ou à l'« idée de la ligne » qui est une abstraction parfaite des types réels géométriques<sup>301</sup>.

---

<sup>298</sup> Il écrit : « Walras's aim, even in his « pure economics, » was prescriptive or normative rather than positive or descriptive. His object was to formulate an economic system in conformity with an ideal of social justice... » (Jaffé (1983), p.334). Ekelund et Hébert partagent la même opinion : « Walras openly introduced ethical considerations into his economics maintaining that pure theory is useful in the quest for a criterion of social justice. He found this criterion in the conditions of competitive market equilibrium » (Ekelund & Hébert (2003), p.662).

<sup>299</sup> Cependant, comme Baranzini le fait remarquer : « Walras ne se préoccupe que superficiellement des difficultés inhérentes aux opérations impliquées – l'observation, l'abstraction et la déduction » (Baranzini (2006), p.1678).

<sup>300</sup> Et « toute réalité est imparfaite en tant que réalité » (Walras (1996), p.165).

<sup>301</sup> Pour plus d'information sur les différences entre le « fait », le « type réel » et le « type idéal » voir Dockès & Potier (2005), pp.367-370.

Nous voyons alors que les théories en économie pure obtenues à partir des « types idéaux » ne décrivent pas la réalité économique mais le fonctionnement des échanges dans une « société idéale » qui n'existe pas encore au niveau concret mais qui est « destinée à se réaliser » (voir Baranzini (2006), p.1673). Les faits réels ne constituent qu'une version incomplète de cet idéal<sup>302</sup>. Ainsi, ce que Walras définit en économie pure, n'est pas la réalité elle-même, mais un idéal qui prend sa source de la réalité. Par conséquent, si l'économie pure de Walras est positive ce n'est pas parce qu'elle décrit la réalité économique<sup>303</sup> mais parce qu'elle vise à définir un « idéal » parfait<sup>304</sup>. Comme le note Baranzini :

L'économie politique pure n'est pas le modèle *du* fonctionnement d'une économie concrète, mais le modèle *pour* l'organisation de la réalité économique (Baranzini (2001), p.8).

Par ailleurs, on peut également considérer que le caractère positif de l'économie pure tient à la tâche qui lui revient de ne pas modifier les résultats des autres branches de l'économie politique, qui sont, elles, indiscutablement normatives. La neutralité de l'économie pure par rapport à des considérations normatives incluses dans l'économie sociale et l'économie appliquée, pourrait alors être considérée comme un argument en faveur de sa positivité. Cependant, si l'on qualifie l'économie pure de « positive » pour cette raison, il faut reconnaître que cette positivité ne renvoie pas nécessairement comme Tatti le fait remarquer à une définition « (néo)-positiviste... qui exige la neutralité axiologique » (Tatti (2000a), p.417). Car une neutralité par rapport aux sciences sociale et appliquée ne signifie pas que l'économie pure de Walras soit exempte de toute considération normative. Ainsi, la notion de positivité chez Walras a un sens bien particulier qui empêche de la mettre en parallèle aisément avec la distinction moderne entre le positif et le normatif<sup>305</sup>.

---

<sup>302</sup> La distinction entre l'idéal parfait et la réalité nécessairement imparfaite prend sa source dans la philosophie d'Etienne Vacherot (Voir Dockès (1996), p.36, Tatti (2000b)).

<sup>303</sup> Cependant, Walker (1984), Morishima (1977[1979]), Morishima (1980) soutiennent que l'économie pure de Walras est le fruit d'une démarche qui consiste à décrire l'économie réelle.

<sup>304</sup> Tatti avance également que « l'épistémologie de Walras interdit toute assimilation entre science positive et science descriptive » (Tatti (2000a), p.417).

<sup>305</sup> Baranzini écrit : « l'épistémologie particulière de Walras ne se prête pas à une opposition entre

Les débats sur le statut de l'économie pure concernent, comme nous le voyons, la méthodologie que Walras adopte et ses éventuelles limites<sup>306</sup>. Cet aspect ayant de l'importance pour la compréhension de la classification des sciences dans l'œuvre de Walras, nous l'avons abordé ici dans ses grands traits. Néanmoins, compte tenu de l'objectif de notre travail et de l'existence de la littérature abondante sur le sujet, nous nous limitons à cette brève présentation. En effet, ce qui nous intéresse ici, tout comme dans le cas de Jevons, n'est pas de savoir si le contenu de l'économie pure permet de la qualifier de « positive » d'une manière stricte en comparaison avec la terminologie moderne, mais de souligner la volonté de l'auteur de définir une science qui évite certains jugements de valeur<sup>307</sup>, concernant principalement le rôle de l'État dans l'économie et les questions de la répartition<sup>308</sup> ; et sa tentative de la compléter par des considérations qui sont vues plus facilement comme normatives.

### **II.3 La hiérarchie des sciences et la science morale pure**

Le statut particulier de l'économie pure introduit des difficultés concernant également la hiérarchie de ces sciences. La priorité de l'économie pure par rapport à l'économie appliquée ne fait pas de doute aux yeux de Walras : la première précède la seconde de la même manière que la « mécanique pure [doit] précède[r] la mécanique appliquée » (EEPP, p.52). Mais, les frontières entre les deux disciplines peuvent sembler floues, puisque le fameux chapitre intitulé « Théorie de la production » de Walras se trouve dans l'EEPP, et non dans l'EEPA. Ceci n'est pourtant pas si contradictoire que l'on pourrait le supposer au premier abord. Car l'économie pure s'intéresse toujours à la

---

science positive et science normative » (Baranzini (2006), p. 1680). Lallement considère que « l'économie pure est une science pure qui n'est ni normative ni positive » (Lallement (2004), p.84).

<sup>306</sup> La littérature sur ce sujet est abondante. Voir notamment Baranzini (2006), Tatti (2000a), Rebeyrol (1999), Dockès (1996), Potier (1994), Jolink (1991), Berthoud (1988), De Caro (1988), Lotter (1985), Walker (1984), Jaffé (1983).

<sup>307</sup> Comme l'indique Tatti, le savoir fournit par la science pure « est toutefois construit indépendamment de toute préoccupation normative » (Tatti (2000a), p.423).

<sup>308</sup> Ceci explique selon Bridel l'absence de référence à l'utilité sociale chez Walras. Il écrit « ...l'absence de l'idée d'utilité sociale chez Walras ne résulte pas d'un hasard mais bien d'une volonté délibérée de rejeter toute tentative d'endogénéiser la théorie de la distribution dans son modèle d'équilibre général » (Bridel (2008), p.728).

même question, celle de la détermination de la valeur d'échange « sous le régime de la concurrence ». Or la portée de cette question n'est pas limitée au traitement des biens de consommation mais s'étend également aux services producteurs. Un tel raisonnement justifie la place accordée par Walras dans l'EEPP à la théorie de la production. Cependant, la question de la recherche des règles d'une production « convenable »<sup>309</sup> de la richesse sociale reste l'objet de l'économie appliquée. Ainsi, la question de savoir qui de l'État ou de l'individu doit entreprendre la production afin d'assurer son abondance est traitée dans l'EEPA.

Si l'on accepte que les liens entre l'économie pure et l'économie appliquée sont relativement faciles à identifier<sup>310</sup>, l'ordre entre l'économie pure et l'économie sociale reste difficile à déterminer. L'économie sociale peut prétendre à la première place pour au moins deux raisons. La première découle de la définition même de la richesse sociale : pour que l'échange puisse avoir lieu, les biens doivent être préalablement répartis (Lallement (2000), p.457, Lallement (2004), p.100). La seconde est liée à l'objectif final du projet de Walras qui consiste à réaliser l'« idéal social »<sup>311</sup>. Si l'on suit cette ligne d'argumentation, c'est parce qu'elle fait partie d'un projet social fondé sur un idéal de justice que l'économie pure serait subordonnée à l'économie sociale.

Cependant, la préséance de l'économie pure sur l'économie sociale peut également être justifiée. Paradoxalement, pour cela le même argument sur le projet moral de Walras pourrait être employé. Afin d'atteindre l'idéal social, la théorie de la propriété devrait reposer sur des prix « justes »<sup>312</sup> qui ne modifient pas la répartition des dotations initiales en valeur. Et, ceci nécessite que la théorie des prix soit achevée avant la répartition des propriétés. Comme Dockès le fait remarquer :

*...ce n'est que si la théorie de l'échange est faite que l'on pourra apprécier scientifiquement à quelle condition il est juste. C'est seulement à ce moment-là que la*

---

<sup>309</sup> « ... c'est-à-dire à la fois abondante et proportionnée » (Walras (1996), p.467).

<sup>310</sup> Bien que nous adoptions une version simple de ces relations dans le cadre de notre travail, leur nature est ouverte à la discussion. Par exemple Baranzini considère que l'économie appliquée influence également l'économie pure (Baranzini (2001), p.3).

<sup>311</sup> Voir Lallement (2000), p.457, Rebeyrol (1999), p.2 sur ce sujet.

<sup>312</sup> La notion de justice chez Walras sera étudiée d'une manière détaillée ultérieurement.

théorie de propriété pourra être menée (Dockès (1996), p.118, italiques par l'auteur).

Ces ambiguïtés concernant la classification proposée par Walras sont révélatrices de l'existence d'une autre science dans l'œuvre de l'auteur. Celle-ci est, en réalité, présente dans les écrits de Walras depuis les années 1860 notamment dans Recherche de l'idéal Social<sup>313</sup>. Walras y évoque l'existence d'une science morale pure<sup>314</sup> qui a le même statut que l'économie pure. Cette science, qui précède l'économie sociale appliquée – tout comme l'économie pure précédait l'économie appliquée – est aussi scientifique que l'économie pure<sup>315</sup>. Plus tard, dans l'« Esquisse d'une doctrine économique et sociale » (1898)<sup>316</sup> en déclarant s'appuyer sur sa lecture de Franklin H. Giddings Walras, introduit cette science d'une manière explicite dans sa classification des sciences. Cette dernière alors prend une forme quadripartite qui pourrait être représentée ainsi<sup>317</sup> :

<i>Science pure</i>	<i>Science appliquée</i>
Science pure naturelle	Science appliquée naturelle
Science morale pure	Science appliquée morale

Les sciences économiques de Walras sont, alors, regroupées dans deux catégories : science pure et science appliquée qui se compose chacune de deux sous-catégories. La science pure se compose de science pure naturelle et science pure morale. Quant à la deuxième sous-catégorie elle aussi comprend deux sciences : science appliquée naturelle et science appliquée morale.

Si la nouvelle classification de Walras est considérée par certains auteurs comme cohérente avec la première (Lallement (2004), p.88), permettant même de la « clarifie[r] » (Rebeyrol (1999), p.14), elle peut apparaître également pour d'autres

---

<sup>313</sup> Cet ouvrage est la publication des leçons faites à Paris par l'auteur pendant les années 1867 et 1868 (Walras (1868)). Il a été republié dans *Éléments d'économie sociale* (pp.7-150).

<sup>314</sup> La science morale pure est également présente dans les *Éléments d'économie politique pure* à partir de la deuxième édition, mais elle y correspondait à l'histoire (EEPP, p.40). L'histoire a un statut particulier dans la pensée de Walras. Voir Dockès (1996), pp.142-143 sur cette question.

<sup>315</sup> Pour plus d'information sur ce sujet voir Potier (1994).

<sup>316</sup> Ce texte a été republié dans les *Éléments d'économie appliquée* (pp.405-444).

<sup>317</sup> Voir EEPA, p.408.

difficilement compatible avec la position initiale de l'auteur<sup>318</sup>, elle remet tant en cause, au lieu de le compléter, le schéma tripartite autour duquel l'œuvre de Walras s'articule. Il est aussi vrai que dans le discours qu'il prononce à l'occasion de son jubilé, Walras se contente de rappeler les trois composantes de l'économie politique et sociale sans faire référence à une classification à quatre branches. Quoiqu'il en soit, le rôle que la science morale pure joue dans la construction de son projet social reste primordial. Comme nous allons voir plus en détail dans le chapitre suivant, c'est elle qui lui permet de formuler « la société idéale » que les réformes indiquées dans les deux sciences appliquées – économie appliquée et économie sociale – devraient permettre d'atteindre. Ainsi, malgré le maintien par Walras d'une classification tripartite, une structure quadripartite est mieux susceptible d'expliquer la construction de son œuvre.

Pour terminer, nous considérons que le caractère délicat d'une démarche qui consiste à distinguer d'une manière stricte ces trois sciences et la difficulté d'atteindre une classification définitive renforcent l'idée d'une interdépendance entre ces branches d'économie qui servent toutes à la réalisation d'un même objectif qui est la résolution de la question sociale.

---

<sup>318</sup> Voir Rebeyrol (1999), p.9 sur cette question.

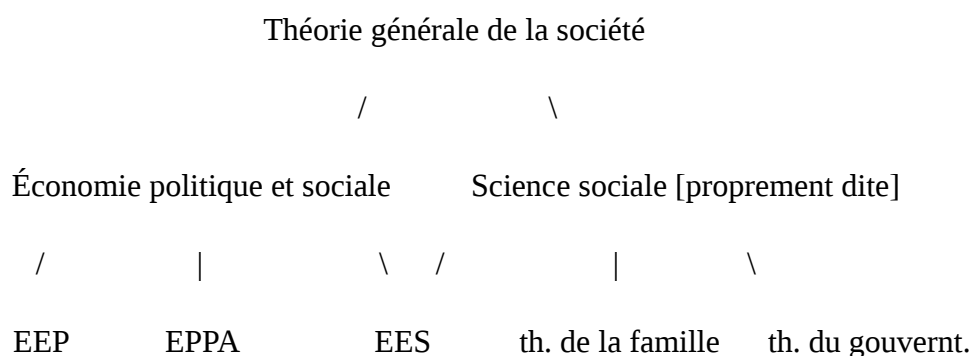


### **Chapitre III. La question sociale : l'économie politique et sociale comme solution**

Walras se réfère fréquemment à la « question sociale » dans son œuvre. Cependant, il ne donne pas une définition précise de cette notion : elle reste souvent sous-entendue et semble renvoyer à plusieurs significations. On pourrait d'abord attribuer une définition générale à la question sociale. En ce sens, ce terme semble désigner les difficultés économiques et sociales auxquelles les classes défavorisées se trouvent confrontées. L'intérêt de Walras pour cette question provient d'une part de l'influence de son père, lui-même préoccupé par ce sujet, et d'autre part comme dans le cas de Jevons, de la situation sociale de l'époque, alors fort agitée. Alors que Jevons était choqué par la vision de la misère de la classe ouvrière londonienne, Walras avouait sa consternation face à la pauvreté frappant les travailleurs parisiens. Il constatait en effet avec inquiétude que la Révolution Française qui avait marqué la fin du féodalisme n'avait pas suffi à résoudre les problèmes sociaux (Sabéran (2004), p.2). C'est pour cette raison qu'il s'est efforcé d'apporter une solution à la question sociale. Cette volonté chez Walras s'est révélée assez tôt. Même dans son unique roman *Francis Sauveur* (Walras (1858)), rédigé avant ses débuts dans une carrière d'économiste, il est possible de discerner « une affirmation non équivoque du *but social* que l'humanité doit poursuivre » (Boson (1951), p.62). Cet intérêt transparaît ouvertement par la suite dans ses écrits économiques, et ceci, dès son premier livre dans ce domaine, *L'Économie politique et la justice* Walras (1860[2001]), dont l'introduction est consacrée à la « Question sociale ».

Cependant, la question sociale ne renvoie pas seulement à un concept général dans l'œuvre de Walras, mais possède aussi, et surtout, une signification plus restreinte. D'une manière plus spécifique, l'emploi de ce terme par Walras dans son économie politique et sociale concerne, comme nous allons le voir de façon détaillée par la suite,

deux problèmes rencontrés dans deux domaines<sup>319</sup> : la production et la répartition des richesses sociales. Il est cependant utile de préciser ici que, la question sociale, selon Walras, ne se limite pas à ce qu'il traité dans sa trilogie. La science de la société dans son ensemble comprend également d'autres disciplines telles que la théorie de la famille<sup>320</sup> et la théorie du gouvernement<sup>321</sup> (EES, p.50). Si l'on reprend le schéma proposé par Jolink les sciences sont classées ainsi par Walras (Jolink (1991), p.72) :



La question sociale dans son ensemble englobe également les problèmes traités dans le cadre des deux branches de la science sociale proprement dite : « le problème *civil* et le problème *politique* » (EPPA, p.433) qui concernent respectivement la famille et le gouvernement. Puisque Walras considère que ces problèmes ne rentrent pas dans le cadre de l'étude de l'économie politique et sociale, il ne s'en occupe pas dans sa trilogie. La question sociale à laquelle il cherche des solutions n'est alors « pas la question sociale toute entière... » (EES, p.151) qui nécessiterait la prise en compte de toutes les sciences sociales, mais la question sociale dans sa dimension économique. D'ailleurs, mis à part quelques précisions sur le sujet Walras utilise ce terme quasi-exclusivement dans ce sens.

Walras estime que la question sociale – au sens économique – sera résolue

---

<sup>319</sup> À côté de ces deux domaines qui sont explicitement annoncés par Walras il existe aussi un troisième qui est la monnaie. Compte tenu l'objectif de notre travail, nous n'allons pas aborder cette question.

<sup>320</sup> « ...ou la théorie de nos rapports de parents et d'enfants, d'époux et d'épouses... » (EES, p.164).

<sup>321</sup> « ...ou la théorie de nos rapports d'électeurs et d'élus, d'administrateurs et d'administrés, d'officiers et de soldats, de justiciables et de juges... » (EES, pp.164-165).

quand la « société idéale » sera atteinte. Mais comment définir cette dernière? Walras estime qu'afin d'accomplir une telle tâche il est d'abord nécessaire de prendre conscience des caractéristiques de « l'homme idéal » qui compose cette société et ceci d'une manière scientifique. Cette démarche scientifique définie dans le cadre de la science pure morale, consiste, comme dans le cas de l'économie pure, à abstraire rationnellement l'idéal du réel. C'est dans cette démarche que la science pure morale de Walras – bien qu'elle ne trouve pas place dans son schéma tripartite – prend tout son sens. Il s'agit ici, plus précisément, de dégager les traits de l'« homme idéal », qui est l'« idée » de la nature de l'homme, à partir de l'observation de « l'homme réel » que l'on trouve dans la réalité concrète<sup>322</sup>, comme en géométrie l'idée de la ligne ou du point est obtenue par l'abstraction des formes que la nature nous offre (EES, p.16)<sup>323</sup>.

Une telle étude qui consiste à dégager l'homme idéal conduit Walras à voir deux types de nature dans l'homme : une nature physiologique, c'est-à-dire, « l'aptitude à la division du travail » et une nature psychologique, qui renvoie à « la personnalité morale » (EES, p.91). Et l'« idéal social » correspond à une société où les exigences inhérentes à la double nature de l'homme, physiologique et psychologique, pourront être conciliées<sup>324</sup>.

Une telle conciliation nécessite la concordance des critères – l'utile et le juste – de deux sciences appliquées – l'économie appliquée et l'économie sociale : la division du travail, qui concerne l'organisation de l'industrie, fait l'objet de l'économie appliquée<sup>325</sup>, tandis que la personnalité morale, qui renvoie à la question de la répartition des richesses entre les hommes, constitue l'objet de l'économie sociale<sup>326</sup>. Si Walras est

---

<sup>322</sup> Walras écrit: « Nous sommes en possession d'une définition de l'homme idéal extraite avec soin d'une analyse exacte de l'homme réel » (Walras, EES, p.107). Plus loin: « ...pour faire la théorie de la société en général, économique ou morale et pour la faire *a priori* et rationnellement, une opération préalable est nécessaire : dégager par abstraction de l'expérience la définition de l'homme » (EES, p. 162). Pour plus d'information sur ce sujet voir Walker (2004), p.118, Dockès (1996), p.63, Boson (1951), p.192.

<sup>323</sup> Le passage du réel au idéal a été traité dans le § II.2.

<sup>324</sup> Voir Tatti (2000a), p. 422, Dockès (1996), p.97.

<sup>325</sup> « ...répartir la richesse au point de vue de l'intérêt, c'est la répartir conformément aux exigences de la division du travail » (Walras (1996), p.290).

<sup>326</sup> « ...répartir la richesse au point de vue de la justice, c'est la répartir conformément aux exigences

convaincu que l'idéal social qui est caractérisé par la concordance de ces deux critères<sup>327</sup> se réalisera nécessairement à travers l'histoire, il considère également qu'« il faudrait incliner ... la réalité dans [cette] direction... » (EEPA, p.411). Ainsi, pour lui, la réalisation de la société idéale nécessite l'exercice de la volonté de l'homme qui modifiera la société à travers des réformes dans deux domaines, la production et la répartition. Dans l'EES, Walras exprime cette idée d'une manière claire à plusieurs reprises. Dans la « Méthode de conciliation ou de synthèse », un texte rédigé en 1868 et mais qui n'est publié qu'en 1896 dans EES (pp.151-173) il écrit :

La solution de la question sociale économique... dépend de deux ordres de considérations préliminaires très différentes mais également essentielles : des considérations purement économiques et des considérations purement morales...<sup>328</sup> Résoudre la question de l'organisation économique de la société, ce serait, en somme, déterminer les conditions : 1° de la production la plus abondante possible et 2° de la répartition la plus équitable possible de la richesse sociale entre les hommes dans la société (EES, p.151).

De même, dans le chapitre intitulé « Question Sociale » (EES, pp.207-212), il affirme :

Pour résoudre la question sociale, nous avons à effectuer de grands progrès dans les conditions de la production et de la distribution de la richesse...(EES, p.212)

Si ce sont les sciences appliquées – économie appliquée et économie sociale – qui fournissent les fondements scientifiques des réformes à effectuer, la question sociale ne se situe pas en dehors du cadre de la science pure et ceci non seulement du point de vue de la science morale pure, comme nous l'avons vu, mais aussi de celui de l'économie pure. Cette dernière est intimement liée aux sciences appliquées par le concept de libre concurrence : l'économie appliquée vise à étudier les cas où il y a des entraves dans les faits à la libre concurrence, sachant que cette dernière permet d'aboutir

---

de la personnalité morale de l'homme... » (Walras (1996), p.290).

<sup>327</sup> Comme nous allons voir plus loin, en réalité, ces relations sont plus compliquées qu'elles ne paraissent au premier abord.

<sup>328</sup> Il est vrai que le « moral » peut impliquer des sens différents chez Walras. Il emploie ce terme pour désigner parfois toutes les sciences humanitaires. Cependant, ici le « moral » a un sens plus réduit et renvoie à la définition de l'économie sociale. Voir la section III.1 pour cette définition, voir Dockès (1996) pp.37-38 pour plus de développement sur le sujet.

à une production « convenable »<sup>329</sup>. Elle détermine ainsi les situations où une intervention étatique est nécessaire, tandis que l'économie sociale met en évidence les principes d'une répartition sur la base de laquelle la libre concurrence devrait agir. Ainsi, nous voyons que les quatre branches de la science économique se complètent et forment un ensemble dans le chemin qui conduit à la société idéale.

Dans ce chapitre, notre objectif sera d'étudier les réformes que propose Walras dans le cadre de son économie sociale (III.1) et appliquée (III.2). Partageant la même source, la science morale pure et l'économie pure, nous verrons que les arguments mobilisés par Walras dans ces deux sciences se chevauchent. Les frontières entre l'utile et le juste se révèlent alors plus vagues que ce que l'on pourrait le supposer au premier abord.

### III.1 Du côté de l'économie sociale

L'économie sociale s'occupe, selon les termes de l'auteur lui-même, de la :

...recherche des *principes de justice* suivant lesquels doit s'effectuer la répartition de la richesse » (Walras (1987), p. 423, nous rajoutons les italiques).

L'économie sociale de Walras étant une science appliquée au même titre que l'économie appliquée les « principes de justice » qui sont en question ici correspondent à un ensemble de « règle[s] de conduite »<sup>330</sup>. À ce titre, ils indiquent les réformes qui doivent être mises en place afin de réaliser la justice. Si chez Jevons, c'est une conception utilitariste qui façonne ses propositions sociales, chez Walras la définition de ces principes découle d'une autre tradition philosophique, celle de droit naturel<sup>331</sup>. Ce dernier permet à l'auteur de déterminer comment les richesses doivent être distribuées

---

<sup>329</sup> Qui signifie, comme nous allons le voir, une « production abondante et proportionnelle ».

<sup>330</sup> Nous empruntons cette expression à Baranzini qui décrit ainsi le « principe » de la libre concurrence dont il est question en économie appliquée Baranzini (2010).

<sup>331</sup> Voir Partie I, III.2.1 sur cette notion. Contrairement à Jevons qui justifie les transferts des richesses sur la base de l'argument de l'utilité, Walras écrit : « La première condition que doit remplir une distribution rationnelle des produits n'est [pas] « de satisfaire aux exigences du consommateur » (EES, p.209).

entre deux types sociaux idéaux, l'État et l'individu, qui sont les formes idéales de deux types réels, la société et l'homme<sup>332</sup>. Ainsi, l'homme qui est en question ici est l'homme idéal et non pas l'homme réel, tout comme l'État dont traite l'auteur est un État idéal et non réel<sup>333</sup>.

### III.1.1 Droit naturel versus utilitarisme

Les critiques de Walras à l'égard de l'utilitarisme et son refus de cette doctrine sont bien connues<sup>334</sup>. Walras reproche à l'utilitarisme de subordonner le juste à l'utile – et de fonder ainsi à la fois la propriété et la production sur le critère de l'utile – au lieu de concilier ces termes comme lui s'efforce de le faire. Il écrit :

L'utilitarisme qui subordonne [la justice] à l'intérêt poursuit l'unité aux dépens de la variété ; il fait une synthèse sans analyse ; il ne concilie pas les deux termes, il les fait rentrer l'un dans l'autre (EES, pp.167-168).

Ou :

Déjà ils [utilitaires] avaient tenté de constituer la théorie de la propriété en vue du seul avantage de la production de la richesse (EES, p.51).

Ce rejet témoigne en partie d'une incompréhension de la part de l'auteur de cette école de pensée, car Walras adopte une version simpliste de l'utilitarisme. Il considère comme la plupart des critiques de cette doctrine qu'elle ne reconnaît aux hommes qu'une nature égoïste, qu'elle fait abstraction d'autres sentiments tels que la sympathie<sup>335</sup> et qu'elle n'a qu'un aspect individualiste. Nous avons vu précédemment dans ce travail que ce serait faire tort aux utilitaristes que d'accepter une telle interprétation (Voir Partie I). Ceci pourtant n'est pas l'unique raison qui exclut l'auteur du cercle des adeptes de la tradition utilitariste : Walras refuse de fonder le niveau collectif sur des appréciations

---

<sup>332</sup> Voir Sabéran (2004) sur ce sujet.

<sup>333</sup> Selon Walras c'est la science politique qui permettra de définir l'État idéal.

<sup>334</sup> Pour une étude détaillée des points d'opposition entre l'utilitarisme et la conception walrassienne voir Dockès (1996), pp.75-85.

<sup>335</sup> Voir Potier (1998), p.371 sur ce sujet.

individuelles de l'utilité<sup>336</sup>. À la différence de Jevons qui, adoptant un procédé cumulatif, trouve le fondement de l'utilité sociale dans l'utilité individuelle, Walras, en s'appuyant sur sa philosophie du droit naturel<sup>337</sup>, identifie une personne morale collective, l'État, qui constitue une forme sociale au même titre que l'individu et qui a une existence propre dépassant « la somme des existences de tous les individus qui en font partie » (EES, p.137). Pour Walras l'État étant un type social équivalent à l'individu, son droit naturel vaut le droit naturel de ce dernier (EES, p.137). Alors, une partie de la richesse sociale lui revient de droit comme ceci est le cas pour les individus. Walras écrit :

...l'individu et l'État sont deux types sociaux également naturels et nécessaires, devant vivre et subsister tous deux sur le fonds de la richesse sociale... (EES, p.43)

L'adhésion de Walras à ce qu'il appelle « le bon vieux droit naturel » détermine ainsi ses propositions sociales du point de vue de la justice (EES, p.5). Nous avons déjà vu que comme dans le cas de Walras, les théories fondées sur le droit naturel attribuent une nature universelle à l'homme et admettent que c'est de l'étude de cette nature que découlent les droits de propriété. De ce point de vue, il est possible de faire rapprochement entre la pensée de Walras et les autres théories issues du droit naturel. Par exemple, comme nous allons le voir plus en détail par la suite, l'analyse de Walras comporte certaines similarités avec celle des libertariens de gauche<sup>338</sup>. Néanmoins, en accordant des droits naturels à la fois à l'individu et l'État Walras se différencie d'une grande partie des théoriciens de droit naturel : il s'éloigne de ceux qui n'accordent des droits qu'aux individus, –comme par exemple, les libéraux français du XIXe siècle<sup>339</sup> ou les libertariens de droite - ou de ceux qui considèrent l'État comme le résultat d'un

---

<sup>336</sup> Comme Potier le souligne pour Walras : « the sum of individual utilities cannot make up a social utility... » (Potier (1998), p.371).

<sup>337</sup> Il est utile de préciser ici que, si Walras dénonce l'utilitarisme comme fondement de la théorie morale, Bentham, de son côté, s'oppose à toute forme de droit naturel pour justifier les propositions sociales en avançant qu'une telle approche porterait des jugements de valeur sur l'action des individus. Ceci explique la raison pour laquelle Bentham dénonce les droits de l'homme issus de la Révolution Française. Voir sur ce sujet notamment Welch (1987) et Audard (2009), pp.147-148. Voir également Partie I, Chapitre I.

<sup>338</sup> Ce sujet sera étudié d'une manière détaillée dans le §IV.1.2.

<sup>339</sup> Tels que Bastiat ou Baudrillard. Voir Sigot (2008) et Poinot (2009) pour l'utilisation de la notion de droit naturel chez les libéraux français du XIXe siècle.

contrat social – comme Hobbes ou Rousseau<sup>340</sup>.

Quant au statut épistémologique de ce concept dans l'œuvre de Walras, il pourrait être interprété de différentes manières. D'une part, le droit naturel pourrait être considéré comme relevant du domaine de la science pure puisqu'il pourrait être assimilé à la démarche de l'auteur qui consiste à tirer des « lois » naturelles à partir de la nature de l'homme<sup>341</sup>. D'autre part, il pourrait être considéré comme relevant du domaine de la science sociale appliquée parce qu'il indique ce qui doit être fait pour respecter le principe de la justice. Selon cette deuxième interprétation, le droit naturel correspondrait à un ensemble de règles dérivé de la nature de l'homme<sup>342</sup>. Nous avons vu dans notre travail que les deux statuts coexistent dans l'œuvre de Walras. D'une part, l'étude de la nature de l'homme, en science morale pure permet à l'auteur d'identifier les deux critères, le juste et l'utile, d'autre part le droit naturel en tant qu'un ensemble de règles indiquent les réformes qui doivent être effectuées dans le cadre de l'économie sociale.

Nous allons maintenant voir comment Walras envisage la répartition des propriétés entre l'État et l'individu.

### **III.1.2 Les propriétés revenant à l'individu et à l'État**

Walras identifie trois capitaux qui appartiennent à la richesse sociale : les capitaux proprement dits qui correspondent aux biens de production, les facultés personnelles et les terres. Le droit naturel auquel l'auteur fait référence ne légitime que l'appropriation<sup>343</sup> des deux dernières<sup>344</sup>:

---

<sup>340</sup> Pour plus de détails sur ce sujet voir Dockès (1996) pp.31et sq.

<sup>341</sup> C'est l'interprétation que Dockès semble adopter (voir Dockès (1996), pp.31,79 etc.).

<sup>342</sup> Jolink adopte cette interprétation : « Natural law... was considered by Walras as a set of rules derived from the 'nature' of man and was, as such, regarded as an applied science rather than as a pure science (Jolink (1991), p.138).

<sup>343</sup> La propriété est l'appropriation légitime de la richesse sociale : « Sans doute, l'appropriation n'est pas la propriété : c'est seulement la propriété moins la légitimité » (EES, p.213).

<sup>344</sup> Walras considère que l'approbation des capitaux artificiels doit être traitée dans le cadre des deux premiers capitaux. Il écrit : « Les capitaux artificiels sont des produits qui appartiennent, comme les revenus consommables, en premier lieu aux entrepreneurs qui les ont confectionnés, et en second lieu aux propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes qui les ont achetés. Donc, nous n'avons pas



Nous n'avons à faire, en droit naturel, la théorie de la propriété que des terres et des facultés personnelles (EES, p.185).

Les facultés personnelles selon Walras « sont, de droit naturel, propriété de l'individu » (EES, p.185) : l'homme étant un « être raisonnable et libre » il appartient à lui-même. Ainsi « son travail, qui est l'exercice de ses facultés ..., et son salaire, qui est le fruit de son travail, lui apparten[ent] » (EES, p.117). Ici s'applique la règle de l'inégalité des positions « qui veut que nous jouissions en proportion de nos efforts » (EES, p.186)<sup>345</sup>. C'est ainsi que la « justice distributive » de Walras prend forme : les facultés personnelles étant différentes, les positions auxquelles les individus aboutissent sont nécessairement inégales<sup>346</sup>. Alors, c'est grâce à cette forme de justice que :

...l'individu demeure[...] en pleine et entière possession des fruits de son travail (EES, p.404).

et ce sera :

...[la] violer..., que de prétendre faire arriver [les individus] tous au but en même temps, ou que de les récompenser également quel que soit l'ordre suivant lequel ils l'ont touché (EES, p.139).

Il est pourtant utile de préciser ici que s'il est juste de récompenser les individus en fonction de leur mérite, il n'est pas juste de leur attribuer des richesses sur un fondement autre que leurs facultés personnelles. Par conséquent, comme nous allons le voir plus tard, toute autre source de richesse, y compris celle qui trouve son fondement dans l'échange, sera dénoncée par Walras comme étant injuste.

En ce qui concerne les terres, Walras avance que celles-ci « sont, de droit naturel, la propriété de l'État » (EES p.189). La terre étant une ressource naturelle tous les hommes dans une société « doivent [en] pouvoir profiter également ... pour

---

à faire non plus, en droit naturel, la théorie de la propriété de l'article 3 de la richesse sociale: cette propriété résultera, elle aussi, du droit de propriété sur les articles 1 et 2. Nous n'avons à faire, en droit naturel, la théorie de la propriété que des terres et des facultés personnelles » (EES, p.185). Le fait que la question de la répartition des capitaux proprement dits, c'est-à-dire des biens de production, n'ait pas de place dans l'analyse de Walras est critiquable. Voir Ege (2004) sur ce sujet.

<sup>345</sup> Cette règle est liée à la liberté des individus.

<sup>346</sup> « ... c'est [la justice distributive] qui veut que les coureurs soient récompensés en raison de leur agilité, c'est-à-dire dans l'ordre suivant lequel ils ont atteint le but » (EES, p.139).

poursuivre leur fin et accomplir leur destinée... » (EES, p.189). Les terres ainsi que leurs revenus doivent donc appartenir à l'État : « Ici s'applique » selon Walras « le principe de l'égalité des conditions qui veut que nous puissions tous profiter également des ressources que la nature nous offre pour exercer nos efforts » (EES, p.189). Selon Walras, la forme de justice mobilisée ici est « la justice commutative » qui veut que les mêmes moyens de départ soient attribués à tous les individus<sup>347</sup>. Ce sera, alors :

...violer ... la justice commutative, que de donner à certains d'entre les concurrents une avance considérable, que de semer sur le chemin de certains autres des obstacles et des barrières... (EES, p.139).

Il est vrai que ces termes de justice commutative et de justice distributive sont utilisées par Walras d'une manière qui peut paraître vague ou même erronée<sup>348</sup>. Il est d'ailleurs difficile de délimiter leur domaine d'application : car ces deux formes de justice sont mobilisées non seulement pour soutenir des arguments en économie sociale mais aussi, comme nous allons le voir, en économie pure et appliquée. Cependant, qu'elles soient présentes dans d'autres branches de l'économie politique et sociale ne devrait pas dissimuler leur objet principal qui est la répartition des richesses sociales. Ces deux formes de justice, distributive et commutative, caractérisent la conception de la justice de Walras dans la répartition et leur rôle dans les théories de l'échange et de la production consiste à souligner la conformité de ces théories avec les principes d'une répartition juste.

L'adhésion de Walras à une telle conception de justice dans la répartition fondée sur le droit naturel façonne les réformes qu'il préconise dans EES. Deux réformes interdépendantes sont envisagées par l'auteur afin d'instaurer la justice : premièrement, la suppression des impôts qui constituent une atteinte au droit de propriété des individus, et deuxièmement la nationalisation du sol par rachat des terres par l'État, de manière non seulement de permettre de rendre à l'État ce qui lui revient de droit naturel mais aussi de rendre possible la suppression des impôts. Ces deux réformes étant

---

<sup>347</sup> « ...c'est [la justice commutative] qui veut que, dans une course, il soit assigné à tous les coureurs un même point de départ » (EES, p.139).

<sup>348</sup> Voir Berthoud (1988), Sabéran (2004).

intimement liées – la première n'est pas réalisable sans que la deuxième soit mise en place – nous allons les étudier ensemble.

### **III.1.3 Suppression des impôts et nationalisation du sol par rachat des terres par l'État**

Walras dénonce l'imposition des salaires comme étant injuste<sup>349</sup>. Car il estime que l'impôt sur le salaire enlève aux hommes une partie du fruit de leur travail qui doit leur revenir de droit, et entrave ainsi la justice distributive. Il va jusqu'à comparer la situation des salariés frappés d'impôt à celles des serfs et des esclaves. Il écrit :

Quoi qu'il en soit d'un impôt sur le salaire, ce prélèvement est-il juste ? Je dis qu'il est juste si l'esclavage et le servage sont justes ; je dis qu'il est injuste si l'esclavage et le servage sont injustes. Si, à titre d'homme raisonnable et libre, je suis une personne morale, je m'appartiens à moi-même, et l'esclavage est injuste. Si mes facultés personnelles sont à moi, le service de ces facultés est à moi, et le servage est injuste. Si j'ai un droit absolu de propriété individuelle sur mon travail, j'ai le même droit sur mon salaire, et l'impôt mis sur ce salaire est injuste (Walras (1996), p.201).

Cependant, l'État a besoin de ressources afin d'accomplir sa mission et d'instaurer la justice commutative. Puisque qu'il « n'a pas le droit de vivre aux dépens de l'individu » (EES, p.405), Walras propose que les terres soient nationalisées afin de lui procurer des revenus et de rendre possible ainsi la suppression des impôts. Ce sont les terres qui doivent constituer les ressources de l'État, car en tant que ressources naturelles elles appartiennent à toute l'humanité. Or l'État seul peut être le « représentant légitime de l'humanité » (Potier (1998), p.385) puisque c'est lui qui représente les individus en tant que « membres de la communauté » et c'est lui qui doit « préparer le milieu d'accomplissement des destinées humaines » (EES, p.400)<sup>350</sup>. Comme Dockès le souligne, aux yeux de Walras :

---

<sup>349</sup> Walras est en réalité contre toute forme d'impôt mais pas uniquement celui sur le salaire. Il écrit : « ...l'impôt, quelle que soit sa forme, n'est pas seulement en dehors de la justice, il est contraire à la justice » (EES, p.403).

<sup>350</sup> Il faut préciser ici que pour Walras, tout comme chez Jevons, l'humanité ne se limite pas à la génération présente mais comprend toutes les générations. Walras écrit : « ...toute aliénation des terres est contraire au droit naturel, parce qu'elle lèse les générations futures. En termes juridiques, l'humanité est propriétaire, et la génération présente est usufruitière des terres » (EES, p.189).

La terre n'a pas été donnée à chaque individu également, mais à la collectivité, à cette personne morale collective qu'est l'État (Dockès (1996), p.111).

Possédant les terres et leurs revenus, l'État pourrait alors subvenir à ses besoins. Par conséquent, il n'y aurait plus de raison pour détourner injustement le revenu des individus afin de procurer des ressources à l'État. Ainsi quand la justice distributive et commutative seront assurées, l'État et l'individu pourront totalement profiter de leur propriété. Walras écrit :

...grâce à la justice commutative et à l'égalité des conditions, l'État subsisterait sur la rente foncière, et ... grâce à la justice distributive et à l'inégalité des positions, l'individu demeurerait en pleine et entière possession des fruits de son travail (EES, p.404).

Quant à la manière dont les terres doivent être nationalisées, Walras étant réformateur et non révolutionnaire, s'oppose à ce qu'elles soient confisquées aux propriétaires, et propose à la place le rachat des terres par l'État grâce à un emprunt. Dans sa « Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'Etat » (EES, pp.229-309) très critiquée, il s'efforce de montrer que l'État sera en mesure de rembourser son emprunt et ses intérêts. Walras considère d'abord que dans une société progressive où la population grandit, non seulement le « taux de la plus-value de la rente »<sup>351</sup> s'accroît, mais cette augmentation se fait à un taux croissant<sup>352</sup>. Selon l'auteur, les individus ne peuvent pas anticiper ce taux, car l'État peut l'influencer par les décisions qu'il prend<sup>353</sup>. Il profite alors d'une asymétrie d'information face aux individus, ce qui lui permettra à terme d'avoir des fermages supérieurs au montant des intérêts<sup>354</sup>. Puis, Walras considère que dans une société progressive le taux d'intérêt a tendance à baisser (EES, p.412). En se basant sur ces deux arguments il avance que l'État sera

---

<sup>351</sup> « ...ou le taux de l'accroissement annuel du fermage de la rente » (EES, p.239).

<sup>352</sup> Voir EES, pp.411-412.

<sup>353</sup> Il y a alors ce que l'on appelle un risque moral. En économie du risque cette notion décrit une situation où les individus peuvent influencer la probabilité de survenance des états différents. Voir Loubergé (1981), p.111.

<sup>354</sup> Walras écrit : « A un certain moment, grâce à l'augmentation du taux de la plus-value ... changement qu'il dépendrait de l'État lui-même, nous le répétons, de provoquer ou de hâter par un système de législation et d'administration tendant tout entier au progrès économique, c'est-à-dire à l'augmentation du capital et de la population, le montant des fermages suffirait à payer le montant des intérêts, et la dette cesserait de s'accroître » (EES, p.305).

capable d'amortir l'emprunt qu'il a effectué afin de racheter les terres. Il écrit :

Par le premier, l'État verrait augmenter le montant de ses fermages à toucher; par le second, il verrait diminuer le montant de ses intérêts à payer (EES, p.412).

Si les réformes que nous venons de traiter sont justifiées par Walras sur la base du principe du juste, elles sont de surcroît, selon l'auteur, en concordance avec le principe de l'utile :

La propriété collective des terres, en elle-même, et l'absence d'impôts, qui en est le corollaire, ne sont pas seulement deux œuvres de justice ; elles sont deux œuvres d'un intérêt essentiel pour une nation qui veut vivre (EES, p.417).

Si l'on suit Walras, ceci est d'abord une question d'incitation : en retournant aux hommes la totalité du fruit de leur effort ces réformes les incitent à travailler et à épargner davantage (EES, p.192). Puis, Walras estime que le secteur agricole pourrait être géré d'une manière plus efficace si les terres appartenaient à l'État. Si théoriquement, il n'y a rien contre le fait que le propriétaire d'une terre soit aussi le cultivateur, en pratique, il est souhaitable que les terres soient la propriété de l'État et qu'elles soient gérées par des grands fermiers. Walras se base sur la situation de l'agriculture en France à son époque pour soutenir cette idée. Si ce secteur est totalement laissée à l'initiative privée, les services fonciers risquent d'être retenus « dans de mauvais emploi » (EES, p.417) : dans le cas des grandes propriétés, on risque de voir « des portions du territoire demeurer, sous l'influence d'une vanité irréfléchie, à l'état de parcs ou de réserves de chasse » et dans le cas des petites propriétés « on en verra rester livrées, par l'effet de l'ignorance et de la routine, à la culture la plus arriérée » (EES, p.194)<sup>355</sup>. En revanche, l'État en adoptant le mode du bail à ferme permettra aux grands fermiers de profiter des capitaux importants et d'un savoir technique – par conséquent ces derniers seront capables de gérer les terres d'une manière plus efficace.

---

<sup>355</sup> Walras se base en effet sur la possibilité d'instaurer le principe de la libre concurrence pour déterminer le rôle de l'État dans l'agriculture : « en établissant la propriété foncière individuelle dans l'intérêt de l'agriculture, on tourne le dos au but, et l'on contrarie les bons effets de la libre concurrence en empêchant les terres d'aller aux emplois les plus avantageux à la société » (EES, p.194). L'économie appliquée en se fondant sur la réalité économique montre que la libre concurrence ne fonctionnerait pas dans ce secteur. Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre suivant.

La position de Walras sur ces questions est ainsi aux antipodes de celle de Jevons. Comme nous l'avons vu, d'une part, ce dernier se prononce en faveur de l'imposition des riches : en supposant la décroissance de l'utilité marginale de la monnaie il considère que les transferts de richesse de la classe aisée vers ceux qui sont dans la nécessité améliorent l'utilité sociale. D'autre part, il est contre la nationalisation du sol, puisqu'il estime que l'expérience passée nous révèle l'incompétence de l'État à gérer une telle propriété.

Les réformes que nous venons d'évoquer, bien qu'elles respectent le principe de l'intérêt, sont préconisées par Walras sur la base du critère de la justice. D'autres réformes sont également proposées par l'auteur, mais cette fois-ci au nom du critère de l'utile.

### **III.2 Du côté de l'économie appliquée**

L'économie appliquée selon Walras :

...recherche des règles d'utilité suivant lesquelles doit s'effectuer la production de la richesse ... (Walras (1987), p.423).

Cependant, ce que Walras entend par l'utilité ou l'intérêt n'est pas toujours facile à cerner. Cette notion chez lui semble avoir deux significations qui sont certes liées mais différentes. D'abord, l'utilité semble renvoyer à une certaine efficacité économique car elle concerne l'augmentation de la richesse sociale (1). Cette augmentation n'est pourtant pas sans limite et elle doit respecter deux objectifs qui encadrent également la définition de l'utile. Ces objectifs sont l'abondance et la proportionnalité et ils peuvent, selon Walras, être atteints seulement si le principe de la libre concurrence est respecté<sup>356</sup>. Concernant, le premier, l'abondance, la libre concurrence permet de l'obtenir pour deux raisons : d'une part, elle assure que la plus grande quantité possible de service

---

<sup>356</sup> À propos de la théorie de la production Walras écrit : « Celle-ci fixe les conditions d'une transformation des services producteurs en produits aussi *abondants* que possible, et aussi bien *proportionnés* que possible aux besoins qui les sollicitent » (EES, p.209, nous soulignons).

producteurs soient apportés aux producteurs<sup>357</sup>, d'autre part elle incite ces derniers à produire la plus grande quantité possible<sup>358</sup> (Walras (1996), pp.472-473). Quant au deuxième objectif, celui-ci concerne la proportionnalité de l'offre à la demande. Walras estime que ce sont les variations de prix sous la libre concurrence qui permettent aux producteurs d'adapter la production aux besoins et ainsi d'atteindre cet objectif. Il se réfère aux écrits de Charles Coquelin afin d'expliquer cette idée bien qu'il ne soit pas d'accord avec la suite du raisonnement de cet auteur<sup>359</sup> :

Elles [les variations de prix] sont, en effet, pour les producteurs des avertissements nécessaires, et des avertissements de tous les jours. Les prix s'élèvent-ils, ils comprennent que la marchandise devient rare, et qu'ils doivent se hâter d'en produire davantage ; les prix baissent-ils, au contraire, ils comprennent qu'il y a un trop plein sur le marché et qu'ils doivent ralentir la production (Coquelin in Walras (1996), p.477).

Par conséquent, selon Walras, quand la libre concurrence fonctionne « l'ordre et la proportion s'établissent d'eux-mêmes » (EEPA, p.187). Le rôle de la libre concurrence dans l'économie appliquée met en évidence les relations entre les sciences appliquée et pure en économie : la première reprend le fondement de la deuxième et l'« applique » dans le domaine de la production que ce soit agricole, industrielle ou commerciale. Par conséquent, l'économie appliquée permet de savoir dans quels domaines « la concurrence est possible pour se confier à elle » et dans quels autres elle ne l'est pas, de sorte qu'il est nécessaire de « recourir à quelque autre moyen » (EEPA, p.186).

En effet, Walras considère que « la concurrence est généralement possible en matière de production de service et produits d'intérêt privé » (EEPA, p.186)<sup>360</sup>. Pour

---

<sup>357</sup> Car « la faculté laissée aux (propriétaires de facultés personnelles et de capitaux de disposer de ces services et de leur prix) est ... le plus sûr moyen d'augmenter la quantité offerte de travail et de profit » (Walras (1996), p.473). Il est utile de rappeler ici que le travail est le nom attribué par Walras au service fourni par les facultés personnelles et le profit au service fourni par le capital proprement dit.

<sup>358</sup> « Fabriquer plus de produits avec moins de services producteurs, tel est le problème que la libre concurrence propose à l'entrepreneur » (Walras (1996), p.473).

<sup>359</sup> Walras considère que ce que Coquelin qualifie de perturbations accidentelles dans cet ajustement « sont souvent de terribles crises » (Walras (1996), p.478).

<sup>360</sup> Selon Walras les « les produits ou services d'intérêt sont ceux pour lesquels il est possible à l'individu d'établir une courbe de besoin décroissante avec la quantité possédée ou consommée »

soutenir cette idée, il met en avant le caractère individuel de la satisfaction dans ce domaine. Ceci nous amène à la deuxième signification de l'utilité qui correspond à la satisfaction des besoins individuels (2). Les individus, connaissant les prix d'équilibre établis sous la libre concurrence, répartissent leur revenu entre l'achat des divers biens de sorte que leurs choix leur apportent le « maximum de satisfaction ». Il est alors conforme au principe de l'utilité de les laisser prendre des décisions pour eux-mêmes dans la sphère individuelle. De même la production des biens qui satisfont les besoins individuels doit être laissée à l'initiative privée pour permettre d'obtenir le maximum d'utilité. Walras écrit :

...la libre concurrence est une opération par laquelle les services producteurs sont combinés dans la production de manière à donner le maximum d'utilité effective compatible avec la propriété de ces services (Walras (1996), p.515).

L'économie appliquée emprunte ce résultat à l'économie pure. Car cette dernière permet, selon Walras, de démontrer que l'équilibre économique, tant dans l'échange et que dans la production, correspond également à une situation où l'utilité est maximisée.

Si cette réflexion est intimement liée à l'économie pure, elle n'est pas indépendante de la question morale : ne serait-ce que la définition du concept de « maximum de satisfaction » pourrait conduire à s'interroger sur le statut de cette notion. Si l'on met pour l'instant de côté les implications de cette dernière question, que nous aborderons plus loin<sup>361</sup>, l'on prend conscience des autres relations que la libre concurrence dans la production entretient avec la morale, et ceci des points de vue de deux formes de justice, à la fois distributive et commutative. En ce qui concerne la première, la libre concurrence est conforme à cette forme de justice, car en garantissant l'égalité des prix de vente et de revient<sup>362</sup>, elle conduit à des prix justes. Ces derniers

---

(Walras (1996), p.485).

<sup>361</sup> Voir le § IV.1.1 de cette partie.

<sup>362</sup> Cette égalité – avec l'égalité de l'offre et de la demande et l'unicité des prix d'équilibre qui déterminent l'équilibre de l'échange – caractérise l'équilibre de la production. Walras écrit : « L'état d'équilibre de la production, contenant implicitement l'état d'équilibre de l'échange, est à présent facile à définir. C'est celui, d'abord, où l'offre et la demande effectives des services producteurs sont égales, et où il y a prix courant stationnaire, sur le marché de ces services. C'est celui, ensuite, où l'offre et la demande effectives des produits sont égales, et où il y a prix courant stationnaire, sur le marché des produits. C'est celui, enfin, où le prix de vente des produits est égal à leur prix de revient



sont justes, pour la raison qu'ils empêchent l'enrichissement des individus par un autre moyen que les revenus des capitaux – le travail et le profit – qu'ils détiennent<sup>363</sup>. Quant à la justice commutative, elle est également respectée par le principe de la libre concurrence car la production des biens et des services d'intérêt privé ne concernant pas les conditions sociales des individus ne lèse pas cette forme de justice. Les moyens accordés aux individus dans le cadre du principe de l'égalité des conditions ne sont pas affectés par la production des biens destinés à satisfaire les besoins individuels.

Sur la base des arguments présentés ci-dessus, Walras arrive à la conclusion que la libre concurrence dans la production des biens et des services d'intérêt privé peut fonctionner<sup>364</sup>. Cependant, l'économie appliquée identifie également, voire surtout, les cas où la libre concurrence ne s'applique pas. Comme l'indique Potier, l'intérêt qu'y porte Walras se manifeste ouvertement avec la rédaction de son article sur « l'État et les chemins de fer » en 1875, et se poursuit en s'amplifiant à partir de cette date (Potier (2006), p.1813). Les exceptions au principe de la libre concurrence concernent d'abord la production de certains services et produits d'intérêt privé. C'est ici que le « généralement » de Walras dans la citation donnée plus haut lorsqu'il définit les possibilités de la concurrence – « la concurrence est *généralement* possible en matière de production de service et produits d'intérêt privé » – prend tout son sens. L'État doit nationaliser la production dans les domaines où le laisser-faire conduirait à des monopoles des entrepreneurs privés, et ainsi devrait établir ce que Walras appelle les « monopoles économiques d'État » ou plus précisément les « monopoles naturels et nécessaires » (§III.2.1). Deuxièmement, l'État doit prendre en charge tout ce qui est d'intérêt public. Ce dernier concernant les besoins de l'État ou de la communauté ne peut pas être laissé à l'appréciation des individus. Par conséquent, l'État doit mettre en place des monopoles que Walras qualifie de « moraux » (§III.2.2). Il existe également des

---

en services producteurs. Les deux premières conditions se rapportent à l'équilibre de l'échange; la troisième est relative à l'équilibre de la production » (EEPP, p. 283). Ce sujet sera traité d'une manière plus détaillée dans le paragraphe qui suit.

<sup>363</sup> Walras considère qu'à l'équilibre il n'y pas de bénéfice. L'entrepreneur obtient un revenu en tant que travailleur ou capitaliste.

<sup>364</sup> Comme nous allons le voir par la suite, dans les années 1890, Walras avance que toute production peut être assurée par l'État.

secteurs qui doivent être nationalisés non seulement pour des raisons économiques mais aussi morales. L'exemple par excellence pour ce type de monopoles est celui des chemins de fer (§III.2.3).

### **III.2.1 Les monopoles naturels et nécessaires**

Walras considère que l'État doit intervenir dans la production de certains « services et produits d'intérêt privé ». En effet, la nature de certaines activités telles que la distribution de l'eau ou du gaz au domicile rend inévitable l'instauration de monopoles artificiels<sup>365</sup>. L'autorité publique ne pouvant « autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues » (EEPA, p.190), un seul entrepreneur finit par assurer cette activité. Étant en situation de monopole, cette entreprise peut alors imposer des prix de vente supérieurs aux prix de revient. Si cette pratique va à l'encontre du principe de la justice comme nous l'avons vu, elle nuit également à ce que Walras appelle « l'intérêt social »<sup>366</sup>.

Il est pourtant difficile de définir cet intérêt social, car le double sens que l'intérêt ou l'utilité implique refait surface également dans le cadre collectif. Comme dans le cas de l'intérêt privé une des significations que Walras accorde à ce concept renvoie à la satisfaction des individus, mais ce qui est en question ici, conformément à une analyse au niveau collectif, est la satisfaction des individus pris dans leur ensemble, bien qu'ils soient toujours considérés comme des entités indépendantes. Les consommateurs devant déboursier plus pour des produits qu'ils auraient pu obtenir à des prix moindres subissent une baisse de satisfaction, et ceci conduit à une baisse de l'intérêt social. Cette question renvoyant au concept de « maximum de satisfaction » qui est problématique et étant intimement liés à l'économie pure nous l'aborderons plus tard dans la rubrique

---

<sup>365</sup> Les monopoles artificiels sont issus de privilège ou de coalition : « ...les monopoles, en permettant aux entrepreneurs de certaines industries concentrées dans leurs mains, soit naturellement, soit artificiellement par des privilèges ou des coalitions, de fixer la quantité des produits en vue d'un écart, et de l'écart maximum, du prix de vente sur le prix de revient » (EES, p.205).

<sup>366</sup> Le cas de l'inventeur constitue pourtant une exception. Le monopole qu'il exerce n'est pas seulement de son droit mais il est également pour l'intérêt de la société (EEPA, p.190).

correspondante<sup>367</sup>.

La deuxième signification qui est étudiée plus spécifiquement dans le cadre de l'économie appliquée concerne comme nous l'avons vu, l'efficacité économique obtenue à travers les objectifs de cette science, la proportionnalité et l'abondance. Le monopoleur en imposant des prix de vente supérieurs aux prix de revient risque d'entraver les deux à la fois : d'abord, cette pratique constitue un obstacle à l'égalisation de l'offre et de la demande par les variations des prix de vente, car les prix ne se modifiant plus en fonction de la demande des acheteurs mais des désirs de l'entrepreneur, cessent d'être un indicateur pour la production. Ensuite, l'existence d'un monopole limite l'abondance de la production, car d'une part elle supprime la nécessité pour les monopoleurs de produire plus à moindre coût ; d'autre part l'incitation des détenteurs des services producteurs pour fournir des services diminue du fait du détournement d'une partie de la richesse par l'entrepreneur. Cette situation qui entrave l'efficacité économique peut être résolue selon Walras par l'intervention de l'État. Ainsi, pour maintenir les prix de vente au niveau des prix de revient, il considère que l'État doit soit « exercer lui-même l'industrie, soit ... la faire exercer sans bénéfice ni perte » (Walras (1996), p.486).

Bien que Jevons ne traite pas de la question de la distribution de l'eau et du gaz, les activités abordées dans le cadre des monopoles économiques par Walras semblent avoir des ressemblances avec ses propositions sur la gestion étatique des certaines industries<sup>368</sup>. Tous les deux s'intéressent dans ces contextes à l'intervention de l'État dans l'économie en avançant des arguments sur la nature des réformes, les prix et les coûts des produits et des services. Pour Walras, c'est la nature de certaines activités, permettant ou non une égalisation des prix de vente aux prix de revient, qui détermine la nécessité de l'intervention étatique. Quant à Jevons c'est la nature de l'activité avec une condition sur la couverture des coûts de production qui façonne ses recommandations. Par ailleurs, chez les deux, des réformes d'une autre nature ne nécessite pas la prise en compte des coûts de production en termes financiers : ainsi ni Jevons dans le cadre des

---

<sup>367</sup> Ce sujet sera traité dans le §IV.1.1.

<sup>368</sup> Voir Partie II, Chapitre IV.

réformes pour l'amélioration du niveau d'éducation ni Walras, comme nous allons le voir dans le paragraphe suivant, dans le cadre des monopoles moraux, ne s'intéressent à la couverture des coûts de production et ils optent tous les deux dans ces cas pour la gratuité des services publics.

### III.2.2. Les monopoles moraux

Walras estime que la production des biens et des services « d'intérêt public » ne peut pas être abandonnée à des entreprises particulières et doit être assurée par l'État. Les monopoles ainsi constitués sont fondés sur le droit naturel<sup>369</sup> parce qu'ils participent à la préparation des conditions sociales égales pour les individus et sont qualifiés de « moraux » par l'auteur. Ils concernent les activités telles que la sécurité nationale, l'éducation publique et la justice sans que cette liste soit exclusive.

Walras avance plusieurs arguments pour convaincre ses lecteurs de la nécessité d'instaurer ces monopoles publics. Le premier concerne la mission de l'État qui consiste à « préparer le milieu d'accomplissement des destinées humaines » (EES, p.400). Pour remplir cette fonction, l'État doit mettre à disposition des individus, des biens et des services publics. Ceux-ci doivent être, de surcroît, gratuits car c'est ainsi que l'État peut rendre « à tous un service égal » (EES, p.401) et que « les conditions sociales générales » peuvent être établies<sup>370</sup>. Comme le souligne Berthoud :

...l'égalité de tous dans la jouissance des biens communs exige... la gratuité de leur accès ( Berthoud (1988), p.70).

Le deuxième argument concerne le statut de l'État : étant un type social à part entière, ses besoins ne peuvent pas être appréciés « dans toute son étendue » par les individus (ESS, p.480). Les produits et des services d'intérêt public concernent des besoins qui sont « ressenti[s] et mesuré[s] par les hommes [...] en tant que membres de la communauté ou de l'État » (EES, p.400). N'étant pas capable d'apprécier les besoins

---

<sup>369</sup> Bien qu'ils soient traités dans le cadre de l'économie appliquée qui a comme critère l'utile. Nous allons voir plus en détail dans la suite de ce travail les relations ambiguës entre l'utile et le juste chez Walras.

<sup>370</sup> « ...il faut appeler *État* l'agent naturel et nécessaire de l'institution des conditions sociales générales » (EES, p.134).

de la communauté correctement, l'initiative privée ne peut pas produire convenablement les biens ou les services correspondant à ses besoins. D'abord, laissée à l'initiative privée, ces biens et services risquent de ne pas voir le jour. « À quoi sert » écrit Walras, « le Musée du Louvre à un paysan des Basses-Alpes qui n'y met jamais les pieds » (EES, p.399), en suggérant que l'initiative privée ne conduirait pas nécessairement à la création d'un tel établissement. Les individus ne peuvent pas apprécier non plus l'étendue d'un jugement civil ou criminel qui ne profite pas seulement aux victimes mais à la société toute entière. Puis, dans le cas où les biens et de services d'intérêt public seraient produits, la loi du marché ne conduirait pas nécessairement à une production en quantité « convenable ». Walras considère que le mécanisme qui permet d'adapter la production aux besoins à travers l'ajustement des prix de vente et des prix de revient ne se met pas en place quand il s'agit des produits d'intérêt public (EES, p.400). Les prix de vente qui reflètent la demande des individus sur le marché ne peuvent pas être un bon indicateur pour se rendre compte des besoins de l'État. D'une part, comme nous l'avons vu, c'est parce que les individus ne peuvent pas apprécier correctement les besoins de la communauté. D'autre part, il existe une différence entre le marché des produits et des services d'intérêt privé et le marché des produits et des services publics : le premier est caractérisé par une multitude d'agents alors qu'« il n'y aura généralement, pour chaque service ou produit d'intérêt public, qu'un seul consommateur-demandeur, l'État; et, par cela même, il n'y aura point de producteurs-offreurs, chacun d'eux devant se dire que ce qu'il ne vendrait pas à l'État, il ne le vendrait à personne (EEPA, p.187). Les mêmes mécanismes ne peuvent alors pas se mettre en place dans les deux cas.

De ce fait l'intervention de l'État pour empêcher une pénurie ou une surabondance des produits et des services d'intérêt public est nécessaire :

L'État doit les produire lui-même pour être sûr de les avoir, et de les avoir en la quantité qui lui convient (EES, p.400).

Cependant, selon Walras, les services tels que l'assurance contre les accidents, le chômage, la maladie, la vieillesse ou la fourniture des médicaments et soins médicaux ne devraient pas être pris en charge par l'État, car ces activités ne font pas partie des services d'intérêt public mais concernent l'intérêt privé (EES, p.403). Walras est sans

équivoque sur ce sujet, il va jusqu'à qualifier d'« exagérations » et de « déviations » les propositions qui attribuent ces charges à l'État (EES, p.403). On peut identifier là une ressemblance entre les recommandations sociales de Walras et de son homologue anglais : les deux s'opposent au principe d'assistance aux pauvres, même s'ils s'appuient sur des arguments divergents pour soutenir leur position. Walras le justifie par le caractère privé de l'activité, alors que Jevons la désapprouve à cause de son incapacité à déclencher le mécanisme d'externalités intertemporelles<sup>371</sup>. Cependant, l'accord des deux auteurs sur ce point n'est pas étonnant car cette opposition aux systèmes d'assistance ou d'aide aux pauvres est dominante à leur époque. Il convient cependant de préciser ici que si Walras condamne fermement la charité publique qui consiste à accorder une assistance matérielle aux individus « en cas de manque de travail ou à l'insuffisance du salaire » (EES, p.59), il considère que la charité ou la fraternité est une qualité dès l'instant où elle est privée et facultative (EES, p.29). Quant à son homologue anglais, il s'oppose à toute forme de charité qu'elle soit privée ou publique.

Les activités que doit prendre en charge l'État sur la base de l'argument d'intérêt public étant déterminées, Walras se pose la question de savoir comment l'État fait des choix entre elles. L'auteur considère en effet que l'État répartit ses ressources entre ses besoins en fonction de sa courbe d'utilité comme l'individu attribue ses revenus entre l'achat de différents produits (EES, pp.399-400). Il est vrai que la référence à une fonction d'utilité représentant le niveau collectif chez Walras pourrait paraître au premier abord surprenante. Cependant, à la lumière des éléments que nous avons fournis sur la construction de l'analyse walrassienne une hésitation sur le statut de cette notion chez Walras ne devrait pas persister. Dans le cadre de l'analyse de l'auteur, l'utilité de l'État renvoie aux besoins que celui-ci ressent pour assurer les conditions sociales et générales. Ces conditions représentent « la société considérée abstraction faite des hommes dont elle est formée » (EES, p.134). La mission de l'État qui consiste à les mettre en place puise sa source, comme nous l'avons vu, dans le droit naturel. Ainsi, l'utilité de l'État que définit l'auteur ne correspond pas à une fonction d'utilité sociale dépendante des appréciations individuelles comme dans le cas de Jevons, mais

---

<sup>371</sup> Voir la Partie II, III.2.2.C sur ce sujet.

elle s'appuie sur un critère indépendant, qui est le principe de la justice. Elle se distingue de cette façon également de la première signification de l'intérêt social qui s'intéresse à la satisfaction des individus dans leur ensemble sans les dissoudre dans le type social collectif qui est l'État.

### **III.2.3 Les monopoles à la fois naturels et moraux : la question des chemins de fer**

La question de chemins de fer intéresse particulièrement Walras qui a travaillé pendant trois ans, à partir de 1862 à la Compagnie du chemin de fer du Nord. S'il quitte ce poste en 1865, pour un autre à la Caisse d'escompte, son intérêt pour le sujet demeure intact et débouche sur un article intitulé « L'État et les chemins de fer » rédigé en 1875, mais qui n'est publié qu'en 1897 (EEPA, pp.193-232).

Les chemins de fer selon Walras constituent une activité particulière qui possède des caractéristiques à la fois des monopoles moraux et naturels. Le réseau ferré a d'abord un caractère moral parce qu'il offre des services d'intérêt public. Ceux-ci en effet sont nombreux. Pour commencer, la voie ferrée est indispensable à la sécurité, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Ce sont les chemins de fer, avec d'autres voies de communications qui permettent de « réunir les armées et de les porter à la frontière » ou « de mettre les agents de la force publique à la suite des malfaiteurs » (EEPA, p.196). Les arguments sur la sécurité ne sont pourtant pas les seuls pour justifier l'intervention de l'État dans ce secteur. Les chemins de fer transportent également ceux qui participent à des manifestations scientifiques ou artistiques, des individus qui voyagent somme toute pour l'intérêt de la société. La diffusion de la presse est également un argument sur lequel Walras s'appuie : « Les nouvelles des incidents journaliers de la politique » voyagent grâce à la voie ferrée. Enfin, en connectant les villes différentes, les chemins de fer mettent en relation les habitants d'un pays et ainsi « constitue[nt] [et] resserre[nt] l'unité nationale » (EEPA, p.198). Sur la base de ces observations, Walras considère que l'État doit intervenir dans l'établissement de cette voie de communication.

Cependant, il est possible d'avancer que la constatation de ces avantages n'est pas suffisante pour justifier la propriété publique des chemins de fer. Par exemple, selon

Béraud, si Walras accorde un caractère public à la voie ferrée parce qu'elle est essentielle à l'exécution de certains services publics, il n'explique pas « pourquoi l'initiative privée serait ... incapable d'atteindre [les] [mêmes] résultat[s] » (Béraud (2005), p.44). L'argument sur le caractère public des chemins de fer étant faible, Béraud estime que le seul argument en faveur de l'intervention de l'État dans ce domaine repose sur le monopole naturel. Certes, Walras, semble faire un raccourci entre les services d'intérêt public que les chemins de fer fournissent et leur propriété publique dans son article portant sur cette question, mais ce serait faire tort à l'auteur que de dire qu'il n'explique pas pourquoi l'État doit entreprendre cette activité une fois son caractère public justifié. Comme nous l'avons vu, les services d'intérêt publics concernent les besoins de la communauté et ils ne peuvent pas être appréciés par les individus correctement. Alors, l'initiative privée risque de ne pas les produire en quantités convenables. Dans les cas des chemins de fer particulièrement, elle ne permettra pas d'entreprendre la construction des réseaux qui ne sont pas rentables. Le point faible de l'analyse de Walras ne se trouve pas alors au niveau du passage des services publics à leur propriété publique mais ailleurs, dans l'identification même de ces services publics. Nous considérons que c'est la distinction entre les services d'intérêt privé et d'intérêt public qui pose problème. Walras ne dispose pas de critères suffisamment élaborés pour trancher entre les deux<sup>372</sup>. Il est parfois même contradictoire dans ses affirmations. Si dans « L'État et les chemins de fer » (EEPA, pp.183-218), Walras affirme que les monopoles moraux sont fondés sur le droit naturel, dans « L'Économie appliquée et la défense des salaires » (EEPA, pp.245-261), il s'appuie sur l'intérêt social et non sur le droit naturel pour préconiser les monopoles moraux :

Dans l'intérêt social, l'ÉTAT doit entreprendre la production des SERVICES ou PRODUITS D'INTÉRÊT PUBLIC QUE L'INITIATIVE INDIVIDUELLE NE PRODUIT PAS (EEPA, p.247).

C'est sur ce point que l'on peut donner raison à Béraud qui affirme que :

Walras a échoué dans sa tentative d'élaborer la notion de service public (Béraud (2005), p.44)

---

<sup>372</sup> Voir également Boson (1951), pp.248-256 sur cette question.



Mis à part le caractère moral du monopole que le réseau ferré constitue Walras lui reconnaît également un caractère naturel et économique. Car comme dans le cas de la distribution de l'eau et du gaz ou d'autres voies de communication<sup>373</sup> il fournit un service d'intérêt privé dont la nature ne permet pas à la libre concurrence de fonctionner, et par conséquent conduit nécessairement à la formation des monopoles artificiels. C'est d'abord parce que la construction de la voie ferrée nécessite l'expropriation des terrains, une tâche qui ne peut pas être laissée à plusieurs compagnies différentes :

...de même qu'une commune ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues, de même l'État ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à acquérir des terrains par expropriation entre une ville et une autre (EEPA, p.197).

Ensuite, il existe des barrières à l'entrée du secteur. D'une part, l'implantation des chemins de fer requière des capitaux considérables qu'il est difficile de se procurer<sup>374</sup>. L'énormité des fonds nécessaires ne permet qu'à un petit nombre d'entreprises d'accéder au marché. D'autre part, la deuxième entreprise qui s'implante dans le domaine est inévitablement désavantagée par rapport à la première car cette dernière aura choisi le meilleur tracé. D'ailleurs ce serait du gaspillage de construire un deuxième réseau alors qu'un seul serait suffisant pour la circulation de toute une population et des marchandises<sup>375</sup>. L'existence de ces entraves à la libre concurrence et à l'efficacité de la

---

<sup>373</sup> À la différence des autres voies de communication dans le cas des chemins de fer non seulement l'infrastructure ferroviaire mais également l'exploitation constituent un monopole naturel : « L'établissement et l'exploitation d'une voie ferrée, comme ceux d'une route ou d'un canal, échappent donc par nature à la concurrence. Mais il y a plus: si la route et le canal, considérés en eux-mêmes, constituent un monopole naturel, au moins la traction qui s'y opère rentre dans les conditions de la concurrence par la raison qu'un nombre indéfini de voitures et de bateliers peuvent rouler sur la route ou naviguer sur le canal... Dans les chemins de fer, au contraire, la voie constitue un monopole naturel et la traction en constitue un autre essentiellement lié au premier par la raison que, comme nous l'avons dit, un nombre indéfini de compagnies d'exploitation ne peuvent faire circuler sur les rails leurs convois de voyageurs et de marchandises » (EEPA, p.200).

<sup>374</sup> Ils sont aussi difficiles à rémunérer (EEA, p.198). Dockès avance que cette remarque peut sembler *a priori* surprenante « à l'époque où L. Walras écrit ... où l'on sait le rôle des grandes compagnies privées, mais [elle] se comprend mieux si l'on remarque que, selon L. Walras, elle ne "réussissent" que grâce à la spéculation financière et aux compromis d'État » (Dockès (1996), p.212).

<sup>375</sup> « ...construire un second réseau de routes dans un pays où il y en a déjà un en état de suffire à lui seul à toutes les communications, ce serait une façon absurde de poursuivre le bon marché » (EEPA, p.198).

gestion du réseau ferroviaire justifient pour la nationalisation des chemins de fer<sup>376</sup>.

Nous voyons que les positions de Jevons et de Walras diffèrent fondamentalement au sujet de la voie ferrée. Walras préconise sa nationalisation en s'appuyant sur le caractère à la fois moral et économique du monopole qu'elle constitue, alors que Jevons s'y oppose même s'il recommande une surveillance stricte de la part de l'État, option fermement rejetée par Walras qui considère qu'une telle surveillance serait inefficace<sup>377</sup>. Il est vrai qu'il semble y avoir des ressemblances dans les arguments avancés par les deux auteurs concernant la couverture des coûts par les bénéfices : tous les deux considèrent que l'État ne doit pas gérer à perte les activités qu'il entreprend, exceptions faites dans le cas des monopoles moraux pour Walras et des réformes qui améliorent le niveau d'éducation pour Jevons. Cependant, les deux divergent sur la capacité des chemins de fer à engendrer des bénéfices. Jevons en s'appuyant sur la nature des capitaux qui sont impliqués considère que l'État ne peut pas gérer cette activité de manière à ce que les frais soient compensés par les gains<sup>378</sup>. Alors que Walras estime que si l'initiative privée est capable d'engendrer des bénéfices, l'État peut faire de même. Il n'y a pas de raison pour que l'État ne gère pas les services d'intérêt privé aussi bien que l'initiative individuelle<sup>379</sup>. Les chemins de fer ayant un caractère de monopole économique, leur fourniture n'est pas gratuite. Une tarification qui permettrait d'égaliser les bénéfices et les coûts supprimerait le problème de non-couverture des frais au cas de la gestion étatique. Pour Walras, le vrai risque se trouve dans l'enrichissement illégitime de l'entrepreneur qui étant en situation de monopole peut imposer des prix de revient supérieurs aux coûts. C'est seulement en nationalisant les chemins de fer qu'il sera possible d'éviter cette situation. En effet, dans un texte intitulé « l'Économie appliquée et la défense des salaires » (EEPA pp.245-261), Walras va jusqu'à avancer que toutes les industries peuvent être prises en charge par l'État à condition que celui-ci gère

---

<sup>376</sup> Si dans les années 1870, la concession de l'État des chemins de fer à une entreprise privée par une procédure d'adjudication lui paraît être une option envisageable (Walras (1996), p.512), plus tard, dans les années 1896-1898, peut-être sous l'influence de sa lecture de Marx, Walras semble plus convaincu de la nécessité de leur nationalisation. Voir Potier (2006), p.1821 sur le sujet.

<sup>377</sup> Voir Potier (2006), pp.1820-1821 sur cette question.

<sup>378</sup> Pour les arguments avancés par Jevons voir Partie II, IV.3.

<sup>379</sup> Voir « l'Économie appliquée et la défense des salaires » (EEPA, pp.245-261).

les activités comme en libre concurrence, à l'enchère et au rabais. Ainsi l'idée d'un « entrepreneur unique » lui paraît-elle envisageable. Il écrit :

Toutes les entreprises pourraient, à la rigueur, être supposées collectives, tandis que toutes ne sauraient être supposées individuelles. Le collectivisme de la production est matériellement possible et n'aurait, en lui-même, rien de contraire ni à la liberté ni à l'égalité, ni à l'ordre ni à la justice... (EEPA, p.251).

Une telle déclaration qui le fait pencher du côté du collectivisme constitue un autre point de divergence entre l'auteur et son homologue anglais qui, lui, n'évoque jamais une telle possibilité.

L'analyse de la question des monopoles chez Walras nous permet de voir également d'une manière plus claire les relations entre les principes de la justice et de l'intérêt qui sont plus imbriqués que l'on pourrait supposer au premier abord. Nous voyons que dans l'EEPA qui, selon les dires de Walras, traite de l'intervention de l'État dans l'économie du point de vue de l'intérêt, l'argument sur la justice revient sans arrêt. Il est vrai que l'intérêt, défini en tant qu'efficacité économique, tient comme un argument à part entière, mais il est encadré, et il semble parfois même être dominé par la justice. Walras écrit :

Il s'agit non d'obtenir le maximum d'intérêt pur, mais d'obtenir le maximum d'intérêt compatible avec la justice (Walras (1996), p.480).

Et en cas de conflit, Walras privilégie explicitement la justice face à l'intérêt :

...j'estime... que s'il y avait antinomie entre l'intérêt et la justice, celle-ci devrait passer la première (EES, p.196) .

Ces relations étroites entre les deux principes conduisent parfois Walras à obscurcir les frontières entre eux. Le cadre théorique qu'il a élaboré sur l'utilité et la justice ne semble pas toujours suffisant pour identifier les différents types de monopoles : les critères que Walras emploie pour distinguer d'une part les services d'intérêt public de ceux d'intérêt privé d'autre part, les services d'intérêt privé qui doivent être pris en charge par l'Etat de ceux qui peuvent être laissés à l'initiative individuelle semblent insuffisants. Walras lui-même reconnaît cette difficulté :

L'économie appliquée trace ... la limite de l'initiative individuelle et de l'initiative collective en matière de production, comme l'économie sociale trace celle de la jouissance de l'individu et de la jouissance de l'État en matière de répartition. Mais la première limite est à la fois moins nette et moins prompte à fixer que la seconde... la séparation est moins tranchée entre les objets à produire qu'entre les objets à répartir (EEPA, p.248).

Nous avons vu que concernant la première distinction, entre les services d'intérêt privé et public, Walras ne respectait pas toujours la séparation qu'il a introduite entre le droit naturel et l'intérêt social. Concernant la deuxième, afin de trancher entre l'initiative individuelle et la production publique Walras, comme Jevons, propose d'organiser une grande expérience.

Entre l'initiative individuelle et l'intervention ou l'initiative de l'État, rien n'empêche d'instituer, dans des conditions aussi sérieuses que possibles, une grande expérience (EEPA, p.251).

Il semble alors que contrairement à ce qui se passe pour l'économie pure, tant l'observation de la réalité économique et sociale que l'expérience prennent une plus grande importance quand il s'agit de l'économie appliquée. Nous avons déjà vu que dans le domaine de l'agriculture, la réalité économique conduisait Walras à suspendre les résultats de l'économie pure, et à préconiser l'intervention de l'État sur la base de la situation actuelle du pays. Ceci n'est pas surprenant, car dans son « Esquisse d'une doctrine économique et sociale », Walras explique clairement la méthode à adopter dans la science appliquée naturelle (c'est-à-dire l'économie appliquée) : cette science, de son point de vue, est à la fois « rationnelle et expérimentale » (EEPA, p.408). Ainsi, même si le rôle de la réalité économique et sociale est réduit (à l'identification des types réels) dans la construction de l'économie pure, sa prise en considération semble nécessaire dès lors que l'on s'intéresse à la science appliquée<sup>380</sup>.

---

<sup>380</sup> Voir également Potier (2006), p.1824 et Boson (1951), p.282-285 sur cette question.

## **Chapitre IV. L'analyse de Walras et la théorie moderne**

L'analyse de Walras n'offre guère de pistes de réflexion sur les relations entre l'utilité individuelle et l'utilité sociale ; ses liens avec la théorie du choix social semblent en conséquence être très ténus. Pourtant, elle n'est pas sans lien avec l'économie du bien-être moderne, décrite comme une science qui a pour objet l'évaluation des situations sociales au service de la décision publique (IV.1). D'une part, le concept de « maximum de satisfaction » mobilisé par Walras pourrait conduire – à tort – à revenir sur l'importance de l'utilité sociale dans son œuvre (§IV.1.1). D'autre part, sa démarche qui consiste à évaluer les états sociaux sur la base d'un critère de justice – qui est le droit naturel – conduit à admettre un lien fort entre son travail et l'économie du bien-être (§IV.1.2). Par ailleurs, comme dans le cas de Jevons, l'étude minutieuse que l'auteur fait des réformes sociales conduit légitimement à le considérer comme un théoricien de l'économie publique avant l'heure (IV.2).

### **IV.1 L'économie du bien-être**

Le concept de « maximum de satisfaction » de Walras qui pourrait être interprété en termes de fonction d'utilité sociale n'a en effet qu'un rôle secondaire dans son œuvre (§IV.1.1). La démarche de l'auteur qui consiste à établir un critère de justice sur la base de laquelle les règles de la société peuvent être fondées le rapprochent plus des théoriciens de la justice, particulièrement des libertariens de gauche (§IV.1.2).

#### **IV.1.1 Le « maximum de satisfaction »**

Le « maximum de satisfaction » est une notion étonnante dans l'œuvre de Walras, car les interprétations que l'on peut en donner au niveau social ont des implications qui semblent contradictoires avec les grandes lignes de son œuvre telles que nous les avons présentées jusque lors.

Si l'on analyse ce concept en s'efforçant de se limiter d'abord à la sphère individuelle<sup>381</sup>, il est possible d'observer une certaine similarité entre les raisonnements de Walras et de Jevons : tous les deux estiment que dans un échange bilatéral régi par la libre concurrence la satisfaction est maximisée quand les utilités marginales des biens pondérées par leurs prix sont égalisées<sup>382</sup>. Cependant, ce sur quoi insiste Walras est la maximisation de la satisfaction de toute la société grâce à la libre concurrence. À ce niveau, la notion de maximum de satisfaction suggère que l'équilibre atteint sous le régime de la libre concurrence, aussi bien dans l'échange que dans la production, correspond à une situation socialement désirable, car il permet à chacun et à tous d'obtenir « la plus grande somme possible de satisfaction de ses besoins (EEPP, p.15)<sup>383</sup>. Si une analyse qui se concentre sur la maximisation de l'utilité sociale concorde avec les prémisses philosophiques auxquelles adhère Jevons, la démarche de Walras semble contradictoire avec les principes qu'il pose, et ceci quelque soit l'interprétation que l'on en donne : les auteurs postérieurs ont retenu, en effet, des enseignements différents du passage « obscur » sur cette notion dans son œuvre<sup>384</sup>. L'utilité sociale qui semble en découler est interprétée tantôt comme une fonction cardinale (1) et tantôt ordinale (2).

1) Si d'abord l'on retient l'hypothèse de la cardinalité, ceci implique, comme nous le savons, que l'utilité totale de la société pourrait être obtenue en additionnant les

---

<sup>381</sup> Ceci n'est cependant totalement adapté, car comme nous l'avons vu, ce qui intéresse Walras n'est pas les fonctions d'utilité de deux individus comme chez Jevons mais l'utilité que fournissent deux marchandises. Cependant, nous continuons à retenir cette présentation, car elle permet de faciliter la comparaison entre la pensée de Walras et les différents types d'utilité collective que nous avons étudiées.

<sup>382</sup> « Deux marchandises étant données sur un marché, la satisfaction maxima des besoins, ou le maximum d'utilité effective, a lieu, pour chaque porteur, lorsque le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits, ou le rapport des raretés, est égal au prix » (EEPP, p.116).

<sup>383</sup> « L'échange de deux marchandises entre elles sur un marché régi par la libre concurrence est une opération par laquelle tous les porteurs soit de l'une des deux marchandises, soit de l'autre, soit de toutes les deux, peuvent obtenir la plus grande satisfaction de leurs besoins ...L'objet principal de la théorie de la richesse sociale est de généraliser cette proposition en faisant voir qu'elle s'applique à l'échange de plusieurs marchandises comme à l'échange de deux marchandises entre elles, et qu'elle s'applique à la libre concurrence en matière de production comme en matière d'échange. L'objet principal de la théorie de la production de la richesse sociale est d'en tirer les conséquences en montrant comment s'en déduit la règle d'organisation de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale (EEPP, p.142).

<sup>384</sup> Selon l'expression de Jaffé (Jaffé in EEPP, p.833).

utilités individuelles. Dans ce cas de figure, ce serait la maximisation de cette somme qui permettrait d'obtenir le maximum de satisfaction pour la société, une démarche qui implique l'utilisation des comparaisons interpersonnelles d'utilité<sup>385</sup>.

2) Si l'on admet, en revanche, que l'utilité totale de Walras a un caractère ordinal, ceci pourrait conduire à faire un lien entre les considérations de l'auteur relatives à cette notion et la définition que Pareto donne de son optimum. Jaffé par exemple considère qu'« il n'y a rien dans Walras qui contredirait une aussi généreuse interprétation » selon laquelle l'auteur entendrait:

...par maximum d'utilité pour une société dans son ensemble, une situation dans laquelle il est impossible d'augmenter l'utilité d'un individu sans diminuer celle d'un autre, une fois atteint l'équilibre concurrentiel... Accepter [cette] possibilité c'est supposer que Walras eut la prémonition de l'optimum parétien (Jaffé in EEPP, p.834).

Cependant nous considérons que malgré son intérêt pour rendre compte de la subtilité du raisonnement de Walras, le concept de maximum de satisfaction pour la société, ne joue pas en réalité un rôle déterminant dans la construction de l'auteur au niveau social, et ceci que l'on l'interprète comme cardinal (1) ou ordinal (2). En ce qui concerne la première interprétation (1), il convient de rappeler qu'une fonction d'utilité sociale additive et l'utilisation des comparaisons interpersonnelles qu'elle impliquerait n'a pas de sens pour Walras. Car comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, dans l'économie pure, l'analyse du niveau collectif économique est réalisée en termes de fonctions de demande mais non d'utilité. La somme des besoins dont Walras cherche à maximiser la satisfaction représente en effet la somme des demandes et ne renvoie nullement à une somme des utilités. L'auteur écrit :

...le besoin que la communauté ou l'Etat a de vin, de pain, d'habits et de meubles n'est que la somme totale des besoins de vin, de pain, d'habits et de meubles qu'ont les individus (Walras (1996), pp.484-485).

Ainsi, l'utilité n'a de sens qu'en tant qu'elle explique la demande et sans être absolument indispensable, comme nous l'avons vu, à la construction de cette dernière.

---

<sup>385</sup> C'est l'interprétation que Wicksell retient dans sa critique de la notion de maximum de satisfaction, voir Wicksell (1934[1977]), pp.76-77.

En ce qui concerne le rapprochement avec l'optimum de Pareto (2), cette interprétation peut sembler plus intéressante car elle conduit à considérer Walras comme le précurseur d'un concept central dans l'économie du bien-être moderne. Certes, les similarités entre le maximum de satisfaction de Walras et l'optimum de Pareto sont frappantes : ils définissent tous les deux l'équilibre économique comme une situation souhaitable pour la société toute entière. Cependant, il existe des différences qu'il convient de ne pas sous-estimer<sup>386</sup>. D'une part, il n'y a pas chez Walras de description technique des fonctions d'utilités ordinales qu'elles soient individuelles ou sociales : les courbes d'indifférence et leurs propriétés ne sont pas présentes dans l'analyse walrassienne. D'autre part, les réflexions sur un optimum que ce soit dans sa forme originale telle qu'elles apparaissent chez Pareto ou dans la version moderne, sont souvent employées pour défendre la neutralité axiologique de l'économie pure et la nécessité de la non-intervention étatique dans ce domaine. Alors que chez Walras, l'efficacité économique n'est pas la seule caractéristique de l'échange marchand, elle est déterminée par des considérations normatives sur la répartition. Ainsi, comme Béraud le fait remarquer,

Il y a un nombre infini d'optimum parétien, il n'y a qu'un optimum walrasien celui qui correspond à la distribution initiale des richesses (Béraud (2005), p.27)

Pour obtenir cet optimum Walras préconise des réformes comme nous l'avons vu. De ce fait, son analyse ne constitue nullement un plaidoyer contre l'intervention de l'État.

Par ailleurs, l'interprétation du maximum de satisfaction comme une fonction des utilités individuelles que ce soit ordinal ou cardinal est encore moins convaincante quand on sort du domaine économique pour s'intéresser au niveau collectif au sens plus large. Ce niveau a encore moins d'attache à l'utilité, car Walras rejette explicitement son utilisation dans ce contexte et substitue la notion de droit naturel à sa place.

Pour terminer, nous considérons que la présence de ce concept hybride dans l'œuvre de Walras, bien qu'étonnante, ne modifie pas les traits généraux de l'analyse de

---

<sup>386</sup> Voir sur cette question notamment Béraud (2005), p.27 et Rouge-Pullon (2004). p.234.



l'auteur. Ce concept s'ajoute à ses travaux en tant qu'argument supplémentaire, mais reste accessoire. Ainsi, la première signification de l'intérêt social, en tant que satisfaction des individus, acquière-t-elle un rôle secondaire face à son interprétation en tant qu'accroissement de la richesse proportionnellement à la demande. Au niveau social, la satisfaction des individus devient, alors, un argument externe à la logique de la construction walrassienne. Ceci renforce l'idée que la réflexion sur l'utilité chez Walras a un rôle moins essentiel dans son œuvre que dans celle de Jevons.

#### **IV.1.2 Walras est-il un libertarien de gauche?**

Nous avons vu que Walras n'admettait pas que les appréciations individuelles forment une base informationnelle permettant d'évaluer les différents états sociaux. Cependant, son analyse comporte un intérêt pour l'économie du bien-être en ce qu'elle offre des arguments pour justifier des politiques publiques sur la base d'un critère de justice *a priori*. En s'appuyant sur la notion de droit naturel, l'auteur s'efforce de légitimer une certaine répartition des propriétés : il considère que les facultés personnelles doivent appartenir à l'individu alors que les terres doivent être propriété de l'État.

S'il n'est pas possible de tracer une filière directe entre la pensée de Walras et les théories modernes de la justice, la ressemblance entre la première et certains courants modernes mérite d'être étudiée. Ceci nous permet d'une part de nous rendre compte de l'existence d'une convergence dans les préoccupations des auteurs anciens et contemporains, et, d'autre part de mettre en évidence les divergences entre Jevons et Walras et leurs éventuelles contributions à la théorie moderne.

Nous nous intéresserons ici, particulièrement aux relations entre la démarche de Walras et celle de libertariens de gauche. Car les auteurs que l'on considère comme des porte-parole de ce courant présentent Walras comme un de leurs précurseurs<sup>387</sup>.

---

<sup>387</sup>Vallentyne (1999), Vallentyne et al. (2005). D'autres auteurs ou commentateurs qui ne sont pas des libertariens de gauche, comme Dockès (1996), pp.112,127 ou Audard (2009), p.794, voir qui s'y opposent comme Fried (2004), p.66, soulignent également les similarités entre la position de Walras et les arguments phares de ce courant.

Le libertarisme de gauche est défini par Vallentyne, Steiner et Otsuka – ses trois figures de prou – comme un courant :

...which holds (roughly) that agents fully own themselves and that natural resources (land, minerals, air, and the like) belong to everyone in some egalitarian sense (Vallentyne et al. (2005), p. 201).

Cette définition attribue deux caractéristiques majeures au libertarisme de gauche. D'abord, les défenseurs de cette position admettent, comme les libertariens de droite, que les individus sont pleinement propriétaires d'eux-mêmes<sup>388</sup>. Ceci implique selon Vallentyne :

1) un droit entier de contrôle sur l'utilisation de leur personne... ; 2) un droit entier de transférer les droits qu'ils ont à d'autres... ; 3) la pleine immunité fiscale pour la possession et l'exercice de ces droits (Vallentyne (1999), p.262).

Deuxièmement, et cette fois-ci à la différence du libertarisme de droite, ce courant introduit une distinction entre les ressources internes (comme les capacités physiques ou mentales des individus) et les ressources externes (les ressources naturelles comme les terres) ; et refuse de recourir au principe de la pleine propriété de soi pour légitimer l'appropriation de ces dernières. En effet, les défenseurs de cette position soutiennent que « les ressources naturelles appartiennent aux membres de la société d'une manière égalitaire » (Vallentyne (1999), p.262).

Dès lors<sup>389</sup> un certain nombre de similarités entre ce courant issu du XXe siècle et l'analyse de Walras peuvent être identifiées.

i) Aussi bien Walras que les libertariens de gauche se réfèrent aux droits naturels pour identifier des droits individuels. En se basant sur ce concept, comme nous l'avons vu, Walras avance que les hommes s'appartiennent à eux-mêmes, que par

---

<sup>388</sup> Les libertariens de gauche admettent cependant une distinction entre leur concept de pleine propriété de soi qu'ils interprètent d'une manière plus libre (« full self-ownership in a looser sense ») et celui des libertariens de droite qu'ils qualifient de strict (« full self-ownership in the strict sense ») (Vallentyne et al. (2005), p.207). Otsuka va jusqu'à avancer que son ouvrage *Libertarianism without inequality* ne traite pas de la « pleine » propriété de soi mais d'une version plus nuancée (Otsuka (2003), p.15).

<sup>389</sup> Et à la lumière des informations fournies dans le § III.2.2 de la Partie I.

conséquent, leur travail et le salaire qui en constitue la contre-partie sont également leur propriété.

ii) Les individus possédant pleinement leurs facultés personnelles, pour reprendre là une formulation de Walras, ce dernier, tout comme les libertariens de gauche en viennent, en conséquence, à s'opposer au prélèvement d'un impôt sur le revenu.

iii) Tout comme les libertariens de gauche, Walras ne s'arrête pas à ce constat et se prononce en faveur de la propriété commune des ressources naturelles. Une telle position introduit, dans les deux cas, des éléments égalitaristes dans la théorie.

iv) La place du marché est prépondérante chez l'un comme chez les autres : non seulement c'est le lieu où les individus exercent leur liberté mais aussi le montant des loyers versés à l'État par ceux qui exploitent les terres est déterminé par le marché.

v) Dans les deux cas, l'État se voit accorder un rôle véritable. Cependant, ni chez les libertariens de gauche ni chez Walras, l'intervention de l'État n'a comme objectif la modification des droits naturels mais le rétablissement de ceux-ci.

Cependant, un nombre important de différences entre ces deux analyses doit également être signalé.

i) Les différentes versions du libéralisme admettent toutes la possibilité pour les individus de s'approprier les ressources, même si ce n'est possible qu'en contrepartie de certaines obligations qui diffèrent selon les auteurs<sup>390</sup>. Or, une telle option est inacceptable pour Walras, car le droit naturel auquel il fait référence accorde la propriété des terres à l'État qui représente la collectivité mais non aux individus pris isolément<sup>391</sup>. L'appropriation individuelle quelle que

---

<sup>390</sup> Voir Vallentyne (1999), pp.863-869 pour les interprétations différentes.

<sup>391</sup> Contrairement aux libertariens de droite qui estiment que « All of [natural] resources are given to individuals and not to "society" which is an abstraction that does not actually exist » (Rothbard (1973[1994]), p.35).

soit sa forme, et même en contre-partie d'une compensation substantielle, s'oppose au principe de la justice formulé par l'auteur<sup>392</sup>. C'est pour cette raison que Walras n'admet pas un partage égal des terres, c'est-à-dire qu'il refuse que les individus en soient également propriétaire<sup>393</sup>.

ii) Contrairement aux libertariens de gauche, Walras réfute toute redistribution des revenus des terres que ce soit sous une forme égalitaire ou non. Les terres n'appartenant pas aux individus, il serait injuste que leurs revenus soient partagés entre ces derniers. C'est le propriétaire légitime des terres, l'État, qui doit être le seul bénéficiaire de leurs fruits. Il redistribuera, par la suite, ces ressources aux individus sous forme de service public, mais non sous forme d'un revenu comme le souhaiteraient les libertariens de gauche.

iii) Ces derniers acceptent une forme d'impôt<sup>394</sup> pour dédommager les individus suite à une appropriation privée, alors que Walras comme nous l'avons vu, s'oppose à tout type d'impôt que ce soit sur le revenu ou non. Une imposition du type libertarien est, alors, explicitement rejetée dans l'analyse walrassienne.

iv) Si tant les libertariens de gauche que Walras accordent une place importante à l'État, pour les premiers une intervention étatique dans l'économie n'est pas compatible avec la justice alors que le dernier définit plusieurs cas, comme nous l'avons vu, où une telle intervention est nécessaire pour satisfaire au critère de justice ou d'intérêt.

v) Si Vallentyne, Steiner et Otsuka insistent sur le fait que les deux principes, la propriété de soi et la propriété commune des terres, sont indépendants (Vallentyne et al. (2005), p.209), chez Walras les liens entre les deux semblent forts : ils découlent d'une même réflexion sur le droit naturel<sup>395</sup>.

Si, malgré ces différences, les libertariens de gauche n'ont pas totalement tort de

---

<sup>392</sup> Bourdeau partage également la même position (Bourdeau (2006), p.107)

<sup>393</sup> Voir Dockès (1996), p.111 sur ce sujet.

<sup>394</sup> À hauteur de la valeur des ressources externes employées.

<sup>395</sup> Le droit naturel accorde des droits de propriété à la fois à l'individu et à l'État.

revendiquer des liens théoriques avec la pensée de Walras (une similarité entre leur démarche – la conciliation de la propriété des facultés personnelles et celle des terres, en d'autres termes la conciliation d'une forme de liberté et d'égalité – n'est pas à négliger), nous considérons qu'il est plus prudent de parler de points communs plutôt que de filiation directe. Sur ce point, nous rejoignons Bourdeau qui estime que :

...la position de Walras correspond à une version de libertarisme de gauche délaissée<sup>396</sup> par les libertariens de gauche contemporains : celle qui considère que le droit moral à un égal bénéfice des ressources naturelles doit être réalisée seulement par une propriété commune des ressources (Bourdeau (2006), p.96).

L'étude du lien entre les libertariens de gauche et la pensée de Walras est néanmoins porteuse, car elle nous permet de voir que bien que les propositions de ce dernier soient souvent considérées comme « archaïques », elles présentent tout de même un intérêt tant pour les philosophes que les économistes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce rapprochement entre Walras et les libertariens de gauche permet également de mettre en évidence une différence importante entre l'analyse du premier et celle de Jevons : si tous deux préconisent une sorte de redistribution accompagnant la liberté dans le domaine économique, chez Walras cette redistribution ne concerne nullement les revenus – qu'ils soient ceux de l'État ou de l'individu – tandis que chez Jevons, la répartition a principalement comme objet les revenus et ne remet pas en cause la propriété des terres.

Les liens de la théorie walrassienne avec l'analyse moderne ne se limitent pas à ceux qu'elle entretient avec les libertariens de gauche. Les écrits de l'auteur ont des liens évidents avec les sujets qui sont traités en économie publique moderne.

## **IV.2 L'économie publique**

L'analyse de Walras entretient des liens également avec l'économie publique, et

---

<sup>396</sup> Effectivement, l'utilisation du mot « délaissée » suggère que les libertariens de gauche ont déjà adopté une position similaire à celle de Walras. Ceci est discutable. Voir Gharbi & Sekerler Richiardi (2010) sur ce sujet. Cependant, nous rejoignons le constat que Bourdeau fait concernant les libertariens de gauche modernes et Walras.

ceci, comme dans le cas de Jevons non seulement pour son étude qui consiste à justifier la mise en place des réformes sociales mais également pour les concepts qu'aborde l'auteur. Dans cette section nous allons nous intéresser à l'analyse que Walras fait du service public (§IV.2.1), du monopole (§IV.2.2) et des externalités (§IV.2.3).

#### **IV.2.1 Le service/bien public**

Tout d'abord, Walras, comme nous l'avons vu, fait une étude approfondie des biens/services publics<sup>397</sup>, question primordiale dans l'économie publique moderne. Il donne une définition de la notion de service public qui, en accord avec la théorie moderne, semble impliquer :

- l'utilisation par une multitude d'agents,
- la non-diminution de la consommation des autres membres de la société suite à l'utilisation par un individu.

Les services publics, selon Walras, doivent être gratuits tant qu'ils ne servent pas l'intérêt privé. Ainsi, les services tels que la justice, l'éducation publique sont fournis gratuitement alors que les chemins de fer qui ont également un caractère privé sont soumis à une tarification.

Si l'étude minutieuse de Walras de cette question mérite d'être signalée, il faut également rappeler quelques uns de ses points faibles. D'une part, les caractéristiques du bien public ne sont pas abordées d'une manière explicite chez Walras<sup>398</sup>. D'autre part, la distinction que l'auteur introduit entre l'intérêt privé et l'intérêt public et, qui permet de distinguer les biens publics des biens privés, souffre d'ambiguïtés : comme nous l'avons vu précédemment<sup>399</sup>, elle repose sur une distinction entre les besoins de l'État et ceux l'individu qu'il est parfois difficile de justifier.

---

<sup>397</sup> Le service public renvoi à un concept plus large comprenant également le bien public.

<sup>398</sup> Laffont écrit sur ce sujet : « Il [Walras] n'explique pas... la nature fondamentale des biens publics » (Laffont (1993)).

<sup>399</sup> Voir Partie III, III.2.3 sur cette question.

Les liens entre l'analyse de Walras et l'économie publique ne se limite pas à l'étude de la notion de service public, l'auteur s'intéresse également à la question des monopoles.

#### **IV.2.2 Le Monopole**

Le « monopole » est décrit dans la théorie moderne comme une situation où un seul entrepreneur produit un bien ou un service<sup>400</sup>. Dans le cadre de son étude de cette question, Walras se réfère aussi au monopoliste en tant qu'un entrepreneur qui produit seul la totalité de l'offre. Il décrit explicitement le monopole comme :

[La] circonstance d'un service producteur ou d'un produit qui se trouve dans une seule main (EEPP, p.660).

Comme nous le savons Walras fait une distinction entre les monopoles naturels et monopoles moraux. Son étude des premiers demeure toujours d'actualité. D'une part, l'auteur est un des premiers à étudier cette notion qui occupe une place importante dans la théorie moderne<sup>401</sup>, d'autre part, les concepts auxquels Walras fait référence afin de la définir sont toujours utilisées aujourd'hui. Nous avons vu que Walras mobilisaient plusieurs arguments pour mettre en avant le caractère naturel des monopoles en question<sup>402</sup>. Nous en reprenons deux ici tant ils semblent proches des notions modernes. Walras avance que si dans un secteur :

- les premiers frais d'établissement<sup>403</sup> sont importants (Walras (1996), p.496),

---

<sup>400</sup> Pour donner quelques exemples : Begg et al. (1989), p.198, Varian (1992), p.233, Guerrien (2004), p.89.

<sup>401</sup> Il est vrai que c'est J.S.Mill qui est souvent considéré comme le père du terme « monopole naturel » au sens moderne. Par exemple, Sharkey écrit : John Stuart Mill, in 1848, was the first economist ... to speak of natural monopoly » (Sharkey (1982), p.14). Voir également Numa (2010) pour le concept de monopole naturel chez Mill. Cependant, dans le monde francophone Walras est un des premiers à le décrire d'une manière explicite. Si Dupuit étudie également le monopole naturel, il n'utilise jamais explicitement ce terme. Voir Mosca (2008) sur l'histoire de l'utilisation du concept de monopole naturel. Il est également utile de préciser ici que Walras se réfère à la fois à Mill et à Dupuit quand il traite de cette notion.

<sup>402</sup> Voir Partie III, III.2.1 et III.2.3

<sup>403</sup> Cela renvoie au concept moderne de coût fixe.

– et, existent des économies d'échelles<sup>404</sup>,

la formation des monopoles naturels est inévitable.

Une telle situation est indésirable, car des entreprises en situation de monopole peuvent non seulement imposer des prix de vente supérieurs aux prix de revient, mais aussi peuvent appliquer plusieurs prix différents pour un seul produit<sup>405</sup> (EEPA, 204). Afin de faire disparaître ces effets nocifs – qui vont à l'encontre à la fois des principes de la justice et de l'intérêt – Walras préconise l'intervention de l'État. Ce dernier est tenu d'exercer ou de faire exercer ces activités comme en libre concurrence, à l'enchère et au rabais, en supprimant ainsi la possibilité de réaliser un bénéfice. C'est d'ailleurs cette capacité de l'État d'agir comme si l'on était en libre concurrence qui conduit Walras à avancer la possibilité d'un entrepreneur unique. Quant à la tarification, il se prononce en faveur d'un seul prix afin d'empêcher la discrimination. L'État en tant que producteur doit alors pratiquer une politique de prix de unique égal au prix de revient. Dans le cas des chemins de fer, l'auteur considère que l'égalité entre le prix de vente et le coût peut être recherchée soit pour les lignes considérées séparément soit pour l'ensemble du réseau. Dans le premier cas, les prix seraient moins élevés – parce qu'ils baisseraient dès qu'une ligne fait ses frais – mais l'achèvement du réseau prendrait plus de temps ; alors que dans le second cas les prix resteraient plus longtemps élevés mais le réseau serait complété plus rapidement – parce que les bénéfices réalisés dans certaines lignes seraient utilisés pour financer les autres (EEPA, p.209)<sup>406</sup>. La décision est prise, selon

---

<sup>404</sup> Cette deuxième condition est, en effet, liée à la première. L'existence des frais fixes importants conduisent à des coûts moyens décroissants. Cette idée est implicite chez Walras lorsqu'il écrit : « ...les mêmes frais de premier établissement et jusqu'à un certain point d'exploitation, y sont susceptibles de se répartir sur un nombre de produits plus ou moins considérables » (EEPA, p.197). Voir Mosca (2008) sur la définition des économies d'échelles chez les auteurs qui s'intéressent au concept de monopole naturel (p.328) et chez Walras (p.329).

<sup>405</sup> Cette idée renvoie à ce que l'on appelle aujourd'hui un « monopole discriminant ».

<sup>406</sup> Il écrit : « il y aura pour l'État deux manières très distinctes de procéder à l'exploitation de son monopole. Il pourrait considérer les lignes diverses comme indépendantes les unes des autres, n'en entreprendre la construction et l'exploitation que quand elles se présenteraient comme susceptibles de faire leurs frais, et réduire toujours les tarifs quand elles commenceraient et continueraient à donner des bénéfices. Ou bien, il pourrait considérer toutes ces lignes comme formant un réseau d'ensemble, et, sans réduire tout de suite les tarifs sur les premières qui feraient plus que leurs frais, en construire et en exploiter d'autres qui ne feraient pas encore tout à fait les leurs, les bénéfices réalisés sur les unes servant à couvrir les pertes essuyées sur les autres. Il suffirait que les bénéfices



Walras, en fonction du poids que l'on accorde au caractère public ou privé de cette activité, l'important étant, pour lui, la couverture des coûts de production : si l'on considère les chemins de fer comme étant principalement un service d'intérêt privé il faut choisir le premier mode, alors que si l'on les considère principalement comme un service public il faut adopter le second.

L'analyse que fait Walras des monopoles naturels est importante, car l'auteur est un des premiers à utiliser ce concept dans un sens moderne. Il met l'accent, comme Mosca le souligne, sur les caractéristiques du processus de production (Mosca (2008), p.324) et critique le sens ancien de ce terme qui mettait en avant l'argument concernant la quantité fixe des services producteurs. Il écrit :

Ils [Cournot et Dupuit]<sup>407</sup> ont ... donné ... le nom de monopole à la possession de certains services producteurs en quantité limitée, par exemple, à la possession des terres. Mais tous les services producteurs sont en quantité limitée; et si les propriétaires fonciers ont le monopole des terres, les travailleurs ont le monopole des facultés personnelles, et les capitalistes ont le monopole des capitaux. Avec une pareille extension du sens des termes, le monopole, étant partout, n'est plus nulle part. En définitive, on a détourné le mot de monopole de son acception primitive, on lui a fait exprimer l'idée de limitation dans la quantité d'où résulte la valeur et la richesse (EEPP, pp. 659-660).

Walras s'intéresse, comme nous le voyons, en profondeur à la question de la formation et de la gestion des monopoles naturels et se prononce, sans équivoque, en faveur d'une gestion étatique face au monopole privé quand leur apparition semble inévitable.

L'intérêt de Walras face aux notions de l'économie publique ne s'arrête pourtant pas là, l'auteur s'intéresse également aux externalités que les activités produisent.

### **IV.2.3 Les externalités**

Sans utiliser le terme, Walras évoque à plusieurs reprises les externalités que les

---

et les pertes se compensassent... Dans le premier mode, les transports seraient à plus bas prix et l'achèvement du réseau des chemins de fer un peu moins rapide dans le pays. Dans le second, les transports seraient plus chers et l'achèvement du réseau plus rapide » (EEPA, pp.208-209).

<sup>407</sup> L'interprétation que fait Walras de l'analyse de Dupuit des monopoles naturels peut être également critiquée. Voir Numa (2011) sur cette question.

réformes sont susceptibles d'engendrer. Ce faisant, il met l'accent, comme dans le cas de Jevons, sur les effets positifs des activités en question. Dans l'exemple des chemins de fer, comme nous l'avons vu, l'auteur précise que ces voies de communication rendent possible le voyage des scientifiques, des artistes qui travaillent pour l'intérêt de la société ; la distribution des journaux qui permettent de porter « les nouvelles des incidents journaliers de la politique » à la connaissance de la société et enfin elles contribuent à la cohésion sociale resserrant ainsi les liens entre les habitants éloignés du pays (EEPA, p.196). Tous ces effets positifs indirects qui se réalisent en dehors du mécanisme de marché constituent des arguments supplémentaires, pour Walras, afin de souligner l'effet désirable de la construction des chemins de fer sur la société et leur caractère public. Il écrit :

...ces voies sont des agents essentiels de la civilisation et du progrès en tous sens (EEPA, p.197).

Walras utilise des arguments similaires concernant les décisions juridiques. Il avance que les jugements rendus ayant un but à la fois préventif et répressif une bonne application des lois conduira à réduire le nombre de crime et de procès (Walras (1996), p.484), ce qui profite incontestablement à tous les membres de la société. En allant au delà de l'individu intéressé, la justice crée ainsi des externalités positives pour tous les individus. À l'appui de ces arguments, Walras peut alors avancer que :

...la consommation du service de la justice n'est rien moins qu'individuelle (Walras (1996), p.484).

Si l'analyse de Walras est critiquable sur certains points, ce serait lui faire tort que de négliger la ressemblance de ses idées avec les politiques de service public exercées en France<sup>408</sup>. Les arguments qu'il a avancés fondaient jusqu'à récemment, comme Laffont le fait remarquer « la position de l'administration française » (Laffont (1993)). Walras constitue ainsi un maillon important de la tradition française dans ce domaine.

---

<sup>408</sup> Nous pensons ici à la SNCF.

## Conclusion

Le travail que nous avons effectué sur Walras nous permet d'éclaircir d'abord une question spécifique chez l'auteur : le rôle du concept d'utilité (ou intérêt) sociale dans son œuvre. Nous voyons ainsi que cette notion a deux significations dans sa théorie. D'une part, elle peut être interprétée comme la satisfaction des individus pris dans leur ensemble, d'autre part comme correspondant à une production abondante et proportionnelle pour toute la société. Nous avançons dans ce travail que la deuxième interprétation de l'utilité sociale correspond mieux à la construction analytique de Walras et la première n'a qu'un rôle accessoire.

Puis, notre étude de la théorie de Walras met en évidence que, comme dans le cas de Jevons, l'œuvre de l'auteur, contrairement à ce que la littérature secondaire avance souvent n'est pas indépendante de la question morale et ne préconise guère la non-intervention. Les écrits de Walras sont orientés dans leur totalité – non seulement en économie sociale et appliquée mais aussi en économie pure – vers un objectif social. Ce dernier consiste à résoudre la question sociale en identifiant la définition de la « société idéale » et les moyens de son obtention.

S'il proposait des changements conséquents pour atteindre un tel objectif, Walras n'était pas un révolutionnaire mais un réformateur : l'apport des révolutions était peu, pour lui, comparé au sang et aux larmes versés pour l'acquérir<sup>409</sup>. Il était convaincu que le suffrage universel établi grâce à la révolution de 1848 et maintenu par Louis-Napoléon Bonaparte permettrait d'instaurer les réformes formées scientifiquement formulées sans recourir à une révolution sanglante.

Il est certes possible d'avancer que l'analyse de Walras de la question sociale est datée et sans intérêt – d'ailleurs les économistes modernes du courant orthodoxe ne s'intéressent qu'à son économie pure – cependant il faut admettre également qu'elle

---

<sup>409</sup> Voir Walras (1858), p.X

reste « d'une brûlante actualité »<sup>410</sup>. Son objectif principal qui consiste à concilier la liberté des individus avec une forme d'égalité est au programme de recherche de nombreux philosophes et économistes aujourd'hui<sup>411</sup>. C'est cet aspect de l'œuvre de Walras qui nous a conduit, dans ce travail, à faire le lien entre l'approche de cet auteur et les arguments avancés par les libertariens de gauche, un mouvement qui s'est développé dans les deux dernières décennies du XXe siècle.

---

<sup>410</sup> Voir Allais (1964).

<sup>411</sup> Tels que John Rawls, Amartya Sen ou Ronald Dworkin etc. Il convient de préciser ici que nous n'essayons pas d'avancer que ces théoriciens modernes de la justice s'inspirent ou se rapprochent des positions de Walras, mais qu'on peut considérer que leur objectif global est proche de celui qui guidait ce dernier.

## Conclusion générale

A l'issue du travail effectué dans le cadre de cette thèse, nous avons abouti à deux résultats principaux :

- (1) Les analyses de Jevons et Walras, deux économistes qui sont souvent considérés comme les protagonistes de la « révolution marginaliste » diffèrent fondamentalement non seulement, comme Jaffé l'avait montré, dans leur analyse de l'économie pure, mais également en termes d'économie du bien-être (comprise comme une science ayant pour objectif l'évaluation des différents états sociaux).
- (2) Il existe deux voies originales pour justifier les réformes sociales dans les œuvres de Jevons et Walras qui partagent des similarités importantes avec les théories modernes bien que ces auteurs ne fassent pas partie des jalons généralement retenus de l'histoire de l'économie du bien-être et de l'économie publique.

Ces deux résultats nous conduisent à avancer que l'étude des approches de Jevons et Walras peut contribuer à la formulation de nouvelles solutions à des problèmes rencontrés dans l'évaluation des différentes politiques publiques, car non seulement les préoccupations de ces auteurs étaient similaires aux nôtres, mais vu les éléments originaux que leurs propositions comportent elles peuvent permettre de nuancer certains aspects des méthodes modernes.

Pour montrer ces résultats nous avons été amené dans notre travail à privilégier des écrits de ces auteurs qu'on ne considère pas nécessairement comme centraux dans leurs œuvres : ceux qui concernent la réforme sociale chez Jevons – *Methods of Social Reform* – et les *Études d'économie sociale* et les *Études d'économie politique appliquée* chez Walras. Notre objectif n'étant pas l'étude de la totalité des travaux de ces auteurs, nous n'avons abordé leurs autres œuvres que dans la mesure où elles nous permettaient

d'améliorer la compréhension des méthodes qu'ils ont proposées. Ainsi, leurs ouvrages d'économie où ils traitaient de la question de réforme ont été nos sources principales. Un tel choix peut sembler surprenant, au vu de la littérature secondaire, si l'on s'en tient à Jevons : à son propos, peu de commentateurs considèrent en effet qu'il y a une cohérence entre les propositions de politiques publiques qu'il formule. Des auteurs comme Mosselmans et Robbins s'opposent totalement à une telle idée<sup>412</sup>. Au contraire, nous considérons qu'il est possible d'identifier une méthode dans le traitement des réformes par Jevons. Il est vrai que Peart et Black reconnaissent l'existence de certains points communs dans ses articles sur la réforme sociale mais à notre connaissance, il n'y a pas d'auteur qui se soit efforcé de systématiser ces similarités. En nous proposant d'effectuer une telle étude dans notre thèse, nous avons eu comme objectif de combler cette lacune. En ce qui concerne Walras, la situation est différente : depuis une trentaine d'années les historiens de la pensée économique soulignent que toute démarche qui écarterait l'analyse par Walras des réformes sociales serait partiel.

Sur la base de ce corpus de textes, nous avons organisé notre thèse autour de trois axes. La première partie intitulée « L'histoire de l'utilité : l'individuel et le collectif » nous a permis d'une part de clarifier la signification de certains concepts qui sont utilisés par des auteurs différents à des époques différentes (comme les multiples significations de l'« utilité ») ; d'autre part, de mettre en avant les enjeux des débats sur l'économie du bien-être. Cette discipline étant « dominée pendant longtemps par une adhésion presque aveugle au calcul utilitariste », comme le fait remarquer Sen (1998), p.182, son histoire se confond, dans une certaine mesure, avec celle de cette doctrine. Nous avons ainsi vu que la question de l'évaluation du bien-être collectif, qui est centrale dans l'utilitarisme, se trouve également au cœur de l'économie du bien-être. Cette question est importante, car la réponse que l'on donne peut permettre de justifier des décisions publiques différentes. Cependant, la construction d'un niveau collectif défini en termes d'utilité pour justifier des réformes sociales pose problème. A partir des années 1950 suite au théorème d'impossibilité d'Arrow cette question a engendré de vifs débats et plusieurs réponses ont été proposées pour sortir de cette difficulté. Deux

---

<sup>412</sup> Voir Partie II, II.2.

d'entre elles ont attiré particulièrement notre attention dans ce travail, car elles ont des points communs avec certains aspects des travaux de Jevons et Walras :

- La première reste dans le cadre d'une analyse sur l'utilité et renvoie à la tradition utilitariste. Selon cette approche le bien-être collectif dépend du bien-être des individus. Cette relation peut même être définie comme une somme.

- La deuxième sort de ce cadre et définit un bien-être collectif indépendant des appréciations individuelles. Dans le cadre de cette approche, le niveau collectif n'est pas nécessairement évalué en termes d'utilité, comme dans les théories du droit naturel.

Nous avons soutenu dans ce travail qu'il y a des similarités entre ces approches et celles de Jevons et Walras : la première qui reste dans le cadre utilitariste renvoie à la méthode de Jevons pour évaluer le bien-être collectif et la deuxième se trouve sous une forme bien entendu différente dans la démarche de Walras de justifier les réformes sociales.

Dans la deuxième partie de notre thèse nous nous sommes focalisé sur à l'analyse de Jevons. Nous avons vu que pour cet auteur, les politiques publiques ne sont justifiées que si elles augmentent l'utilité sociale. Conformément à la tradition utilitariste, dans le cadre de la théorie jevonsienne, l'utilité sociale est considérée comme dépendante des utilités individuelles. Nous avons identifié deux types de réformes dans *Methods of social reform* de Jevons :

- Celles qui concernent l'intervention de l'État dans les « branches de l'industrie (I),
- et celles qui améliorent le niveau d'éducation des individus (II).

I) En ce qui concerne les premières, l'objectif poursuivi est l'amélioration de l'utilité sociale mais Jevons impose une contrainte sur la couverture des coûts pour que la nationalisation de certaines activités soit souhaitable. Dans le cadre de ce type de réformes, nous avons traité de trois d'activités qui sont révélatrices pour comprendre la position de l'auteur : le transport du courrier, la télégraphie et les chemins de fer.

II) Cependant, le deuxième type de réformes, celles qui améliorent le niveau

d'éducation des individus, a davantage attiré notre attention. Dans le cadre de cette analyse, l'auteur met l'accent sur une évaluation en termes d'utilité sans imposer de contrainte sur la couverture des coûts. L'objectif de ces réformes comme dans le cas du premier type de réforme est l'amélioration du bien-être collectif. Ce qui nous a semblé particulièrement intéressant ici, est que pour savoir si ce but est bien atteint Jevons se propose de comparer les effets négatifs et positifs liés à la mise en place des réformes. Une telle comparaison n'est pourtant pas une tâche facile à effectuer. Cette démarche se heurte aux difficultés similaires à celles rencontrées dans la comparaison des utilités de différents individus. Dans ses articles sur la réforme sociale, Jevons, conscient de ces difficultés, recourt à une méthode particulière afin de les contourner.

Dans notre travail, nous avons utilisé un des articles de *Methods of social reform* pour illustrer la démarche de Jevons : « The Rationale of Free Public Libraries » (Jevons (1881[1883])) qui porte sur les bibliothèques publiques gratuites. L'originalité de l'approche de l'auteur réside dans l'identification des groupes d'individus qui sont influencés par la même variable : le nombre de livres. L'utilité des contribuables, des lecteurs et des visiteurs est affectée par le nombre de livres mis à disposition par les autorités. L'objectif de cet article est alors de définir les différentes manières dont cette variable améliore le bien-être collectif à travers ses effets sur le bien-être des ces agents. Ces effets peuvent être regroupés autour de plusieurs mécanismes. L'argument principal s'imbrique autour de ce que nous avons appelé des « mécanismes générateurs d'externalités », externalités renvoyant ici aux effets positifs des réformes. Nous avons identifié deux de ces mécanismes. Le premier est « le principe de multiplication d'utilité » qui concerne le nombre de lecteurs et des visiteurs profitant des services offerts par les bibliothèques publiques. Le deuxième est « le mécanisme d'externalités intertemporelles ». Jevons considère, d'une part, que les individus prendront plus de plaisir de la lecture dans le futur, d'autre part, il est convaincu qu'avec l'élévation du niveau d'éducation il y aurait moins de pauvres et moins de criminels et les impôts que les riches paient à cet effet diminueront. Toutes ces étapes peuvent être vérifiées plus ou moins difficilement en utilisant des données statistiques.

Nous considérons que la procédure que Jevons définit ressemble à une sorte de



marchandage intellectuel : si le nombre de bénéficiaires et les opportunités de gain d'utilité augmentent, il devient raisonnable d'admettre qu'à un moment donné la balance penche du côté positif, c'est-à-dire qu'il y a un point au-delà duquel l'utilité sociale devient positive.

Il est vrai que l'évaluation que Jevons propose est indirecte et approximative. Mais, puisqu'il n'y a pas de moyen pour mesurer directement le bien-être, des mesures partielles sont nécessaires afin de prendre des décisions publiques. Nous avons appelé la procédure décrite par Jevons dans notre travail « effet Néron » en nous référant à l'exemple donné par Sen dans son discours au prix Nobel<sup>413</sup>. Dans certains cas, comme dans la comparaison de la perte d'utilité des romains et le gain d'utilité de Néron, il est pertinent de faire des comparaisons interpersonnelles d'utilité pour prendre des décisions publiques. En s'efforçant de systématiser ces comparaisons la méthode de Jevons constitue un exemple riche de perspectives. Elle peut ainsi servir d'outil d'aide à la décision publique comme les méthodes modernes d'analyse économique des projets publics.

Dans la troisième partie de notre thèse nous avons étudié les propositions de Walras pour résoudre la « question sociale ». L'auteur considère que la question sociale, peut être résolue grâce à des réformes dans deux domaines : la répartition et la production. L'économie sociale, qui a comme critère le juste, traite de la question de la répartition et l'économie appliquée, qui a comme critère l'utile, traite de la production. Dans son économie sociale, contrairement à ce que Jevons faisait, Walras identifie une collectivité – l'État – indépendante des appréciations individuelles. L'État a une existence propre, qui dépasse la somme des individus et il existe un droit naturel de l'État comme il y a le droit naturel de l'individu. Les réformes sociales traitées dans le cadre de l'économie sociale ont pour objectif le rétablissement de ces droits. En ce qui concerne l'État, Walras considère que les terres sont, de droit naturel, sa propriété. Pour lui redonner ce qui lui appartient donc, pour rétablir la justice, Walras propose que le sol soit nationalisé par rachat des terres par l'État. Ici s'applique selon l'auteur « le principe de l'égalité des conditions » qui veut que nous puissions tous profiter également des

---

<sup>413</sup> Voir Partie II, §V.3.5.

ressources que la nature nous offre ». La forme de justice mobilisée ici est « la justice commutative » qui veut que les mêmes moyens de départ soient attribués à tous les individus. Quant à l'Individu, ce sont les facultés personnelles qui sont, de droit naturel, sa propriété. Pour redonner à l'individu ce qui lui appartient, donc pour rétablir la justice, Walras considère qu'il faut supprimer les impôts sur les salaires. Ici s'applique la règle de l'inégalité des positions « qui veut que nous jouissions en proportion de nos efforts ». Cette idée correspond à ce que Walras appelle la « justice distributive : les facultés personnelles étant différentes, les individus arrivent à des positions inégales. Nous voyons ici une différence importante avec l'analyse de Jevons : l'utilité n'a aucun rôle dans la détermination des réformes sociales chez Walras.

Quant à l'économie appliquée qui traite de la production, il existe plusieurs cas où Walras préconise l'intervention de l'État. Le premier est celui des « monopoles naturels et nécessaires » qui concernent la production des certains produits d'intérêt privé. C'est la nature de certaines activités (comme la distribution du gaz, de l'eau etc.) qui conduit nécessairement à la formation des monopoles. Ceci va, selon Walras à l'encontre de ce qu'il appelle « l'intérêt social ». Cependant, ce concept est difficile à cerner dans l'œuvre de Walras et semble avoir deux significations différentes : 1) production abondante et proportionnelle, 2) satisfaction des individus pris dans leur ensemble. Cette deuxième signification renvoie à ce que Walras appelle « le maximum de satisfaction pour la société » et, ainsi définie, semble correspondre à une fonction d'utilité collective. Cependant, nous considérons qu'une telle interprétation ne convient pas pour décrire la démarche de Walras : l'auteur n'additionne pas les utilités mais les demandes. L'utilité (aussi bien en économie pure qu'en économie appliquée) n'a de sens, pour lui, qu'en tant qu'elle explique la demande. C'est donc la première signification de l'intérêt qui prime dans son œuvre. Nous considérons alors que le concept de maximum de satisfaction s'ajoute à l'analyse de Walras en tant qu'argument supplémentaire, mais reste accessoire.

Walras évoque d'autres cas où l'État doit intervenir. D'abord, celui des monopoles moraux : Walras estime que la production des biens et des services « d'intérêt public » (tels que l'éducation et la justice) ne peut pas être abandonnée à des

entreprises particulières et doit être assurée par l'État. Ces biens en question concernent les besoins de l'État qui ne peuvent pas être appréciés correctement par l'initiative privée. Les monopoles ainsi constitués sont fondés sur le droit naturel, donc sur le critère du juste, parce qu'ils participent à la préparation des conditions sociales égales pour les individus. Puis, Walras évoque également le cas des monopoles à la fois naturels et moraux. L'exemple par excellence de ce type de monopole est, selon l'auteur, les chemins de fer. Ce sujet intéresse particulièrement Walras qui considère que cette activité doit être prise en charge par l'État, contrairement à ce que Jevons affirmait.

En se basant sur les critères du juste et l'utile Walras s'efforce d'une part de justifier la répartition de la richesse sociale, d'autre part d'identifier les services et les biens qui doivent être produits par l'État. Cependant les frontières entre ces deux critères ne sont pas très claires. Il y a plusieurs exemples de cette difficulté dans l'œuvre de Walras. D'abord, même si ces critères semblent, au premier abord, être traités sur un pied d'égalité, Walras, lui-même, affirme que c'est le juste qui doit être privilégié en cas de conflit. Puis, dans l'économie appliquée, qui a comme principe l'utile, le juste est constamment mobilisé : les monopoles moraux qui sont fondés sur le droit naturel sont étudiés en économie appliquée. De plus, Walras se réfère parfois à l'intérêt social pour justifier les monopoles moraux, alors qu'ils sont fondés sur le droit naturel, donc sur le juste. Il semble alors que le cadre théorique que Walras a élaboré sur l'utile et le juste n'est pas toujours suffisant pour identifier les services publics. Conscient de cette difficulté, Walras propose une grande expérience pour savoir ce que l'État doit produire. Dans les années 1890 il avance même que toute production peut être entreprise par l'État. Nous voyons ainsi que le concept de bien/service public n'est pas très explicite dans l'analyse walrassienne.

Cependant, la manière dont il aborde la question des monopoles naturels est très intéressante et très proche de ce que l'on fait aujourd'hui. Walras explique que si une activité nécessite des coûts fixes importants et s'il existe des économies d'échelle la formation d'un monopole naturel est inévitable. Walras est un des premiers auteurs francophones à décrire cette notion d'une manière explicite. Par ailleurs, la volonté de l'auteur d'articuler la liberté et l'égalité est un sujet brûlant d'actualité. L'égalité est

représentée par la propriété commune des terres, leurs revenus permettant à l'État de mettre en place des conditions sociales égales sous forme de service public gratuit. La liberté est représentée par l'appartenance des individus à eux-mêmes. Cette liberté exige que les individus profitent de la totalité du fruit de leur travail. En voyant cette similarité entre leur objectif et celui de Walras, les libertariens de gauche considèrent cet auteur comme un de leurs précurseurs. Nous avons soutenu que même s'il existe une similarité dans leur démarche, il vaut mieux parler de points communs que de filiation directe entre Walras et les libertariens de gauche.

À la lumière de ce résumé de notre travail, reprenons maintenant les deux résultats que nous avons établis.

- 1) Les analyses de Walras et Jevons sont frappées de différences conséquentes aussi bien en économie pure que dans leur justification des réformes sociales,
- 2) Ces auteurs s'intéressaient à des sujets qui sont toujours d'actualité en économie du bien-être et en économie publique même s'ils absents de l'évolution de ces disciplines.

Ces deux résultats nous ont conduit à avancer que Jevons et Walras peuvent toujours contribuer à la théorie moderne en alimentant des recherches différentes.

(1) Concernant le premier point, il faut d'abord reconnaître que le chemin qui a conduit la littérature secondaire à voir ces auteurs comme les représentants d'une même école n'est pas dénué d'argument : il y a plusieurs points communs dans les travaux de ces auteurs qui pourraient à première vue justifier une telle position. Ceux-ci se révèlent principalement en économie pure :

- aussi bien Walras que Jevons utilisent la notion d'utilité et la définissent d'une manière techniquement très similaire,
- ils sont tous les deux désireux de faire de l'économie une science mathématique et sont parmi les premiers économistes à introduire les outils mathématiques dans cette discipline,

- enfin, tant Jevons que Walras sont convaincus que la formalisation de l'économie conduira à renforcer son caractère scientifique<sup>414</sup>.

À la lumière de ces constatations, il n'est pas erroné d'avancer que ces deux auteurs ont contribué considérablement à la transformation de l'économie vers une forme plus familière aux économistes contemporains et à son acceptation comme une science à part entière. Jevons propose d'ailleurs que l'on substitue le terme « economics » à « political economy », un nom qui fait écho à « mathematics, ethics » etc. (Jevons (1871[1970]), p.48), afin de mettre en avant la scientificité de cette branche et de favoriser son émancipation vis-à-vis de la politique.

Puis, et ceci est moins connu, ces auteurs partagent des points communs au-delà de leur économie pure : ils inscrivent cette dernière, comme nous l'avons vu à travers ce travail, dans un projet plus global qui a comme objectif la résolution de la question sociale, ce qui les conduit à proposer des politiques publiques précises pour répondre à des problèmes précis. Par ailleurs, dans cette démarche, tous deux souffrent de l'intérêt réduit que la littérature secondaire porte à leur analyse.

Cependant, les divergences entre les analyses de ces auteurs sont de taille et conduisent à remettre en cause le rapprochement que l'on fait entre leurs œuvres. Ces divergences se révèlent à plusieurs niveaux :

i) Elles concernent, d'abord, le statut accordé à l'économie pure – celle qui est censée les rapprocher – par ces auteurs et la méthodologie qu'ils adoptent :

- Si aussi bien Jevons que Walras admettent que l'analyse élaborée en économie pure ne représente pas la réalité telle qu'elle est, pour le premier, cette théorie n'est qu'une simplification de la réalité – faisant abstraction de certaines motivations qui conduisent l'homme à agir et de certaines irrégularités dans la réalité – alors que pour le second, elle définit un idéal qui n'existe pas encore mais qui se réalisera nécessairement.

- Par ailleurs, ils diffèrent quant à leur opinion sur l'utilisation des données

---

<sup>414</sup> Voir Partie II, §II.1.1 pour Jevons, voir notamment Baranzini (2006), p.1677 et Ege (2004), p.178 sur Walras.

empiriques en économie pure. Bien que Jevons ne semble pas remettre en cause les théories elles-mêmes par l'utilisation des données quantitatives, ces dernières tiennent une place importante dans son travail. Au contraire, ces données apparaissent sans intérêt à Walras qui rejette sans équivoque tout procédé empiriste.

Enfin, leur économie pure s'intègre différemment dans leur projet social : chez Jevons elle est complétée par l'économie sociale dont elle fait également partie, et c'est cette dernière qui permet finalement de proposer des solutions à la question sociale. Tandis que chez Walras, les branches d'économie qu'il définit sont interdépendantes tout en bénéficiant d'une certaine autonomie dans la réalisation de l'objectif social.

ii) Quant au rôle du concept d'utilité, comme nous l'avons vu, ce dernier s'articule différemment dans leurs travaux.

– *En économie pure*, Walras et Jevons font certes référence à un concept techniquement similaire mais dès ce niveau des divergences se manifestent : l'économie pure de Walras est dominée par sa volonté de définir la théorie de l'équilibre général qui se base sur des fonctions de demande et d'offre et qui peut se passer sans souci des fonctions d'utilité. Cette indépendance théorique entre ces deux niveaux d'analyse est d'ailleurs visible aujourd'hui dans les travaux des néo-walrasiens (Debreu, Balasko etc.) qui évitent toute référence à l'utilité. Tandis que, chez Jevons, l'économie pure a comme objectif l'explication du comportement des agents sur le marché sur la base de leurs fonction d'utilité. L'utilité n'est pas un élément qui pourrait être enlevé de l'analyse de cet auteur sans détruire celle-ci.

– Dans *l'économie appliquée*, lorsque Walras traite des monopoles économiques, la référence à l'utilité refait surface dans son analyse sous son aspect public. Cependant, ce qu'il appelle l'utilité ou l'intérêt public apparaît plus comme correspondant à une production abondante qu'à la satisfaction des individus. Alors que chez Jevons lorsqu'il est question de l'intervention étatique dans les « branches de l'industrie », l'argument principal reste l'amélioration de l'utilité sociale décrite comme la satisfaction des individus dans la société.

– Quant au rôle de l'utilité dans *l'économie sociale*, cette notion n'a aucune

importance dans l'identification des réformes chez Walras alors que pour Jevons elle reste essentielle. Le premier, en se fondant sur une conception morale sous l'emprise du concept de droit naturel préconise des réformes de nature différente de celle de Jevons qui, lui, reste attaché à la tradition utilitariste.

Nous voyons ainsi que, malgré l'utilisation d'un langage parfois très proche, Walras et Jevons partent d'une conception distincte de l'économie pure et de l'utilité, définissent différemment le niveau collectif et aboutissent à des projets divergents.

Le constat de telles divergences entre les pensées de ces auteurs vient renforcer la démarche qui consiste à souligner leurs différences. Jaffé qui est à l'origine de cette « dé-homogénéisation » s'était efforcé, contrairement à la majorité des commentateurs antérieurs, de mettre en avant les divergences entre Walras et Jevons dans le domaine de l'économie pure. Notre travail, en se concentrant sur le traitement par Walras de l'économie appliquée et sociale, et par Jevons des réformes sociales rejoint, bien que dans une perspective différente, celui de Jaffé.

(2) Par ailleurs, une telle étude permet d'évaluer d'une manière différente les liens de l'analyse de ces auteurs avec l'économie du bien-être et l'économie publique modernes. La littérature secondaire qui n'avait longtemps privilégié qu'une partie de l'œuvre de ces auteurs avait empêché de prendre connaissance de leur analyse de ce sujet. Si l'économie sociale et l'économie appliquée de Walras sont sorties de cet oubli depuis une trentaine d'année, Jevons souffre toujours d'une telle attitude. En s'efforçant de combler cette lacune, notre travail a accordé une place importante à l'étude de l'analyse de Jevons.

Il est, en effet, possible d'identifier dans les œuvres de ces auteurs deux méthodes différentes et originales pour évaluer les réformes sociales :

- Pour Jevons, c'est l'évaluation de l'augmentation de l'utilité sociale qui sert de fondement à la justification de la décision publique. Si cette proposition n'est pas originale en soi, puisqu'elle s'inscrit dans la lignée utilitariste, elle est intéressante pour sa tentative de sortir des problèmes de cette doctrine. Sans en utiliser les termes, l'auteur propose l'utilisation de comparaisons interpersonnelles partielles fondées sur des

données quantitatives. Une telle démarche conduit à une analyse systématique des jugements de valeur sans laquelle la mise en place des réformes sociales serait impossible ou totalement arbitraire.

- Quant à Walras, comme nous l'avons vu, il s'oppose ouvertement à une analyse en termes d'utilité dans son économie sociale quand il s'agit de mettre en place des réformes publiques. Il identifie les parts de la richesse sociale revenant à l'individu et à l'État en se basant sur leur droit naturel respectif, et refuse de construire un type social collectif fondé sur des appréciations individuelles. Ainsi, comme Bourdeau le fait remarquer, il s'oppose à ce que « le droit naturel de l'État [soit] sacrifié au nom du bien-être ou de l'utilité sociale » (Bourdeau (2006), p.104).

Dans leur analyse des politiques publiques, Jevons et Walras articulent des éléments qui sont considérés à la fois comme spécifiquement économiques et sociaux. Si en le faisant ils arrivent parfois à des propositions qui seraient vues comme inacceptables aujourd'hui (comme leur opposition à l'instauration d'un système d'assistance aux pauvres) leurs propositions restent,

d'une part, originales :

→ chez Jevons, par son analyse systématique des comparaisons interpersonnelles d'utilité identifiant les groupes d'individus influencés par les réformes et les opportunités de gains d'utilité dans le futur,

→ chez Walras par l'identification des droits naturels à la fois de l'État et de l'individu attribuant ainsi des devoirs et droits propres à l'État en tant qu'entité à part entière et sa définition précise du monopole naturel ;

d'autre part, d'actualité :

→ pour Jevons, réintroduction des comparaisons interpersonnelles d'utilité (par exemple, Harsanyi réintègre ces comparaisons dans son analyse en soulignant que dans la vie quotidienne on recourt régulièrement à de telles comparaisons), comparaisons partielles (Sen considère que les comparaisons interpersonnelles peuvent être utiles même si l'on ne peut les faire ni dans tous les cas ni toujours avec une très grande



exactitude), l'utilisation des données statistiques (plusieurs indices de mesures modernes comme l'IDH ou Gini ; ces indices utilisent des données quantitatives afin de se prononcer sur le bien-être des individus).

→ pour Walras, articulation de l'égalité et de la liberté sur la base de la conception des droits naturels (par exemple, Rawls préconise une répartition équitable des biens premiers entre les individus tout en respectant leur liberté ; Vallentyne, Steiner et Otsuka sont en faveur de la propriété commune des terres tout en préservant la pleine propriété de soi), monopole naturel (une question centrale en économie publique moderne toujours étudiée en des termes similaires à ceux de Walras).

Nous voyons ainsi que Jevons et Walras auraient pu influencer le développement de certains concepts, tant leurs œuvres ont parfois des liens avec des notions modernes, cependant, ils sont absents de l'histoire de l'économie du bien-être et de celle de l'économie publique. La singularité de leur raisonnement, que nous avons montré dans cette thèse, peut expliquer pourquoi on est passé à côté de leurs œuvres.

En conséquence, il faut préciser qu'en construisant des liens entre les analyses de ces auteurs et les théories modernes, notre objectif n'a pas été d'avancer que Jevons et Walras ont été à l'origine de leur développement, mais de souligner que des démarches analogues à la leur sont toujours présentes aujourd'hui.

Bien sur, ceci peut nous inciter à chercher en quoi nous leur sommes redevables, c'est-à-dire à examiner leurs analyses à travers nos propres constructions. Cette démarche n'est évidemment pas inutile au sens où elle éclaire des débats contemporains, et leur donner une épaisseur historique. Cependant, on peut douter qu'elle puisse les faire avancer. L'accent placé sur ces débats contemporains peut plutôt servir à faire ressortir, par défaut, ce qui est susceptible de les faire évoluer, si peu que ce soit, à travers le contact avec ces textes anciens ; c'est cela que nous avons tenté tout au long de cette thèse. Ainsi, si Jevons et Walras peuvent nous paraître d'actualité, c'est moins parce que leurs questions sont exactement les mêmes que les nôtres que parce qu'ils nous invitent à nuancer les méthodes que nous utilisons pour les explorer et à en retrouver parmi celles qui ont disparu au cours du progrès supposé de la science économique.

En d'autres termes, soutenir que l'étude des œuvres de ces auteurs a un intérêt pour la théorie moderne revient à admettre l'intérêt de l'histoire de la pensée économique en tant que discipline scientifique. Les auteurs du passé ne peuvent certes pas trouver des réponses aux problèmes contemporains mais les sujets qui les préoccupaient n'étant pas toujours éloignés de ceux qui nous hantent aujourd'hui, l'étude de leurs pensées peut alimenter la recherche moderne, les solutions qu'ils proposent peuvent apporter une vision nouvelle et peuvent contribuer à dessiner des solutions aux problèmes de la théorie moderne.

## Annexes

### Annexe 1

*La forme de la fonction d'utilité cardinale :*

Si  $U(x)$  est une fonction d'utilité cardinale, une seconde fonction d'utilité  $V(x)$  définie comme :

$$V(x) = aU(x) + b$$

est une transformation qui préserve les mêmes proportions de différences d'utilité.

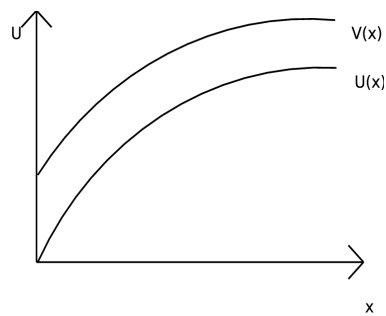


Figure 8

## Annexe 2

La forme de la fonction d'utilité ordinale :

Si  $S(x_1, x_2)$  est une fonction d'utilité ordinale,

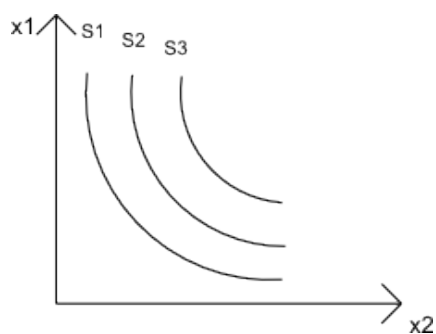


Figure 9

une seconde fonction d'utilité  $T(x_1, x_2)$  définie comme :

$$T(x_1, x_2) = g(S(x_1, x_2)), \quad g' > 0$$

est une transformation qui représente les mêmes préférences.

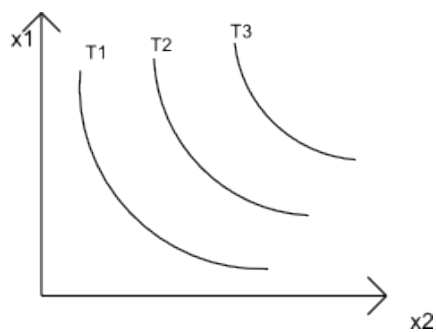


Figure 10

## Annexe 3

### I. La vie de Jevons

William Stanley Jevons est né à Liverpool en 1835. Il est le neuvième des onze enfants d'une famille de classe moyenne et progressiste du XIXe siècle en Angleterre. Son père, Thomas Jevons, était marchand de fer et son entreprise fit faillite après la crise frappant le secteur de chemin de fer en 1847. Cet événement avec la mort de sa mère, Mary Anne Roscoe, en 1845 a été déterminant dans la vie du jeune Jevons.

En 1851, Jevons a rejoint les rangs de l'University College. Étant unitarien, une secte protestante non-conformiste, l'accès à plusieurs établissements d'enseignement lui était refusé. Cependant, ce n'est pas le cas de cette institution benthamienne<sup>415</sup> qu'il intégra, qui est la première en Angleterre à accueillir des étudiants sans tenir compte de leur origine, de leur religion ou de leur statut social. C'est dans cette université que Jevons assista pour la première fois aux cours d'Augustus De Morgan qui influença par la suite d'une manière indéniable ses pensées sur les mathématiques et la logique. Malgré un parcours universitaire brillant – concrétisé par plusieurs prix<sup>416</sup> – Jevons n'a pas terminé son cursus et accepta un travail lucratif en Australie à l'hôtel des monnaies de Sydney sur les incitations de son père. Il a séjourné cinq années dans ce pays où son intérêt pour l'économie publique s'est développé, en relation avec un débat autour du financement du premier chemin de fer de New South Wales. Il a alors lu les ouvrages d'économistes tels qu'Adam Smith, John Stuart Mill et Thomas Robert Malthus. Son intérêt sur ce sujet a pris une telle ampleur qu'il a décidé de rentrer en Angleterre pour étudier l'économie politique à l'University College, renonçant à son travail très rémunérateur qui permettait également de subvenir aux besoins de sa famille.

Jevons termina ses études en 1862. Après l'échec de sa tentative de se lancer dans une carrière d'auteur indépendant, il accepta en 1863 un poste de tuteur à Owens

---

<sup>415</sup> Cette institution était benthamienne au sens où elle adoptait les idées principales de cet auteur mais Bentham lui-même n'a pas joué un rôle dans sa création.

<sup>416</sup> Voir Schabas (1990), p.14, pour plus de détails sur ce sujet.

College<sup>417</sup> à Manchester. Bien que marquée par une insatisfaction suscitée par ce travail, cette année lui apporta la reconnaissance de ses écrits. *A serious fall in the value of gold* (Jevons (1863)) publié peu après son arrivée à Manchester connut un succès au delà de ses espoirs<sup>418</sup>. Cette réussite est suivie par celle de *The coal question* (Jevons (1865)) qui lui valut l'éloge de J. S. Mill dans un discours au Parlement<sup>419</sup>. Parallèlement à ces changements positifs, la carrière de Jevons s'améliora également. Il réussit à obtenir le poste de Cobden Professeur pour enseigner la logique et l'économie à Owens College.

En 1867, il se maria avec Harriet Ann Taylor avec qui il eut trois enfants. Sa femme et son fils aîné ont joué, par la suite, un rôle important dans la publication des œuvres posthumes de Jevons. Peu après son mariage Jevons entreprit l'écriture de *The principles of science* son livre sur la logique, qui dura sept ans. C'est en 1871, trois ans avant la publication de *The principles of science* que Jevons termina son ouvrage le plus connu en économie *The theory of political economy*. En 1876, il rentra à Londres en acceptant un poste beaucoup moins rémunérateur à l'University College, qu'il dû abandonner en 1880 en raison de problèmes de santé. Deux ans après, le 13 août 1882 Jevons s'est noyé accidentellement près de Hastings .

Connu principalement pour ses travaux en économie, Jevons a aussi investi d'autres domaines du savoir tels que la logique, les mathématiques, les statistiques etc. Si, sa contribution principale à la science est considérée comme étant son élaboration d'une théorie économique, sa connaissance des autres disciplines semble avoir contribué à son originalité. Ainsi, dans son traitement de l'économie, Jevons a emprunté des concepts à la logique et s'est efforcé de promouvoir une théorie mathématique qui se

---

<sup>417</sup> Aujourd'hui l'Université de Manchester.

<sup>418</sup> Jevons écrit dans son journal: « ... my pamphlet on the gold question has had a degree of succes that must surely be allowed to be beyond my highest hopes » (Jevons (1972-1981), Vol.1, p.192).

<sup>419</sup> Le brouillon d'une lettre que l'auteur avait eu l'intention d'envoyer à Mill sur ce sujet se trouve aux archives de Jevons (JA 6/2/415). Voir la fin de cette annexe. Cependant, nous n'avons pas de preuve que cette lettre soit parvenue à Mill. Dans le volume XXXII de *The Collected Works of John Stuart Mill*, elle apparaît dans la liste des lettres adressées à Mill, cependant cette liste ne fait que renvoyer aux archives de l'Université de Manchester où ne se trouve que le brouillon que nous mettons à la fin de cette annexe. Par ailleurs, cette lettre n'apparaît pas dans la correspondance de Jevons.

base sur des données statistiques. Un investissement si ample, qu'il a conduit Jevons à proposer une analyse particulière et originale qui constitue l'objet de la deuxième partie de notre travail.

## II. L'Angleterre du XIXe siècle

L'économie anglaise connut un essor sans précédent au XIXe siècle. La révolution industrielle permit à ce pays de se doter d'un avantage technologique et économique indéniable face à ses voisins européens. Cette période fut celle des progrès dans de nombreuses branches de l'industrie : textile, métallurgie etc<sup>420</sup>. L'expansion géographique du royaume grâce à la colonisation – les colonies furent non seulement une source précieuse de matières premières mais également les premières acheteuses des produits manufacturés anglais – et l'augmentation de la population – qui permettait d'avoir une main-d'œuvre disponible importante – contribuèrent à cet essor.

Cette croissance économique s'est accompagnée de divers changements tant au niveau politique que social : la montée en particulier d'une classe moyenne<sup>421</sup> plus diversifiée (comprenant également les patrons de l'industrie) et d'une classe ouvrière de plus en plus importante d'un point de vue quantitatif. Cependant, cette dernière, qui constituait la majorité de la population, vivait toujours dans des conditions déplorables : la croissance économique et l'expansion géographique anglaise, n'avaient pas permis d'éradiquer la pauvreté sur l'île britannique<sup>422</sup>. Cette classe majoritaire n'ayant pas le droit de vote ni a fortiori d'être élue était également exclue de la vie politique; elle fit connaître son mécontentement face à cette situation par des revendications à haute voix. Après un début du siècle agité – plusieurs manifestations ont été réprimées d'une manière sanglante<sup>423</sup> – le XIXe siècle vit les classes populaires apparaître de plus en plus sur la scène politique. Le suffrage universel (masculin) n'était certes pas encore instauré

---

<sup>420</sup> Voir Chassaigne (1996), p.208 pour quelques statistiques.

<sup>421</sup> La classe moyenne est définie, par Chassaigne comme composée de « tous ceux qui doivent travailler pour vivre sans exercer pour autant des métiers manuels » (Chassaigne (1996), p.264).

<sup>422</sup> C'était la misère des travailleurs manculiens qu'Engels dénonçait dans *La situation de classe laborieuse en Angleterre* (Engels (1845[1987])).

<sup>423</sup> La plus sanglante était Peterloo, un rassemblement près de Manchester qui a tourné au massacre en 1819.

mais le droit de vote était accordé à un nombre d'individus de plus en plus important<sup>424</sup>.

Ainsi les industriels, qui malgré leur ascension économique s'étaient vus interdire le jeu politique par les aristocrates, commencèrent-ils à s'affirmer sur ce plan. Ils rejoignirent le camp des *Whigs* qui s'organisa comme un parti politique à partir des années 40 et prit le nom de « parti libéral » pour mettre en avant ses idées libre-échangistes. Les industriels exercèrent une influence de plus en plus forte sur ce parti qui abritaient également les radicaux<sup>425</sup> et les conservateurs qui s'étaient rapprochés des libéraux parce qu'ils soutenaient également le libre-échange<sup>426</sup>. En alternance avec les héritiers des *Torys*, le parti conservateur, le parti libéral a occupé régulièrement le pouvoir. L'élargissement des droits de vote et d'éligibilité au-delà des propriétaires terriens et l'apparition de ces deux partis politiques – au sens que on l'entend aujourd'hui – a transformé le système politique anglais et lui ont donnés des allures d'une démocratie malgré ses imperfections.

Sur le plan de la monarchie, le XIXe siècle était marquée par le règne de la reine Victoria (1837-1901) qui dura plus de 63 ans. Si les trente premières années de son règne furent marquées par des sentiments hostiles envers la monarchie, à partir des années 1870 cette tendance s'inversa et la reine devint le symbole de l'Angleterre puissante.

Cependant, malgré les avancées économiques et politiques, sur le plan social la société était toujours divisée en deux camp : les riches et les pauvres. Si la situation de ces derniers s'était certes améliorée (grâce à l'augmentation des salaires dans certains secteurs, à la réduction de temps de travail etc.), la pauvreté fut le problème « numéro un pendant toute la seconde moitié du siècle » (Chassaigne (1996), p.267) (dû à l'augmentation de la population, à la précarité du travail, aux inégalités de fortunes etc.). C'est donc dans ce contexte-là que Jevons s'attacha à identifier les réformes susceptibles d'améliorer la situation des pauvres et par suite de la société toute entière.

---

<sup>424</sup> Voir Hobsbawm (1989), pp.115-118 sur le sujet.

<sup>425</sup> En Angleterre du XIXe siècle, Bentham et ses disciples étaient qualifiés de « radicaux » par opposition aux *Whigs* libéraux avec lesquels ils ont fondé le parti libéral.

<sup>426</sup> Voir Morton (1999), pp.327-328.



Le brouillon de la lettre que Jevons avait l'intention d'envoyer à J.S. Mill suite au discours de ce dernier au parlement sur The coal question (Jevons (1865)) :

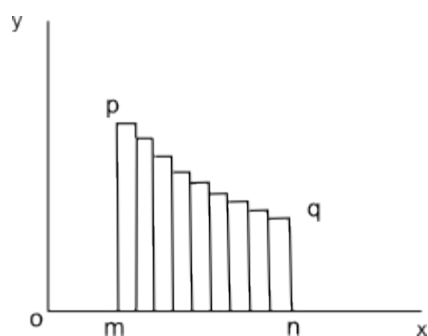
JAG/2/415  
9 Birch Grove  
Rusholme  
Manx.  
20 April 66.  
Dear Sir  
It would be alto-  
gether out of place, if I were  
to thank you for your  
mention of my work on  
Tuesday night as if it were  
a personal matter. Being  
a matter of pure public  
concern, I have not to  
express my profound  
feeling of gratification  
when I can persuade myself  
J. S. Mill Esq M.P.

source : Archives de l'Université de Manchester

## Annexe 4

*La relation entre la quantité de nourriture et l'intensité de l'utilité chez Jevons :*

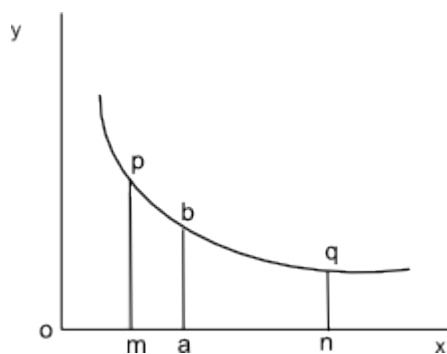
Dans le cas où les variations sont discrètes :



**Figure 11**

$x$  indique la quantité de nourriture et  $y$  l'intensité de l'utilité, autrement dit l'utilité marginale.

Dans le cas où les variations sont continues :



**Figure 12**

## Annexe 5

*L'équation d'échange de Jevons :*

Jevons suppose deux corps commerçants :  $A$  et  $B$

Deux biens : blé et bœuf

$A$  possède  $a$  quantité de blé et  $B$  possède  $b$  quantité de bœuf

$A$  échange la quantité  $x$  de blé contre du bœuf

$B$  échange la quantité  $y$  de bœuf contre du blé

Après l'échange,

$A$  détient  $a-x$  de blé, et  $y$  de bœuf,

$B$  détient  $x$  de blé, et  $b-y$  de bœuf.

L'équilibre d'un individu est atteint lorsque les degrés finals d'utilité des différents biens sont égalisés (*deuxième loi de Gossen*).

Ainsi, **pour l'individu  $A$**  :

$$\Phi_1(a-x) \cdot dx = \Psi_1 y \cdot dy \quad \text{ou autrement,}$$

$$\frac{\Phi_1(a-x)}{\Psi_1 y} = \frac{dy}{dx}$$

$\Phi_1$  représente l'utilité marginale du blé pour l'individu  $A$

$\Psi_1$  représente l'utilité marginale du bœuf pour l'individu  $A$

**Pour l'individu  $B$**  :

$$\Psi_2(b-y) \cdot dy = \Phi_2 x \cdot dx \quad \text{ou autrement,}$$

$$\frac{\Phi_2 x}{\Psi_2(b-y)} = \frac{dy}{dx}$$

$\Phi_2$  représente l'utilité marginale du blé pour l'individu  $B$

$\Psi_2$  représente l'utilité marginale du bœuf pour l'individu  $B$

La loi d'indifférence suggère que toutes parties d'une marchandise s'échangent au même taux, alors :

$$\frac{dy}{dx} = \frac{y}{x}$$

L'équilibre sur le marché est atteint lorsque l'égalité entre les degrés finals d'utilité de tous les individus est réalisée. Alors :

$$\frac{\Phi_1(a-x)}{\Psi_1 y} = \frac{y}{x} = \frac{\Phi_2 x}{\Psi_2(b-y)}$$

Jevons ajoute explicitement les prix dans cette équation dans le chapitre sur le travail :

$$\frac{y}{x} = \frac{p_1}{p_2}$$

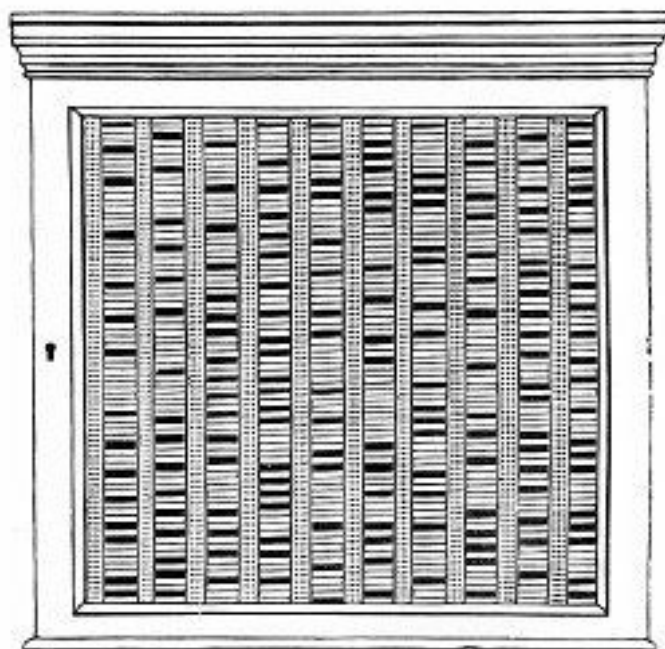
$p_1$  étant le prix du bien  $x$  et,

$p_2$  le prix du bien  $y$ .

## Annexe 6

### *Indicateur d'Elliot :*

John Elliot (1831-1911), qui a joué un rôle important dans la promotion des bibliothèques publiques gratuites en Angleterre, a également élaboré un indicateur qui permettait aux lecteurs de savoir quels ouvrages étaient disponibles.



**Figure 13** : Source Patrick Quirke  
<http://www.localhistory.scit.wlv.ac.uk/articles/libeduc/lib07.htm>

Les cases noires indiquent que le livre correspondant a été emprunté et les cases blanches indiquent que le livre est disponible.

## Annexe 7

### I. La vie de Walras et sa méthode synthétique

Marie Esprit Léon Walras naît à Évreux en 1834. Il est le premier enfant du couple Auguste Walras et Louise Aline de Sainte Beuve. La mère de Léon venait d'une famille bourgeoise normande composée de juristes et de notaires. Si les origines de son père étaient plus modestes, les études qu'Auguste avait accomplies – il était normalien – et le poste d'inspecteur d'académie qu'il avait obtenu lui ont permis d'avoir un statut de notable. Son père a eu une influence incontestable sur la vie et les travaux scientifiques de Léon Walras. Auguste n'avait certes pas réussi à réaliser ses rêves de carrière académique, en grande partie à cause de ses idées progressistes et anticléricales, mais il s'est efforcé d'orienter celle de ses enfants. Les sujets qui ont été privilégiés par Léon dans ses travaux, même son choix d'une carrière d'économiste<sup>427</sup> portent l'empreinte des convictions et des désirs de son père.

Si Walras commença son parcours scolaire en bon élève et obtint de bons résultats, la suite de ses études est marquée par des échecs. Il rate deux fois le concours d'entrée à l'École Polytechnique. S'il est admis par la suite à l'École des Mines, il n'arrive pas à obtenir, deux années de suite, la moyenne nécessaire pour valider son année et se trouve également exclu de cet établissement. Sa tentative d'une carrière littéraire – il écrivit un roman qui fut publié à compte d'auteur, *Francis Sauveur* (Walras (1858)) – échoua ainsi que son projet coopérativiste – la Caisse d'Escompte qui avait vu le jour avec l'aide de Léon Say en 1865 est mise en liquidation en 1868<sup>428</sup>. En 1870 un changement important eut lieu dans sa vie. Sa candidature pour la chaire d'Économie Politique, fraîchement créée par le Canton de Vaud à l'Université de Lausanne, fut retenue. Walras s'installa en Suisse et enseigna dans cet établissement pendant toute sa carrière de professeur.

---

<sup>427</sup> C'est au cours d'une promenade qu'Auguste Walras aurait convaincu son fils qu'il y avait encore des grandes tâches à accomplir pour le XIXe siècle dans le domaine de la science sociale. Voir « Notice autobiographique » (Walras (1965), Vol.1, p.2).

<sup>428</sup> Voir Dockès & Potier (2005), pp.31-37 sur ce sujet.

En 1858, alors qu'il était toujours en France, Léon Walras rencontra celle qui serait bien plus tard sa femme, Célestine-Aline Ferbach, qui était alors une mère célibataire. Par crainte de la réaction de son père, surtout peut-être par le souci de perdre l'aide financière que celui-ci lui accordait, Léon ne se maria avec elle qu'en 1869 après la mort de son père. En 1963, le couple eut des jumelles dont seule Aline, celle qui s'efforça par la suite de faire publier les œuvres de son père sans succès, survit.

Malgré les difficultés financières qui persistent et qui l'obligent à donner des cours privés à côté de ses enseignements à l'université, la période à Lausanne fut productive pour Walras. C'est ici que l'économiste français écrivit les *Eléments d'Economie Politique Pure* (1874) dans lesquels il exposa son économie mathématique. En plus de plusieurs articles et des ouvrages rédigés pendant ses années actives<sup>429</sup>, pendant sa retraite, Walras publia les *Études d'économie sociale* (1896) et *Études d'économie politique appliquée* (1898), les deux ouvrages qui nous intéressent particulièrement dans ce travail.

Quelques mois après son jubilé célébré à l'Université de Lausanne en son honneur, Walras tomba malade et décéda le 5 janvier 1910 à Clarens en Suisse.

Si Walras est souvent considéré comme un adepte de l'économie de marché et un anti-interventionniste<sup>430</sup>, Walras lui-même se voulait socialiste<sup>431</sup>. Cependant, ce qu'il désigne par ce terme mérite d'être précisé tant il semble différer de l'acception que l'on lui accorde habituellement. Le socialisme de Walras était, selon ses propres termes, libéral et issue d'une méthode qu'il qualifiait de synthétique. Si la première étape de cette méthode consiste bien à chercher à concilier deux doctrines, le socialisme et le libéralisme – présentée par Walras comme une synthèse de la science et de la pratique (ESS, pp.155-162) – elle va en effet au delà. Elle cherche une synthèse entre les devoirs et les droits des individus – qui sont libres et propriétaires d'eux mêmes<sup>432</sup> – et ceux de

---

<sup>429</sup> Pour une liste complète des œuvres de Walras, voir le 14e volume des *Œuvres économiques complètes*, Baranzini et al. (2005), pp.47-96.

<sup>430</sup> Bien entendu, en dehors du cercle des historiens de la pensée économique.

<sup>431</sup> Par opposition aux économistes libéraux français qui dominaient la pensée économique à son époque.

<sup>432</sup> Les individus sont libres parce qu'ils sont propriétaires d'eux-mêmes. Walras écrit : « Dire que

l'État – qui doit mettre, d'autorité, à leur disposition des conditions d'égalité<sup>433</sup>. D'où sa formule lapidaire :

Liberté de l'individu, autorité de l'État... Égalité des conditions, inégalité des positions (EES, p.129).

Cette démarche, comme Walras lui-même le reconnaît, s'inspire des principes instaurés par la révolution française : liberté et égalité<sup>434</sup>. Cependant, Walras ne considèrerait pas qu'il suffisait de prononcer ces deux principes pour établir une société juste<sup>435</sup>. Sa méthode synthétique, définissant un idéal social rationnel, complétait à ses yeux, comme l'indique Lallement « la formule de 1789 "liberté, égalité" pour définir la justice » (Lallement (1990), p.613). N'est-ce pas parce qu'il était convaincu par la contribution à la paix d'une telle analyse<sup>436</sup> et de ses travaux en faveur du libre échange, qu'il a présenté sa candidature au Prix Nobel plusieurs fois entre 1905 et 1909, sans succès?

## **II. La France avant le départ de Walras et la Suisse qui l'a accueilli**

Le XIXe siècle en France fut politiquement et socialement agité : les révolutions et les insurrections (1830, 1848, 1871) se succédèrent à intervalle rapproché. Bien que plus rurale qu'industrielle à la différence de l'Angleterre, la France souffrait de maux similaires. Le nombre d'ouvriers dans les villes grandissait de jour en jour ainsi que leur

---

l'homme est libre, [...] c'est dire aussi qu'il s'appartient à lui-même » (EES, p.117).

<sup>433</sup> Walras écrit en parlant de sa méthode synthétique qu'elle traite : « ...des problèmes divers du socialisme et du libéralisme, de l'utilitarisme et du moralisme, du communisme et de l'individualisme, de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de l'inégalité, etc. » (EES, p.52).

<sup>434</sup> Walras écrit : « Messieurs, la formule générale de séparation et de conciliation des droits et des devoirs respectifs de l'individu et de l'État que je viens d'énoncer est la même qui a été fournie par la Révolution française, en deux mots où se résument à la fois toutes les idées qui inspirèrent la Déclaration des droits et tous les principes sur lesquels repose la Constitution de 91, et qui sont ceux-ci: Liberté, Égalité » (EES, p.135). Sur le socialisme de Walras et les principes la Révolution française de 1789 voir Lallement (1990).

<sup>435</sup> Walras écrit « À la vérité, bien que trois quarts de siècle se soient écoulés depuis le jour où ces deux mots furent proclamés, je suis forcé de reconnaître que nous n'avons jamais réussi qu'à les séparer, sans être encore parvenus à les concilier ni dans la science ni dans la politique... » (EES, pp.135-136).

<sup>436</sup> En fournissant la solution à la question sociale, Walras considère avoir contribué à « la paix entre les classes sociales » (Dockès & Potier (2001), p.61)



misère. L'enquête de Villermé publiée en 1840 mettait bien en évidence les conditions déplorables dans lesquelles ils essayaient de survivre<sup>437</sup>. Le mécontentement de la petite bourgeoisie s'accroissait également : ne pouvant pas payer le montant nécessaire pour obtenir le droit de vote, contrairement à ce qui s'était passé en Angleterre, elle était exclue du monde politique. La situation des paysans qui constituaient toujours une grande partie de la population, n'était pas non plus enviable. Ajoutées à tout cela d'une part, les crises économiques d'origine non seulement agricole (disette, cherté des grains) mais aussi financières (spéculation sur la valeur des compagnies des chemins de fer) et industrielle (ralentissement de l'économie) ; d'autre part l'impopularité du ministre de Louis-Philippe, Guizot, qui s'opposait farouchement au rétablissement du suffrage universel, les conditions pour le déclenchement de la révolution de 1848 étaient rassemblées. Malgré son jeune âge au moment des faits – Walras n'avait alors que 14 ans – cet événement semble avoir exercé une influence sur sa pensée : il y consacre une partie de la préface de son roman *Francis Sauveur* en 1858. L'intérêt de l'auteur pour cette question peut s'expliquer par une conséquence importante de cette révolution, l'instauration du suffrage universel, que Walras considère comme un principe « sacré »<sup>438</sup>. L'auteur semble, en effet, être convaincu que le suffrage universel permettrait de résoudre la question sociale et d'instaurer la société idéale, sans recourir aux révolutions sanglantes<sup>439</sup>.

Si la révolution de 1848 fut à l'origine de la chute du Second Empire et de la naissance de la Deuxième République, elle tourna cependant court. Les républicains sortirent vaincus des premières élections organisées, et ceux qui s'opposaient préalablement au régime se retrouvèrent à la tête des pouvoirs de la république. Cependant la vie de cette « république conservatrice » ne fut pas longue : Louis-Napoléon Bonaparte mena un coup d'État en 1851, et se proclama empereur en 1852 prenant alors le nom de Napoléon III. Malgré les tumultes qui la caractérisent, la

---

<sup>437</sup> Voir Anceau (2002), p.15 et Boson (1951), pp.50-57 sur ce sujet.

<sup>438</sup> Il écrit dans *Francis Sauveur* : « Toujours est-il que si faible et si impuissante, et si justement engloutie qu'ait pu être la république de 1848, elle a droit de notre part à d'autres égards que le vain respect qu'on doit aux morts, puisque d'elle seule, nous avons recueilli comme un héritage sacré le suffrage universel » (Walras (1858), p.IX)

<sup>439</sup> Voir Boson sur Walras et la révolution de 1848 (Boson (1951), pp.57-61).

période de 1848-1851 vit également nombre de progrès : d'une part le suffrage universel fut rétabli, et d'autre part l'idée de la nécessité de restructurer la société et d'améliorer le sort des classes démunies gagna du terrain<sup>440</sup>.

Le règne de Louis-Napoléon Bonaparte, qui tentait de « conjuguer autorité et légitimité du suffrage universel » (Démier (2000), p.251), dura jusqu'en 1870. Cette période qui était caractérisée, à ses débuts, par des mesures répressives contre les républicains prit une allure libérale à partir des années 1860 : les restrictions sur le droit de réunion se sont relâchées, le droit de grève fut reconnu. Dans la même période, la France signa également un traité avec l'Angleterre résultat de la volonté de Napoléon III d'ouvrir l'économie française à l'échange international. Ces changements conduisirent certes le régime à s'éloigner du corps conservateur qui avait soutenu le coup d'État de 1851, cependant les relations de l'empereur avec la gauche et les travailleurs restèrent mitigées. Les élections de 1869 fut signe d'une perte de confiance au gouvernement au profit des républicains qui étaient toujours largement soutenue par la masse ouvrière. Si Bonaparte réussit à regagner la confiance du peuple – le plébiscite soumis par l'empereur pour introduire des changements au sein du système politique obtient plus de sept millions de « oui » – la déclaration de guerre contre la Prusse sonna le glas du régime. La défaite française réduisit l'empereur à néant. Sous la pression du peuple la Troisième République s'imposa le 4 septembre 1870. Ceci ne signifiait pourtant pas la fin de l'agitation en France. La guerre n'avait pas encore pris fin et l'année suivante allait être marquée par la commune de Paris et sa répression sanglante. Ainsi était la situation dans le pays que Walras laissa derrière lui en 1870 pour rejoindre le canton de Vaud<sup>441</sup>.

La Suisse bénéficiait d'un climat politique relativement stable à l'arrivée de Walras dans ce pays. En 1847, une guerre civile de courte durée avait opposé d'une part les conservateurs, qui étaient pour l'indépendance des cantons, d'autre part, les « radicaux » qui désiraient l'instauration d'un État plus centralisé. Cette opposition politique avait atteint un summum en 1830 quand le projet de révision du Pacte Fédéral

---

<sup>440</sup> Voir Démier sur cette question (Démier (2000), pp.230-232).

<sup>441</sup> Il est intéressant de signaler que, malgré l'ampleur de cet évènement, Walras ne fait référence à la Commune de Paris ni dans EES ni dans EEPA.

de 1815 – qui accordait tout le pouvoir aux cantons – avait été rejeté. Si cette lutte était d'abord de nature politique, elle prit une forme religieuse quand les gouvernements de sept cantons du nord adoptèrent un concordat pour entreprendre une réforme ecclésiastique<sup>442</sup>. Les catholiques furent indignés face à un tel acte. La tension continua à monter quand le canton d'Argovie décida de fermer les couvents suite à une insurrection des paysans catholiques en 1841. En 1846 une alliance secrète conclue par des cantons catholiques, appelée « Sonderbund » (alliance séparée), fut révélée. Bien que cette dernière ne fût pas contraire au droit, la Diète – l'organe central de la confédération – prononça sa dissolution en 1847. Ce climat tendu conduisit à une guerre civile de trois semaines qui se termina par la victoire des radicaux. En 1848, une nouvelle constitution, instaurant un système politique plus centralisé et proche de celle qui est en place aujourd'hui, fut adoptée.

Parallèlement à ce qui se produisit dans les autres pays européens, la Suisse connut un essor industriel au XIXe siècle. Elle se spécialisa dans des branches pointues telles que l'horlogerie, l'industrie alimentaire ou le secteur bancaire. Le développement industriel du pays fut accompagné de mouvements ouvriers. Vivant et travaillant dans des conditions misérables, à la différence de leurs patrons qui s'enrichissaient, les travailleurs suisses, multiplièrent les mouvements sociaux. Leur organisation sous la bannière des syndicats donnèrent leurs fruits : à partir des 1850 la situation des ouvriers s'améliora progressivement. En 1890, le premier socialiste, entra au Conseil Fédéral (exécutif suisse).

La situation des ouvriers français occupe une place importante dans les écrits de Walras. « l'exiguïté pitoyable » de leur salaire et l'impossibilité pour eux de se sortir de cette situation sans intervention extérieure le préoccupe (Walras (1860[2001]), p.88). Mais, comme nous l'avons vu brièvement, la résolution de cette question ne nécessite nullement selon Walras la destruction de la société :

Cette organisation n'est donc point à détruire, ni même à refaire en entier : elle n'est simplement qu'à perfectionner d'après les indications de l'histoire, de l'économie politique, de la philosophie, de toutes les sciences » (Walras (1860[2001]), p.91)

---

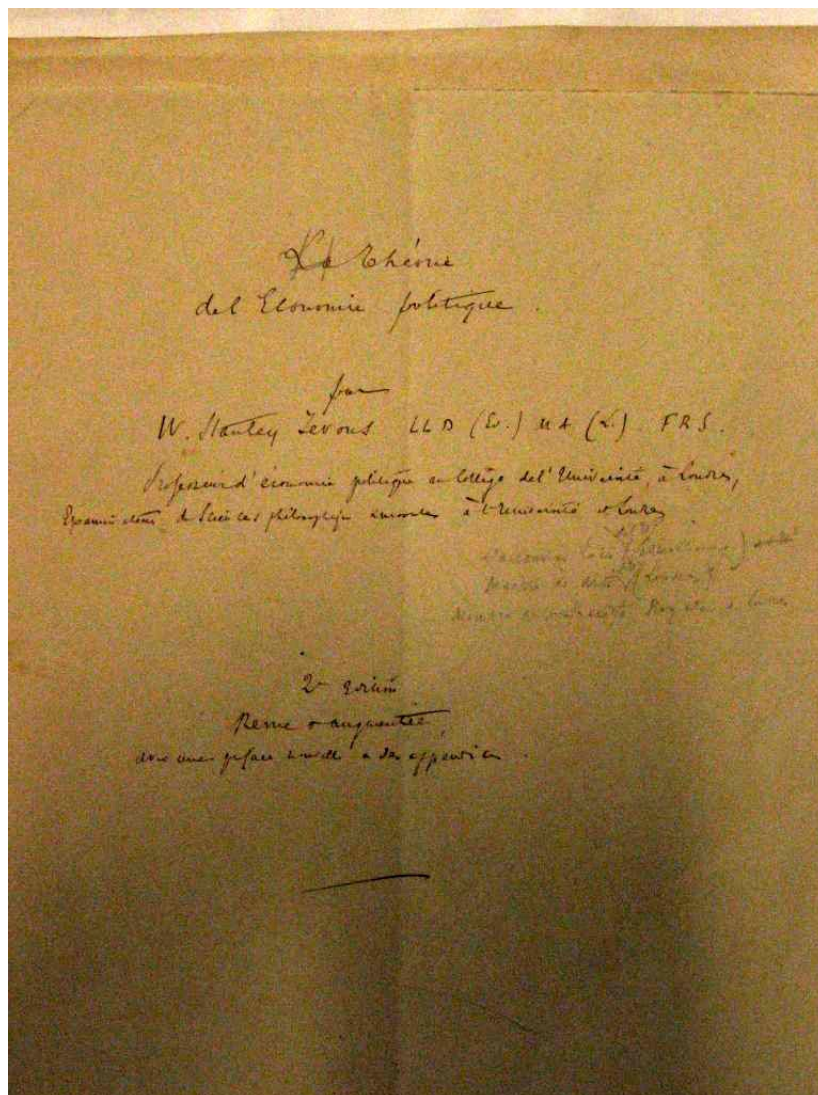
<sup>442</sup> Voir Martin (1980), p.258 sur les détails de ce programme.

Les réformes de Walras que nous étudierons ont, alors, comme objectif la transformation de la société dans la direction de l'idéal social, mais non son abolition.

Il est nécessaire de préciser ici que la référence principale de Walras dans son économie politique et sociale reste la France, malgré les quarante années que l'auteur a passé hors du pays. Dans ses œuvres, il n'y a que très peu d'éléments qui reflètent le contexte socio-économique en Suisse. Si cela peut être expliqué par la formation, en grande partie, de ses idées sur la question sociale avant son départ de la France, son attachement à son pays natal ne doit pas être négligé. Walras n'a jamais demandé la nationalité suisse, et a conservé sa seule nationalité française jusqu'à sa mort.

## Annexe 8

Quelques pages du manuscrit de la traduction faite par Walras de *Theory of political economy* de Jevons (1871) :



Source : Fonds Walras, Université de Lausanne



## Bibliographie

Allais, Maurice. (1964). "Léon Walras, pionnier de l'économie mathématique et réformateur méconnu", consulté le 3 juin 2010 sur <http://www.annales.org/archives/x/walras.html>.

Anceau, Eric. (2002). *La France de 1848 à 1870, Entre ordre et mouvement*, Jean-François Sirinelli (Ed.), Paris: Librairie Générale Française.

Arnsperger, Christian & Parijs, Philippe Van. (2003). *Éthique économique et sociale*, Paris: La Découverte.

Arrow, Kenneth. (1950). "A Difficulty in the Concept of Social Welfare", *The Journal of Political Economy*, 58:4, pp.328-346.

Arrow, Kenneth. (1951). *Social Choice and Individual Values*, New York: John Wiley and Sons.

Arrow, Kenneth; Sen, Amartya & Suzumura, Kotaro (Ed.). (2002). *Handbook of Social Choice and Welfare*, Amsterdam: Elsevier.

Audard, Catherine. (1996). "Justice, les théories de la justice et philosophie morale", in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Monique Canto-Sperber (Ed.), Paris: Presses Universitaires de France, pp.781-789.

Audard, Catherine. (2009). *Qu'est-ce que le libéralisme, Éthique, politique, société*, Paris: Gallimard.

Baranzini, Roberto. (2010). "La concurrence et le tâtonnement à la lumière du réalisme walrasien : une note sur les six premières sections des *Éléments*", in *Léon Walras et l'équilibre économique général*, Roberto Baranzini; André Legris & Ludovic Ragni (Ed.), Paris: Economica, à paraître.

Baranzini, Roberto. (2001). "Le réalisme de Léon Walras et son modèle monétaire", *Cahiers d'épistémologie de l'UQÀM*, 12, pp.1-24.

Baranzini, Roberto. (2004). "Léon Walras' Socialism and his Economics", Colloque Histoire des théories économiques de la justice, Boulogne-sur-Mer, juin.

Baranzini, Roberto. (2006). "Nature et statut épistémologique des lois économiques

- dans l'œuvre de Léon Walras", *Économies et Sociétés*, 12, pp.1671-1691.
- Baranzini, Roberto & Bridel, Pascal. (2005). "L'"Ecole de Lausanne", l'utilité marginale moyenne et l'idée de marché", in *Histoire des représentations du marché*, Guy Bensimon (Ed.), Paris: Michel Houdiard, pp.347-365.
- Baranzini, Roberto; Diemer, Arnaud & Mouchot, Claude (Ed.). (2004). *Études Walrassiennes*, Paris: L'Harmattan.
- Baranzini, Roberto; Mouchot, Claude & Potier, Jean-Pierre. (2005). *Tables et index, in Œuvres économiques complètes*, Vol.14, Paris: Economica.
- Baujard, Antoinette. (2003). "L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être !", document de travail CREM-Caen.
- Baujard, Antoinette. (2009). "A return to Bentham's felicific calculus: From moral welfarism to technical non-welfarism", *The European Journal of the History of Economic Thought*, 16:3, pp.431-453.
- Baujard, Antoinette. (2010). "Collective interest vs. individual interest in Bentham's felicific calculus. Questioning welfarism and fairness", *The European Journal of the History of Economic Thought*, 17:4, à paraître.
- Becker, Gary. (1981). *A Treatise on the Family*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Begg, David; Fischer, Stanley & Dornbusch, Rudiger. (1989). *Microéconomie*, Paris: McGraw-Hill.
- Bénard, Jean. (1985). *Économie publique*, Paris: Economica.
- Bentham, Jeremy. (1789). *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, in *The Collected Works of Jeremy Bentham* J.H. Burns & H.L.A Hart (Ed.), London: The Athlone Press.
- Bentham, Jeremy. (1817). "A Table of the Springs of action", in *The Works of Jeremy Bentham*, Londres: R. Hunter.
- Béraud, Alain. (2000b). "Les Autrichiens", in *Nouvelle histoire de la pensée économique*, Gilbert Faccarello Alain Béraud (Ed.), Paris: La Découverte, pp.294-356.
- Béraud, Alain. (2000a). "Jevons, Marshall, Edgeworth: les néoclassiques anglais", in *Nouvelle histoire de la pensée économique*, Alain Béraud & Gilbert Faccarello (Ed.), Paris: La découverte, pp.357-448.



- Béraud, Alain. (2005). "Le marché, les services publics et les monopoles", *Les Cahiers du CERAS*, 4, pp.25-51.
- Bergson, Abram. (1938). "A Reformulation of Certain Aspects of Welfare Economics", *The Quarterly Journal of Economics*, 52:2, pp.310-334.
- Berta, Nathalie. (2001). "Edgeworth, Walras et le tâtonnement : histoire d'un malentendu", *Économies et Sociétés*, 11-12:31, pp.1657-1675.
- Berthoud, Arnaud. (1988). "Économie politique et morale chez Walras", *Économies et Sociétés*, 9:3, pp.65-93.
- Birch, Stephen & Gafni, Amiram. (1992). "Cost effectiveness/utility analyses, Do current decision rules lead us to where we want to be?", *Journal of Health Economics*, 11, pp.279-296.
- Black, Alistair. (2006). "The people's university: models of public library history", in *The Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland*, Alistair Black & Peter Hoare (Ed.), Cambridge: Cambridge University Press, pp.24-39.
- Black, Collison (Ed.). (1970). *The Theory of Political Economy*, Middlesex: Penguin Books.
- Black, Collison. (1987). "Jevons, William Stanley", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London : Macmillan Press, pp.1008-1014.
- Black, Collison. (1981). "W.S. Jevons, 1835-82", in *Pioneers of modern economics in Britain*, D.P O'Brein & John Presley (Ed.), London: Macmillan, pp.1-35.
- Black, Collison. (1972). "W. S. Jevons and the foundation of modern economics", *History of Political Economy*, 4:2, pp.364-378.
- Black, Collison. (1972). "Jevons, Bentham and De Morgan", *Economica*, 39:154, pp.119-134.
- Blackorby, Charles; Bossert, Walter & Donaldson, David. (1995). "Intertemporal population ethics: critical-level, Utilitarian principles", *Econometrica*, 63:3, pp.1303-1320.
- Blaug, Mark. (1998). *Economic theory in retrospect*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Boson, Marcel. (1951). *Léon Walras, Fondateur de la politique économique scientifique*, Paris; Lausanne: R. Pichon & R. Durand-Auzias; F. Rouge Cie S.A.

- Bourdeau, Vincent. (2006). "Les républicains du 19e siècle étaient-ils des libértariens de gauche? L'exemple d'Auguste et Léon Walras", *Raisons politiques*, 23, pp.93-108.
- Bowman, Rhead. (1989). "Jevons' Economic Theory in Relation to Social Change and Public Policy", *Journal of Economic Issues*, 23:4, pp.1123-1147.
- Bridel, Pascal. (2008). "Bortkiewicz et Walras, Notes sur une collaboration intellectuelle avortée", *Revue d'Économie Politique*, 118:5, pp.711-742.
- Bridel, Pascal; Baranzini, Roberto; Mornati, Fiorenzo & Tatti, Elena. (2002). "The Marginalist Pure Theory of Exchange 'Dehomogenised'", Conférence de European Society for the History of Economic Thought, Rethymnon, Crète, mars.
- Bridel, Pascal & Huck, Elisabeth. (2002). "Yet another look at Léon Walras's theory of tâtonnement", *The European Journal of the History of Economic Thought*, 9:4, pp.513-510.
- Bridel, Pascal & Mornati, Fiorenzo. (2009). "De l'équilibre général comme "branche de la métaphysique". Ou de l'opinion de Pareto sur le projet walrasien", *Revue Économique*, 60:4, pp.869-890.
- Bruni, Luigino. (2002). *Vilfredo Pareto and the birth of modern microeconomics*, Cheltenham: Edward Elgar.
- Chakravarty, Sukhamov. (1987). "Cost-benefit analysis", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.687-690.
- Chassaigne, Philippe. (1996). *Histoire de l'Angleterre*, Paris: Aubier.
- Cicéron. (-54[1980]). *La république*, Paris: Les Belles Lettres.
- Cirillo, Renato. (1980). "The Socialism of Léon Walras and His Economic Thinking", *American Journal of Economics and Sociology*, 39:3, pp.295-303.
- Cohen, Gerald. (1995). *Self-ownership, freedom, and equality*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Creedy, John. (1981). "F.Y Edgeworth, 1845-1926", in *Pioneers of modern economics in Britain*, D.P O'Brein & John Presley (Ed.), London: Macmillan, pp.72-104.
- Creedy, John. (1992b). *Demand and exchange in economic analysis, A history from Cournot to Marshall*, Aldershot: Edward Elgar.
- Creedy, John. (1992a). "Jevons's complex cases in the theory of exchange", *Journal of the History of Economic Thought*, 14:1, pp.55-69.

- De Caro, Gaspare. (1988). "Le monde atemporel de Léon Walras", *Économies et Sociétés*, 10, pp.105-132.
- Debreu, Gérard. (1954). "Representation of a preference ordering by a numerical function", in *Decision Processes*, C. H. Coombs; R. L. Davis & Robert McDowell Thra (Ed.), New York: John Wiley&Sons, pp.159-166.
- Debreu, Gérard & Scarf, Herbert. (1963). "A Limit Theorem on the Core of an Economy", *International Economic Review*, 4:3, pp.235-246.
- Dockès, Pierre. (1996). *La Société n'est pas un pique-nique : Léon Walras et l'économie sociale*, Paris: Economica.
- Dockès, Pierre & Potier, Jean-Pierre. (2005). "Léon Walras et le statut de la concurrence: une étude à partir des Éléments d'économie politique pure", in *Histoire des représentations du marché*, Guy Bensimon (Ed.), Paris: Michel Houdiard, pp.366-391.
- Dockès, Pierre & Potier, Jean-Pierre. (2001). *Léon Walras, Vie et œuvre économique*, Paris: Economica.
- Dumitru, Speranta. (2006). "Steiner et la propriété des ressources génétiques", *Raisons politiques*, 23:3, pp.163-174.
- Démier, Francis. (2000). *La France du XIXe siècle, 1814-1914*, Paris: Seuil.
- D'Aspremont, Claude. (1995). "Economie du bien-être et utilitarisme", in *Le modèle et l'enquête*, Gerard-Varet Louis-André & Jean-Claude Passeron (Ed.), Paris: EHESS, pp.217-241.
- Edgeworth, Francis Ysidro. (1881). *Mathematical Psychics*, New York: Augustus M. Kelley.
- Edgeworth, Francis Ysidro. (1884). "The Rationale of Exchange", *Journal of the Statistical Society of London*, 47:1, pp.164-166.
- Edgeworth, Francis Ysidro. (1891). "La théorie mathématique de l'offre et de la demande et le coût de production", *Revue d'Économie Politique*, 5:1, pp.10-28.
- Edgeworth, Ysidro Francis. (1889[1996]). "Opening Address by Prof. F. Y Edgeworth, M.A., F.S.S., President of The Section", in *Le chêne et l'architecte*, Pascal Bridel (Ed.), Genève; Paris: Droz, pp.271-302.
- Ege, Ragip. (2004). "La question de la science chez Léon Walras", *Les Cahiers du*

CERAS, Hors Série:3, pp.177-188.

Ekelund, Robert. (2000). "The Economist Dupuit on Theory, Institutions, and Policy: First of the Moderns?", *History of Political Economy*, 32:1, pp.1-38.

Ekelund, Robert & Hébert, Robert. (2003). "Ethics, Engineering, and Natural Monopoly: The Modern Debate between Léon Walras and Jules Dupuit", *History of Political Economy*, 35:4, pp.655-678.

Engels, Frederick. (1845[1987]). *The Condition of the Working Class in England*, London: Penguin Books.

Feinberg, Joel. (2005). "Freedom and Liberty", in *The shorter Routledge encyclopedia of philosophy*, Edward Craig (Ed.), London; New York: Routledge, pp.249-298.

Feldman, Allan. (1987). "Welfare Economics", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.889-895.

Feldman, Allan. (1980). *Welfare economics and social theory choice*, Boston: Martinus Nijhoff Publishing.

Fishburn, Peter. (1987). "Utility theory and decision theory", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan Press, pp.779-783.

Fleming, Marcus. (1952). "A Cardinal Concept of Welfare", *The Quarterly Journal of Economics*, 66:3, pp.366-384.

Fleurbaey. (1996). *Théories économiques de la justice*, Paris: Economica.

Fleurbaey, Marc. (2000). "Choix social : une difficulté et de multiples possibilités", *Revue économique*, 51:5, pp.1215-1232.

Fleurbaey, Marc & Mongin, Philippe. (1996). "Choix social : théorie du choix social et économie normative", in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Monique Canto-Sperber (Ed.), Paris: Presses Universitaires de France, pp.243-251.

Fleurbaey, Marc & Mongin, Philippe. (2005). "The news of the death of welfare economics is greatly exaggerated", *Social Choice and Welfare*, 25:2, pp.381-418.

Fleurbaey, Marc & Tungodden, Bertil. (2009). "The tyranny of non-aggregation versus the tyranny of aggregation in social choices: A real dilemma", *Economic Theory*, Published online: DOI 10.1007/s00199-009-0462-0, 25 avril 2009.

Fried, Barbara. (2004). "Left-Libertarianism: A Review Essay", *Philosophy and Public*

*Affairs*, 32:1, pp.66-92.

Garber, Alan & Phelps, Charles. (1997). "Economic foundations of cost-effectiveness analysis", *Journal of Health Economics*, 16:1, pp.1-31.

Gharbi, Jean-Sébastien & Sambuc, Cléa. (2009). "Propriété de soi et justice sociale chez les libertariens", document de travail GREQAM n°2009-21.

Gharbi, Jean-Sébastien & Sekerler Richiardi, Pelin. (2010). "Léon Walras, précurseur du libéralisme de gauche ?", document de travail GREQAM, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00501838/fr/>.

Gosseries, Axel. (2006). "Libertarisme de gauche et hobbesianisme de gauche", *Raisons politiques*, 3:23, pp.47-67.

Grefe, Xavier. (1997). *Économie des politiques publiques*, Paris: Dalloz.

Guerrien, Bernard. (2004). *La théorie économique néoclassique, 1. Microéconomie*, Paris: La Découverte.

Guidi, Marco. (2007). "Jeremy Bentham's quantitative analysis of happiness and its asymmetries", in *Handbook of Happiness*, Luigino Bruni & Pier Luigi Porta (Ed.), Cheltenham: Edward Elgar, pp.68-94.

Guidi, Marco. (2008). "“Everybody to count for one, nobody for more than one”. The Principle of Equal Consideration of Interests from Bentham to Pigou", *Revue d'études benthamiennes*, 4: Numéro spécial John Stuart Mill, pp.40-69.

Halévy, Elie. (1901-1904). *La formation du radicalisme philosophique*, Vol.3, Paris : Presses Universitaires de France.

Hammond, Peter. (1991). "Interpersonal comparisons of utility : Why and how they are and should be made", in *Interpersonal comparisons of well-being*, Jon Elster & John E. Roemer (Ed.), Cambridge: Cambridge University Press, pp.200-253.

Harsanyi, John. (1987). "Interpersonal utility comparisons", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan Press, pp.955-958.

Harsanyi, John. (1990). "Von Neumann- Morgenstern Utilities, Risk Taking, and Welfare", in *Arrow and the Ascent of Modern Economic Theory*, George R. Feiwel (Ed.), London: Macmillan, pp.545-558.

Harsanyi, John. (1953). "Cardinal Utility in Welfare Economics and in the Theory of

- Risk-taking", *Journal of Political Economy*, 61:5, pp.434-435.
- Harsanyi, John. (1955). "Cardinal Welfare, Individualistic Ethics, and Interpersonal Comparisons of Utility", *Journal of Political Economy*, 63:4, pp.309-321.
- Hausman, Daniel & McPherson, Michael. (1993). "Taking Ethics Seriously: Economics and Contemporary Moral Philosophy", *Journal of Economic Literature*, 31:2, pp.671-731.
- Henderson, James & Quandt, Richard. (1980). *Microeconomic Theory A Mathematical Approach*, McGraw-Hill (Ed.), New York: McGraw-Hill Book Company.
- Hervada, Javier. (1991). *Introduction critique au droit naturel*, Bordeaux: Bière.
- Hicks, John. (1934). "Leon Walras", *Econometrica*, 2:4, pp.338-348.
- Hicks, John. (1975). "The Scope and Status of Welfare Economics", *Oxford Economic Papers*, 27:3, pp.307-326.
- Hobsbawm, Eric. (1989). *L'ère des empires, 1875-1914*, Paris: Fayard.
- Hollander, Samuel. (1985). *The economics of John Stuart Mill*, Vol.2 vol., Oxford: Basil Blackwell.
- Houghton, R. W. (1958). "A Note on the Early History of Consumer's Surplus", *Economica*, 25:97, pp.49-57.
- Howey, Richards. (1960). *The Rise of the Marginal Utility School*, New York: Columbia University Press.
- Hutchison, Terence. (1953). *A review of economic doctrine, 1870-1929*, Oxford: The Clarendon Press.
- Hutchison, Terence. (1969). "Economists and Economic Policy in Britain After 1870", *History of Political Economy*, 1:2, pp.231-255.
- Igersheim, Herrade. (2004). *Liberté et Choix social, Contribution à l'analyse de la liberté en économie normative*, Thèse de doctorat, Université Louis Pasteur – Strasbourg 1.
- Jaffé, William. (1983). "The Normative Bias of the Walrasian Model: Walras versus Gossen", in *William Jaffé's Essays on Walras*, Donald A. Walker (Ed.), London; New York: Cambridge University Press, pp.326-342.
- Jaffé, William. (1972). "Léon Walras's Role in the "Marginal Revolution" of the 1870s", *History of Political Economy*, 4:2, pp.379-405.

- Jaffé, William. (1976). "Menger, Jevons and Walras De-Hemogenized", *Economic Inquiry*, 14:4, pp.511-524.
- Jaffé, William. (1980). "Walras's Economics As Others See It", *Journal of Economic Literature*, 18:2, pp.528-549.
- Jaffé, William. (1984). "The Antecedents and Early Life of Leon Walras", *History of Political Economy*, 16:1, pp.1-57.
- Jessua, Claude. (1991). *Histoire de la théorie économique*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Jevons, William Stanley. (1972-1981). *Papers and Correspondence of William Stanley Jevons*, Collison Black (Ed.), Vol.6, London: Macmillan.
- Jevons, William Stanley. (1871[1970]). *The Theory of Political Economy*, R.D. Collison Black (Ed.), Middlessex: Penguin Books.
- Jevons, William Stanley. (1909). *La théorie de l'économie politique*, Alfred Bonnet (Ed.), Paris: V. Girard et E. Brière.
- Jevons, William Stanley. (1905). *The Principles of economics*, Henry Higgs (Ed.), London: Macmillan.
- Jevons, William Stanley. (1863). *A serious fall in the value of gold*, London: Edward Stanford.
- Jevons, William Stanley. (1865). *The coal question*, London; Cambridge: Macmillan.
- Jevons, William Stanley. (1866). "A Brief Account of a General Mathematical Theory of Political Economy", *Journal of the Royal Statistical Society*, 29, pp.282-287.
- Jevons, William Stanley. (1871). *The Theory of Political Economy*, London: Macmillan.
- Jevons, William Stanley. (1877). *Principles of Sciences, A Treatise on logic and scientific method*, London; New York: Macmillan.
- Jevons, William Stanley. (1879). *The Theory of Political Economy*, London; New York: Macmillan.
- Jevons, William Stanley. (1879). "John Stuart Mill's Philosophy Tested. IV -Utilitarianism", *Contemporary Review*, 36, pp.521-538.
- Jevons, William Stanley. (1879). "A fragment on Mill's logic", *Owen's College Magazine*, 11:2, pp.81-87, Archives Jevons, Université de Manchester, JA 6/5/9.
- Jevons, William Stanley. (1882). *The State in Relation to Labour*, London; New York:

Macmillan.

Jevons, William Stanley. (1867[1883]). "On the Analogy between the Post Office, Telegraphs, and other Systems of Conveyance of the United Kingdom, As Regards Government Control", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.277-292.

Jevons, William Stanley. (1869[1883]). "Inaugural Address as President of the Manchester Statistical Society on the Work of the Society in Connection with the Questions on the Day", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.180-193.

Jevons, William Stanley. (1874[1883]). "The Railways and The State", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.353-383.

Jevons, William Stanley. (1875[1883]). "The Post Office Telegraphs and their Financial Results", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.293-306.

Jevons, William Stanley. (1878[1883]). "Amusements of the People", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.1-27.

Jevons, William Stanley. (1878[1931]). *L'Économie politique*, Amiens: Imprimerie nouvelle.

Jevons, William Stanley. (1880[1883]). "Experimental Legislation and the Drink Traffic", in *Jevons, William Stanley. (1882).The State in Relation to Labour, London, New York: Macmillan*, New York: Augustus M. Kelley, pp.253-276.

Jevons, William Stanley. (1881-1882[1883]). "The Use and Abuse of Museums", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.53-81.

Jevons, William Stanley. (1881[1883]). "The Rationale of Free Public Libraries", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.28-52.

Jevons, William Stanley. (1882[1883]). "Married Woman in Factories", in *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley, pp.156-179.

Jevons, William Stanley. (1883[1965]). *Methods of Social Reform and Other Papers*, New York: Augustus M. Kelley.

Jevons, William Stanley. (JA 6/2/415). "John Stuart Mill", Archives Jevons, Université



de Manchester.

Jevons, William Stanley. (JA 6/35/6). "Government, government control", Archives Jevons, Université de Manchester.

Johansson, Per-Olov. (1991). *Introduction to Modern Welfare Economics*, Cambridge; New York: Cambridge University Press.

Jolink, Albert. (1991). *Liberté, Égalité, Rareté, The Evolutionary Economics of Léon Walras*, Rotterdam: Tinbergen Institute Research Series.

Jolink, Albert. (1996). *The Evolutionist Economics of Léon Walras*, London; New York: Routledge.

Keynes, John Maynard. (1933[1972]). *Essays in Biography, in The Collected Writings of John Maynard Keynes Vol.X*, Cambridge: Macmillan, Cambridge University Press.

Kolm, Serge-Christophe. (1987). "Public economics", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.1047-1055.

Laffont, Jean-Jacques. (1993). "Walras et le service public", *Le Monde*, le 21 décembre.

Lallement, Jérôme. (2004). "Walras et les mathématiques, un malentendu persistant", in *Etudes Walrassiennes*, Roberto Baranzini; Arnaud Diemer & Claude Mouchot (Ed.), Paris: Harmattan, pp.81-104.

Lallement, Jérôme. (1990). "Léon Walras et les idéaux de 1789", *Économies et Sociétés*, 13, pp.609-618.

Lallement, Jérôme. (2000). "Prix et équilibre selon Walras", in *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, Gilbert Faccarello Alain Béraud (Ed.), Paris: La Découverte, pp.449-497.

Lapidus, André. (1996). "Introduction à une Histoire de la pensée économique qui ne verra jamais le jour", *Revue Économique*, 47:4, pp.867-892.

Liljas, Bengt. (2009). "On the welfare theoretic foundation of cost-effectiveness analysis -the case when survival is not affected", *The European Journal of Health Economics*, Published online: DOI 10.1007/s10198-009-0145-6, 03 March 2009.

Little, I.M.D. (1952). "Social choice and individual values", *The Journal of Political Economy*, 60:5, pp.422-432.

Locke, John. (1690[1994]). *Le second traité du gouvernement*, Paris: Presses Universitaires de France.

- Lotter, Françoise. (1985). "Léon Walras: de la mesure observée à la mesure imaginée", *Économies et Sociétés*, 19:3, pp.109-145.
- Loubergé, Henri. (1981). *Économie et finance de l'assurance et de la réassurance*, Paris: Dalloz.
- Maas, Harro. (2005). *William Stanley Jevons and the making of modern economics*, New York: Cambridge University Press.
- Machina, Mark. (1987). "Expected utility hypothesis", in *The New Palgrave*, London: Macmillan, pp.232-238.
- Marshall, Alfred. (1890). *Principles of Economics*, London: Macmillan.
- Martin, William. (1980). *Histoire de la Suisse*, Lausanne: Payot.
- Martinoia, Rozenn. (2003). "That which is desired, which pleases, and which satisfies: utility according to Alfred Marshall", *Journal of the History of Economic Thought*, 25:3, pp.349-634.
- Martinoia, Rozenn. (2006). "Perfectionnisme et utilitarisme : un examen des tensions au sein de la conception marshallienne du bien", Colloque de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique, Aix-en-Provence, déc.
- Mays, W. (1962). "Jevons' conception of scientific method", in *William Stanley Jevons critical assessments*, Cunningham Wood (Ed.), London; New York: Routledge, pp.212-232.
- Menger, Carl. (1871). *Principles of Economics*, New York: New-York University Press.
- Metha, Ghanshyam. (1998). "Preference and Utility", in *Handbook of utility theory*, Salvador Barberà; Peter Hammond & Christian Seidl (Ed.), Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, pp.1-47.
- Mill, John Stuart. (1848). *Principles of Political Economy*, Fairfield, New Jersey: Augustus M. Kelley.
- Mill, John Stuart. (1861). *Utilitarianism*, Glasgow: HaperCollinsPublishers.
- Mill, John Stuart. (1873). *Autobiography*, London: Longmans.
- Mitchell, Wesley. (1918). "Bentham's *Felicific Calculus*", *Political Science Quarterly*, 33:2, pp.161-83.
- Mongin, Philippe. (1995). "Postface", in *La formation du radicalisme philosophique*, Elie Halévy (Ed.), Paris: Presses Universitaires de France, pp.369-394.

- Mongin, Philippe. (2001). "Positif ou normatif", in *Dictionnaire des sciences économiques*, Claude Jessua; Cristian Labrousse & Daniel Vitry (Ed.), Paris: Presses Universitaires de France, pp.701-708.
- Mongin, Philippe. (2000). "Les préférences révélées et la formation de la théorie du consommateur", *Revue Économique*, 51:5, pp.1125-1152.
- Mongin, Philippe. (2006). "Value Judgements and Value Neutrality in Economics", *Economica*, 73:290, pp.257-286.
- Montague, F.C. (1910). "Rate", in *Dictionary of Political Economy*, R.H. Inglis Palgrave (Ed.), London: Macmillan.
- Morishima, Michio. (1977). *Walras' economics, A pure theory of capital and money*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Morishima, Michio. (1980). "W. Jaffé on Léon Walras", *Journal of Economic Literature*, 18:1, pp.550-558.
- Morishima, Michio. (1977[1979]). *L'Économie Walrasienne, Une théorie pure du capital et de la monnaie*, Paris: Economica.
- Morton, A.L. (1999). *A People's History of England*, London: Lawrence and Wishart.
- Mosca, Manuela. (2008). "On the origins of the concept of natural monopoly: Economies of scale et competition", *The European Journal of the History of Economic Thought*, 15:2, pp.317-353.
- Mosselmans, Bert. (2007). *William Stanley Jevons and the Cutting Edge of Economics*, New York: Routledge.
- Mosselmans, Bert & White, Michael. (2000). "Introduction", in *William Stanley Jevons, Writing on Economics*, London: Palgrave, Macmillan, pp.v-xxv.
- Mouchot, Claude. (1994). "L'impossible "théorème de l'utilité maxima des capitaux neufs"", *Économies et Sociétés*, 20-21:10-11, pp.197-219.
- von Neumann, John & Morgenstern, Oskar. (1944[2004]). *Theory of Games and Economic Behavior*, New Jersey: Princeton University Press.
- Nozick, Robert. (1974). *Anarchy, State, and Utopia*, New York: Basic Books.
- Numa, Guy. (2010). "Note sur le monopole naturel et le monopole pratique chez J.S. Mill", *Revue Économique*, 61:2, pp.341-352.
- Numa, Guy. (2011). "Dupuit and Walras on the natural monopoly: What they really

- wrote and meant", *History of Political Economy*, 43:4, à paraître.
- Otsuka, Michael. (2003). *Libertarianism without inequality*, Oxford: Oxford University Press.
- Otsuka, Michael. (2006). "Comment être libertarien sans être inégalitaire", *Raisons politiques*, 23:3, pp.9-22.
- Pareto, Vilfredo. (1960). *Lettere a Maffeo Pantaleoni*, Gabriele de Rosa (Ed.), Roma: Banca Nazionale del Lavoro.
- Pareto, Vilfredo. (1906[1909]). *Manuel d'économie politique*, Paris: V. Girard & E. Brière.
- Pattanaik. (1968). "Risk, Impersonality, and the Social Welfare Function", *The Journal of Political Economy*, 76:6, pp.1152-1169.
- Peart, Sandra. (1996). *The Economics of W.S Jevons*, London; New York: Routledge.
- Pigou, Arthur Cecil. (1920). *The Economics of Welfare*, Vol.1924, London: Macmillan.
- Pigou, Arthur Cecil. (1954). "Some aspects of welfare the welfare state", *Diogenes*, 7, pp.1-11.
- PNUD (2009). *Rapport mondial sur le développement humain, Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, New York.
- Poinsot, Philippe. (2007). *De l'intérêt général à l'utilité collective, étude comparative des précurseurs de deux traditions : Jules Dupuit (1804-1866) et Alfred Marshall (1842-1924)*, Mémoire de Master2, Université de Paris 1.
- Poinsot, Philippe. (2009). "Du juste et de l'utile : les débats entre Jules Dupuit et les libéraux français du dix-neuvième siècle sur les droits d'auteur et les droits de l'inventeur", XIIe Université d'Été d'Histoire de la Pensée et Méthodologie Économique, Volos, Grèce, septembre.
- Potier, Jean-Pierre. (1998). "Léon Walras and Applied Science, The Significance of the Free Competition Principle", in *Studies in the History of French Political Economy, From Bodin to Walras*, Gilbert Faccarello (Ed.), London; New York: Routledge, pp.369-401.
- Potier, Jean-Pierre. (1994). "Classification des sciences et divisions de l'économie politique et sociale dans l'œuvre de Léon Walras : une tentative de reconstruction", *Économies et Sociétés*, 20-21:10-11, pp.223-277.

- Potier, Jean-Pierre. (2006). "Léon Walras et les exceptions au principe de la libre concurrence", *Économies et Sociétés*, 38:12, pp.1813-1826.
- Putnam, Hilary. (2002). *The collapse of the fact/value dichotomy and other essays*, Cambridge MA: Harvard University Press.
- Rawls, John. (2001). *Justice as Fairness, A restatement*, Erin Kelly (Ed.), Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Rawls, John. (1971[2005]). *A theory of justice*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Rebeyrol, Antoine. (1999). *La Pensée économique de Walras*, Paris: Dunod.
- Richter, Marcel. (1987). "Revealed preference theory", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.167-170.
- Risse, Mathias. (2004). "Does left-libertarianism have coherent foundations?", *Politics Philosophy Economics*, 3:3, pp.337-364.
- Robbins, Lionel. (1936[1988]). "The Place of Jevons in the History of Economic Thought", in *William Stanley Jevons critical assessments*, Cunningham Wood (Ed.), London; New York: Routledge, pp.94-108.
- Robbins, Lionel. (1938). "Interpersonal Comparisons of Utility: A Comment", *The Economic Journal*, 48:192, pp.635-641.
- Robbins, Lionel. (1970). *The evolution of modern economic theory*, London: Macmillan.
- Robertson, Ross. (1951). "Jevons and his precursors", *Econometrica*, 19:3, pp.229-249.
- Rothbard, Murray. (1973[1994]). *For a New Liberty*, San Fransisco: Fox and Wilkes.
- Rouge-Pullon, Cyrille. (2004). "Léon Walras : Justice procédurale et efficacité économique", in *Etudes Walrassiennes*, Roberto Baranzini; Arnaud Diemer & Claude Mouchot (Ed.), Paris: Harmattan, pp.233-256.
- Rugina, Anghel. (1982). "Leon Walras: The Pure Scientist versus the Social Reformer", *International Journal of Social Economics*, 9:3, pp.3-40.
- Sabéran, Shirine. (2004). "De l'usage des concepts aristotéliens de justice dans la théorie sociale de Léon Walras", Journées d'étude de l'Association Charles Gide, Boulogne, juin.
- Samuelson, Paul. (1947). *Foundations of economic analysis*, Cambridge, MA: Harvard

University Press.

Samuelson, Paul. (1954). "The Pure Theory of Public Expenditure", *The Review of Economics and Statistics*, 36:4, pp.387-389.

Schabas, Margaret. (1990). *A World Ruled by Number, William Stanley Jevons and the Rise of Mathematical Economics*, New Jersey: Princeton University Press.

Schultz, Bart. (1996). "Sidgwick", in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Monique Canto-Sperber (Ed.), Paris: Presses Universitaires de France, pp.1391-1399.

Schumpeter, Joseph. (1954). *Histoire de l'analyse économique*, Vol.3, Paris: Gallimard.

Sen, Amartya. (1987a). "Social Choice", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.382-393.

Sen, Amartya. (1987b). "Justice", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.1039-1043.

Sen, Amartya. (1979). "Personal Utilities and Public Judgements: Or What's Wrong with Welfare Economics?", *The Economic Journal*, 89:355, pp.537-58.

Sen, Amartya. (1995). *Inequality reexamined*, New Delhi: Oxford University Press.

Sen, Amartya. (1998). "The Possibility of Social Choice", *Nobel Lecture, December 8*, [http://nobelprize.org/nobel\\_prizes/economics/laureates/1998/sen-lecture.pdf](http://nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/1998/sen-lecture.pdf), pp.178-215,

Sen, Amartya. (1999). *Commodities and Capabilities*, New Delhi: Oxford University Press.

Sen, Amartya. (2003). *L'économie est une science morale*, Paris: La Découverte.

Sen, Amartya. (1970[1979]). *Collective Choice and Social Welfare*, Amsterdam: North-Holland.

Sériaux, Alain. (1993). *Le droit naturel*, Paris: Presses Universitaires de France.

Sharkey, William. (1982). *The theory of natural monopoly*, Cambridge; London: Cambridge University Press.

Sigot, Nathalie. (1993). ""Be Quiet", mais modérément", *Revue Économique*, 44:1, pp.23-49.

Sigot, Nathalie. (2001). *Bentham et l'économie, une histoire d'utilité*, Paris: Economica.

Sigot, Nathalie. (2002). "Jevons debt to Bentham: mathematical economy, morals and psychology", *The Manchester School*, 70:2, pp.262-278.

- Sigot, Nathalie. (2005). "Loi de l'utilité et lois de l'offre et de la demande chez Jevons", Colloque de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique, Lille, sept.
- Sigot, Nathalie. (2008). "Utility and Justice : French Liberal Economists in the 19th Century", Conférence de l'European Society for the History of Economic Thought, Prague, République Tchèque, mai.
- Smith, W.S. (1910). "Local Finance", in *Dictionary of Political Economy*, R.H. Inglis Palgrave (Ed.), London: Macmillan, pp.622-624.
- Spitz, Jean-Fabien. (2006). "Le libertarisme de gauche : l'égalité sous condition de la propriété de soi", *Raisons politiques*, 23:3, pp.23-46.
- Steiner, Hillel. (1994a). *An essay on rights*, Oxford; Cambridge, MA: Blackwell.
- Steiner, Philippe. (1994b). "Pareto contre Walras : le problème de l'économie sociale", *Économies et Sociétés*, 20-21:10-11, pp.53-73.
- Stigler, George. (1950). "The Development of Utility Theory, II", *The Journal of Political Economy*, 58:5, pp.373-396.
- Suzumura, Kotaro. (2002). "Introduction", in *Handbook of Social Choice and Welfare*, Kenneth Arrow; Amartya Sen & Kotaro Suzumura (Ed.), Amsterdam: Elsevier, pp.1-32.
- Suzumura, Kotaro. (1987). "Social Welfare Function", in *The New Palgrave*, Peter Newman John Eatwell, Murray Milgate (Ed.), London: Macmillan, pp.418-420.
- Suzumura, Kotaro. (2005). "An Interview with Paul Samuelson: Welfare Economics, "Old" and "New", and Social Choice Theory", *Social Choice and Welfare*, 25:2-3, pp.327-356.
- Tatti, Elena. (2000a). ""Être" et "devoir être" chez Léon Walras", in *La tradition économique française 1848-1939*, Pierre Dockès; Ludovic Frobort; Gérard Klotz; Jean-Pierre Potier & André Tiran (Ed.), Paris: CNRS Éditions, pp.417-428.
- Tatti, Elena. (2000b). *La méthode de l'économie pure selon Léon Walras, Une analyse de ses fondements gnoséologiques*, Université de Lausanne, HEC, DEEP.
- Vallentyne, Peter. (1999). "Le libertarisme de gauche et la justice", *Revue Économique*, 50:4, pp.859-878.
- Vallentyne, Peter & Steiner, Hillel (Ed.). (2000). *The Origins of Left-Libertarianism*,

New York: Palgrave.

Vallentyne, Peter; Steiner, Hillel & Otsuka, Michael. (2005). "Why Left-Libertarianism is not Incoherent, Indeterminate, or Irrelevant: A Reply to Fried", *Philosophy and Public Affairs*, 33:2, pp.201-215.

Varian, Hal. (1992). *Microeconomic Analysis*, New York: W.W. Norton & Company.

Viner, Jacob. (1949). "Bentham and J. S. Mill: The Utilitarian Background", *The American Economic Review*, 39:2, pp.360-382.

Walker, Donald. (2004). "Les idées de Léon Walras sur la nature humaine", in *Études Walrasiennes*, Roberto Baranzini; Arnaud Diemer & Claude Mouchot (Ed.), Paris: Harmattan, pp.105-133.

Walker, Donald. (1987). "Walras, Léon", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.852-863.

Walker, Donald. (1985). "Keynes as a historian of economic thought: the biographical essays on neoclassical economists", *History of Political Economy*, 17:2, pp.159-186.

Walker, Donald. (1984). "Is Walras's theory of general equilibrium a normative scheme?", *History of Political Economy*, 16:3, pp.445-469.

Walker, Donald. (1996). *Walras's market models*, Cambridge: Cambridge University Press.

Walras, Auguste. (1831[1990]). *Richesse, Liberté, Société, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, in *Œuvres économiques complètes* Pierre-Henri Goutte & Jean-Michel Servet (Ed.), Vol.1, Paris: Economica.

Walras, Léon. (1965). *Correspondence of Léon Walras*, William Jaffé (Ed.), Amsterdam: North-Holland.

Walras, Léon. (1996). *Cours*, in *Œuvres économiques complètes* Pascal Bridel, Pierre Dockès & Jean-Pierre Potier (Ed.), Vol.12, Paris: Economica.

Walras, Léon. (1896[1990]). *Études d'économie sociale*, in *Œuvres économiques complètes*, Pierre Dockès (Ed.), Vol.9, Paris: Economica.

Walras, Léon. (1987). *Mélanges d'économie politique et sociale*, in *Œuvres économiques complètes*, Pierre Dockès, Pierre-Henri Goutte, Claude Hébert, Claude Mouchot, Jean-Michel Servet & Jean-Pierre Potier (Ed.), Vol.7, Paris: Economica.

Walras, Léon. (1860[2001]). *L'économie politique et la justice*, in *Œuvres économiques*



- complètes, Pierre-Henri Goutte & Jean-Michel Servet (Ed.), Vol.5, Paris: Economica.
- Walras, Léon. (1874[1988]). *Éléments d'économie politique pure*, in *Œuvres économiques complètes*, Claude Mouchot (Ed.), Vol.8, Paris: Economica.
- Walras, Léon. (1898[1992]). *Études d'économie politique appliquée*, in *Œuvres économiques complètes*, Jean-Pierre Potier (Ed.), Vol.10, Paris: Economica.
- Walras, Léon. (1858). *Francis Sauveur*, Paris: E. Dentu.
- Walras, Léon. (1868). *Recherche de l'idéal social, Leçons publiques faites à Paris*, Paris: Guillaumin.
- Walras, Léon. (1874). *Éléments d'économie politique pure*, Lausanne; Paris; Bâle: Corbaz, Guillaumin, Georg.
- Walras, Léon. (IS 1927, V15/26). "La traduction de Theory of political economy de Jevons", Fonds Walras, Université de Lausanne.
- Warke, Tom. (2000). "Mathematical fitness in the evolution of the utility concept from Bentham to Jevons to Marshal", *Journal of History of Economic Thought*, 22:1, pp.5-27.
- Welch, C. (1987). "Utilitarianism", in *The New Palgrave*, John Eatwell; Murray Milgate & Peter Newman (Ed.), London: Macmillan, pp.770-775.
- White, Michael. (1989). "Why are there no supply and demand curves in Jevons?", *History of Political Economy*, 21:3, pp.425-456.
- White, Michael. (1994). "Bridging the Natural and the Social: Science and Character in Jevons's Political Economy", *Economic Inquiry*, 32:3, pp.429-444.
- White, Michael. (2001). "Indeterminacy in exchange: disinterring Jevons's trading bodies", *The Manchester School*, 69:2, pp.208-226.
- White, Michael. (2005). "Strange brew: The antinomies of distribution in W.S. Jevons' Theory of Political Economy", *The European Journal of the History of Economic Thought*, 12:4, pp.583-608.
- Wicksell, Knut. (1934[1977]). *Lectures on Political Economy Fairfield*, Vol.1, New Jersey: Augustus M. Kelley.
- Wicksteed, Philip. (1910). "Jevons, William Stanley", in *Dictionary of Political Economy*, R.H. Inglis Palgrave (Ed.), London: Macmillan.